

MRC de La Haute-Gaspésie

# PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES

Gaspésie, Québec

16-02103688.000-0100-EN-R-0100-01

OCTOBRE 2023

VERSION FINALE





Préparé par :

*Milène Courchesne*

---

Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc.  
Professionnelle en environnement  
Études environnementales et  
changements climatiques

Approuvé par :

*Fabien Bolduc*

---

Fabien Bolduc, biologiste, M. Sc.  
Chargé de projet – Contrôle qualité  
Études environnementales et  
changements climatiques



## Sommaire

Le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie permet de répondre aux exigences formulées par la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*. Il s'agit d'un outil de planification territoriale prenant en compte les milieux humides situés en terres de domanialité privée ainsi que les portions du domaine hydrique de l'état contiguës aux terres de domanialité privée. L'élaboration du PRMHH est fondée sur la consultation des parties prenantes du territoire, qui incluent les principaux organismes environnementaux, dont les organismes de bassins versants actifs sur le territoire, les MRC voisines et les municipalités locales de la MRC de La Haute-Gaspésie et des organisations régionales représentant les différents secteurs économiques. Ces organismes ont été consultés par le biais d'ateliers de travail et de consultations ciblées lors de la cueillette d'intrants, de la détermination des problématiques et des enjeux environnementaux prioritaires du territoire d'application du PRMHH ainsi qu'au moment de l'élaboration des scénarios de conservation des milieux humides et hydriques.

La MRC de La Haute-Gaspésie couvre une superficie de 11 463,67 km<sup>2</sup>, dont 9 852 km<sup>2</sup> sont situés dans les territoires non organisés (TNO). Elle comporte huit municipalités distinctes, soit Cap-Chat (ville), La Martre, Marsoui, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Sainte-Anne-des-Monts (ville) et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ainsi que deux TNO : Coulée-des-Adolphe et Mont-Albert. Les terres privées, représentant une faible proportion du territoire, soit 10 %, se concentrent surtout le long de la côte.

L'hydrologie du territoire est partagée en 69 bassins versants. La plupart des bassins versants s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent, et les bassins versants qui prennent naissance dans le parc du Mont-Albert s'écoulent vers la baie des Chaleurs. La proportion de milieux humides sur le territoire d'application du PRMHH est très faible, soit 1,4 % des terres privées (7,3 km<sup>2</sup>), qui s'explique par le relief accidenté du territoire. Les tourbières représentent le type de milieu humide le plus commun (3,1 km<sup>2</sup>) en terres privées.

Les milieux humides et hydriques subissent somme toute, peu de pression anthropique sur le territoire en raison des baisses démographiques et d'une faible croissance économique. Les orientations d'aménagement de la MRC visent la mise en valeur et la protection de ses milieux d'intérêt tant au point de vue écologique qu'au point de vue de la villégiature ou de l'économie, tout en favorisant l'harmonisation des usages sur son territoire.

Les huit unités géographiques d'analyse retenues pour établir le diagnostic du territoire sont basées sur les bassins versants du territoire, la localisation des problématiques, le découpage administratif ainsi que sur l'organisation spatiale des terres privées.

Trois enjeux sont retenus comme prioritaires par la MRC : la Qualité de l'eau, la Biodiversité et l'Adaptation aux changements climatiques. La protection de la qualité de l'eau sera favorisée par la protection des bandes riveraines et des sources d'eau potable. L'enjeu de biodiversité vise le maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques sur le territoire et la conservation de milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation, notamment les rivières à saumon. Enfin, l'adaptation aux changements climatiques fait référence aux enjeux d'inondations et d'érosion côtière et se matérialise par la saine gestion des zones inondables et de l'espace de liberté et la protection des côtes.

L'analyse des enjeux d'aménagement du territoire a permis d'identifier 43 zones de conflits sur le territoire et des scénarios de conservation ont été étudiés pour chacune de ces zones de conflit. Au total, les engagements de conservation de la MRC permettront la conservation et l'utilisation durable de 79,5 % de milieux humides (5,8 km<sup>2</sup>), qui s'ajoutent à 0,1 km<sup>2</sup> de milieux humides déjà protégés. Un total de 4,9 km<sup>2</sup> de milieux hydriques seront également en conservation ou utilisation durable. Cette protection sera mise en place par le biais de l'affectation Conservation sur de nouvelles zones sur le territoire et par la création d'une nouvelle affectation d'Utilisation durable qui limitera les impacts sur les milieux humides et hydriques tout en permettant certaines activités. La protection intégrale des milieux humides et hydriques sera appliquée, entre autres, aux milieux humides dans les aires de protection d'eau potable et aux milieux humides en bordure des rivières à saumon. L'utilisation durable sera mise en place pour les milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les milieux forestiers et près des zones de développement.

Les zones de développement prioritaires sont localisées dans les périmètres urbanisés et les parcs industriels. Les pertes anticipées s'élèvent à 0,1 km<sup>2</sup> sur l'ensemble du territoire, ce qui est assez faible. Des sites potentiels ont été identifiés pour la restauration de milieux humides et hydriques et couvrent une superficie de 1,1 km<sup>2</sup>, soit des rives dégradées à restaurer et des milieux humides perturbés à restaurer. Un total de 0,2 km<sup>2</sup> a également été identifié pour la création de milieux humides, soit d'anciens sites d'extraction de ressources naturelles et dans les zones de mobilité des rivières. Plusieurs sites pour la mise en valeur des milieux humides et hydriques ont également été identifiés sur le territoire.

Le plan d'action élaboré comprend trois grands enjeux qui se subdivisent en neuf orientations développées se déclinant elles-mêmes en objectifs. Les actions découlant de ces objectifs s'échelonneront sur une période de dix ans de réalisation. La MRC sera le maître d'œuvre du plan d'action et sera accompagnée dans la réalisation des actions par différents organismes régionaux. Globalement, la stratégie de conservation inclut la mise en place d'affectations de Conservation et d'Utilisation durable sur le territoire. Enfin, la MRC planifiera des projets de restauration et de création de milieux humides sur son territoire.

De plus, la MRC entend procéder à des actions d'acquisition de connaissances liées à l'état des bandes riveraines, aux milieux humides et aux milieux côtiers de son territoire. Elle portera également ses efforts sur la sensibilisation de la population au PRMHH et la formation des employés municipaux à la promotion des mesures réglementaires visant leur protection, incluant le contrôle des espèces envahissantes et les activités autorisées en rives.

Le plan d'action fera l'objet d'un suivi par le biais d'un comité qui lui sera dédié. Ce comité se réunira tous les six mois pour lancer les différentes actions, effectuer le suivi des indicateurs et évaluer l'atteinte des objectifs. Des rapports de suivi seront produits à l'attention du conseil de la MRC et du MELCC pour faire état de l'avancement, des tendances, des difficultés et des correctifs apportés.

# Équipe de réalisation

## MRC de La Haute-Gaspésie

|   |                        |
|---|------------------------|
| Directrice générale   | Maryse Létourneau      |
| Aménagiste  | Karine Thériault       |
| Coordonnateur à l'environnement et au développement durable | David Brodeur-Desbiens |

## Comité de suivi

|   |   |
|---|---|
| Maire de la municipalité de Mont-Saint-Pierre | Magella Émond   |
| MRC de La Haute-Gaspésie                      | Karine Thériault, David Brodeur-Desbiens, Maryse Létourneau, Guy Bernatchez |

## Englobe Corp.

|                     |  |
|---------------------|--|
| Chargé de projet    | Fabien Bolduc, biol., M. Sc.   |
| Équipe technique    | Milène Courchesne, professionnelle en environnement B. Sc. A., M. Sc.<br>Mélanie Tremblay, géographe, M. Sc.<br>Marie-Andrée Burelle, anthropologue, M. Sc.<br>Mathilde Péloquin, géographe, M. Sc.<br>Benoît Bérubé, agronome, M. Sc. A., P. Ag |
| Cartographie/SIG    | Bérengère Andrieux, géomaticienne<br>Line Savoie, géomaticienne  |
| Expert technique    | Mathieu Gendreau, ing. et agronome   |
| Révision et édition | Julie Korell   |

| Registre des révisions et émissions |            |   |
|-------------------------------------|------------|---|
| N° de révision                      | Date       | Description   |
| 0A                                  | 2021-09-30 | Rapport préliminaire partiel - « Portrait »   |
| 0B                                  | 2022-01-11 | Rapport préliminaire partiel – ajout de la section « Diagnostic »   |
| 0C                                  | 2022-06-13 | Rapport préliminaire partiel – ajout des sections « Engagement de conservation » et « Élaboration d'une stratégie de conservation » |
| 00                                  | 2022-09-29 | Rapport final   |
| 01                                  | 2023-10-17 | Rapport final   |

### Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp pour le compte de la MRC de La Haute-Gaspésie. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe et de la MRC de La Haute-Gaspésie. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe et de la MRC de La Haute-Gaspésie, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe et de la MRC de La Haute-Gaspésie. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Les sous-traitants d'Englobe qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »



|          |  |            |
|----------|--|------------|
| 2.2.1.2  | Milieux humides et leur typologie .....  | 50         |
| 2.2.1.3  | Milieux hydriques (littoral et zones inondables) .....   | 58         |
| 2.2.2    | Bilan des perturbations, état des milieux et problématiques .....  | 61         |
| 2.2.2.1  | Linéarisation des cours d'eau.....   | 61         |
| 2.2.2.2  | Intégrité et qualité des bandes riveraines.....  | 61         |
| 2.2.2.3  | Portrait de l'application réglementaire des rives et des milieux humides.....                                      | 62         |
| 2.2.2.4  | Plaines inondables .....   | 64         |
| 2.2.2.5  | Historique des inondations en zones habitées.....  | 65         |
| 2.2.2.6  | Localisation des zones d'érosion problématiques et de sédimentation sur les cours d'eau et plans d'eau douce ..... | 65         |
| 2.2.2.7  | Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers face aux changements climatiques .....                             | 67         |
| 2.2.2.8  | Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau.....  | 69         |
| 2.2.2.9  | Secteurs de propagation intensive des espèces floristiques envahissantes.....                                      | 71         |
| 2.2.2.10 | Localisation des obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond .....                        | 72         |
| 2.2.2.11 | Milieux humides altérés ou disparus .....  | 73         |
| 2.2.2.12 | Évaluation de l'ampleur des perturbations actuelles et passées sur les milieux humides et hydriques .....          | 74         |
| 2.2.2.13 | Sommaire .....   | 75         |
| 2.2.3    | Recensement des milieux naturels d'intérêt .....   | 79         |
| 2.2.3.1  | Aires protégées .....  | 79         |
| 2.2.3.2  | Habitats des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMVS) d'être ainsi désignées.....                      | 83         |
| 2.2.3.3  | Autres sources identifiant des milieux naturels d'intérêt pour la conservation .....                               | 83         |
| <b>3</b> | <b>DIAGNOSTIC DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES.....</b>  | <b>85</b>  |
| 3.1      | Unités géographiques d'analyse .....   | 85         |
| 3.2      | Forces, faiblesses, opportunités et menaces .....  | 91         |
| 3.3      | Enjeux environnementaux par unité géographique d'analyse .....   | 97         |
| 3.4      | Orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques .....                                   | 98         |
| 3.4.1    | Analyse des objectifs de conservation présentement en vigueur.....   | 98         |
| 3.4.2    | Fonctions et services écologiques des milieux humides et hydriques.....  | 100        |
| 3.4.3    | Identification des orientations et des objectifs de conservation.....  | 102        |
| 3.5      | Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt.....   | 107        |
| 3.5.1    | Critères retenus et limites méthodologiques.....   | 107        |
| 3.5.1.1  | Filtre grossier .....  | 110        |
| 3.5.1.2  | Filtre fin .....   | 115        |
| 3.5.2    | Présentation des résultats.....  | 116        |
| <b>4</b> | <b>ENGAGEMENTS DE CONSERVATION .....</b>   | <b>119</b> |
| 4.1      | Analyse du contexte d'aménagement du territoire .....  | 119        |
| 4.1.1    | Orientations du schéma d'aménagement et de développement en cours de révision.....                                 | 119        |
| 4.1.2    | Spatialisation des enjeux .....  | 121        |

|          |   |            |
|----------|---|------------|
| 4.2      | Choix de conservation .....   | 124        |
| 4.2.1    | Étude des scénarios alternatifs : éviter et minimiser.....          | 124        |
| 4.2.2    | Superficies vouées à la protection et à l'utilisation durable ..... | 130        |
| 4.3      | Équilibre des pertes et des gains écologiques .....                 | 133        |
| 4.3.1    | Estimation des pertes anticipées .....                              | 133        |
| 4.3.2    | Identification des priorités de création et de restauration .....   | 134        |
| 4.3.2.1  | Projets potentiels de restauration .....                            | 135        |
| 4.3.2.2  | Projets potentiels de mise en valeur .....                          | 136        |
| 4.3.2.3  | Projets potentiels de création .....                                | 136        |
| <b>5</b> | <b>ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION .....</b>            | <b>139</b> |
| 5.1      | Identification des moyens de conservation .....                     | 139        |
| 5.1.1    | Planification du territoire.....                                    | 139        |
| 5.1.1.1  | De nouvelles affectations .....                                     | 139        |
| 5.1.2    | Réglementation .....  | 140        |
| 5.1.2.1  | Des mesures de protection adaptées à chaque milieu .....            | 140        |
| 5.1.2.2  | Mise à jour des réglementations gouvernementales.....               | 141        |
| 5.1.3    | Acquisition de connaissances .....                                  | 141        |
| 5.1.3.1  | La cartographie.....  | 141        |
| 5.1.3.2  | La qualité de l'eau .....   | 141        |
| 5.1.4    | Restauration et création .....                                      | 142        |
| 5.1.4.1  | La restauration de milieux humides et hydriques .....               | 142        |
| 5.1.4.2  | La création de milieux humides et hydriques .....                   | 142        |
| 5.1.4.3  | La mise en valeur de milieux humides et hydriques .....             | 143        |
| 5.1.5    | Sensibilisation .....   | 143        |
| 5.2      | Plan d'action .....   | 144        |
| 5.3      | Suivi des actions et évaluation du plan régional.....               | 151        |
| <b>6</b> | <b>RÉFÉRENCES .....</b>   | <b>155</b> |
| 6.1      | Sources documentaires .....   | 155        |
| 6.2      | Communications personnelles .....                                   | 162        |

## Cartes

|          |  |     |
|----------|--|-----|
| Carte 1  | Limites administratives et terres de domanialité privée .....                | 5   |
| Carte 2  | Bassins versants .....   | 7   |
| Carte 3  | Utilisation du territoire – Secteur A.....                                   | 25  |
| Carte 4  | Utilisation du territoire – Secteur B.....                                   | 27  |
| Carte 5  | Affectations du territoire – Secteur A.....                                  | 33  |
| Carte 6  | Affectations du territoire – Secteur B.....                                  | 35  |
| Carte 7  | Recensement des milieux humides et hydriques – Secteur A.....                | 53  |
| Carte 8  | Recensement des milieux humides et hydriques – Secteur B.....                | 55  |
| Carte 9  | Unités géographiques d’analyse et leurs problématiques – Secteur A.....      | 87  |
| Carte 10 | Unités géographiques d’analyse et leurs problématiques – Secteur B.....      | 89  |
| Carte 11 | Milieux humides et hydriques d’intérêt pour la conservation – Secteur A..... | 111 |
| Carte 12 | Milieux humides et hydriques d’intérêt pour la conservation – Secteur B..... | 113 |
| Carte 13 | Scénarios d’engagements de conservation – Secteur A .....                    | 127 |
| Carte 14 | Scénarios d’engagements de conservation – Secteur B .....                    | 131 |

## Tableaux

|            |   |    |
|------------|---|----|
| Tableau 1  | Organismes contactés lors de la consultation préliminaire .....   | 10 |
| Tableau 2  | Populations et superficies des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie   | 18 |
| Tableau 3  | Commerces et entreprises dans les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie.....   | 20 |
| Tableau 4  | Orientations de développement en lien direct ou indirect avec les milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie .....   | 30 |
| Tableau 5  | Affectations du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie .....   | 37 |
| Tableau 6  | Liste des territoires d’intérêt écologique et esthétique pour la MRC de La Haute-Gaspésie.....  | 42 |
| Tableau 7  | Prises d’eau potable municipales de la MRC de La Haute-Gaspésie.....  | 46 |
| Tableau 8  | Bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie .....   | 49 |
| Tableau 9  | Répartition des types de milieux humides en domanialité privée dans les municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie .....  | 52 |
| Tableau 10 | Superficiés de milieux humides en domanialité privée dans les bassins versants du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie .....   | 57 |
| Tableau 11 | Importance du milieu hydrique dans les principaux bassins versants empiétant sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie .....   | 59 |
| Tableau 12 | Localisation des zones d’érosion côtière <sup>1</sup> .....   | 68 |
| Tableau 13 | Ouvrages de rétention d’eau du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie .....  | 73 |
| Tableau 14 | Perturbations dans les milieux humides et hydriques situés en zones habitées .....  | 74 |
| Tableau 15 | Description des priorités de développement durable inhérentes aux problématiques relatives aux milieux humides et hydriques sur le territoire d’application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie ..... | 78 |
| Tableau 16 | Superficiés d’aires protégées du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie .....  | 80 |
| Tableau 17 | Répartition des aires protégées dans les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie.....  | 81 |
| Tableau 18 | Répartition des aires protégées dans les bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie.....   | 81 |
| Tableau 19 | Matrice d’une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces .....   | 91 |

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Tableau 20 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces applicables à l'ensemble des unités géographiques d'analyse.....  | 92  |
| Tableau 21 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure ....  | 93  |
| Tableau 22 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure.....  | 93  |
| Tableau 23 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure.....   | 94  |
| Tableau 24 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure.....   | 94  |
| Tableau 25 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure.....  | 95  |
| Tableau 26 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure.....  | 95  |
| Tableau 27 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure.....                                    | 96  |
| Tableau 28 | Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure.....   | 96  |
| Tableau 29 | Principales préoccupations en fonction des trois enjeux environnementaux.....   | 98  |
| Tableau 30 | Orientations de conservation des milieux humides et hydriques.....  | 99  |
| Tableau 31 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants des rivières Cap-Chat et des Capucins et leur embouchure.....                            | 102 |
| Tableau 32 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure.....           | 103 |
| Tableau 33 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière à la Martre.....  | 104 |
| Tableau 34 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure.....  | 104 |
| Tableau 35 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure.....   | 105 |
| Tableau 36 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure.....                                   | 105 |
| Tableau 37 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure..... | 106 |
| Tableau 38 | Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure ..  | 107 |
| Tableau 39 | Critères de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie.....   | 109 |
| Tableau 40 | Superficies de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie par unités géographiques d'analyse.....                   | 117 |
| Tableau 41 | Répartition des types de milieux humides d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie par unités géographiques d'analyse.....                      | 118 |

|            |   |     |
|------------|---|-----|
| Tableau 42 | Thématiques, orientations et objectifs abordés dans le SAD en cours de révision de la MRC de La Haute-Gaspésie et interactions potentielles avec les milieux humides et hydriques ..... | 120 |
| Tableau 43 | Sommaire des superficies de milieux humides et hydriques en terres privées sujettes à des engagements de conservation .....   | 133 |
| Tableau 44 | Pertes anticipées en terres privées en milieux humides et hydriques .....   | 134 |
| Tableau 45 | Équilibre des pertes et des gains anticipés en terres privées en milieux humides et hydriques .....   | 137 |
| Tableau 46 | Plan d'action relatif au PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie.....  | 145 |
| Tableau 47 | Exemple de tableau de suivi du plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie .....  | 153 |

## **Annexes**

|          |   |
|----------|---|
| Annexe 1 | Résultats de la consultation préliminaire |
| Annexe 2 | Sommaire de l'atelier de travail 1        |
| Annexe 3 | Sommaire de l'atelier de travail 2        |
| Annexe 4 | Correspondances avec les MRC adjacentes   |

# Mise en contexte

## Contexte du mandat

La *Loi portant sur la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMHH) est entrée en vigueur le 16 juin 2017. Les dispositions de cette nouvelle loi ont entraîné la modification de plusieurs autres lois provinciales existantes relatives à différents enjeux environnementaux. Notamment, des modifications apportées à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (communément nommée « *Loi sur l'eau* ») ont pour conséquence de confier à chaque municipalité régionale de comté (MRC) du Québec la réalisation d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) spécifique (article 15, chapitre c-6.2). Ces plans régionaux doivent servir d'outils de planification axés sur la conservation et le développement durable, prenant en compte les particularités relatives aux milieux humides et hydriques, en particulier dans l'élaboration des schémas d'aménagement et de développement (SAD) (Dy et coll., 2018).

Pour clarifier la portée de ce document, la définition de milieux humides et hydriques selon la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) est la suivante :

*« [...] lieux d'origine naturelle ou anthropique qui se distinguent par la présence d'eau de façon permanente ou temporaire, laquelle peut être diffuse, occuper un lit ou encore saturer le sol et dont l'état est stagnant ou en mouvement. Lorsque l'eau est en mouvement, elle peut s'écouler avec un débit régulier ou intermittent. Un milieu humide est également caractérisé par des sols hydromorphes ou une végétation dominée par des espèces hygrophiles. » (R.L.R.Q. c. Q-2, art. 46.0.2).*

Concrètement, et aux fins du présent document, la LQE définit que les éléments suivants correspondent à des milieux humides et hydriques :

- ▶ un lac, un cours d'eau, y compris l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent et les mers qui entourent le Québec;
- ▶ les rives, le littoral et les plaines inondables des milieux cités au point précédent;
- ▶ un étang, un marais, un marécage et une tourbière.

Ne sont pas des milieux humides et hydriques :

- ▶ les fossés de voies publiques ou privées;
- ▶ les fossés mitoyens;
- ▶ les fossés de drainage.

Précisons que les fossés de drainage comme définis par la *Loi sur les compétences municipales* sont :

- ▶ utilisés aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- ▶ n'existent qu'en raison d'une intervention humaine;
- ▶ présentent un bassin versant d'une superficie inférieure à 100 hectares.

C'est donc dans ce contexte légal que s'inscrit la portée du PRMHH dont la MRC de La Haute-Gaspésie a confié l'élaboration à Englobe Corp. De plus, ce document est fondé sur la consultation de différentes organisations régionales actives dans le domaine de l'eau, de la conservation, de l'environnement et de la gestion de la forêt sur le territoire d'application, mais également des organisations municipales et des organismes économiques. Par conséquent, le PRMHH propose une démonstration des particularités et des enjeux relatifs aux milieux humides et hydriques présents sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le portrait qui en résulte émane des données les plus à jour, mais également des priorités de conservation et de développement identifiées par les organisations présentes sur le territoire. De ce fait, en plus des MRC voisines et des municipalités et villes de la MRC, les entités suivantes ont notamment été impliquées dans la démarche : le Comité ZIP Gaspésie, le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie, le Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, l'Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-Les-Îles (AFOGÎM), le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, ainsi que des organisations régionales représentant les différents secteurs économiques.

La démarche et la structure de ce travail ont été élaborées conformément aux pratiques énoncées dans le Guide publié à cet effet par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) : *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques, Démarche d'élaboration* (Dy et coll., 2018).

Il est à noter que la MRC de La Haute-Gaspésie est en cours de révision de son Schéma d'aménagement et de développement (SAD). Les enjeux et orientations considérés dans l'élaboration du PRMHH sont tirés de cette version en révision du SAD bien qu'elle ne soit pas adoptée, afin d'être le plus à jour possible dans le portrait du territoire, le diagnostic, les enjeux rencontrés et les orientations de développement souhaitées.

La portée du PRMHH comprend l'étendue du territoire de la MRC, à l'exception des terres du domaine de l'État qui sont soumises à une planification gouvernementale autre. Le PRMHH s'applique exclusivement aux portions du domaine hydrique de l'état contigu aux terres de domanialité privée. Les engagements et stratégies de conservation présentés dans le PRMHH prennent en compte les compétences de la MRC et se limitent exclusivement aux terres de domanialité privée ainsi qu'au domaine hydrique de l'état contigu aux terres privées.

## Limites du territoire à l'étude

Cette section définit le territoire à l'étude du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie. Elle présente également les limites administratives de la MRC ainsi que les bassins versants qu'on y retrouve. Ensuite, cette section présente un portrait des territoires privés de la MRC.

### Limites administratives

La MRC de La Haute-Gaspésie occupe une superficie de 11 463,67 km<sup>2</sup> dont 9 852 km<sup>2</sup> sont situés dans les territoires non organisés (TNO), incluant le TNO aquatique. C'est l'une des six MRC qui composent la région administrative de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (région 11). Elle regroupe neuf unités administratives réparties en huit municipalités, soit Cap-Chat (ville), La Martre, Marsoui, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Sainte-Anne-des-Monts (ville) et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (carte 1). À celles-ci s'ajoute le territoire non organisé (TNO) Coulée-des-Adolphe et le TNO Mont-Albert qui représentent environ 70 % de la superficie totale de la MRC (MRC de La Haute-Gaspésie, n.d.). La MRC a été divisée en deux secteurs, secteur A et secteur B à des fins de représentation cartographique (carte 1).

Situées sur la péninsule gaspésienne, les MRC limitrophes à la MRC de La Haute-Gaspésie sont celles de La Matanie et de La Matapédia à l'ouest, de La Côte-de-Gaspé à l'est et de Bonaventure au sud. Au nord, elle partage également une frontière maritime avec les MRC de Sept-Rivières, de Minganie et de Manicouagan situées sur la rive nord de l'estuaire du Saint-Laurent, dans la région de la Côte-Nord (région 09).

### **Bassins versants**

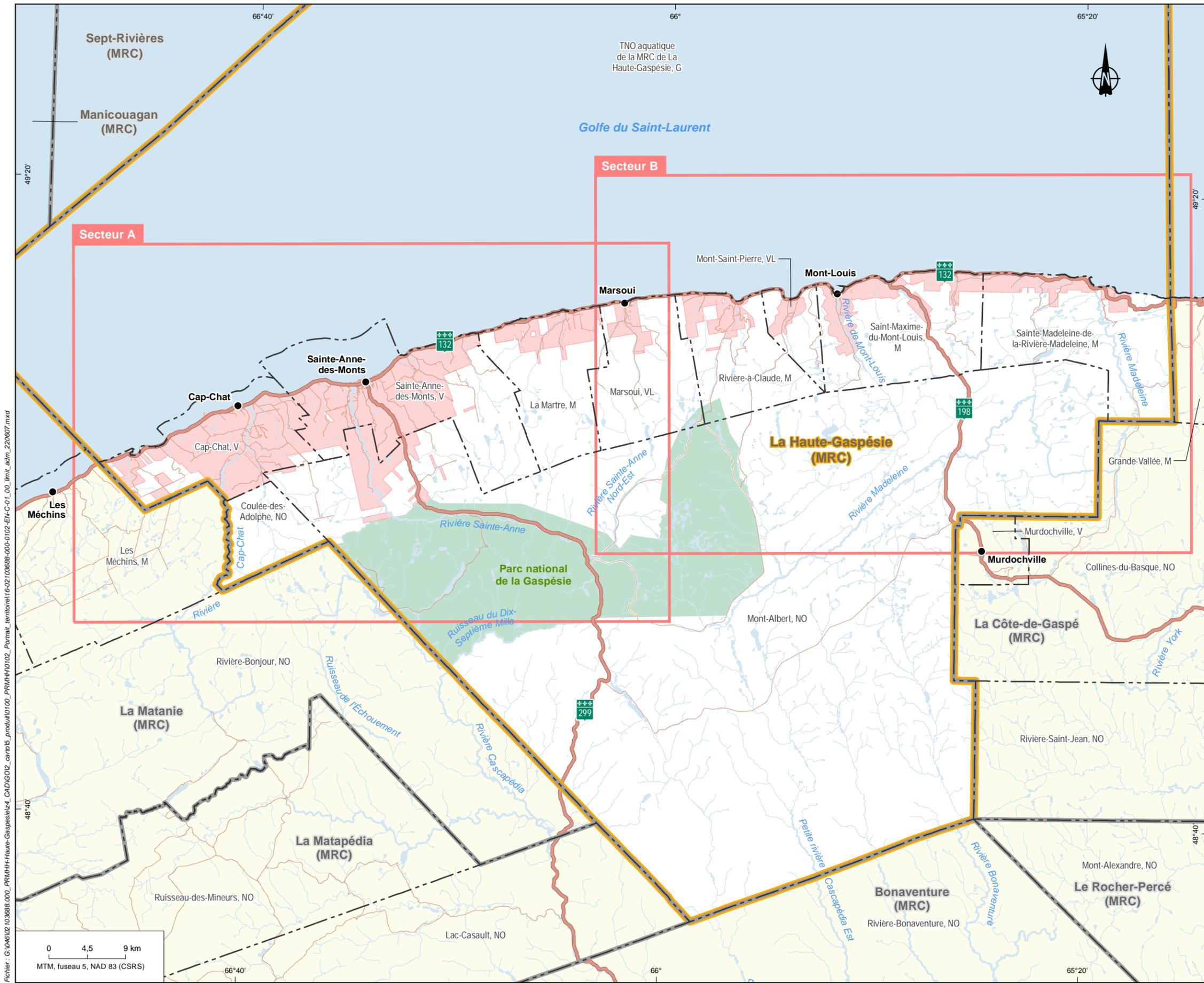
Les principaux bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie sont ceux des rivières Madeleine (1025,8 km<sup>2</sup> sur le territoire de la MRC), Sainte-Anne (827,3 km<sup>2</sup>), Petite rivière Cascapédia (642,9 km<sup>2</sup>), Cascapédia (433,5 km<sup>2</sup>), Bonaventure (428,0 km<sup>2</sup>), de Mont-Louis (297,7 km<sup>2</sup>) et Cap-Chat (178,8 km<sup>2</sup>) (carte 2).

Plusieurs autres bassins versants, de plus faibles dimensions, sont présents le long de la côte de la péninsule. Deux organismes de bassins versants (OBV), actifs sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, se partagent la gestion de ces différents bassins versants. Le conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) s'occupe de la majeure partie du territoire de la MRC. Une portion du bassin versant de la rivière Cascapédia à la limite sud-ouest, une portion du bassin versant de la Petite rivière Cascapédia à la limite sud-est ainsi qu'une petite portion du bassin versant de la rivière Bonaventure au sud-est du territoire sont sous la gestion du Conseil de l'eau du sud de la Gaspésie (CEGS) (ROBVQ, 2021; CEGS, 2015).

### **Territoire privé**

Le PRMHH s'applique à l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception des terres du domaine de l'État. Ainsi, le PRMHH s'applique aux milieux humides situés sur des terres de domanialité privée et aux portions du domaine hydrique de l'état contigu aux terres de domanialité privée (voir carte 1) (Dy et coll., 2018; MELCC, 2021a).





**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Terres de domanialité privée
- Index des cartes de recensement par secteur

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route locale



Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie



**Carte 1**  
**Limites administratives et terres de domanialité privée**

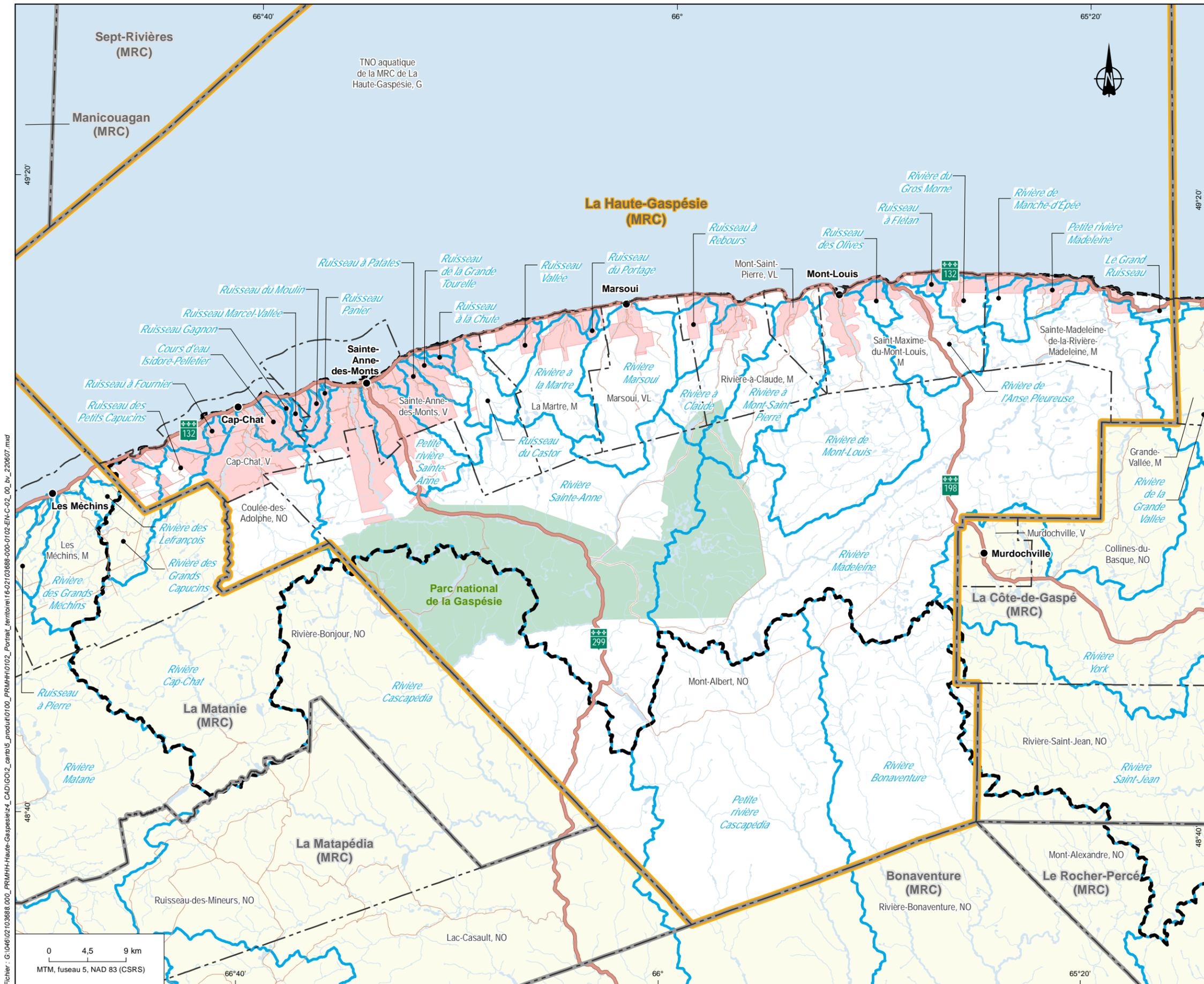
**Sources :**  
 Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
 Gouvernement du Québec, 2021

Cartographie : Englobe  
 Juin 2022

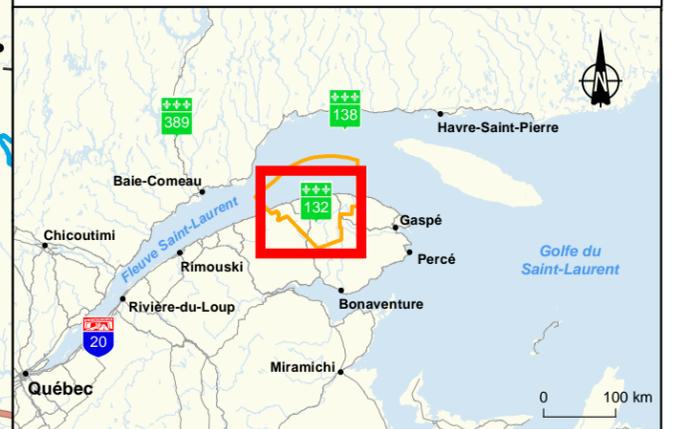
|                         |              | Chargé de projet : F. Bolduc |       | Date : 2022-06-07   |        |      |
|-------------------------|--------------|------------------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne |              | Dessiné : L. Savoie          |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître            | Projet       | Sous-Phase                   | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                      | 02103688-000 | 0102                         | EN    | C                   | 01     | 00   |

Fichier : G:\046102\103688\000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\Z4\_CAD\G012\_carre\G\_produit\0100\_PRRMHH0102\_Potrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-01\_00\_limit\_adm\_220607.mxd





- Limites**
- Zone d'étude
  - Municipalité
  - Municipalité régionale de comté (MRC)
  - Terres de domanialité privée
  - Bassin versant niveau 1
  - Territoire de gestion du CENG
- Infrastructures**
- Route nationale ou régionale
  - Route locale



Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 2**  
**Bassins versants**

**Sources :**  
 Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 Bassins versants, MELCC - Centre d'expertise hydrique du Québec, 2017  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Territoire de gestion du CENG, MELCC, juin 2020  
 Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
 Gouvernement du Québec, 2021

Cartographie : Englobe

Juin 2022



| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-07   |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|---------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : L. Savoie |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase          | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                | EN    | C                   | 02     | 00   |

Fichier : G:\040102103688\_000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\GOI2\_carbo\Produit\0100\_PRRMHH0102\_Portal\_Territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-02\_00\_bv\_220607.mxd

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR ENGLOBE CORP. POUR LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE D'ENGLOBE CORP. ET LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE.



# 1 Préparation et amorce de la démarche

## 1.1 Organisation du processus de concertation

Le processus de consultation est des fondements primaires du PRMHH. Ce processus consultatif contribue à cerner les principales préoccupations des parties prenantes en regard des milieux humides et hydriques et considérant les spécificités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. La démarche consultative a été divisée en quatre étapes décrites dans les paragraphes suivants.

En juin et en juillet 2021, une consultation préliminaire des organismes régionaux présents sur le territoire de la MRC a été effectuée par des entrevues virtuelles et des communications par courriel afin d'obtenir les intrants disponibles et de commencer l'identification des enjeux et des problématiques propres au territoire. La démarche réalisée et les résultats de cette première consultation sont présentés à la section 1.1.2.2. Cette étape a permis d'établir un premier contact avec les acteurs du territoire de la MRC, de recueillir des intrants (données géomatiques et documents), d'identifier des problématiques et de solliciter leur participation aux étapes de consultation subséquentes.

Un premier atelier de travail, destiné à connaître les problématiques liées aux milieux humides et hydriques sur le territoire de la MRC et les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation a été réalisé les 1<sup>er</sup> et 2 février 2022. En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les rencontres ont été tenues de manière virtuelle, à l'aide de la plateforme collaborative *Microsoft Teams*. Afin d'assurer un nombre de participants permettant un échange convivial où tous peuvent s'exprimer, deux séances ont été proposées. Les organisations environnementales, municipales et agroforestières du territoire ont été conviées à cet atelier afin de discuter des problématiques et enjeux du territoire en lien avec les milieux humides et hydriques. L'objectif de l'atelier était d'établir les problématiques prioritaires que la MRC devait prendre en compte dans le cadre du PRMHH et présenter la méthode d'identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Ces discussions ont servi d'intrants à la réflexion sur les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces des milieux humides et hydriques du territoire.

Un deuxième atelier, axé sur l'optimisation des scénarios de conservation a été tenu les 29 et 31 mars 2022. En plus des organismes présents au premier atelier, les acteurs économiques de la MRC ont également été invités à se pencher sur les scénarios de conservation élaborés. Le fruit de ces discussions a permis de mener à l'élaboration des scénarios de conservation retenus pour le PRMHH.

Enfin, une séance d'information publique auprès de la population locale sera également réalisée à la suite de l'adoption du PRMHH par le conseil des maires à l'automne. Cette séance d'information publique permettra d'expliquer la démarche réalisée et de présenter les scénarios de conservation retenus par la MRC.

### 1.1.1 Comité de suivi

Dans le cadre de la réalisation du PRMHH, un comité de suivi a été formé. Ce comité était composé d'intervenants en aménagement du territoire, en environnement et de la direction de la MRC, du préfet de la MRC et du maire de Mont-Saint-Pierre. Des rencontres avec le comité de suivi ont été réalisées aux étapes charnières de réalisation du PRMHH.

## 1.1.2 Consultation et concertation du milieu

La section qui suit présente les organismes qui ont été interpellés dans le cadre des différentes activités de concertation. Seul l'Organisme des bassins versants (OBV) du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent n'a pas été consulté puisque son territoire d'application touche de façon très minime le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. En effet, le territoire de l'OBV compris dans celui de la MRC ne représente qu'une petite pointe de terre comprenant principalement le camping de la Baie-des-Capucins.

De plus, très peu de terres privées se trouvent sur cette partie du territoire (elles sont presque inexistantes) et aucun milieu humide d'intérêt déterminé par la classification utilisée dans le PRMHH n'a été observé sur le territoire de l'OBV du Nord-Est du Bas-Saint-Laurent. L'ensemble de ces paramètres ont mené à la considération du fait que le territoire de l'OBV en question n'était aucunement affecté par le PRMHH. Dans cette optique, l'OBV n'a pas été consulté dans le cadre du processus d'élaboration du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie. Tous les autres organismes obligatoires ont quant à eux été consultés, et ce, à plusieurs reprises.

### 1.1.2.1 Consultation préliminaire

Lors de la consultation préliminaire, des entrevues ont été réalisées dans les semaines du 28 juin et du 12 juillet 2021 avec les organismes environnementaux. Dans ces mêmes semaines, des échanges par courriel ont également eu lieu avec différents organismes de tout champ d'expertise. Le tableau 1 décrit les moyens de consultations utilisés ainsi que les organismes contactés.

Tableau 1 Organismes contactés lors de la consultation préliminaire

| Groupe                   | Organisme  |
|--------------------------|--|
| Groupes environnementaux | Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie  |
|                          | Conseil de l'eau du sud de la Gaspésie   |
|                          | Comité ZIP Gaspésie  |
|                          | Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine                                    |
| Municipalités            | Municipalité de La Martre  |
|                          | Municipalité de Cap-Chat   |
|                          | Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts  |
|                          | Municipalité de Marsoui  |
|                          | Municipalité de Rivière-à-Claude   |
|                          | Municipalité de Mont-Saint-Pierre  |
|                          | Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis   |
|                          | Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine   |
| Milieu agroforestier     | Union des producteurs agricoles de la Gaspésie   |
|                          | Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie  |
|                          | Agence régionale de mise en valeur de la forêt privée Gaspésie-<br>Les Îles-de-la-Madeleine (AFOGÎM) |

### 1.1.2.2 Premier atelier de travail : priorisation des problématiques et identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

Les organismes contactés lors de la consultation préliminaire ont été invités à participer au premier atelier de travail, à moins qu'ils n'aient manifesté leur désir de ne pas y être conviés. C'est notamment le cas du CESG dont le territoire de gestion couvre une partie du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, mais surtout en terres publiques et dont les actions touchent davantage le territoire d'autres MRC. Les organisations suivantes ont participé à l'une ou l'autre des deux sessions de travail tenues les 1<sup>er</sup> et 2 février 2022 :

- ▶ Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie;
- ▶ Parc national de la Gaspésie;
- ▶ Destination Chic-Chocs;
- ▶ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie – Les Îles (AFOGÎM);
- ▶ CLD de la Haute-Gaspésie;
- ▶ Comité ZIP Gaspésie;
- ▶ Municipalité de Cap-Chat;
- ▶ Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts;
- ▶ Municipalité de Mont-Saint-Pierre;
- ▶ Conseil régional de l'environnement Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine;
- ▶ Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie.

À la suite du premier atelier de travail, une rencontre a été réalisée le 18 février 2022 avec le CENG afin d'obtenir de nouvelles données provenant d'études réalisées sur le territoire.

### 1.1.2.3 Deuxième atelier de travail : optimisation des scénarios de conservation

La liste des invitations à participer au deuxième atelier de travail visant à discuter des scénarios de conservation comprenait les mêmes organismes qui ont tous déjà été conviés lors du premier atelier de travail. De plus, les acteurs du milieu économique et du milieu faunique furent invités à participer. La liste suivante fait état des représentants des organisations qui ont répondu à l'appel et qui ont assisté à ce deuxième atelier de travail :

- ▶ Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG);
- ▶ Comité ZIP Gaspésie;
- ▶ Destination Chic-Chocs;
- ▶ Ville de Cap-Chat;
- ▶ Municipalité de Mont-Saint-Pierre;
- ▶ Ville de Sainte-Anne-des-Monts;
- ▶ Groupement Forestier Coopératif Shick Shock;
- ▶ CLD de la Haute-Gaspésie;
- ▶ Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie – Les Îles (AFOGÎM);
- ▶ Union des producteurs agricoles (UPA) de la Gaspésie;

- ▶ Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie;
- ▶ Conseillers forestiers Foremo.

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé une deuxième rencontre afin de discuter des différents scénarios sur le territoire et de répondre à certains questionnements et préoccupations. Cette rencontre a eu lieu le 4 mai 2022 avec le comité de suivi du PRMHH. Une rencontre a également été réalisée avec la Ville de Cap-Chat le 12 avril 2022 afin de répondre à certaines questions sur les scénarios de conservation et dans l'objectif de fournir de l'information complémentaire.

Deux rencontres ont également été réalisées, l'une avec le groupement forestier Conseillers forestiers Foremo et une autre avec le Syndicat des producteurs de bois de la Gaspésie, qui n'avaient pas participé à l'atelier de travail initialement. Les rencontres avaient pour but d'expliquer les scénarios de conservation et la démarche pour obtenir leurs commentaires par le biais du sondage et de la cartographie interactive en ligne envoyés.

#### 1.1.2.4 Consultation des MRC adjacentes

Afin de répondre aux exigences de l'article 15 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, les MRC ayant un bassin versant dont le territoire est partagé avec la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi que les MRC mitoyennes ont été consultées, soit la MRC de La Matanie, la MRC de La Matapédia, la MRC de Bonaventure, la MRC de La Côte-de-Gaspé et MRC du Rocher-Percé.

### 1.1.3 Sommaire des rencontres

#### 1.1.3.1 Consultation préliminaire

La consultation préliminaire réalisée en juin et juillet 2021 a d'abord permis de présenter la démarche et la portée du PRMHH à ces organisations. Elle a également permis de confirmer que les intrants documentaires et géomatiques utilisés étaient les plus pertinents pour la démarche. Au total, deux organismes ont répondu au sondage électronique et deux organismes ont répondu dans le cadre d'une entrevue téléphonique. Des discussions additionnelles ont eu lieu avec certains organismes pour approfondir des éléments et obtenir davantage d'information sur certains intrants.

Les organismes ont également été interrogés sur leurs préoccupations impliquant les milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie. Les problématiques ont été réparties en quatre thématiques différentes selon les thèmes abordés par les parties prenantes. Un sommaire des problématiques relevées lors de la consultation préliminaire est présenté à l'annexe 1.

#### 1.1.3.2 Premier atelier de travail : priorisation des problématiques et identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation

Lors du premier atelier de travail, les parties prenantes présentes ont été invitées à discuter des problématiques liées aux milieux humides et hydriques du territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie. Une liste des problématiques élaborée à partir du guide d'élaboration des PRMHH (Dy, G. et Coll., 2018), des résultats de la consultation préliminaire et des recherches documentaires réalisées a été utilisée comme point de départ à la discussion. Les intervenants ont été invités à discuter des problématiques et enjeux du

territoire afin de permettre leur priorisation dans le cadre du PRMHH. En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les séances de consultation ont été tenues de manière virtuelle à l'aide du logiciel *Teams*. Les parties prenantes ont été invitées à s'inscrire à l'une des deux séances de consultation qui ont eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 février 2022.

À la suite de l'atelier de travail, un sondage électronique et une carte interactive ont été envoyés aux participants afin de terminer l'exercice et de permettre aux personnes présentes de transmettre des réflexions additionnelles. La carte interactive a été réalisée à l'aide du logiciel My Maps. Le guide de consultation qui a été transmis aux participants de l'atelier de travail ainsi que le compte rendu des commentaires émis par les personnes présentes lors de l'atelier de travail, des entrevues dirigées et par le biais du sondage sont présentés à l'annexe 2.

### 1.1.3.3 Deuxième atelier de travail : optimisation des scénarios de conservation

Le deuxième atelier de travail visait à consulter les parties prenantes sur les potentiels conflits d'usage entre les objectifs de développement et les engagements de conservation afin de parvenir à une planification cohérente reflétant les priorités de conservation, sans compromettre le développement du territoire. L'atelier a permis de consulter un groupe élargi d'acteurs du milieu sur les scénarios de conservation envisagés et d'optimiser ceux-ci. Cette façon de faire a permis d'obtenir la contribution des parties prenantes du territoire à la démarche du PRMHH, de tenir compte des préoccupations de ces dernières et de susciter leur adhésion à la démarche. L'atelier a été réalisé les 29 et 31 mars 2022. En raison du contexte sanitaire lié à la Covid-19, les séances de consultation ont été tenues de manière virtuelle à l'aide du logiciel *Teams*. Les participants ont été invités à indiquer leurs commentaires par le biais d'une carte interactive. La carte interactive a été réalisée à l'aide du logiciel My Maps. Les préoccupations et commentaires ont été compilés par le biais d'un sondage en ligne.

Le guide d'utilisation pour la carte interactive qui a été transmis aux participants du deuxième atelier de travail ainsi que le compte rendu des commentaires émis par les personnes présentes lors de l'atelier de travail et par le biais de la cartographie interactive sont présentés à l'annexe 3.

### 1.1.3.4 Consultation des MRC adjacentes

Les MRC adjacentes aux territoires de la MRC de La Haute-Gaspésie ont été sollicitées afin d'obtenir leurs commentaires par rapport aux scénarios de conservation proposés et afin d'assurer un arrimage avec leur propre planification respective. Une correspondance par courriel a été envoyée le 24 février 2022 aux MRC suivantes :

- ▶ MRC de La Matanie;
- ▶ MRC de La Matapédia;
- ▶ MRC de Bonaventure;
- ▶ MRC de La Côte-de-Gaspé;
- ▶ MRC Le Rocher-Percé.

Une relance a ensuite été réalisée le 14 mars 2022. La correspondance envoyée avait pour but de connaître les préoccupations et les compléments d'informations afin d'assurer la cohérence de la gestion des milieux humides et hydriques au niveau régional. Une cartographie interactive en ligne (My Maps) faisant état des milieux humides présents sur les terres privées du territoire a été élaborée et fut partagée avec les MRC mitoyennes. Cette cartographie illustre les milieux humides d'intérêt. Il a donc été demandé aux MRC mitoyennes d'analyser cette carte

interactive et d'émettre des commentaires par rapport au(x) bassin(s) versant(s) partagés avec la MRC de La Haute-Gaspésie.

La correspondance envoyée comprenait également des questions spécifiques en lien avec l'état des connaissances des enjeux environnementaux liés aux milieux humides et hydriques dans les bassins versants partagés, les sources d'informations nouvelles concernant ces territoires partagés, les activités actuelles ou projetées qui pourraient avoir une incidence sur les milieux humides et hydriques de la MRC voisine, la présence d'obstacles à la libre circulation du poisson entre les deux territoires administratifs, les projets de restauration ou de création de milieux humides ou hydriques envisagés dans les territoires partagés, territoires d'intérêt écologique ou projets de conservation identifiés dans le territoire partagé, etc.

Une deuxième consultation a été réalisée auprès des mêmes MRC partageant des bassins versants avec la MRC de La Haute-Gaspésie, afin de valider les scénarios de conservation proposés et de s'assurer de l'adéquation de ces derniers avec la planification de chacune des MRC. Cette deuxième consultation a eu lieu par courriel en, mettant à la disposition des MRC adjacentes des cartes représentant les scénarios de conservation proposés et leur descriptif. Cette deuxième consultation a été effectuée en juin 2022.

Les commentaires recueillis lors des deux exercices de consultation ont été intégrés dans l'analyse et considérés dans la planification des scénarios de conservation du PRMHH. Les courriels envoyés aux MRC adjacentes sont disponibles à l'annexe 4.

## 1.2 Collecte et gestion des données

Pour la collecte des données, les sources recommandées par le MELCC dans sa *Liste de données disponibles pour l'élaboration des PRMHH* (MELCC, 2021b) et par le guide *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche d'élaboration* (Dy et coll., 2018) ont été consultées.

Le SAD en cours de révision de la MRC de La Haute-Gaspésie a été utilisé (MRC de La Haute-Gaspésie, 2018). Les données concernant les affectations du sol, l'utilisation du territoire, le zonage, la domanialité des terres, les cadastres ainsi que les données géomatiques relatives aux plaines inondables ont été obtenues de la MRC de La Haute-Gaspésie (2020a). Les données relatives aux découpages administratifs et aux infrastructures routières proviennent du répertoire gouvernemental (Gouvernement du Québec, 2020).

La délimitation et la typologie des milieux humides proviennent de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (MELCC, 2019a) ainsi que d'études de caractérisation de milieux humides réalisées par le CENG (CENG, 2015a et 2016a). L'hydrographie présentée provient des sources gouvernementales (1 : 250 000 – BNDT, 2021; 1 : 50 000 – RNC, 2011) et les bassins versants proviennent des couches du gouvernement du Québec (MDDELCC, 2017).

Les aires protégées et les habitats fauniques proviennent du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP, 2021) et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC, 2021c). Les espèces exotiques envahissantes (EEE) ont été tirées de la base de données de Sentinelle (MELCC, 2021d). La localisation et l'identification des espèces fauniques et floristiques à statut particulier (EMVS; espèces menacées, susceptibles ou vulnérables) ont été obtenues par le biais du système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT) et proviennent du Centre de données sur

le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ), géré par le MELCC et le MFFP (CDPNQ, 2021a et 2021b).

La présence et la localisation des droits miniers ont également été validées. Les données de droits miniers illustrées cartographiquement proviennent du système d'information géominière à référence spatiale (SIGÉOM, 2021). La carte des hydrocarbures du Système d'information géoscientifique pétrolier et gazier (SIGPEG) et le site de titres miniers (GESTIM) ont également été consultés. Ces données ont été consultées au moment de produire les cartes du portrait du territoire en juin 2022.

Le PRMHH doit prendre en compte les plaines inondables et la délimitation du territoire inondé lors des crues printanières de 2017 et de 2019. Le territoire d'application de la zone d'intervention spéciale comprend cette délimitation, à laquelle s'ajoutent les zones inondables de récurrence 0-20 ans déterminées, au 10 juin 2019, dans les outils de planification des MRC. Aucune zone d'intervention spéciale (ZIS) n'est localisée sur le territoire de la MRC. Cette information a été validée au moment de réaliser les cartes du portrait du territoire, soit au printemps 2021.

L'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020) a également été utilisé. Les documents produits par le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), notamment le Plan directeur de l'eau (PDE) ont été utilisés (CENG, 2016b; 2016c, 2016d). Aussi, certains documents complémentaires, tels qu'une étude spécifique au territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie afin de caractériser les milieux sensibles et faire un inventaire des dépotoirs clandestins produite par le comité ZIP Gaspésie (2016) ont été consultés. Les données concernant le rendement en fonctions et services écologiques des milieux humides du CENG ont également été utilisées dans le cadre du PRMHH (CENG, 2022).

### 1.3 Considérations méthodologiques

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est vaste. Il comprend une proportion faible de terres de domanialité privée (10 %) par rapport à l'ensemble du territoire (518,9 km<sup>2</sup> sur 5 189,9 km<sup>2</sup>). Ces terres de domanialité privée sont principalement situées sur la côte.

Les informations disponibles pour documenter le portrait du territoire sont partielles pour plusieurs aspects parmi lesquels on retrouve:

- ▶ les zones inondables;
- ▶ les zones d'érosion;
- ▶ l'état de bandes riveraines;
- ▶ le suivi de la qualité de l'eau;
- ▶ les espèces exotiques envahissantes;
- ▶ les obstacles à la libre circulation du poisson et aux sédiments de fond;
- ▶ l'évaluation de l'ampleur des altérations passées aux milieux humides; ainsi que
- ▶ l'évaluation de l'ampleur des perturbations actuelles et passées aux milieux humides et hydriques.

La MRC borde l'estuaire du Saint-Laurent. Aussi, le régime des eaux de son territoire est partagé entre 69 bassins versants différents, dont une multitude sur la côte, s'écoulant vers le fleuve. La prise en compte de la gestion par bassin versant dans le cadre du PRMHH est donc particulièrement difficile d'application pour un tel territoire.

En ce qui a trait aux données de délimitation des milieux humides, elles sont essentiellement issues de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec qui utilise une analyse géomatique à grande échelle et une photo-interprétation. Les résultats provenant de cet assemblage de données dépendent donc de la précision et de l'exactitude de chacune des sources de données utilisées. Des niveaux de confiance sont attribués à chacune des sources de données, soit de niveau de confiance faible, moyen ou bon. Dans le cadre du PRMHH, les données de milieux humides potentiels de niveau de confiance « moyen » ou inférieur ont été exclues de la base de données. Ainsi, uniquement les milieux humides potentiels de niveau de confiance « bon » ont été utilisés. Ce choix s'explique par le fait que les niveaux de confiance « moyen » ou « faible » sont attribués à partir de critères cartographiques comme la classe de drainage ou le groupe d'essence, ce qui fait en sorte que seule une caractérisation sur le terrain permettrait d'infirmer ou de confirmer la présence de ces milieux humides potentiels. La sélection des milieux humides potentiels de niveau de confiance « bon » permet de s'assurer que le portrait des milieux humides soit le plus exact possible. Toutefois, il importe de préciser que le degré de précision des données pour l'ensemble du territoire d'application du PRMHH ne permet pas l'utilisation de sa cartographie à des fins de référence légales et officielles. Ainsi, ces données ne permettent pas de conclure d'une manière précise quant à la délimitation des milieux humides qui y sont représentés (MELCC, 2019b). La délimitation de milieux humides à l'embouchure de la rivière de Mont-Louis et à l'embouchure de la rivière Cap-Chat a été réalisée de manière plus précise par le CENG, respectivement en 2015 et en 2016. Toutefois, pour l'ensemble du territoire d'application du PRMHH, les particuliers et les promoteurs ne sont donc en aucun cas exemptés d'effectuer des vérifications sur le site visé par d'éventuels travaux ou projet de développement afin d'assurer la conformité de leurs activités à la réglementation en vigueur en matière de protection des milieux humides et hydriques. Il est à noter que les milieux humides étant entièrement localisés sur une route déjà construite ont été retirés de la cartographie.

Par ailleurs, les terres privées de la MRC sont situées essentiellement le long de la côte, dans les portions aval de certains bassins versants s'étendant sur les terres publiques à vocation majoritairement forestière et récréative. La portée du PRMHH, qui se limite aux terres privées, ne permet pas nécessairement d'intégrer des problématiques qui seraient présentes dans les secteurs amont aux terres privées et pour lesquels la connaissance du territoire est souvent parcellaire. C'est le cas notamment des problématiques de qualité de l'eau et de l'érosion des rives des cours d'eau, qui constituent des problématiques liées à des sources de contamination diffuses, actuelles ou passées, sur lesquelles la portée du PRMHH est limitée.

De même, l'érosion côtière est un phénomène naturel d'ampleur régionale qui est accentué par les changements climatiques. Bien que ce phénomène puisse affecter les milieux humides de domanialité publique adjacents aux terres privées, il a peu de lien direct avec les altérations aux milieux humides dans les terres privées du territoire. La portée du PRMHH sur cet aspect est donc limitée.

## 2 Portrait du territoire

Le portrait du territoire se veut une compréhension des aspects humains, économiques et environnementaux qui caractérisent un territoire. Ce chapitre présente donc un portrait général de la MRC de La Haute-Gaspésie et de ses particularités. Il vise à refléter l'état du territoire et des milieux humides et hydriques en fonction des connaissances les plus récentes. Ce dernier a été rédigé en grande partie à partir des informations contenues dans le SAD de la MRC de La Haute-Gaspésie qui est en cours de révision et qui n'a pas encore été entériné par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Les informations contenues dans ce projet de schéma étaient toutefois les plus à jour disponibles par rapport, entre autres, aux orientations de développement de la MRC. Le choix a donc été fait de travailler sur les bases de ce schéma en cours de rédaction afin d'assurer une cohérence entre l'analyse nécessaire à la production du PRMHH et la planification territoriale de la MRC la plus à jour.

Le portrait est divisé en deux thématiques : la première section portant sur le contexte d'aménagement du territoire (2.1) présente le contexte socio-économique (2.1.1), l'utilisation du territoire (2.1.2) et la planification d'aménagement et de développement (2.1.3). La seconde section portant sur le contexte environnemental (2.2) présente un recensement des milieux humides et hydriques (2.2.1), un bilan des perturbations, l'état des milieux et les problématiques (2.2.2) ainsi qu'un recensement des milieux naturels d'intérêt (2.2.3).

### 2.1 Contexte d'aménagement du territoire

#### 2.1.1 Contexte socio-économique

##### 2.1.1.1 Survol de l'histoire des liens avec les milieux humides et hydriques

L'utilisation passée du territoire présente un lien étroit avec les milieux humides, mais surtout avec les milieux hydriques. La nation mi'gmaq et leurs ancêtres ont été les seuls habitants du territoire de la MRC pendant plusieurs centaines d'années. Le territoire ancestral de cette nation était constitué du Nouveau-Brunswick, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse ainsi que de la Gaspésie. Le district qui couvrait la péninsule gaspésienne portait le nom de *Gespe'gewa'gi* (CENG, 2016b). Déjà, à cette époque, les communautés autochtones bénéficiaient de la présence des nombreux lacs, cours d'eau et milieux humides pour la chasse et la pêche de subsistance.

Les milieux hydriques, à commencer par le fleuve Saint-Laurent, ont servi historiquement de voies de transport pour la colonisation du territoire par les Européens. Lors de son premier voyage en Amérique en 1534, le navigateur Jacques Cartier entre dans la baie de Gaspé et y dresse sa célèbre croix afin de signaler la prise de possession du territoire par la France. De 1534 à 1763, le territoire de la Gaspésie est sous le régime français. En 1758, le général James Wolfe et ses troupes britanniques s'emparent de plusieurs établissements français dans la région. En 1763, à la suite de la conquête britannique, la Gaspésie appartient officiellement à la Province de Québec, alors que le Canada est cédé à la Grande-Bretagne par le Traité de Paris (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2018). Les prémices de l'établissement des Européens en Gaspésie permettent de mieux comprendre les pressions subies sur les milieux côtiers et, par la suite, les particularités du contexte d'aménagement du territoire qui en résultent actuellement.

Ce n'est qu'en 1920 que la route 132 est parachevée pour l'ensemble de la péninsule gaspésienne offrant ainsi un meilleur accès au territoire. Par la suite en 1951, pour la première fois, les routes sont ouvertes durant l'hiver.

### 2.1.1.2 Portrait actuel de la MRC de La Haute-Gaspésie

La municipalité régionale de comté (MRC) de La Haute-Gaspésie fait partie de la région administrative de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. La MRC est située à l'entrée nord de la péninsule gaspésienne, à proximité de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent. Elle est limitée à l'ouest par la MRC de Matane, à l'est par la MRC de La Côte-de-Gaspé et au sud par la MRC de Bonaventure (carte 1).

La MRC a une superficie totale de 11 463,8 km<sup>2</sup> (dont 9 852 km<sup>2</sup> sont situés dans les TNO incluant le TNO aquatique). Elle est composée des huit municipalités suivantes : Cap-Chat (ville), La Martre, Marsoui, Mont-Saint-Pierre, Rivière-à-Claude, Sainte-Anne-des-Monts (ville), Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Saint-Maxime-du-Mont-Louis. On y compte également deux territoires non organisés, soit le TNO Coulée-des-Adolphe et le TNO Mont-Albert (tableau 2 et carte 1). En prenant en compte le TNO aquatique, une proportion de 86,9 % du territoire de la MRC fait partie des territoires non organisés.

Tableau 2 Populations et superficies des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Collectivité territoriale                    | Population*   | Superficie (km <sup>2</sup> ) |
|--|---------------|-------------------------------|
| Cap-Chat (V)                                 | 2 341         | 209,1                         |
| La Martre (M)                                | 210           | 179,1                         |
| Marsoui (VL)                                 | 272           | 178,7                         |
| Mont-Saint-Pierre (VL)                       | 159           | 51,8                          |
| Rivière-à-Claude (M)                         | 128           | 156,2                         |
| Saint-Maxime-du-Mont-Louis (M)               | 1 084         | 232,3                         |
| Sainte-Anne-des-Monts (V)                    | 6 309         | 339,7                         |
| Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (M) | 274           | 264,9                         |
| Coulée-des-Adolphe (TNO)                     | n.d.          | 87,8                          |
| Mont-Albert (TNO)                            | 182           | 3490,3                        |
| <b>Sous-total terrestre</b>                  | <b>10 959</b> | <b>5 189,9</b>                |
| Territoire non organisé aquatique            | s.o.          | 6 273,9                       |
| <b>Total</b>                                 | <b>10 959</b> | <b>11 463,8</b>               |

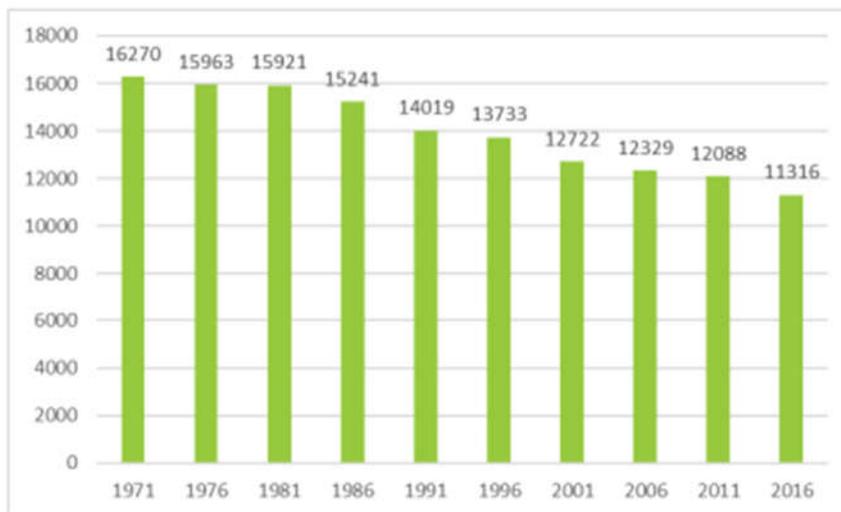
Source : MAMH, 2021

### 2.1.1.3 Perspectives démographiques

Depuis plusieurs années, la MRC de La Haute-Gaspésie connaît une diminution progressive de sa population. En effet, depuis 1971, la population de la MRC a diminué de 4 954 personnes, correspondant à un taux de décroissance de 30,5 %.

Bien que cette tendance décroissante de la population soit observée depuis plusieurs décennies, c'est à partir de 1981 qu'elle est plus marquée. Entre les deux derniers

recensements nationaux, soit entre 2011 et 2016, la MRC a subi une perte de sa population de 6,39 %, comparativement à 1,95 % entre 2006 et 2011 (MRC de La Haute-Gaspésie, n.d.).



Source : Statistique Canada, Recensements 1971, 1976, 1981, 1986, 1991, 1996, 2001, 2006, 2011 et 2016

Source : MRC de La Haute-Gaspésie, n.d.

Figure 1 Évolution de la population de la MRC de La Haute-Gaspésie de 1971 à 2016

Cette décroissance est également observée à l'échelle municipale. Entre 2011 et 2016, les villes de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts ont diminué de population avec des pertes respectives de 5,60 % et de 7,15 %. La municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis est la seule à avoir freiné sa décroissance, alors qu'elle a connu une croissance démographique de 1,43 % pour la même période.

Les données de Statistique Canada démontrent un vieillissement de la population. La population de la MRC de La Haute-Gaspésie a connu une augmentation de 35,8 % des personnes âgées de 65 à 69 ans entre les années 2011 et 2016, amenant ses résidents de 65 ans et plus à représenter 27 % de la population du territoire en 2016 (en comparaison à 21,7 % en 2011).

Le ralentissement des activités économiques constitue le principal facteur de cette diminution progressive de la population du territoire qui a, d'une certaine manière, contribué à l'exode d'une partie de la population. Une proportion importante des personnes âgées de 15 à 44 ans a quitté la région en vue de poursuivre des études postsecondaires ou trouver un emploi stable. Par ailleurs, l'ensemble des municipalités de la MRC est aux prises avec une diminution du nombre de jeunes de moins de 14 ans (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

En regard des projections démographiques, le phénomène de dévitalisation et de renouvellement de la population semble se poursuivre. Selon, les projections démographiques pour les années à venir, effectifs de la population de La Haute-Gaspésie continueront à décroître – la population totale haute-gaspésienne devrait s'élever à 11 070 personnes en 2036 ce qui représente une diminution de l'ordre de 2,2 % par rapport aux données de 2016 (CIUSS-Gaspésie, 2014).

#### 2.1.1.4 Principaux secteurs d'activité économique

Une très grande proportion de l'économie de la MRC La Haute-Gaspésie dépend du secteur tertiaire. Le secteur primaire occupe une part moins large de l'économie locale, en revanche le secteur secondaire, soit la fabrication et la construction, est équivalent à la situation provinciale.

##### Secteur commercial

Les commerces de proximité sont, pour la plupart, situés le long de la route 132, et plus spécifiquement dans les noyaux villageois. Le secteur à plus forte concentration commerciale se limite à la ville de Sainte-Anne-des-Monts. Celle-ci se démarque particulièrement par l'omniprésence des services gouvernementaux et des commerces. On note toutefois que la grande majorité de ces entreprises se trouvent dans le secteur tertiaire. On peut penser que ces entreprises sont associées majoritairement au tourisme puisque des 377 entreprises identifiées, 351 sont dans le secteur tertiaire, et 228 de ces 351 entreprises tertiaires sont dans le domaine des services (CENG, 2016b).

Le nombre d'entreprises présentes dans chacune des municipalités de la MRC par secteur (primaire, secondaire, tertiaire) démontre qu'un plus grand nombre de commerces et d'entreprises du secteur tertiaire est observé, notamment dans la catégorie « Services » (tableau 3). Cependant, ce recensement n'est pas exhaustif, mais présente un ordre de grandeur concernant le nombre de commerces et d'entreprises.

Tableau 3 Commerces et entreprises dans les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Municipalités                                | Secteur primaire   | Secteur secondaire | Secteur tertiaire         |           |          |                              | Total |
|--|--|--------------------|---------------------------|-----------|----------|------------------------------|-------|
|  | Agriculture, acériculture, pêche, chasse, extraction minière | Fabrication        | Hébergement, Restauration | Commerces | Services | Sous-total secteur tertiaire |       |
| Cap-Chat (V)                                 | 1  | 10                 | 21                        | 21        | 65       | 107                          | 118   |
| La Martre (M)                                | 0  | 0                  | 4                         | 2         | 5        | 11                           | 11    |
| Marsoui (VL)                                 | 1  | 0                  | 4                         | 1         | 9        | 14                           | 15    |
| Mont-Saint-Pierre (VL)                       | 1  | 2                  | 8                         | 3         | 13       | 24                           | 27    |
| Rivière-à-Claude (M)                         | 0  | 1                  | 1                         | 0         | 5        | 6                            | 7     |
| Saint-Maxime-du-Mont-Louis (M)               | 2  | 3                  | 14                        | 10        | 25       | 49                           | 54    |
| Sainte-Anne-des-Monts (V)                    | 9  | 17                 | 45                        | 78        | 228      | 351                          | 377   |
| Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (M) | 0  | 2                  | 6                         | 3         | 9        | 18                           | 20    |

Source : CENG, 2016b.

## Secteur industriel

Les municipalités aménagent des zones réservées aux activités industrielles. Ces sites ont pour objectifs de concentrer les industries légères, lourdes ou contraignantes de façon à éviter les conflits avec les autres types d'usages du territoire.

Saint-Maxime-du-Mont-Louis possède deux zones industrielles, l'Écocentre, des bassins d'assainissement et un moulin à scie s'y retrouvent (CENG, 2016b).

Les villes de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts possèdent chacune un parc industriel. Dans le cas de Cap-Chat, le parc d'une superficie de 9 millions de pieds carrés concentre ses activités dans le secteur de la transformation forestière et l'électronique (CLD, 2021a). Le parc industriel de Sainte-Anne-des-Monts, quant à lui, possède une superficie de plus d'un million de pieds de carrés où les activités de transformation forestière, d'énergie, de pêche et de manufacture sont exercées (CLD, 2021b).

## Forêt privée

En 2011, la superficie forestière privée totale de la MRC représentait 522,1 km<sup>2</sup>. De cette superficie, 518 km<sup>2</sup> étaient des terrains forestiers productifs et 428,8 km<sup>2</sup> étaient accessibles (CENG, 2016b).

Le volume de bois mis en marché provenant du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie a considérablement diminué dans les dernières années. En effet, de 2004 à 2011 les volumes de bois mis en marché sont passés de 101 764 m<sup>3</sup> à 10 960,4 m<sup>3</sup> (CENG, 2016b). L'industrie forestière est donc toujours présente, mais en plus faible proportion.

## Exploitation minière

L'exploitation minière peut être subdivisée en deux classifications, soit l'extraction des substances minérales, soit les mines, et l'extraction de substances minérales de surface, soit les carrières, les sablières, etc.

Sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, une seule mine est en exploitation, soit la mine du mont Lyall. Ce site constitue une attraction touristique où les visiteurs recherchent des agates et autres pierres fines. Ainsi, aucune exploitation à grande échelle n'y est pratiquée (CENG, 2016b).

En 2021, la MRC a adopté le règlement numéro 2019-373 modifiant le Règlement numéro 87-36 « Schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Gaspésie » relativement à la délimitation des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM). Les territoires retenus comme incompatibles à l'activité minière sont :

- ▶ Les périmètres d'urbanisation délimités ainsi qu'une bande de protection de 1 000 mètres autour;
- ▶ Les regroupements de cinq lots et plus construits et contigus, occupés par une résidence permanente ou saisonnière déjà existante située hors d'un périmètre d'urbanisation. À cela s'ajoute une bande de protection de 600 mètres. Les regroupements considèrent également les commerces et services, les industries et les lots vacants;
- ▶ Les lots correspondants à la localisation du centre de plein air de Cap-Chat et les lots correspondants à la localisation du Village Grande Nature Chic-Chocs situé dans le TNO Mont-Albert;

- Les installations municipales de prélèvement d'eau souterraine ou de surface de catégories 1 et 2 à des fins de consommation humaine ainsi que ses aires de protection (MRC de La Haute-Gaspésie, 2021).

Ce règlement a été adopté par la MRC, mais n'est pas encore en vigueur puisqu'il n'a pas encore obtenu un avis gouvernemental favorable. De ce fait, des modifications au contenu du Règlement sont en cours.

## Énergie

Le parc éolien du Mont-Louis est situé dans la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis et comprend 67 éoliennes. Ce parc de 100,5 mégawatts a commencé son exploitation commerciale en 2011 et est exploité par Northland Power (Hydro-Québec, 2021).

Le parc éolien de Gros-Morne est, lui aussi, situé dans la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, mais chevauche également la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. La première phase du parc, d'une puissance de 100,5 mégawatts a été mise en service en 2011, alors que la deuxième phase, d'une puissance de 111 mégawatts, a été mise en service en 2012. Le parc, qui est composé de 67 éoliennes, est exploité par Innergex (Hydro-Québec, 2021).

Enfin, le parc éolien du Mont-Rothery, d'une puissance de 74 mégawatts, principalement situé sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé chevauche légèrement le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie sur lequel on retrouve 5 éoliennes. Ce parc, exploité par EDF EN et MD1, a été mis en service en 2015 et possède un total de 37 éoliennes (EDF, 2021; Radio-Canada, 2013).

## Secteur récréotouristique

La MRC de La Haute-Gaspésie fait partie du circuit touristique gaspésien. Les attraits de son territoire sont principalement associés aux éléments naturels qui composent le paysage. Si le parc de la Gaspésie constitue, au plan touristique, un atout important en raison de ses nombreux potentiels et des retombées économiques qu'il engendre, il ne faut pas sous-estimer la présence du fleuve Saint-Laurent, des montagnes, des milieux agricoles et forestiers, des villages côtiers typiques et de certains territoires d'intérêt historique (les phares, les sites archéologiques), écologique (le parc de la Gaspésie, les rivières à saumon, les réserves écologiques, la réserve faunique des Chic-Chocs, etc.) ou équipements (le Centre Exploramer, le parc récréotouristique du rocher Cap-Chat, le Centre d'interprétation du phare et des balises, Parc et Mer, les réseaux de sentiers pédestres, de motoneiges et de circuits cyclables) qui contribuent à façonner le paysage et à faire de La Haute-Gaspésie, une destination touristique privilégiée (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

## Zones d'exploitation contrôlée (ZEC)

Les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) ont la délégation du MFFP en ce qui concerne la gestion de la faune. Tout en assurant le suivi et le contrôle de la faune, les ZECs favorisent son utilisation récréative de façon équitable pour tous les usagers. Elles sont consacrées à l'aménagement, l'exploitation et la conservation de la faune ou d'une espèce faunique en particulier.

Deux ZECs sont situées sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, soit : la ZEC de la Rivière-Cap-Chat, la ZEC de la Rivière-Madeleine (CENG, 2016b).

La ZEC de la Rivière-Cap-Chat se situe dans le nord-ouest de la MRC. D'une longueur de 56,6 km, elle axe ses activités sur la pêche au saumon et est gérée par la Société de gestion de la rivière Cap-Chat. La ZEC de la Rivière-Madeleine, quant à elle, se trouve dans la partie nord-est du territoire de la MRC et chevauche également le territoire de la MRC de La Côte-de-Gaspé. Gérée par la Société de gestion de la rivière Madeleine et d'une longueur de 115,8 km, elle se concentre, elle aussi, sur la pêche au saumon (CENG, 2016b).

### Pourvoires

Deux pourvoires à droits non exclusifs sont situées sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le Monde sauvage est situé à Sainte-Anne-des-Monts et on y offre la pêche à l'omble de fontaine, à l'omble de fontaine indigène, au saumon atlantique ainsi qu'à la truite de mer. La chasse y est également pratiquée, notamment la chasse à la bécasse, au canard, au cerf de Virginie, à la gélinotte huppée, au lièvre d'Amérique, à l'orignal, à l'ours noir ainsi qu'au tétras du Canada. Le Camp de la Haute-Madeleine, de son côté, se trouve au lac du Diable à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. On y pratique la pêche à l'omble de fontaine indigène de même qu'au saumon atlantique (Les pourvoires du Québec, n.d.).

Le permis de pourvoirie de Destination Chic-Chocs couvre quant à lui tout le territoire de la Gaspésie, mais l'hébergement se fait à Sainte-Anne-des-Monts et au parc national de la Gaspésie (CENG, 2016b).

### Sentiers

Plusieurs sentiers parcourent la MRC, que ce soit des sentiers de randonnée, de quad, de motoneige, de ski de fond ou de raquette. Le fleuve Saint-Laurent, les monts Chic-Chocs, les monts McGerrigle et le Sentier international des Appalaches (SIA) – seul sentier certifié Grande Randonnée en Amérique du Nord (GR®A1) – donnent accès à un terrain de jeu incroyable au niveau de la randonnée pédestre (CENG, 2016b).

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est sillonné par plusieurs sentiers de quad locaux, régionaux et provinciaux. Ces derniers se concentrent particulièrement dans le secteur de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts et un peu plus au sud (Fédération québécoise des clubs quads, 2021).

Au niveau des sentiers de motoneiges, seul un grand axe est-ouest (sentier T5) longeant la route provinciale 5 est présent sur le territoire de la MRC. Quelques sentiers viennent connecter ce dernier à Mont-Pierre, Mont-Louis, Gros-Morne, Manche-d'Épée et différents secteurs de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (Fédération des clubs de motoneigistes du Québec, 2021).

### Secteurs agroalimentaire et agricole

Quatre entreprises de transformation des produits de la mer sont répertoriées sur le territoire de la MRC. La plupart de ces entreprises sont saisonnières et ont un chiffre d'affaires annuel inférieur à dix millions de dollars. Seulement une entreprise produit à l'année. Les entreprises de transformation des produits de la mer offrent principalement des produits frais ou surgelés, mais certaines font aussi des produits salés, séchés, fumés ou transformés (CENG, 2016b).

La zone agricole protégée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) occupe ainsi une place marginale sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. D'une superficie de 8 897 ha, ne représentant ainsi que 2 % du territoire, la zone

agricole protégée s'étend de Cap-Chat à Sainte-Anne-des-Monts, soit dans l'ouest du territoire de la MRC.

En 2010, on comptait 31 exploitations agricoles enregistrées au MAPAQ sur l'ensemble du territoire de la MRC. Ces dernières occupaient 37 % de la superficie de la zone agricole désignée.

Dans certaines municipalités, des terres exploitées à des fins agricoles ont été incluses à la zone agricole protégée en vigueur. Ces inclusions, depuis la révision de la zone agricole en 1991, représentent une superficie de 388 ha. Il est toutefois à noter que 248 ha ont également été exclus de la zone agricole depuis la révision (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### 2.1.2 Utilisation du territoire

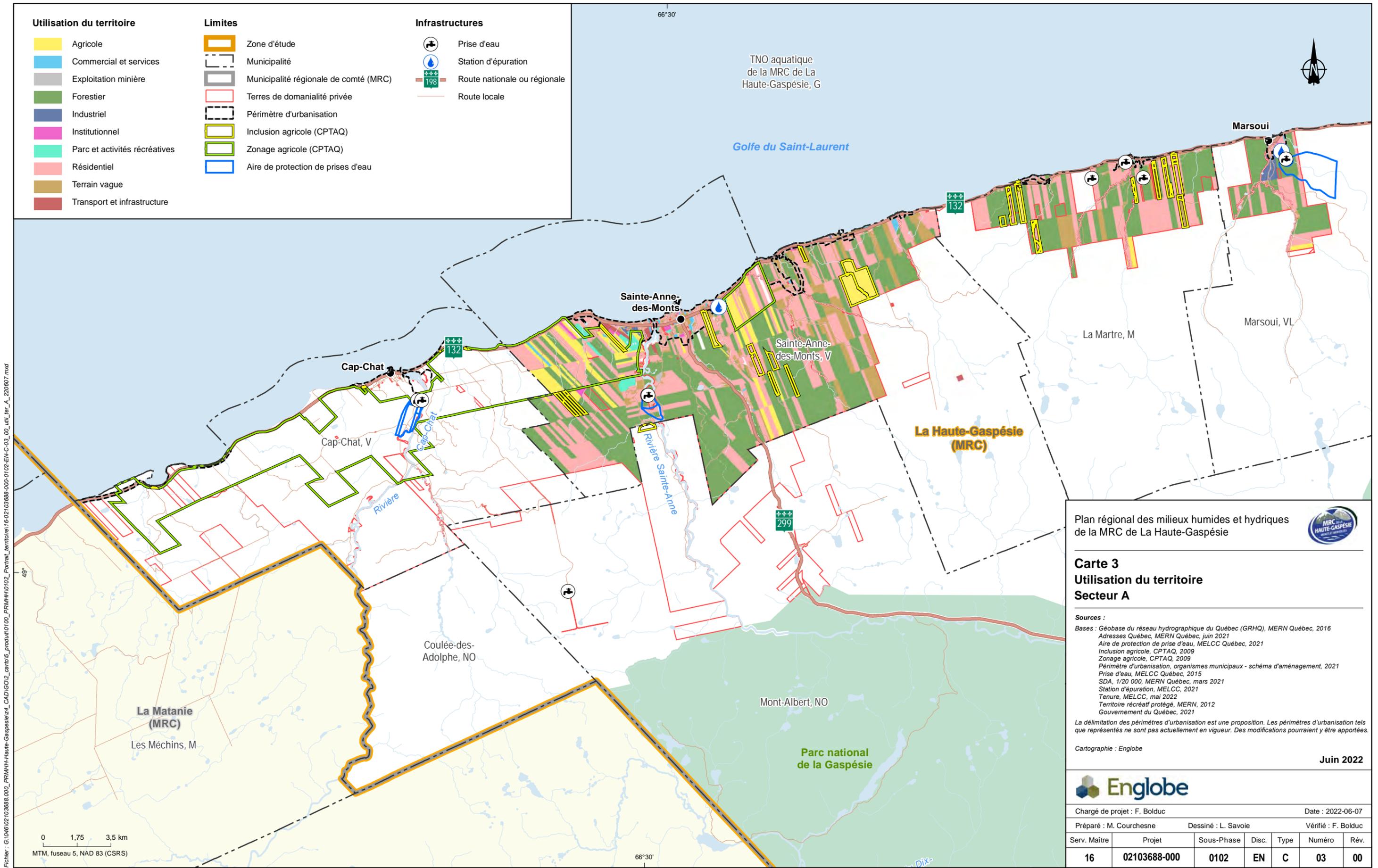
Deux entités géographiques émergent à l'analyse du territoire de la MRC. Il y a, d'une part, la zone littorale principalement composée de terres privées et, d'autre part, le secteur intérieur formé essentiellement des terres publiques.

#### Secteur du littoral

Le secteur du littoral correspond à une mince bande de terre enclavée entre la mer et la montagne. Son relief est peu accidenté. La présence de vallées, d'anses et de terrasses y a encouragé l'établissement des populations et donc, la domanialité des terres y est surtout de nature privée (cartes 3 et 4). Malgré l'apparente diversité de ses paysages naturels ou construits, ce secteur présente une certaine unité dans la mesure où elle est constituée d'un environnement côtier et qu'il s'agit du principal espace habité de la MRC. De plus, la route 132, qui traverse son territoire d'une extrémité à l'autre, favorise une continuité dans les paysages et les activités qu'on y trouve.

La topographie et l'exploitation des ressources de la mer ont conditionné la mise en place de la route 132 et expliquent le développement linéaire du territoire gaspésien. En effet, le corridor formé par le littoral et la route 132 possède diverses fonctions. Ce dernier constitue tout d'abord un secteur d'habitation et de travail pour la majeure partie de la population de la MRC. C'est pourquoi l'utilisation résidentielle du territoire s'y concentre (carte 3 et 4). Cette route revêt aussi, pour la région et le gouvernement provincial, le rôle de route nationale avec les besoins d'efficacité et de sécurité qui en découlent. Au niveau local, les municipalités du secteur considèrent la route 132 comme le principal axe de développement où les commerces et les services bénéficient d'une desserte aisée et d'un maximum de visibilité. Ainsi, l'utilisation du territoire associé aux commerces et aux services est répartie dans ce secteur près des agglomérations urbaines.

Également, la zone du littoral grâce à ses panoramas d'exception est un espace privilégié pour la pratique d'activités récréatives. Elle constitue donc un important corridor touristique générateur de retombées économiques pour l'ensemble de la Gaspésie. Dans le secteur du littoral, l'utilisation du territoire associé à des parcs ainsi qu'à des activités récréatives et de loisirs est principalement retrouvée dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts, à l'ouest ainsi qu'au sud du périmètre d'urbanisation (carte 3).



**Utilisation du territoire**

- Agricole
- Commercial et services
- Exploitation minière
- Forestier
- Industriel
- Institutionnel
- Parc et activités récréatives
- Résidentiel
- Terrain vague
- Transport et infrastructure

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Terres de domanialité privée
- Périmètre d'urbanisation
- Inclusion agricole (CPTAQ)
- Zonage agricole (CPTAQ)
- Aire de protection de prises d'eau

**Infrastructures**

- Prise d'eau
- Station d'épuration
- Route nationale ou régionale
- Route locale

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 3  
Utilisation du territoire  
Secteur A**

**Sources :**  
 Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 Aire de protection de prise d'eau, MELCC Québec, 2021  
 Inclusion agricole, CPTAQ, 2009  
 Zonage agricole, CPTAQ, 2009  
 Périmètre d'urbanisation, organismes municipaux - schéma d'aménagement, 2021  
 Prise d'eau, MELCC Québec, 2015  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Station d'épuration, MELCC, 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
 Gouvernement du Québec, 2021

*La délimitation des périmètres d'urbanisation est une proposition. Les périmètres d'urbanisation tels que représentés ne sont pas actuellement en vigueur. Des modifications pourraient y être apportées.*

Cartographie : Englobe Juin 2022

| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-07   |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|---------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : L. Savoie |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase          | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                | EN    | C                   | 03     | 00   |

Fichier : G:\046102103688\_000\_PPRMHH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\GOI\_2\_carbo\S\_produit\0100\_PPRMHH0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-03\_00\_util\_ter\_A\_220607.mxd



**Utilisation du territoire**

- Agricole
- Commercial et services
- Exploitation minière
- Forestier
- Industriel
- Institutionnel
- Parc et activités récréatives
- Résidentiel
- Terrain vague
- Transport et infrastructure

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Terres de domanialité privée
- Périmètre d'urbanisation
- Aire de protection de prises d'eau
- Inclusion agricole (CPTAQ)

**Infrastructures**

- + Prise d'eau
- + Station d'épuration
- Route nationale ou régionale
- Route locale

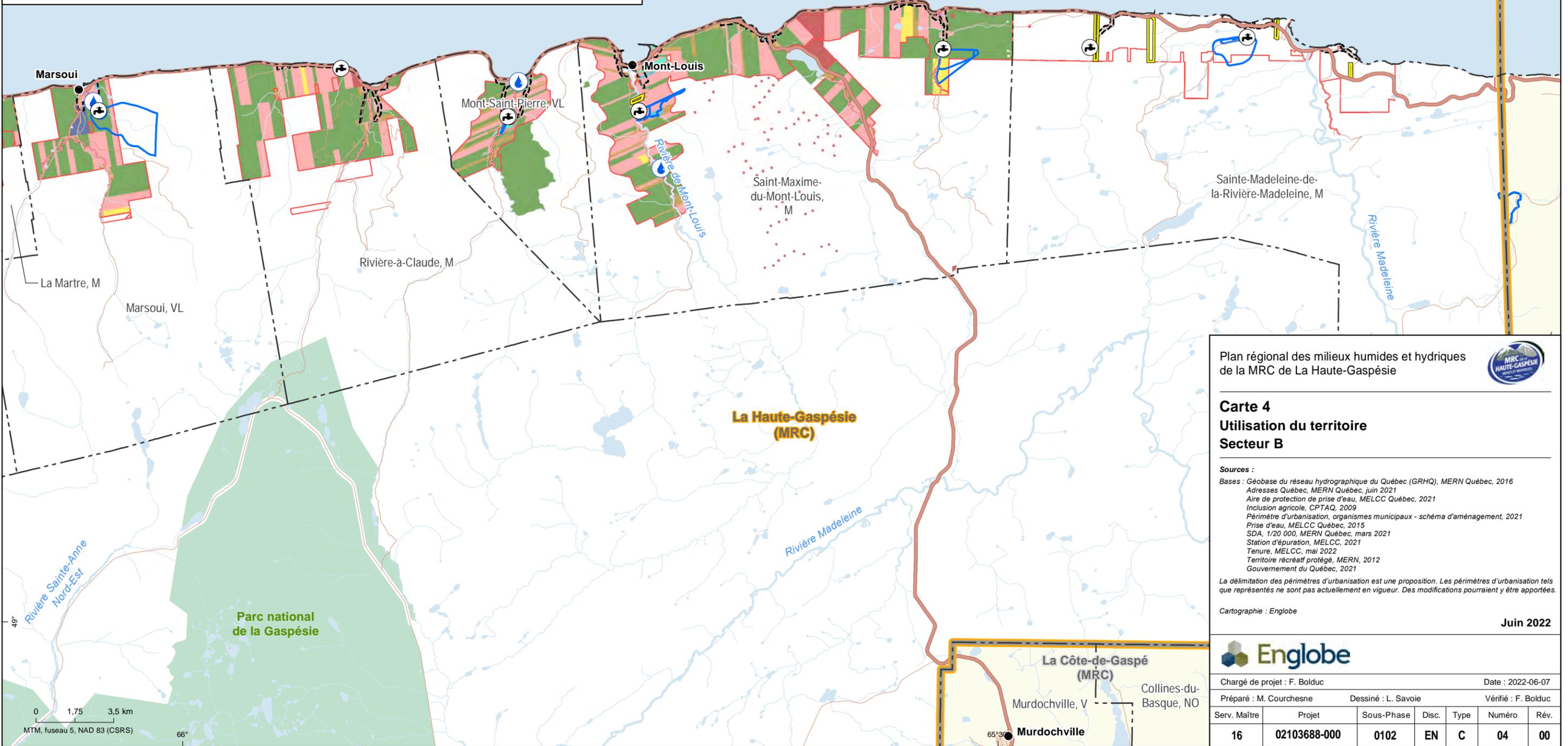
65°30'



Golfe du Saint-Laurent

TNO aquatique  
de la MRC de La  
Haute-Gaspésie, G

Fichier : G:\04\02\103688\_000\_PRRMH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\GOI\2\_carbo\S\_carbo\S\_produit\0100\_PRRMH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-04\_00\_util\_ter\_B\_220607.mxd



Plan régional des milieux humides et hydriques  
de la MRC de La Haute-Gaspésie



**Carte 4**  
**Utilisation du territoire**  
**Secteur B**

**Sources :**

- Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016
- Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021
- Aire de protection de prise d'eau, MELCC Québec, 2021
- Inclusion agricole, CPTAQ, 2009
- Périmètre d'urbanisation, organismes municipaux - schéma d'aménagement, 2021
- Prise d'eau, MELCC Québec, 2015
- SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021
- Station d'épuration, MELCC, 2021
- Tenure, MELCC, mai 2022
- Territoire récréatif protégé, MERN, 2012
- Gouvernement du Québec, 2021

*La délimitation des périmètres d'urbanisation est une proposition. Les périmètres d'urbanisation tels que représentés ne sont pas actuellement en vigueur. Des modifications pourraient y être apportées.*

Cartographie : Englobe

Juin 2022



| Chargé de projet : F. Bolduc |              |                     |       | Date : 2022-06-07   |        |      |
|------------------------------|--------------|---------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : L. Savoie |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase          | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                | EN    | C                   | 04     | 00   |



Le morcellement des terres vient y limiter les superficies disponibles pour l'exploitation agricole ou forestière. L'utilisation du territoire associé aux inclusions agricoles (CTPAQ) est présente dans des inclusions agricoles il y en a dans la plupart des municipalités, à l'extérieur du périmètre d'urbanisation (carte 3). Certains usages comme les coupes forestières ou les infrastructures sont peu compatibles avec les usages touristiques et résidentiels du corridor de la zone littorale. Ces terres à vocation forestière sont disséminées dans l'ensemble du secteur du littoral.

Les parcs éoliens situés dans les municipalités de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Cap-Chat et Sainte-Madeleine, permettent de constater l'utilisation du territoire à des fins d'infrastructures et de services publics dans le secteur (carte 4).

### **Secteur intérieur**

La plus grande partie du territoire de la MRC se trouve dans le secteur intérieur et se définit par une vocation forestière ainsi que d'un relief plutôt accidenté. Ce secteur comprend le parc national de la Gaspésie qui couvre une superficie de 689 km<sup>2</sup> du territoire de la MRC

La grande majorité des terres publiques sont situées dans le TNO Mont-Albert. De leur côté, les autres municipalités de la MRC ont toute une partie de leur territoire respectif affectée par la forêt domaniale (carte 1 présentée dans la mise en contexte).

## **2.1.3 Planification d'aménagement et de développement**

### **2.1.3.1 Grandes orientations d'aménagement**

Les sections qui suivent visent à résumer succinctement les différentes considérations de planification du territoire qui sont contenues dans le SAD de la MRC de La Haute-Gaspésie, dont la révision est en cours. Les sujets qui y sont traités ont été sélectionnés de manière à introduire les éléments de planification qui présentent des enjeux relatifs à la conservation des milieux humides et hydriques du territoire.

Plusieurs grandes orientations d'aménagement traitées dans le SAD en révision peuvent influencer sur l'intégrité des milieux humides et hydriques (tableau 4). Dans certains cas, lorsque le lien entre ces orientations et les milieux humides et hydriques est moins clair, une partie des objectifs qui sous-tendent aux orientations est reprise dans les lignes qui suivent afin de clarifier le lien logique.

Les grandes orientations servent à donner les lignes directrices qui vont guider la MRC dans l'élaboration de ses politiques en matière d'aménagement du territoire. En ce sens, elles constituent une réponse à la vision du territoire définie dans la problématique et reflètent aussi les choix du conseil de la MRC quant à l'avenir de son territoire. Par ses orientations en matière d'aménagement du territoire, la MRC de La Haute-Gaspésie vise globalement la mise en valeur et la protection de ses milieux d'intérêt tant au point de vue écologique qu'au point de vue de la villégiature ou de l'économie, tout en favorisant l'harmonisation des usages sur son territoire.

Tableau 4 Orientations de développement en lien direct ou indirect avec les milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Affectations  | Orientations  | Objectifs associés   | Impact possible sur les MHH  |
|---------------|---|--|--|
| Forêt         | Favoriser le développement de la villégiature adapté aux particularités du milieu.  | Assurer la protection d'un encadrement visuel autour des plans d'eau.  | Positif  |
|               |   | Assurer la protection des secteurs représentant un potentiel récréatif et touristique.   | Positif et négatif (en fonction de la définition de la protection que l'on souhaite appliquer)                   |
| Tourisme      | Miser sur le développement des potentiels touristiques du territoire.   | Développer un potentiel touristique global axé sur la complémentarité entre les diverses portions du territoire notamment la côte et l'arrière-pays et la complémentarité dans les services offerts (approche touristique globale).                          | Potentiellement négatif (développement du tourisme = risque pour les mhh)  |
|               |   | Promouvoir et mettre en valeur les territoires d'intérêts et les sites patrimoniaux ayant un potentiel touristique élevé afin d'accroître leur fréquentation par la clientèle touristique de passage dans la région (aménagement des sites, mise en réseau). | Potentiellement négatif (développement du tourisme = risque pour les mhh)  |
|               |   | Améliorer le cadre de vie, l'environnement naturel et favoriser le respect de la culture patrimoniale des bâtiments.   | Positif  |
|               |   | Conserver et mettre en valeur la qualité des paysages le long du corridor touristique de la route 132 et la route 299 menant au parc de la Gaspésie.   | Positif  |
|               | Développer une offre touristique de niche axée sur les richesses naturelles du territoire.                                    | Miser sur les richesses naturelles et leur particularité géologique comme outil de développement touristique durable (géotourisme, écotourisme).   | Potentiellement négatif (développement du tourisme = risque pour les mhh)  |
|               |   | Favoriser l'intégration du potentiel touristique de la réserve faunique aux attraits de l'ensemble du territoire de la MRC.  | Potentiellement négatif (développement du tourisme = risque pour les mhh)  |
|               |   | Soutenir le développement d'activités reliées au tourisme d'aventure compte tenu des potentiels du territoire  | Potentiellement négatif (développement du tourisme = risque pour les mhh)  |
| Environnement | Favoriser la mise en valeur des territoires ayant des caractéristiques environnementales particulières;                       | Reconnaître, à titre de territoire d'intérêt, les territoires naturels ayant une valeur environnementale et qui contribue à enrichir le milieu.  | Positif  |
|               |   | Mettre en valeur les paysages remarquables que forment les éléments naturels présents dans le territoire.  | Positif  |
|               | Favoriser la protection de la ressource hydrique (lacs, cours d'eau) comme milieu naturel important.                          | Appliquer des normes de protection afin d'assurer la préservation de la qualité de l'eau de consommation.  | Positif  |
|               |   | Encadrer la pratique d'activités à l'intérieur des bassins versants susceptibles d'affecter les cours d'eau.   | Positif  |
|               | Assurer la protection de la collectivité contre les risques associés à la présence de contraintes naturelles et anthropiques. | Établir des normes de protection à proximité des zones soumises à des contraintes naturelles ou anthropiques.  | Positif (notamment dans le cas des plaines inondables)   |
|               |   | Limiter, par le biais de la réglementation, l'implantation d'usages sensibles à proximité des sources de contrainte présentes sur le territoire.   | Positif (notamment dans le cas des plaines inondables)   |
|               |   | Favoriser le développement minier en limitant les contraintes pouvant y être associées.  | Potentiellement négatif (le développement minier peut avoir des impacts sur les mhh)                             |
| Pêche         | Soutenir l'industrie de la pêche dans le territoire et favoriser son développement.   | Soutenir la recherche de nouvelles pistes de développement pour les espèces sous-commercialisées.  | Potentiellement négatif (le développement de nouvelles activités récréatives peut avoir des impacts sur les mhh) |

| Affectations             | Orientations  | Objectifs associés  | Impact possible sur les MHH  |
|--------------------------|---|---|--|
| Développement industriel | Mettre en place des conditions favorables permettant l'émergence d'activités industrielles sur le territoire de la MRC.     | Soutenir la diversification des activités industrielles sur l'ensemble du territoire.   | Potentiellement négatif (le développement de nouvelles activités industrielles peut avoir des impacts sur les mhh) |
|                          |   | Favoriser le développement d'industries reliées à la transformation des ressources provenant du territoire.   | Potentiellement négatif (le développement de nouvelles activités industrielles peut avoir des impacts sur les mhh) |
|                          |   | Restreindre les impacts engendrés par les activités industrielles contraignantes sur les activités plus sensibles (résidences, institutions, etc.). | Positif  |
| Agriculture              | Revaloriser les activités agricoles sur le territoire et favoriser le développement des exploitations agricoles existantes. | Soutenir l'implantation d'entreprises innovatrices reliées à la production, la transformation ou à l'agrotourisme.                                  | Potentiellement négatif (le développement de nouvelles activités agricoles peut avoir des impacts sur les mhh)     |
|                          | Accroître le développement de l'agriculture dans notre territoire.  | Susciter la venue de production agricole innovatrice dans la MRC.   | Potentiellement négatif (le développement de nouvelles activités agricoles peut avoir des impacts sur les mhh)     |

Source : MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021.

### 2.1.3.2 Concept d'organisation spatiale

L'organisation et la structure du territoire de la MRC sont façonnées par sa situation géographique, son histoire et les activités économiques qui s'y concentrent. Les caractéristiques principales du territoire de la MRC ainsi que le rôle et la vocation des municipalités qui la composent sont édictées dans le SAD en cours de révision à travers le concept d'organisation spatiale. Le concept d'organisation proposé par la MRC repose sur l'organisation du territoire actuelle et vise à renforcer le développement de chacune des municipalités. La MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît donc trois types de pôles de services : régional, complémentaire et local.

La dispersion de la population le long de la côte est caractéristique de l'occupation du territoire de la MRC. La majorité de la population est regroupée dans la partie ouest du territoire, entre Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts. C'est également dans ce secteur du territoire que se trouvent la plupart des industries, commerces, services et entreprises agricoles.

La ville de Sainte-Anne-des-Monts constitue un pôle principal de services alors qu'elle rassemble, à elle seule, près de 57,6 % de la population totale de la MRC et qu'elle regroupe de nombreux commerces et services, des équipements scolaires, culturels et récréatifs ainsi que des services gouvernementaux qui ont un rayonnement régional. Considérée comme un pôle de services régional, Sainte-Anne-des-Monts joue également le rôle de porte d'entrée pour l'accès au parc de la Gaspésie.

De La Martre à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, les populations se voient plus dispersées et forment des îlots séparés les uns des autres. Dans cette zone, la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis constitue un pôle de services complémentaires. Cette municipalité offre des services de base diversifiés (notamment ceux reliés à la santé (CLSC), à l'éducation (écoles primaire et secondaire) et aux commerces de détail).

Quant aux autres agglomérations du territoire, elles sont considérées comme des pôles de services locaux par la présence de services de proximité et d'équipements publics nécessaires aux collectivités (commerces, services, église, écoles, équipements de loisirs, infrastructures portuaires, etc.).

De leur côté, certaines municipalités se démarquent par la présence de territoires d'intérêt d'ordre historique ou écologique, d'attrait ou d'activités touristiques spécifiques ou par le développement de certaines sphères d'activité économique. C'est notamment le cas de la municipalité de Mont-Saint-Pierre qui est considérée comme une porte d'entrée importante au parc national de la Gaspésie, en plus des activités touristiques qu'elle offre. La présence de trois phares opérationnels localisés à Cap-Chat, à La Martre ainsi qu'à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, et la mise en place d'activités touristiques complémentaires (musée, interprétation), contribuent au développement touristique et récréatif de ces municipalités. En effet, ces trois phares font partie de la route des phares du littoral gaspésien.

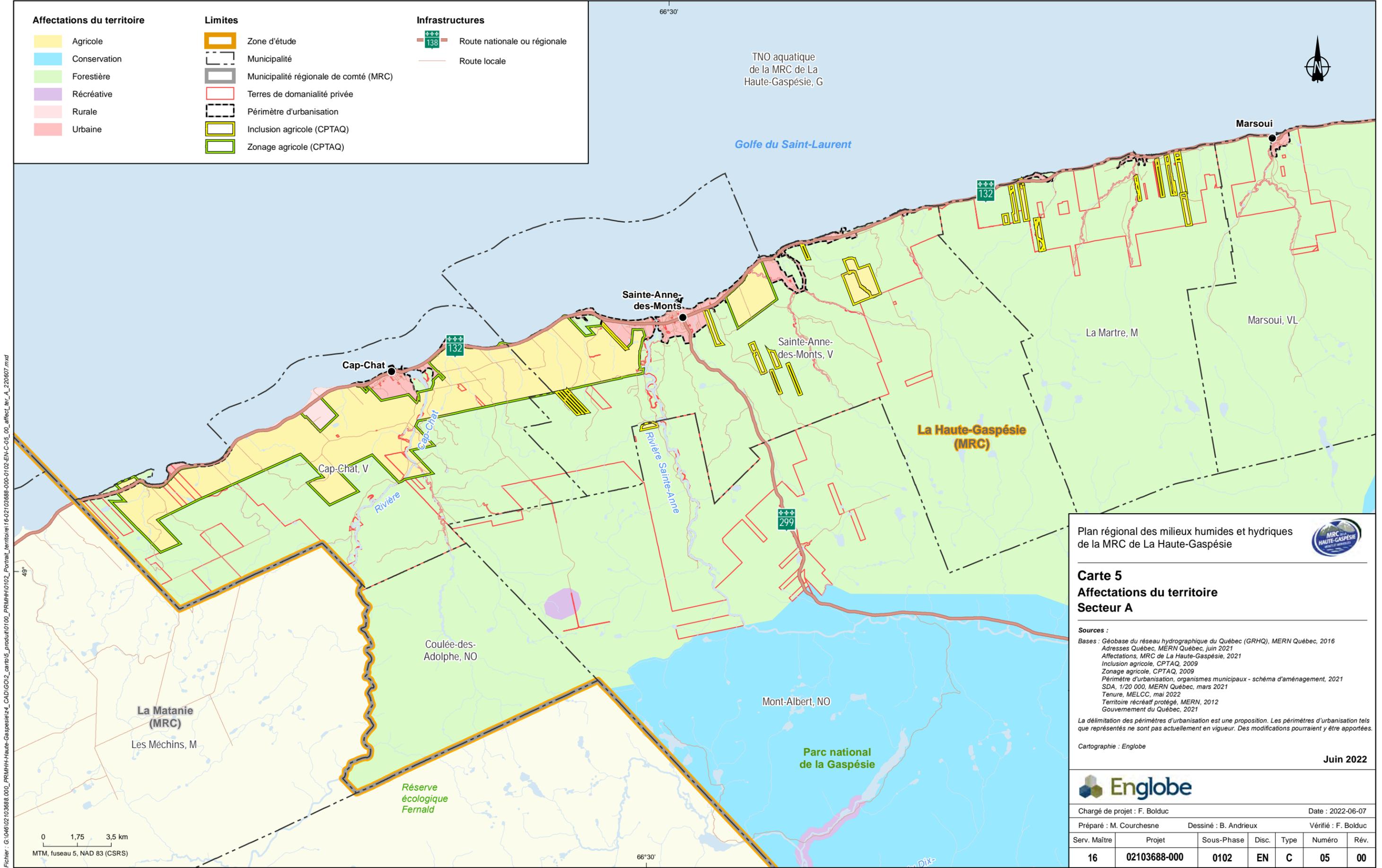
D'autres municipalités se caractérisent par le développement de certaines sphères d'activité dont des activités liées à l'archéologie (La Martre et de Saint-Maxime-du-Mont-Louis), des activités agricoles et industrielles (Cap-Chat), la filière éolienne (Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Cap-Chat), la présence d'industries reliées à la forêt (Marsoui), ou par la présence d'un équipement majeur telle que l'institution muséale Exploramer (Sainte-Anne-des-Monts) (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

Plusieurs axes de développement, notamment associés au réseau de transport et aux territoires ayant de forts potentiels récréatif, faunique ou touristique, contribuent au développement du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. La route 132 constitue le principal réseau routier du territoire qui relie les municipalités entre elles. Cette route est aussi considérée comme un corridor touristique donnant accès aux différents attraits présents le long de la côte et aux paysages remarquables qu'elle parcourt (voir la section 2.1.3.6). D'autres éléments promotionnels importants contribuent au développement récréatif et touristique du territoire, tels que le parc national de la Gaspésie, la réserve faunique des Chic-Chocs, et les différents réseaux de sentiers (motoneige, véhicule tout terrain, pédestre) qui sillonnent le territoire (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### 2.1.3.3 Affectations du territoire

Les grandes affectations édictées au SAD en cours de révision (cartes 5 et 6), correspondent aux vocations principales que la MRC veut attribuer à son territoire. Ces dernières transposent les orientations de développement souhaitées pour le futur et confirment l'utilisation actuelle du territoire. Ainsi, il doit y avoir corrélation entre l'affectation définie et les caractéristiques du milieu régional tout en prenant en compte ses possibilités de développement. Par définition, les grandes affectations sont de nature générale et couvrent de larges territoires et elles sont représentées en proportion plus ou moins importante selon les municipalités (tableau 5). Voici les grandes affectations permises par le Schéma en révision sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie :

**Affectation agricole :** L'affectation agricole correspond au territoire couvert par la zone agricole décrétée en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1; décret 102-91)* et des inclusions agricoles autorisées par cette dernière. La zone agricole est principalement localisée dans la partie ouest du territoire, entre Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts, sur les basses terres le long du fleuve Saint-Laurent et représente environ 2 % du territoire de la MRC soit, 102,5 km<sup>2</sup>. L'affectation agricole couvre le territoire qui présente un potentiel de développement de l'agriculture et qui regroupe des activités agricoles (bâtiments, terres en production, etc.).



| Affectations du territoire  |              | Limites   |                                       | Infrastructures   |                              |
|---|--------------|---|---------------------------------------|---|------------------------------|
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow;"></span>     | Agricole     | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:2px solid orange;"></span> | Zone d'étude                          | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border-bottom:2px solid red;"></span> | Route nationale ou régionale |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue;"></span>  | Conservation | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px dashed black;"></span> | Municipalité                          | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border-bottom:1px solid red;"></span> | Route locale                 |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen;"></span> | Forestière   | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid grey;"></span>   | Municipalité régionale de comté (MRC) |   |                              |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:purple;"></span>     | Récréative   | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid red;"></span>    | Terres de domanialité privée          |   |                              |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:pink;"></span>       | Rurale       | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px dashed black;"></span> | Périmètre d'urbanisation              |   |                              |
| <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightcoral;"></span> | Urbaine      | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:2px solid yellow;"></span> | Inclusion agricole (CPTAQ)            |   |                              |
|   |              | <span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:2px solid green;"></span>  | Zonage agricole (CPTAQ)               |   |                              |

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

### Carte 5 Affectations du territoire Secteur A

**Sources :**  
 Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 Affectations, MRC de La Haute-Gaspésie, 2021  
 Inclusion agricole, CPTAQ, 2009  
 Zonage agricole, CPTAQ, 2009  
 Périmètre d'urbanisation, organismes municipaux - schéma d'aménagement, 2021  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
 Gouvernement du Québec, 2021

La délimitation des périmètres d'urbanisation est une proposition. Les périmètres d'urbanisation tels que représentés ne sont pas actuellement en vigueur. Des modifications pourraient y être apportées.

Cartographie : Englobe  
 Juin 2022

| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-07     |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|-----------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : B. Andrieux |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase            | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                  | EN    | C                   | 05     | 00   |

Fichier : G:\046102103688\_000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\GDI\2\_carbo\5\_produit\0100\_PRRMHH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-05\_00\_affect\_1er\_A\_220607.mxd



**Affectations du territoire**

- Agricole
- Conservation
- Forestière
- Récréative
- Rurale
- Urbaine

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Municipalité régionale de comté (MRC)
- Terres de domanialité privée
- Périmètre d'urbanisation
- Inclusion agricole (CPTAQ)

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route locale

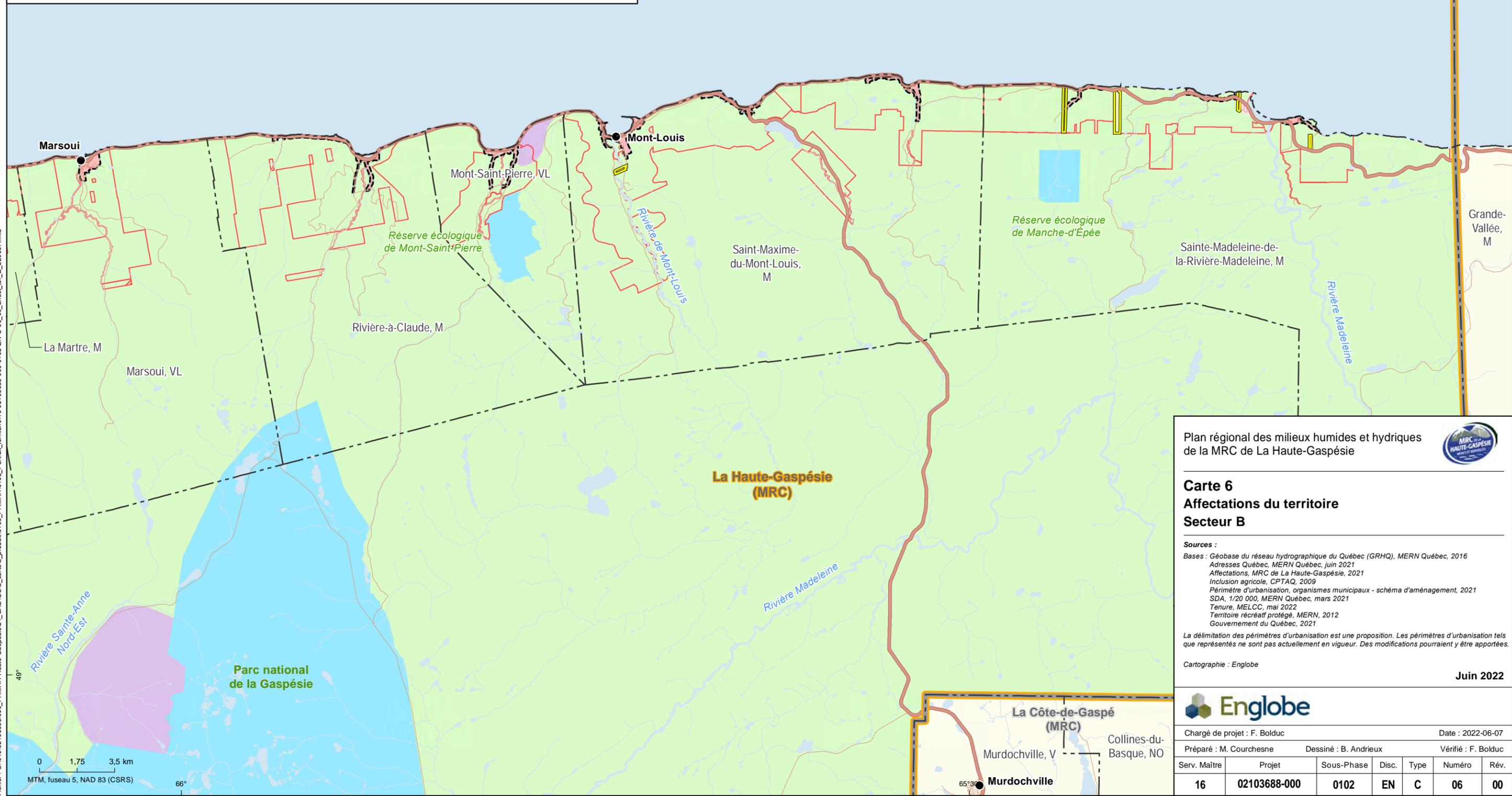
65°30'



Golfe du Saint-Laurent

TNO aquatique de la MRC de La Haute-Gaspésie, G

Fichier : G:\04\02\103688\000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\GOI\2\_carbo\5\_produit\0100\_PRRMHH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-06\_00\_affected\_er\_B\_220607.mxd



Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie



**Carte 6**  
**Affectations du territoire**  
**Secteur B**

**Sources :**  
 Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 Affectations, MRC de La Haute-Gaspésie, 2021  
 Inclusion agricole, CPTAQ, 2009  
 Périmètre d'urbanisation, organismes municipaux - schéma d'aménagement, 2021  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
 Gouvernement du Québec, 2021

*La délimitation des périmètres d'urbanisation est une proposition. Les périmètres d'urbanisation tels que représentés ne sont pas actuellement en vigueur. Des modifications pourraient y être apportées.*

Cartographie : Englobe

Juin 2022



|                              |              |                       |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|-----------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-07     |       |                     |        |      |
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : B. Andrieux |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase            | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                  | EN    | C                   | 06     | 00   |



**Affectation forestière** : L'affectation forestière se caractérise par l'omniprésence du couvert forestier. Le territoire présent dans cette affectation présente un potentiel économique important tant au niveau de l'exploitation de la ressource forestière et des ressources naturelles qu'au niveau des activités récréotouristiques liées à la forêt. Le territoire où s'applique l'affectation forestière regroupe principalement les terres du domaine public incluant les lots intramunicipaux, les boisés privés et des secteurs construits le long des routes existantes. On y retrouve également la réserve faunique des Chic-Chocs, potentiel récréatif incontestable.

**Affectation récréative** : L'affectation récréative se définit par la présence de nombreux éléments naturels ayant un fort potentiel récréatif ainsi qu'un apport économique important. Le territoire couvert par cette affectation rassemble des sites intéressants pour la pratique d'activités récréatives dont entre autres, les monts Hog's Back, Blanche-Lamontagne, Champ-de-Mars, Vallières de Saint-Réal, Saint-Pierre et les Pics Sterling; le secteur de l'ancienne colonie de Saint-Octave-de-l'Avenir, le secteur des Mines Madeleine.

**Affectation conservation** : L'affectation conservation porte sur le territoire qui comprend les unités de territoires légalement constituées en vertu de la *Loi sur les parcs*, la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables* et identifiées comme une richesse écologique à préserver. Le parc de la Gaspésie, les réserves écologiques de Mont-Saint-Pierre et de Manche-d'Épée et les habitats floristiques sont regroupés sous l'affectation de conservation.

**Affectation urbaine** : L'affectation urbaine regroupe les fonctions résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle. Elle correspond au territoire qui concentre les services offerts et les équipements communautaires à caractère public (parc, terrains de jeux, etc.). L'affectation urbaine correspond à la délimitation des périmètres urbains des municipalités.

**Affectation rurale** : L'affectation rurale correspond aux secteurs déjà construits le long des routes existantes et qui sont situés à l'extérieur des périmètres d'urbanisation. Cette affectation peut comprendre des secteurs desservis, partiellement desservis ou non desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout et qui bénéficient de services tels que l'ouverture et l'entretien des routes, la collecte des matières résiduelles et recyclables. L'affectation rurale regroupe principalement des résidences et de manière ponctuelle des activités commerciales et de services de proximité ou d'accommodation. La densité de l'habitat dans les secteurs couverts par cette affectation est moins élevée que dans les secteurs urbanisés.

Tableau 5 Affectations du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Affectation  | Superficie totale (km <sup>2</sup> ) | Proportion du territoire <sup>1</sup> (%) | Superficie dans les terres privées (km <sup>2</sup> ) |
|--------------|--------------------------------------|---|---|
| Rurale       | 3,1                                  | 0,1                                       | 2,6   |
| Agricole     | 81,5                                 | 1,6                                       | 77,6  |
| Conservation | 696,8                                | 13,7                                      | 0,13  |
| Forestière   | 4 193,2                              | 82,4                                      | 416,7   |
| Récréative   | 91,5                                 | 1,8                                       | 0,6   |
| Urbaine      | 23,2                                 | 0,5                                       | 20,7  |
| <b>Total</b> | <b>5 089,3</b>                       | <b>100</b>                                | <b>518,3</b>  |

<sup>1</sup> La superficie totale de la MRC présentée dans le tableau exclut la portion située en territoire maritime (TNO aquatique).

#### 2.1.3.4 Périmètres d'urbanisation

Le périmètre d'urbanisation se définit par le territoire qui comprend les secteurs urbanisés. On trouve dans ces secteurs une certaine concentration de bâtiments (densité), une diversité des fonctions (résidentielle, commerciale, service, etc.) et des espaces disponibles pour le développement à court et moyen terme (0 à 5 ans). Les secteurs situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation se caractérisent aussi généralement par la présence d'infrastructures et de services publics.

L'identification des périmètres d'urbanisation permet de consolider les noyaux urbains ou villageois existants afin de rentabiliser les infrastructures (aqueduc, d'égout, routes, etc.). Les municipalités locales favorisent le développement urbain à l'intérieur du périmètre d'urbanisation par le biais de leur règlement de zonage (type d'usage, normes d'implantation, etc.) et par des investissements publics (rue, réseau d'aqueduc, éclairage, etc.).

Les périmètres d'urbanisation sont appelés à être modifiés au fil des années selon l'importance du développement. Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie regroupe 17 zones urbaines réparties dans les huit municipalités du territoire. Ces périmètres se sont principalement développés le long du fleuve, de la route 132, aux abords des rivières ainsi que des routes municipales (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

##### **Périmètre urbain de Cap-Chat**

La ville de Cap-Chat détient deux périmètres d'urbanisation aux caractéristiques bien différentes. À l'ouest de la ville, le périmètre d'urbanisation du secteur des Capucins est majoritairement constitué d'habitations et aucune contrainte à l'égard de l'occupation du sol n'est présente.

Pour le secteur de Cap-Chat, la partie du périmètre d'urbanisation située à l'ouest de la rivière Cap-Chat, regroupe une mixité de fonctions urbaines dont des activités commerciales, des édifices publics et institutionnels, de l'habitat et quelques industries. On y retrouve également le parc industriel. De son côté, la partie du périmètre située à l'est de la rivière regroupe principalement des usages résidentiels et commerciaux. La zone agricole ceinture tout le périmètre urbain.

Enfin, peu de terrains vacants sont dénombrés à l'intérieur des limites proposées du périmètre urbain. Ces derniers représentent environ 6,5 % de la superficie totale du périmètre. La rivière Cap-Chat ainsi que la zone de glissement de terrain présentent, par ailleurs, des risques et constituent des contraintes relatives à l'occupation du sol (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

##### **Périmètre urbain de Sainte-Anne-des-Monts**

Un total de trois zones urbaines se trouvent dans la ville de Sainte-Anne-des-Monts.

Dans le secteur ouest de la rivière Sainte-Anne, le périmètre urbain regroupe principalement la fonction résidentielle et institutionnelle. Des équipements majeurs requérant de grands espaces comme l'aéroport, le parc industriel, une partie du terrain de golf de même que l'écocentre sont également présents. La partie du périmètre située à l'est de la rivière regroupe la majorité des équipements institutionnels présents sur le territoire de la ville (hôpital, école, maison de la culture, aréna, hôtel de ville, église, parcs, etc.) ainsi que les activités commerciales et de services. Ce secteur se caractérise par une forte densité d'occupation du

sol. Le centre-ville, quant à lui situé le long du fleuve entre les deux rivières (rivière Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne), est composé de plusieurs bâtiments patrimoniaux résidentiels et religieux. Ce périmètre urbain détient une zone à risque associée aux inondations le long d'un tronçon de la rivière Sainte-Anne et constitue une contrainte relative à l'occupation du sol.

Dans le secteur Tourelle, le périmètre d'urbanisation regroupe une mixité de fonctions le long de la route 132 et constitue la partie la plus dense. Une zone de glissement de terrain d'une superficie d'environ 54 hectares est limitrophe à la zone urbaine.

Enfin, le secteur Ruisseau-Castor est composé de résidences ainsi que de quelques activités commerciales.

Peu de terrains vacants sont dénombrés à l'intérieur des limites proposées pour le périmètre urbain. Les espaces vacants ayant des possibilités de construction équivalent à 8 % de la superficie totale de l'ensemble du périmètre urbain (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### **Périmètre urbain de La Martre**

La municipalité de La Martre possède sur son territoire deux zones urbaines qui sont séparées par une distance d'environ 5 km.

La zone urbaine de Cap-au-Renard, qui longe la route 132 sur près de 1,9 km, regroupe principalement la fonction résidentielle, tandis que la zone urbaine de La Martre, qui est située de part et d'autre de la rivière à la Martre et qui s'étend sur près de 1,7 km le long de la route 132, est composée de résidences ainsi que de quelques commerces.

À l'image de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts, le périmètre urbain de La Martre possède peu de terrains vacants. Ces derniers représentent environ 11 % de la superficie totale du périmètre (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### **Périmètre urbain de Marsoui**

Le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Marsoui longe la route 132 sur 1,1 km. Des activités commerciales, des équipements publics et institutionnels caractérisent l'occupation du sol de ce secteur.

Aucune contrainte relative à l'occupation du sol n'est présente à l'intérieur du périmètre d'urbanisation et peu nombreux sont les terrains vacants ayant des possibilités de construction. En effet, les espaces vacants ne représentent qu'environ 12 % de la superficie totale du périmètre urbain (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### **Périmètre urbain de Rivière-à-Claude**

La municipalité de Rivière-à-Claude possède deux périmètres urbains, soit Ruisseau-à-Rebours et Rivière-à-Claude. Le premier, qui s'est développé dans une vallée le long de la rivière et du fleuve Saint-Laurent en longeant la route 132, a vu s'implanter des résidences dans le secteur à l'est du pont de la rivière à Claude. Celles-ci se trouvent en bordure de la 132 et de la rivière.

Le deuxième secteur, quant à lui situé entre le fleuve et la montagne, longe lui aussi la route 132, mais également la route Leclerc. Il se compose de résidences ainsi que de quelques bâtiments publics.

À l'image des périmètres urbains des municipalités précédentes, peu de terrains vacants sont disponibles pour la construction sur le territoire de Rivière-à-Claude. Ceux-ci ne représentent qu'environ 3 % de la superficie totale du périmètre urbain (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### **Périmètre urbain de Mont-Saint-Pierre**

À Mont-Saint-Pierre, l'urbanisation se voit principalement concentrée en bordure de la route 132, plus précisément sur 1,3 km. On y retrouve de l'occupation résidentielle, des activités commerciales dédiées principalement à l'hébergement et à la restauration ainsi que des équipements publics et institutionnels.

Environ 2 % de la superficie totale du périmètre urbain est constitué de terrains vacants permettant la construction (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### **Périmètre urbain de Saint-Maxime-du-Mont-Louis**

Trois agglomérations composent la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis : Mont-Louis, Gros-Morne et L'Anse-Pleureuse.

La plus importante, l'agglomération de Mont-Louis, regroupe une mixité de fonctions et détient les principaux services offerts dans l'est du territoire de la MRC. L'agglomération de L'Anse-Pleureuse, quant à elle, regroupe principalement des résidences. Enfin, l'agglomération de Gros-Morne, qui est également dédié à un usage résidentiel, représente le deuxième noyau d'importance dans la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis.

Sur l'ensemble de la superficie du périmètre urbain de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, 9,5 % constituent des terrains vacants (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### **Périmètre urbain de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine**

Trois agglomérations composent le territoire de la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine : Manche-d'Épée, Madeleine-Centre et Rivière-la-Madeleine.

Développée le long de la route 132 et de la route de la Rivière-de-Manche-d'Épée, la zone urbaine de Manche-d'Épée est principalement dédiée à l'usage résidentiel.

De son côté, la zone urbaine de Madeleine-Centre regroupe une mixité de fonctions, soit résidentielle, commerciale, publique et touristique. Une situation similaire est observée pour la zone urbaine de Rivière-la-Madeleine où un port pour petit bateau (marina) est également présent.

Peu de terrains vacants sont dénombrés à l'intérieur des limites du périmètre urbain. Les espaces vacants ayant des possibilités de construction équivalent à 6 % de la superficie totale de l'ensemble du périmètre urbain (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### 2.1.3.5 Territoires d'intérêt particulier

Les territoires d'intérêt répertoriés au Schéma d'aménagement en cours de révision représentent les lieux et les constructions qui constituent le patrimoine de la MRC de La Haute-Gaspésie. L'intérêt de ces lieux et constructions réside surtout dans leur valeur historique, culturelle, esthétique, écologique ou encore dans leur signification pour la population. Il peut s'agir, par exemple, d'un bâtiment ancien, d'un habitat faunique, d'un paysage exceptionnel, ou encore d'autres éléments qui témoignent d'une caractéristique propre à la région.

L'identification et la délimitation des territoires d'intérêt au schéma permettent d'acquérir un portrait général des atouts que renferme la MRC et des éléments à protéger et à mettre en valeur.

#### Territoires d'intérêts écologiques

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie possède une faune très diversifiée et un potentiel écologique très important. En effet, le territoire de la MRC regroupe trois espèces de cervidés de l'Amérique du Nord, soit le caribou, le cerf de Virginie et l'orignal. Le parc national de la Gaspésie inclut une grande partie de cette population de cervidés. Le parc national de la Gaspésie se démarque également par ses richesses floristiques et son climat.

Tout comme le parc national de la Gaspésie, la réserve faunique des Chic-Chocs représente un milieu privilégié pour l'observation de la faune. De plus, plusieurs réserves écologiques quant à elles, protègent de façon intégrale et permanente une partie du patrimoine naturel. La réserve écologique de Manche-d'Épée protège une communauté végétale rare soit une érablière à bouleau jaune située dans une vallée encaissée. Nouvellement créée, la réserve écologique de Mont-Saint-Pierre protège quant à elle une plante rare, l'astragale austral et des talus d'éboulis actifs.

Le réseau hydrographique du territoire de la MRC est très développé. Ce dernier se compose de plusieurs rivières à saumon telles que les rivières Sainte-Anne, Cap-Chat, de Mont-Louis, Madeleine, l'amont de la Petite rivière Cascapédia et de la rivière Cascapédia et enfin la rivière Bonaventure, de nombreux cours d'eau et de quelques lacs. Une partie du tracé des rivières Cap-Chat et Madeleine est désignée comme zones d'exploitation contrôlées (ZEC).

Plusieurs colonies d'oiseaux fréquentent la partie littorale du territoire, d'où la présence d'habitat faunique le long du fleuve plus particulièrement dans la baie des Capucins et dans le secteur ouest de Sainte-Anne-des-Monts à la pointe au Goémon, où des aires de concentration d'oiseaux aquatiques ont été identifiées.

L'omniprésence des ressources fauniques et floristiques du territoire de la MRC ainsi que leur diversité et leur valeur écologique, appelle au maintien d'un niveau de protection et de minimiser les interventions humaines qui risqueraient d'altérer ces ressources inestimables. Le tableau 6 fait état des différents territoires d'intérêt écologique et de la nature des interventions projetées sur ceux-ci.

#### Territoires d'intérêt esthétique

Les territoires d'intérêt de nature esthétique regroupent les secteurs du territoire de la MRC qui présentent un intérêt particulier sur le plan du paysage. Cette qualité paysagère contribue non seulement à améliorer la qualité de vie des habitants, mais vient également consolider l'attractivité du territoire de la MRC au plan touristique.

Dans son schéma en cours de révision, la MRC reconnaît trois grandes catégories de territoires d'intérêts de nature esthétique : les corridors panoramiques, les corridors routiers et les sites esthétiques ponctuels. Les corridors panoramiques se concrétisent par des tronçons routiers principaux caractérisés par des paysages d'une grande qualité et qui en raison de leur localisation, présente un intérêt certain sur le plan touristique. Les corridors routiers quant à eux, sont pour la plupart, des voies publiques numérotées identifiées et classifiées au plan d'affectation des terres du domaine public (PATP) comme étant des sites d'intérêt particulier. Bien que leur attractivité sur le plan touristique soit moindre, ces routes, par leur localisation et leur environnement, offrent des paysages remarquables qui doivent également être protégés.

Finalement, les sites esthétiques ponctuels correspondent soit à des monolithes (rochers sculptés naturellement), à des haltes routières localisées le long de la route 132 ou à des sommets de montagne (site d'observation). Le tableau 6 fait état des différents territoires d'intérêt esthétique et de la nature des interventions projetées sur ceux-ci.

Tableau 6 Liste des territoires d'intérêt écologique et esthétique pour la MRC de La Haute-Gaspésie

| Territoires d'intérêt                               | Nature des interventions projetées  |
|---|---|
| <b>Territoires d'intérêt écologique</b>             |   |
| Le parc national de la Gaspésie                     | Territoire de conservation exclusive.<br>Favoriser la préservation.<br>Mettre en valeur les potentiels de ce territoire au plan promotionnel.                             |
| La réserve écologique de Manche-d'Épée              | Territoire de conservation exclusive.<br>Préserver une érablière sucrière à bouleau jaune. Communauté floristique rare en Gaspésie (érablière relique).                   |
| Réserve écologique de Mont-Saint-Pierre             | Territoire de conservation exclusive.<br>Préserver une plante rare présente sur des talus d'éboulis actifs, seul endroit où celle-ci croît au Québec.                     |
| Réserve Chic-Chocs                                  | Territoire voué à la conservation, à la mise en valeur et à l'exploitation des ressources fauniques.  |
| Les habitats floristiques                           | Appliquer les normes prévues au <i>Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats</i> .   |
| Vasière   | Appliquer les normes prévues au <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> et au <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> (RNI). |
| Aires de confinement du cerf de Virginie            | Appliquer les normes du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> et celle du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> (RNI).   |
| Habitat du poisson                                  | Appliquer les normes du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> et celle du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> (RNI).   |
| Habitat d'une espèce faunique vulnérable ou menacée | Appliquer les normes du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> et celle du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> (RNI).   |
| Colonie d'oiseaux en falaise                        | Appliquer les normes du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> et celle du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> (RNI).   |
| Aire de concentration d'oiseaux aquatiques          | Appliquer les normes du <i>Règlement sur les habitats fauniques</i> et celle du <i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public</i> (RNI).   |

| Territoires d'intérêt   | Nature des interventions projetées   |
|---|--|
| Rivières à saumon   | Favoriser la protection de l'habitat et des aires de fraie.<br><i>Règlement sur les habitats fauniques.</i><br><i>Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine public (RNI).</i>   |
| Forêts anciennes de la Rivière-de-Mont-Louis, du Lac Marsoui, de la Rivière-Bonaventure-Ouest           | Favoriser la conservation des caractéristiques uniques de ces peuplements.   |
| Forêts refuges du Ruisseau-aux-Cailloux, du Lac Hunter, du Ruisseau-du-Petit-Moulin, du Lac-de-la-Ferme | Favoriser la conservation des caractéristiques uniques de ces peuplements.   |
| Territoires d'intérêt esthétique  |  |
| Les corridors panoramiques  | Favoriser la mise en valeur de ces parcours en tenant compte de leur qualité visuelle et de leur potentiel touristique.<br>Préserver l'ambiance paysagère le long du parcours de la route 132 et améliorer la situation de l'affichage aux entrées des villes et villages. |
| Corridor routier  | Favoriser la protection de l'environnement paysager de ces parcours.   |
| Les Monolithes  | Phénomène naturel à protéger et à mettre en valeur.  |
| L'éolienne à axe vertical   | Favoriser la mise en valeur de cet équipement comme outil de promotion touristique et comme nouvelle technologie reliée à l'exploitation du vent.  |
| Haltes routières  | Mise en réseau des haltes.<br>Faire de ces sites des lieux animés, des lieux d'information et de promotion du territoire (attraits et services offerts).   |
| Le mont Pointu  | Mettre en valeur ce site d'observation ainsi que le sentier pédestre.  |
| Le mont Saint-Pierre  | Mettre en valeur ce site surplombant le fleuve et donnant accès à la pratique du vol libre.  |
| Quai de Sainte-Anne-des-Monts   | Mettre en valeur ce site d'observation donnant une vue imprenable sur le fleuve et la ville.   |

Source : MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision 2021

### 2.1.3.6 Principales infrastructures de transport et de services publics actuelles et projetées

La planification des infrastructures de transport et l'aménagement du territoire sont intimement liés, le réseau viaire ayant d'importantes répercussions sur le développement du territoire. En effet, la construction d'une nouvelle route favorise le développement des secteurs mitoyens nouvellement desservis. Pour leur part, les orientations de développement et l'établissement des affectations déterminent la densité de l'occupation du territoire. Plus un secteur est densément développé, plus les volumes de circulation y seront importants.

C'est dans cette optique qu'il apparaît nécessaire d'analyser la corrélation entre les infrastructures routières et l'aménagement du territoire et de travailler leur planification de façon intégrée. Les équipements et les infrastructures jouent un rôle de premier plan dans l'organisation physique du territoire. Selon leur nature, ils peuvent agir à la fois comme facteur de localisation pour certaines activités et comme source de contraintes pour d'autres. Cette dynamique de développement a également une incidence sur les pressions exercées sur les milieux naturels. Ainsi, les milieux humides et hydriques situés à proximité des infrastructures routières sont plus susceptibles d'être affectés par le développement urbain, notamment par l'empiétement ou par la contamination.

## Réseau routier

### Route 132

Le développement de la Gaspésie s'est largement articulé autour de la route 132. La route 132 est le seul lien viaire entre les différentes municipalités et le reste de la province. Cette dernière sert à la fois à la circulation locale et à la circulation de nature touristique. Véritable colonne vertébrale régionale, la route 132 dessert un large corridor le long du littoral. La hiérarchisation du réseau routier gaspésien est peu développée et passe directement du réseau supérieur à des rues locales ou des entrées privées ce qui peut engendrer des impacts au point de vue de la sécurité.

La 132 est également considérée comme une voie de transit, de pénétration dans le territoire et, dans certaines parties de son parcours, un corridor générateur de retombées économiques. Dans certaines localités, la route 132 devient la rue principale du centre du village ou l'artère commerciale. Elle a aussi une fonction stratégique puisqu'elle mène à des équipements touristiques importants et qu'elle donne accès à plusieurs sites d'intérêt qui représentent un enjeu sur le plan touristique (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### Route 198

La route nationale 198, qui est gérée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), constitue une voie de pénétration importante en forêt reliant Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Gaspé, en passant par Murdochville. Elle constitue une route d'accès plus direct pour se rendre à Gaspé, du fait qu'elle ne traverse pas plusieurs villages comme le fait la route 132 sur le bord de la côte.

La route 198 est également identifiée par le MTQ dans son réseau de camionnage. Une certaine circulation à des fins touristiques (visites industrielles, rivières à saumon, etc.) y est également présente, mais dans une moindre mesure que pour la route 132. Contrairement aux autres routes de la MRC, on remarque qu'il n'y a pas de développement de type linéaire en bordure de la route 198 puisque le territoire est de domanialité publique. La route reçoit surtout une circulation de transit. Cette dernière peut être affectée par la circulation des véhicules lourds notamment dans les sections sinueuses et aux abords de fortes pentes. La route 198 donne accès aux différentes ressources du territoire intérieur de la Gaspésie (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2018).

### Route 299

La MRC est accessible du côté nord par la route 132 et du côté sud par la route régionale 299, et ce, à partir de la MRC de Bonaventure.

La route 299 relie Sainte-Anne-des-Monts à la baie des Chaleurs, en traversant le TNO Mont-Albert. Elle donne accès au parc national de la Gaspésie, qu'elle traverse de part en part, et ainsi, constitue un axe touristique important (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989).

### Autre route du réseau principal

Plusieurs routes donnant accès aux ressources sont présentes sur le territoire de la MRC. Ces dernières complètent le réseau routier principal et comprennent la route 1000 (route du lac Sainte-Anne) reliant la route 198 à la route 299, la route de Saint-Octave, la route R-1103 et

la route 2 (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### Réseau routier secondaire

Un réseau routier secondaire permet d'accéder aux terres du domaine public à partir des municipalités de la frange littorale.

### Infrastructures maritimes

La majorité des installations portuaires se limitent à des havres de pêche (Sainte-Anne-des-Monts (secteur Tourelle), Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Cap-Chat et Sainte-Madeleine-Rivière-Madeleine), des ports de petits bateaux (Marsoui, Rivière-Madeleine et Cap-Chat), des marinas (Sainte-Anne-des-Monts et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine) ou des quais (Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis), dont certains sont exploités par Pêches et Océans Canada. Le quai de Sainte-Anne-des-Monts, qui constitue une infrastructure de plus grande envergure.

Le quai de Sainte-Anne-des-Monts constitue un des dix principaux ports de la péninsule gaspésienne et du Bas-Saint-Laurent. En 2008, la valeur des débarquements s'élevait à 2,4 millions de dollars constitués principalement de crevettes. La Haute-Gaspésie dénombre cinq entreprises de transformation des ressources halieutiques, dont quatre qui effectuent la première transformation (salaison, séchage, préparation des produits frais) et une usine qui effectue la deuxième transformation (fumage de poissons, crustacés et produits dérivés). Ces usines sont situées entre Cap-Chat et Saint-Maxime-du-Monts-Louis (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

### Infrastructures aéroportuaires

La ville de Sainte-Anne-des-Monts est dotée d'un aéroport municipal d'envergure régionale. La piste de cet aéroport a fait l'objet de travaux de réfection majeurs à l'été 2021 visant sa mise à niveau et permettant entre autres d'être accessible pour l'avio-ambulance. D'une longueur de près de 4 000 pieds, elle permet d'accueillir différents types d'appareils tels que des avions privés et des transporteurs de 10 à 30 passagers. Une hélisurface sur la piste permet également à tout hélicoptère de s'y poser. L'aéroport est accessible par la route 132 puis par la 28<sup>e</sup> rue Ouest (Ville de Sainte-Anne-des-Monts, n.d.).

La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine est également munie d'une piste d'atterrissage privée (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, p. 168, 2021).

### Infrastructures électriques

La MRC de La Haute-Gaspésie est alimentée par le réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec. Des postes de différents gabarits sont localisés dans les municipalités et villes de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Un réseau de lignes d'énergie électrique sillonne donc l'ensemble du territoire de la MRC et engendre des emprises publiques d'importance qui pourraient comprendre des milieux humides et hydriques. Cependant, ces milieux excèdent la portée du PRMH étant donné leur domanialité publique (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989).

## Points de captage d'eau potable

Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, l'alimentation en eau potable est partagée entre le captage d'eau souterraine et de surface. Seules les deux prises d'eau de la municipalité de La Martre procèdent par captage de surface dont une présente deux installations de captage. Le tableau 7 présente les différentes installations de distribution d'eau potable de la MRC.

Tableau 7 Prises d'eau potable municipales de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Collectivité territoriale                    | Nombre de personnes desservies | Catégorie d'installation de production |
|--|--------------------------------|--|
| Cap-Chat (V)                                 | 2 700                          | Souterraine                            |
| La Martre (M)                                | 115                            | Surface                                |
| La Martre (M)                                | 45                             | Surface                                |
| Marsoui (VL)                                 | 400                            | Souterraine                            |
| Mont-Saint-Pierre (VL)                       | 485                            | Souterraine                            |
| Sainte-Anne-des-Monts (V)                    | 6 998                          | Souterraine                            |
| Sainte-Anne-des-Monts (V)                    | 6 988                          | Souterraine                            |
| Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (M) | 150                            | Souterraine                            |
| Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (M) | 450                            | Souterraine                            |
| Saint-Maxime-du-Mont-Louis (M)               | 358                            | Souterraine                            |
| Saint-Maxime-du-Mont-Louis (M)               | 950                            | Souterraine                            |

Source : MELCC, 2021e.

Depuis l'entrée en vigueur du règlement provincial sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r. 35.2), de nouvelles normes s'appliquent et varient selon la catégorie de prélèvement identifiée au règlement et selon les recommandations d'un professionnel. Différentes dispositions et aires de protection doivent être établies, notamment pour assurer la protection virologique et bactériologique des prises d'eau et pour interdire certaines activités présentant un risque de contamination. Plusieurs prises d'eau du territoire de la MRC doivent faire l'objet d'une analyse de vulnérabilité de leurs sources d'eau potable (pour les sources approvisionnant plus de 500 personnes) afin que soient déterminés des aires de protection.

### 2.1.3.7 Contraintes naturelles et anthropiques

L'identification des zones de contraintes a pour principal objectif de réduire les conflits d'utilisation du sol à proximité des secteurs exposés à des risques. De cette façon, la MRC contribue à assurer le bien-être, la santé et la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble de son territoire.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), le Schéma d'aménagement doit déterminer les zones où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général. Les contraintes peuvent être d'origine naturelle, telles que les zones d'inondation ou d'érosion. Elles peuvent également être d'origine anthropique, c'est-à-dire liée à des immeubles ou des activités humaines.

Les contraintes de différentes natures sont détaillées dans le SAD en cours de révision de la MRC et il importe ici de présenter succinctement celles qui constituent des préoccupations en lien avec les milieux humides et hydriques.

### Contraintes naturelles

Parmi les contraintes naturelles identifiées au SAD en cours de révision figurent les zones à risque d'inondation. Leur identification permet d'encadrer leur utilisation et de contrôler les constructions dans ces secteurs. Dans le schéma d'aménagement de première génération (1989), deux secteurs à forts risques ont été identifiés : 1) le long de la rivière Cap-Chat; et 2) le long de la rivière Sainte-Anne. Depuis, un secteur à risque a également été identifié le long de la rivière de Mont-Louis à l'aide de la méthode botanique simplifiée et reproduit à partir des travaux du Comité de bassin versant de la rivière de Mont-Louis (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

La MRC de La Haute-Gaspésie trouve sur son territoire des secteurs à risque de glissement de terrain, constituant une contrainte importante pour des questions de sécurité publique et de protection des biens. Trois zones se voient à risque de ces mouvements de sols, soit le secteur Tourelle (à Sainte-Anne-des-Monts), le secteur Gros-Morne (à Saint-Maxime-du-Mont-Louis) et la ville de Cap-Chat (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021). La zone de glissement du secteur Tourelle à Sainte-Anne-des-Monts est située entre les routes du Ruisseau et du Verger, à proximité de la route 132, alors que la zone à risque du secteur Gros-Morne à Saint-Maxime-du-Mont-Louis se situe près de la route 132 et du chemin du Portage à Gros-Morne. Quant à la zone de glissement dans la ville de Cap-Chat, elle est considérée à risque compte tenu de la surcharge qui s'exerce sur la zone et des risques que cette surcharge entraîne un mouvement de la pente vers la route des Fonds (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021).

Il est également à noter que les secteurs situés à proximité de terrains à forte pente de même que ceux situés à leur base sont également susceptibles de poser des contraintes en termes d'aménagement étant donné les risques qu'ils peuvent engendrer sur la sécurité des personnes et des biens.

### Contraintes anthropiques

La MRC a identifié certains ouvrages ou activités humaines qui peuvent occasionner des nuisances ou présenter des risques aux populations vivant à proximité. Une nuisance existe à partir du moment où une personne est soumise à un inconfort jugé important, permanent ou fréquent. Il peut s'agir, par exemple, d'un niveau de bruit excessif, d'une émission de poussières, de gaz ou tout autre élément de même nature. D'autre part, il y a un risque à la sécurité et à la santé des individus si ces derniers sont exposés à un danger grave résultant d'un accident imprévisible. Par exemple, un risque d'explosion ou d'incendie dû à l'entreposage de produits inflammables, ou encore un déversement de produits toxiques.

L'identification des contraintes anthropiques vise à éviter que des usages sensibles (résidentiel, villégiature, école, garderie) s'implantent à proximité de territoires où existe une nuisance ou un risque d'accident majeur.

Les contraintes anthropiques identifiées au SAD en cours de révision pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie sont :

- ▶ les anciens lieux d'enfouissement :
  - les lieux d'enfouissement sanitaire (LES);
  - les dépôts en tranchée (DET);
  - les dépôts de matériaux secs (DMS);
  - les lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI);
- ▶ le lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) actuel;
- ▶ les postes de transformation d'électricité;
- ▶ le lieu d'élimination de neige (LEN);
- ▶ les sites d'extraction (carrière et sablière);
- ▶ l'usine de béton bitumineux;
- ▶ les aires d'entassement des résidus ligneux;
- ▶ le dépôt de résidus miniers/Candego et Mine Madeleine;
- ▶ les terrains contaminés ou susceptibles d'être contaminés;
- ▶ les stations d'épuration des eaux usées;
- ▶ les prises de captage d'eau potable;
- ▶ les barrages.

## 2.2 Contexte environnemental

### 2.2.1 Recensement des milieux humides et hydriques

Le PRMHH vise à appuyer l'encadrement du développement afin que les milieux humides et hydriques soient pris en compte en respectant l'intégrité de leurs fonctions écologiques (Dy et coll., 2018). Dans ce contexte, le recensement des milieux humides et hydriques du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie permet d'évaluer le nombre de milieux humides et hydriques, leur localisation sur le territoire ainsi que leur typologie.

#### 2.2.1.1 Limites des bassins versants et des sous-bassins versants

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est situé principalement dans la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Gaspésie-Nord et la partie sud de la MRC est localisée dans la ZGIE Gaspésie-Sud. Il recoupe les limites de 69 bassins versants de niveau 0 et 1 (carte 2). La plupart des bassins versants s'écoulent vers le golfe du Saint-Laurent, qui suit les contours nord du territoire. Les bassins versants des rivières Cascapédia, Petite Rivière Cascapédia et Bonaventure s'écoulent plutôt vers la baie des Chaleurs.

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est majoritairement sous la gestion du Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG), qui s'occupe de 70,4 % du territoire. À l'est et à l'ouest, ce territoire excède la limite de la MRC alors qu'au sud, ses limites sont constituées de celles des bassins versants des rivières Madeleine, Sainte-Anne, Saint-Jean et York. Le reste du territoire (29,6 %) correspond à une partie des bassins versants de la rivière Bonaventure

au sud-est, de la Petite rivière Cascapédia au sud et de la rivière Cascapédia au sud-ouest. Ces bassins versants sont sous la gestion du Conseil de l'eau du sud de la Gaspésie (CESG).

Les trois principaux bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie sont ceux des rivières Madeleine (qui occupe 1025,8 km<sup>2</sup> à l'intérieur de la MRC), Sainte-Anne (827,3 km<sup>2</sup>), et de Petite rivière Cascapédia (642,9 km<sup>2</sup>; MDDELCC, 2017) (carte 2). Dans la partie ouest de son territoire, la MRC de La Haute-Gaspésie chevauche également un secteur de la portion aval du bassin versant de la rivière Cap-Chat (178,8 km<sup>2</sup>; MDDELCC, 2017) qui est partagé avec la MRC de La Matanie. Pour sa part, le bassin versant de la rivière de la Grande Vallée (31,9 km<sup>2</sup>), dont les limites sont partagées avec la MRC de La Côte-de-Gaspé, est localisé au nord-est du territoire (MDDELCC, 2017). En outre, le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie couvre une faible superficie des bassins versants de la rivière York (22,7 km<sup>2</sup>) et de la rivière Saint-Jean (20,2 km<sup>2</sup>) au sud-est (MDDELCC, 2017). Plusieurs bassins versants de plus faibles superficies sont localisés le long de la côte. Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie comprend également 32 petits bassins versants résiduels côtiers de niveau 0.

Le tableau 8 présente les bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie, leur superficie respective ainsi que l'OBV ayant la gestion du bassin versant.

Tableau 8 Bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Organisme de bassin versant             | Bassins versants             | Superficie (km <sup>2</sup> ) |                   |
|---|------------------------------|-------------------------------|-------------------|
|   |                              | Superficie dans la MRC        | Superficie totale |
| Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie | Rivière Madeleine            | 1025,8                        | 1243,5            |
|   | Rivière Sainte-Anne          | 827,3                         | 830,8             |
|   | Rivière de Mont-Louis        | 297,7                         | 297,7             |
|   | Rivière Cap-Chat             | 178,8                         | 747,0             |
|   | Rivière Marsoui              | 157,5                         | 157,5             |
|   | Rivière de Mont-Saint-Pierre | 140,4                         | 140,4             |
|   | Rivière à Claude             | 98,1                          | 98,1              |
|   | Rivière de l'Anse Pleureuse  | 95,5                          | 95,5              |
|   | Rivière à la Martre          | 88,4                          | 88,4              |
|   | Petite rivière Sainte-Anne   | 79,3                          | 79,3              |
|   | Ruisseau à Patates           | 47,6                          | 47,6              |
|   | Ruisseau du Castor           | 39,6                          | 39,6              |
|   | Ruisseau à Rebours           | 32,7                          | 32,7              |
|   | Rivière de la Grande Vallée  | 31,9                          | 173,4             |
|   | Rivière du Gros Morne        | 29,6                          | 29,6              |
|   | Ruisseau Vallée              | 29,6                          | 29,6              |
|   | Rivière de Manche-d'Épée     | 27,0                          | 27,0              |
|   | Ruisseau des Petits Capucins | 23,4                          | 25,6              |
|   | Rivière des Grands Capucins  | 22,7                          | 70,4              |
|   | Rivière York                 | 22,7                          | 1104,3            |
| Rivière Saint-Jean                      | 20,2                         | 1155,6                        |                   |

| Organisme de bassin versant            | Bassins versants                          | Superficie (km <sup>2</sup> ) |                   |
|--|---|-------------------------------|-------------------|
|  |   | Superficie dans la MRC        | Superficie totale |
|  | Ruisseau de la Grande Tourelle            | 19,0                          | 19,0              |
|  | Petite rivière Madeleine                  | 17,0                          | 17,0              |
|  | Cours d'eau Isidore-Pelletier             | 15,1                          | 15,1              |
|  | Ruisseau des Olives                       | 14,5                          | 14,5              |
|  | Ruisseau Panier                           | 10,0                          | 10,0              |
|  | Ruisseau à Fournier                       | 8,0                           | 8,0               |
|  | Le Grand Ruisseau                         | 7,0                           | 9,8               |
|  | Ruisseau Gagnon                           | 6,8                           | 6,8               |
|  | Ruisseau du Moulin                        | 5,4                           | 5,4               |
|  | Ruisseau à Flétan                         | 5,1                           | 5,1               |
|  | Ruisseau à la Chute                       | 4,7                           | 4,7               |
|  | Ruisseau Marcel-Vallée                    | 4,3                           | 4,3               |
|  | Ruisseau du Portage                       | 3,1                           | 3,1               |
|  | Rivière Bonaventure                       | < 0,1                         | 2394,0            |
|  | Rivière Cascapédia                        | < 0,1                         | 3169,1            |
|  | Petite rivière Cascapédia                 | < 0,1                         | 1459,3            |
|  | 32 bassins versants résiduels de niveau 0 | 149,1                         | -                 |
|  |   | <b>Sous-total</b>             | <b>3584,8</b>     |
| Conseil de l'eau du sud de la Gaspésie | Petite Rivière Cascapédia                 | 642,9                         | 1459,3            |
|  | Rivière Cascapédia                        | 433,5                         | 3169,1            |
|  | Rivière Bonaventure                       | 428,0                         | 2394,0            |
|  | Rivière Madeleine                         | 0,1                           | 1243,5            |
|  | Rivière Saint-Jean                        | < 0,1                         | 1155,6            |
|  | Rivière Sainte-Anne                       | < 0,1                         | 830,8             |
|  | Rivière des Grands Capucins               | < 0,1                         | 70,4              |
|  | Rivière York                              | < 0,1                         | 1104,3            |
|  | Rivière Cap-Chat                          | < 0,1                         | 747,0             |
|  |   | <b>Sous-total</b>             | <b>1504,6</b>     |
| <b>TOTAL</b>                           |   | <b>5089,4</b>                 |                   |

Note : La superficie totale des bassins versants est inférieure à la superficie totale de la MRC dont une portion est en territoire maritime.  
Source : MDDELCC, 2017

### 2.2.1.2 Milieux humides et leur typologie

Les milieux humides du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ont été recensés principalement à partir de la cartographie des milieux humides potentiels du Québec (MELCC, 2019a). Cette cartographie regroupe différentes bases de données produites à d'autres fins et à des échelles multiples, soit la cartographie écoforestière de l'IEQM (4<sup>e</sup> décennal), le programme d'inventaire écoforestier nordique (PIEN, réalisé entre 2005-2009), la cartographie écologique de la végétation du Nord québécois (réalisée entre 2010 et 2013), la base de

données topographiques du Québec (BNDT, 2021) combinant des données de 1950 à 2006, et les données topographiques du Canada (CanVec, datant de 2011) (RNC, 2011). Les résultats provenant de cet assemblage de données dépendent donc de la précision et de l'exactitude de chacune des sources de données utilisées. Des niveaux de confiance sont attribués à chacune des sources de données, soit de niveau de confiance faible, moyen ou bon. Dans le cadre du PRMHH, uniquement les données de milieux humides potentiels de niveau de confiance « bon » ont été utilisées afin de s'assurer que le portrait des milieux humides soit le plus exact possible. Toutefois, les données utilisées dans le présent document possèdent certaines limites et doivent être utilisées avec vigilance. En raison de l'imprécision pouvant être associée à la donnée cartographiée, une vérification ponctuelle au terrain est recommandée pour confirmer la présence et la délimitation des milieux humides. Une délimitation plus précise de milieux humides a été réalisée par le CENG à l'embouchure de la rivière de Mont-Louis (CENG, 2015a) et à l'embouchure de la rivière Cap-Chat (CENG, 2016a). Ces données ont été ajoutées aux données de milieux humides potentiels de niveau de confiance « bon ».

Les cartes 7 et 8 présentent les superficies couvertes par différents types de ces milieux humides ainsi qu'un découpage du territoire par bassins versants et sous-bassins. Les milieux humides composeraient 0,8 % (94,5 km<sup>2</sup>) de l'ensemble du territoire de la MRC (11 463,7 km<sup>2</sup>). Des 94,5 km<sup>2</sup> de milieux humides de la MRC, seulement 7,3 km<sup>2</sup> (7,7 %) de milieux humides, représentant un total d'environ 303 milieux humides, seraient situés en terres de domanialité privée, soumises au PRMHH. L'ensemble des 7,3 km<sup>2</sup> de milieux humides situés dans ces portions de la MRC représenteraient 0,06 % du territoire total de la MRC. Puisque les terres de domanialité privée occuperaient 534,4 km<sup>2</sup>, c'est l'équivalent de 1,4 % de ces terres privées qui seraient occupées par des milieux humides.

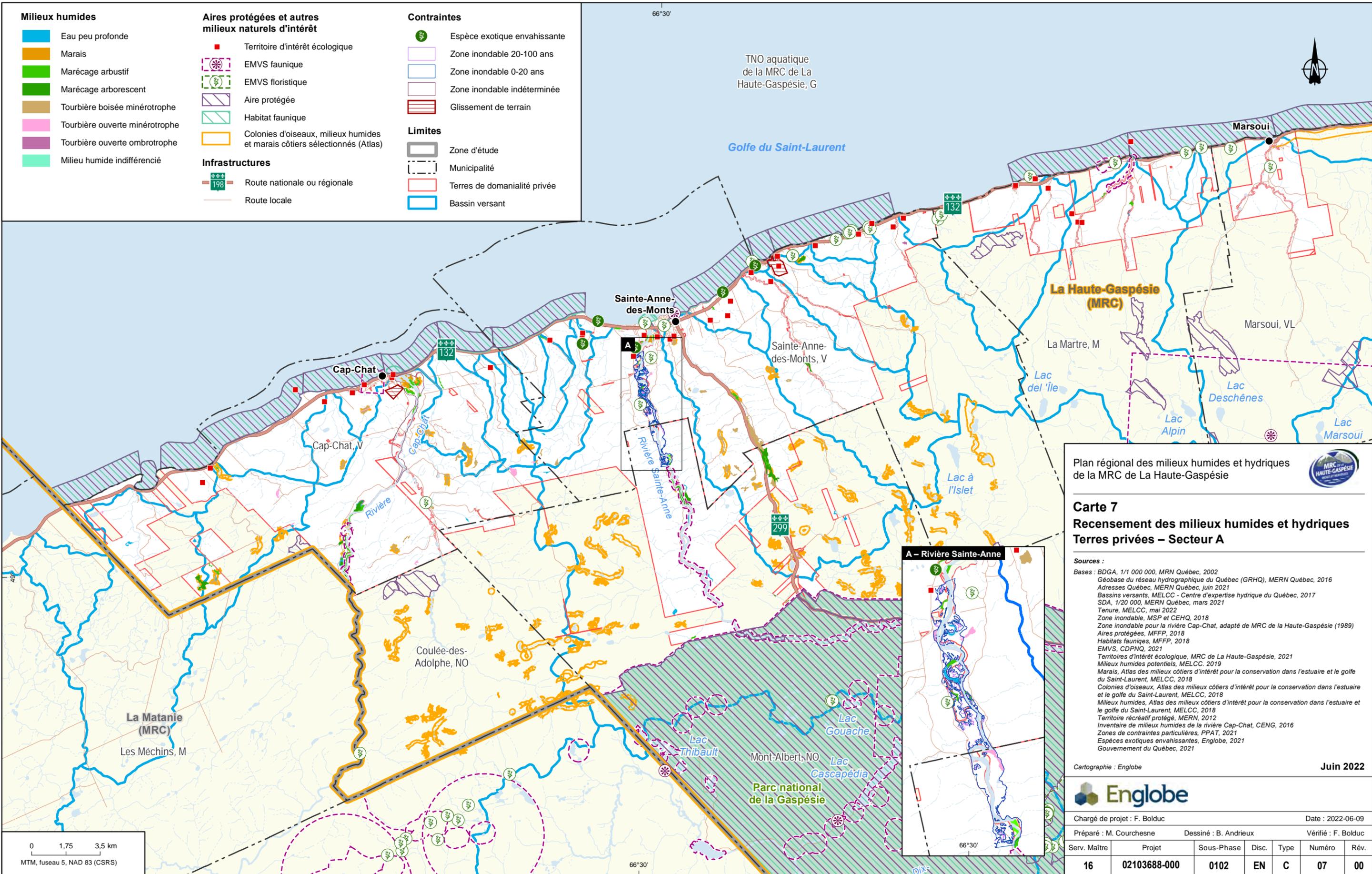
La Ville de Cap-Chat possède la grande superficie de milieux humides (2,6 km<sup>2</sup>) (tableau 9). Les milieux humides sont surtout concentrés le long de la rivière Cap-Chat et la Petite rivière Cap-Chat. Ensuite, le TNO Mont-Albert comprend une superficie de 1,5 km<sup>2</sup> de milieux humides, soit 3,0 % des terres privées de ce secteur. La Ville de Sainte-Anne-des-Monts possède également une grande superficie de milieux humides 1,5 km<sup>2</sup> (1 %) sur son territoire.

La faible superficie de milieux humides sur le territoire est expliquée par les caractéristiques physiques du territoire de la MRC. En effet, le relief est caractérisé par la présence de montagnes escarpées et la partie plane du territoire s'étend seulement sur 2 km de largeur (MRC de La Haute-Gaspésie, 2021). Les milieux humides sont situés principalement dans le fond des vallées du territoire, soit le long du réseau hydrographique, dont la géologie de surface est formée principalement de dépôts fluvio-glaciaires et d'alluvions fluviales (MFFP, 2021).

Tableau 9 Répartition des types de milieux humides en domanialité privée dans les municipalités du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Superficie de milieux humides en terres privées (km <sup>2</sup> )                               | Municipalités |                        |           |         |                 |                   |                  |                       |  |                             |               |                 |
|--|---------------|------------------------|-----------|---------|-----------------|-------------------|------------------|-----------------------|--|-----------------------------|---------------|-----------------|
|  | Cap-Chat      | TNO Coulée-des-Adolphe | La Martre | Marsoui | TNO Mont-Albert | Mont-Saint-Pierre | Rivière-à-Claude | Sainte-Anne-des-Monts | Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine | Sainte-Maxime-du-Mont-Louis | TNO aquatique | Total de la MRC |
| Eau peu profonde   | 0,2           | -                      | < 0,1     | -       | 0,2             | 0,1               | < 0,1            | 0,1                   | < 0,1                                    | 0,1                         | -             | 0,6             |
| Marais   | 0,1           | -                      | -         | -       | -               | -                 | -                | 0,1                   | -  | 0,1                         | -             | 0,3             |
| Total marécage   | 1,2           | < 0,1                  | < 0,1     | < 0,1   | 0,8             | 0,3               | 0,4              | 0,4                   | < 0,1                                    | 0,1                         | < 0,1         | 3,2             |
| Marécage arborescent   | 0,7           | -                      | -         | < 0,1   | 0,7             | 0,3               | 0,4              | 0,1                   | -  | -                           | -             | 2,3             |
| Marécage arbustif  | 0,4           | -                      | < 0,1     | -       | 0,1             | -                 | -                | 0,2                   | -  | 0,1                         | -             | 0,9             |
| Marécage indifférencié   | -             | -                      | -         | -       | < 0,1           | -                 | -                | -                     | -  | -                           | -             | < 0,1           |
| Total tourbière  | 1,2           | < 0,1                  | < 0,1     | < 0,1   | 0,5             | < 0,1             | 0,4              | 1,0                   | 0,2                                      | < 0,1                       | < 0,1         | 3,2             |
| Tourbière boisée minérotrophe  | 0,9           | -                      | -         | -       | 0,4             | -                 | 0,4              | 0,9                   | 0,1                                      | -                           | -             | 2,7             |
| Tourbière ouverte minérotrophe   | 0,2           | -                      | -         | -       | 0,1             | -                 | -                | < 0,1                 | < 0,1                                    | -                           | -             | 0,4             |
| Tourbière ouverte ombrotrophe  | -             | -                      | -         | -       | -               | -                 | -                | < 0,1                 | -  | -                           | -             | < 0,1           |
| Superficie totale de milieux humides en terres privées   | 2,6           | < 0,1                  | 0,1       | < 0,1   | 1,5             | 0,3               | 0,8              | 1,5                   | 0,2                                      | 0,3                         | < 0,1         | 7,3             |
| Superficie totale des terres privées   | 146,9         | 0,1                    | 40,1      | 16,3    | 49,9            | 10,5              | 28,7             | 152,2                 | 33,6                                     | 57,0                        | 0,1           | 535,4           |
| Pourcentage des terres privées occupées par des milieux humides (%)                              | 1,8           | < 0,1                  | 0,2       | < 0,1   | 3,0             | 3,0               | 2,8              | 1,0                   | 0,5                                      | 0,6                         | < 0,1         | 1,4             |
| Superficie totale des limites administratives de la collectivité (incluant les terres publiques) | 209,1         | 87,8                   | 179,1     | 178,7   | 3490,3          | 51,8              | 156,2            | 339,7                 | 264,9                                    | 232,3                       | 6273,9        | 11463,7         |
| Pourcentage de terres privées (%)  | 70,3          | 0,1                    | 22,4      | 9,1     | 1,4             | 20,2              | 18,4             | 44,8                  | 12,7                                     | 24,5                        | < 0,1         | 4,7             |

Source : MELCC, 2019a



Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 7**  
**Recensement des milieux humides et hydriques**  
**Terres privées – Secteur A**

**Sources :**  
 Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 Bassins versants, MELCC - Centre d'expertise hydrique du Québec, 2017  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Zone inondable, MSP et CEHQ, 2018  
 Zone inondable pour la rivière Cap-Chat, adapté de MRC de la Haute-Gaspésie (1989)  
 Aires protégées, MFFP, 2018  
 Habitats fauniques, MFFP, 2018  
 EMVS, CDPNQ, 2021  
 Territoires d'intérêt écologique, MRC de La Haute-Gaspésie, 2021  
 Milieux humides potentiels, MELCC, 2019  
 Marais, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, MELCC, 2018  
 Colonies d'oiseaux, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, MELCC, 2018  
 Milieux humides, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, MELCC, 2018  
 Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
 Inventaire de milieux humides de la rivière Cap-Chat, CENG, 2016  
 Zones de contraintes particulières, PPAAT, 2021  
 Espèces exotiques envahissantes, Englobe, 2021  
 Gouvernement du Québec, 2021

Cartographie : Englobe Juin 2022



Chargé de projet : F. Bolduc Date : 2022-06-09

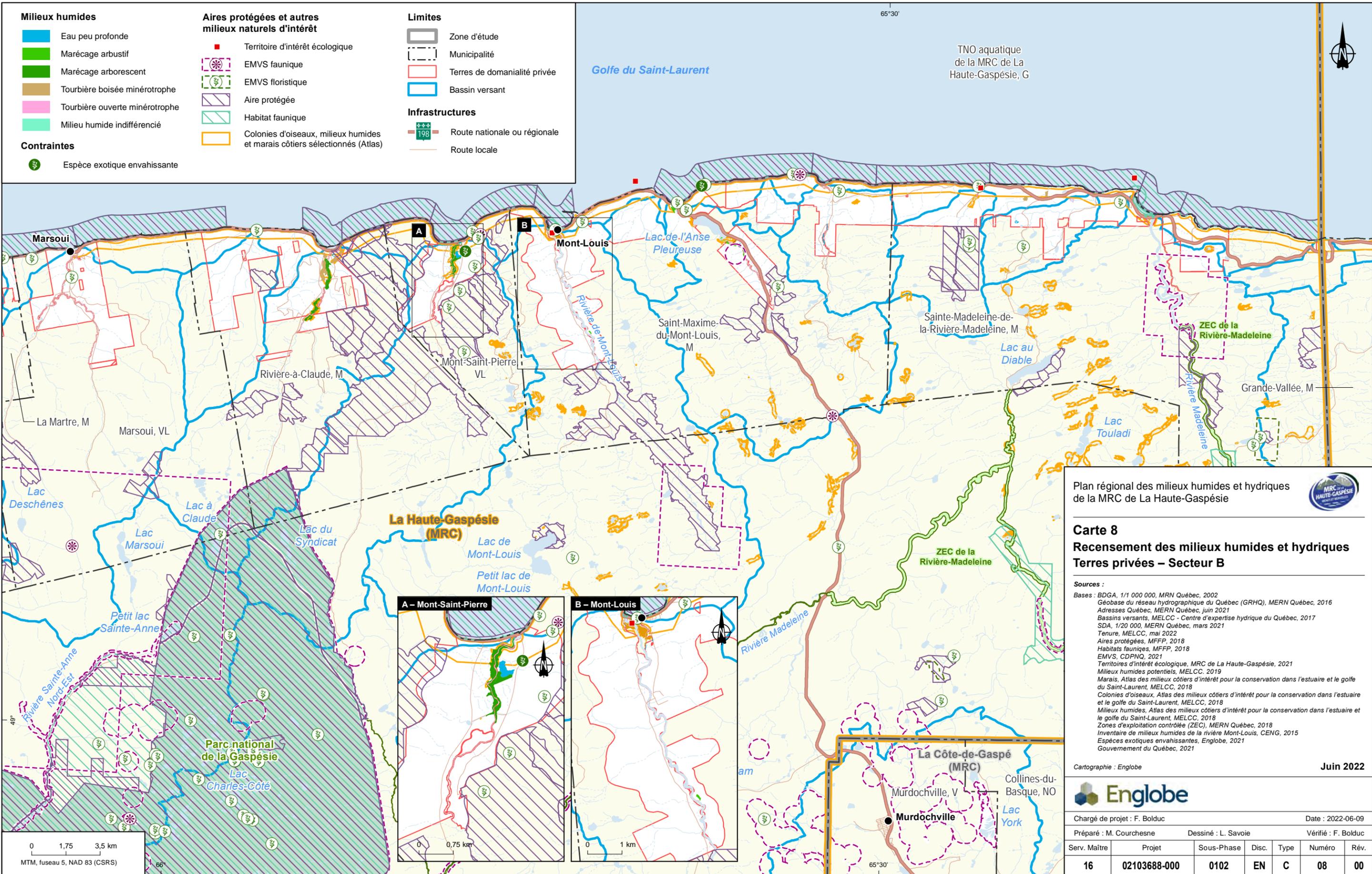
Préparé : M. Courchesne Dessiné : B. Andrieux

Serv. Maître Projet Sous-Phase Disc. Type Numéro Rév.

|    |              |      |    |   |    |    |
|----|--------------|------|----|---|----|----|
| 16 | 02103688-000 | 0102 | EN | C | 07 | 00 |
|----|--------------|------|----|---|----|----|

Fichier : G:\04\02\103688\_000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\G02\_carbo5\_produit\0100\_PRRMHH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-07\_00\_receens\_MHH\_LA\_220609.mxd





Fichier : G:\04\02\103688\_000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\4\_CAD\G01\_2\_carbo\5\_produit\0102\_PRRMHH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-08\_00\_receps\_MHH\_B\_220609.mxd

**Milieux humides**

- Eau peu profonde
- Marécage arbustif
- Marécage arborescent
- Tourbière boisée minérotrophe
- Tourbière ouverte minérotrophe
- Milieu humide indifférencié

**Contraintes**

- Espèce exotique envahissante

**Aires protégées et autres milieux naturels d'intérêt**

- Territoire d'intérêt écologique
- EMVS faunique
- EMVS floristique
- Aire protégée
- Habitat faunique
- Colonies d'oiseaux, milieux humides et marais côtiers sélectionnés (Atlas)

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée
- Bassin versant

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route locale

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 8**  
**Recensement des milieux humides et hydriques**  
**Terres privées – Secteur B**

**Sources :**  
 Bases : BDGA, 1/1 000 000, MRN Québec, 2002  
 Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
 Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
 Bassins versants, MELCC - Centre d'expertise hydrique du Québec, 2017  
 SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
 Tenure, MELCC, mai 2022  
 Aires protégées, MFFP, 2018  
 Habitats fauniques, MFFP, 2018  
 EMVS, CDPNQ, 2021  
 Territoires d'intérêt écologique, MRC de La Haute-Gaspésie, 2021  
 Milieux humides potentiels, MELCC, 2019  
 Marais, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, MELCC, 2018  
 Colonies d'oiseaux, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, MELCC, 2018  
 Milieux humides, Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent, MELCC, 2018  
 Zones d'exploitation contrôlée (ZEC), MERN Québec, 2018  
 Inventaire de milieux humides de la rivière Mont-Louis, CENG, 2015  
 Espèces exotiques envahissantes, Englobe, 2021  
 Gouvernement du Québec, 2021

Cartographie : Englobe Juin 2022

|                              |              |                     |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|---------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-09   |       |                     |        |      |
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : L. Savoie |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase          | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                | EN    | C                   | 08     | 00   |



Les tourbières représentent le type de milieu humide le plus commun dans les terres de domanialité privée de la MRC de La Haute-Gaspésie (3,1 km<sup>2</sup>), plus particulièrement les tourbières boisées minérotrophes (2,7 km<sup>2</sup>). Les tourbières sont situées sur l'ensemble du territoire, mais elles sont concentrées surtout à Cap-Chat et à Sainte-Anne-des-Monts. Les marécages représentent le deuxième type le plus commun (2,9 km<sup>2</sup>), plus particulièrement les marécages arborescents (2,1 km<sup>2</sup>). Ces derniers sont répartis uniformément sur le territoire, principalement le long du réseau hydrographique. Les eaux peu profondes constituent le troisième type le plus commun (0,5 km<sup>2</sup>). Elles se trouvent généralement près des lacs et des cours d'eau.

Le tableau 10 présente la répartition des milieux humides en terres de domanialité privée parmi les bassins versants de la MRC. Le bassin versant de la Petite rivière Sainte-Anne possède la plus grande superficie de milieux humides en terres de domanialité privée (1,7 km<sup>2</sup>). Ensuite, le bassin versant de la rivière Cap-Chat possède la seconde plus grande superficie de milieux humides en terres de domanialité privée (1,7 km<sup>2</sup>). Enfin, dans une moindre mesure, les bassins versants de la rivière à Claude et de la rivière Sainte-Anne comprennent également une superficie appréciable de milieux humides en terres privées, soit respectivement 0,8 km<sup>2</sup> et 0,7 km<sup>2</sup>.

Tableau 10 Superficies de milieux humides en domanialité privée dans les bassins versants du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Bassins versants              | Superficie (km <sup>2</sup> ) |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Petite rivière Sainte-Anne    | 1,7                           |
| Rivière Cap-Chat              | 1,6                           |
| Rivière à Claude              | 0,8                           |
| Rivière Sainte-Anne           | 0,9                           |
| Rivière de Mont-Saint-Pierre  | 0,3                           |
| Cours d'eau Isidore-Pelletier | 0,3                           |
| Ruisseau des Petits Capucins  | 0,3                           |
| Rivière des Grands Capucins   | 0,2                           |
| Rivière de Mont-Louis         | 0,2                           |
| Rivière de l'Anse Pleureuse   | 0,1                           |
| Ruisseau à Patates            | 0,1                           |
| Ruisseau Panier               | < 0,1                         |
| Ruisseau Gagnon               | < 0,1                         |
| Ruisseau à la Chute           | < 0,1                         |
| Ruisseau à Fournier           | < 0,1                         |
| Rivière à la Martre           | < 0,1                         |
| Petite rivière Madeleine      | < 0,1                         |
| Rivière Madeleine             | < 0,1                         |
| Ruisseau du Castor            | < 0,1                         |
| Ruisseau du Moulin            | < 0,1                         |
| Rivière du Gros Morne         | < 0,1                         |
| Ruisseau Marcel-Vallée        | < 0,1                         |

| Bassins versants                          | Superficie (km <sup>2</sup> ) |
|---|-------------------------------|
| Ruisseau Vallée                           | -                             |
| Rivière de Manche-d'Épée                  | -                             |
| Rivière Marsoui                           | -                             |
| Ruisseau à Rebours                        | -                             |
| 32 bassins versants résiduels de niveau 0 | 0,2                           |
| <b>Total</b>                              | <b>7,3</b>                    |

### 2.2.1.3 Milieux hydriques (littoral et zones inondables)

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie comporte un vaste réseau de rivières profondément enclavées à l'intérieur de vallées qui dissèquent un territoire montagneux (chaîne de montagnes des Appalaches). Le territoire se divise en trois zones se distinguant sur le plan hydrogéomorphologique. La première zone correspond à une plaine côtière très étroite, soit d'une largeur d'une moyenne de 2 km, avec de larges plaines alluviales situées au fond des vallées glaciaires, qui ont été façonnées, élargies et comblées de sédiments par la mer. Ces plaines alluvionnaires entraînent parfois la formation de segments de rivières fortement méandrées. Ensuite, on retrouve les vallées fluviales encaissées avec parois abruptes qui sont caractérisées par un régime hydrologique torrentiel. Enfin, la troisième zone correspond à un haut plateau raviné par un réseau de petits lacs et cours d'eau de tête se trouve au centre de la MRC. Les plateaux des Chic-Chocs de plus de 1 200 m d'altitude constituent la ligne de partage des eaux entre les bassins versants se drainant vers le nord de la MRC et les bassins versants se drainant vers le sud.

Comme mentionné précédemment, le réseau hydrographique de la MRC est divisé en 69 bassins versants de niveaux 0 et 1. Le golfe du Saint-Laurent borde le nord de la MRC. Les rivières s'écoulent jusqu'au niveau de la mer vers le golfe du Saint-Laurent qui borde la côte de la MRC, avec une pente moyenne de 10 % (CIC, 2008). Les cartes 7 et 8 présentent les cours d'eau du territoire de la MRC à une échelle de 1 : 200 000, soit les cours d'eau de moyenne à grande envergure du territoire. En plus de ces cours d'eau, la MRC abrite une multitude de petits cours d'eau permanents et intermittents. Les bassins versants de la Petite rivière Sainte-Anne et de la rivière de l'Anse Pleureuse ont la plus grande proportion de cours d'eau intermittents, avec respectivement 76,3 % et 72,9 % (tableau 11; CENG, 2016b).

Les rivières les plus importantes sur le territoire de la MRC (plus de 100 km de longueur) correspondent à la rivière Madeleine, la rivière Cascapédia et la rivière Bonaventure (CENG, 2016b; CESG, 2016). Ces rivières, de même que les rivières Sainte-Anne et de Mont-Louis, sont des rivières à saumon (CENG, 2016b; CESG, 2016). La rivière Cap-Chat, qui s'écoule en majeure partie dans la MRC de Matane à l'ouest, est également une rivière à saumon. La Petite rivière Cascapédia est également une rivière à saumon. Les rivières Cascapédia, Petite Rivière Cascapédia et Bonaventure dont les bassins versants qui sont situés entièrement en terres publiques sur le territoire de la MRC et s'écoulent vers le sud (CESG, 2016). Une section des tracés des rivières Cap-Chat et Madeleine fait partie d'un territoire de zones d'exploitation contrôlées (ZEC).

Tableau 11 Importance du milieu hydrique dans les principaux bassins versants empiétant sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Bassins versants <sup>1</sup> | Lacs   |                 |                | Cours d'eau permanents <sup>2</sup> |  |                | Cours d'eau intermittents <sup>3</sup> |  |                | Cours d'eau totaux |  | Longueur du cours d'eau principal (km) |
|-------------------------------|--------|-----------------|----------------|-------------------------------------|--|----------------|--|--|----------------|--------------------|--|--|
|                               | Nombre | Superficie (ha) | Proportion (%) | Longueur (km)                       | Densité de drainage (km /km <sup>2</sup> ) | Proportion (%) | Longueur (km)                          | Densité de drainage (km /km <sup>2</sup> ) | Proportion (%) | Longueur (km)      | Densité de drainage (km /km <sup>2</sup> ) |  |
| Cap-Chat                      | 7      | 143,1           | 0,2            | 445,8                               | 0,6  | 39,9           | 672,5                                  | 0,9  | 60,1           | 1 118,3            | 1,5  | 62,8                                   |
| Sainte-Anne                   | 17     | 380,9           | 0,5            | 482,8                               | 0,6  | 42,5           | 652,4                                  | 0,8  | 57,5           | 1 135,2            | 1,4  | 67,1                                   |
| Petite rivière Sainte-Anne    | 1      | 15,9            | 0,2            | 37,5                                | 0,5  | 23,7           | 120,9                                  | 1,6  | 76,3           | 158,5              | 2,0  | 17,0                                   |
| À la Martre                   | 3      | 56,2            | 0,6            | 48,9                                | 0,6  | 42,4           | 66,3                                   | 0,8  | 57,6           | 115,2              | 1,3  | 16,2                                   |
| Marsoui                       | 1      | 17,2            | 0,1            | 74,3                                | 0,5  | 38,5           | 118,7                                  | 0,8  | 61,5           | 193,0              | 1,2  | 29,3                                   |
| À Claude                      | 2      | 90,6            | 0,9            | 62,8                                | 0,6  | 41,7           | 87,8                                   | 0,9  | 58,3           | 150,5              | 1,5  | 18,2                                   |
| De Mont-Saint-Pierre          | 3      | 39,2            | 0,3            | 77,2                                | 0,6  | 30,5           | 176,0                                  | 1,3  | 69,5           | 253,2              | 1,8  | 27,6                                   |
| De Mont-Louis                 | 4      | 187,2           | 0,6            | 202,2                               | 0,7  | 43,7           | 260,3                                  | 0,9  | 56,3           | 462,6              | 1,6  | 45,6                                   |
| De l'Anse Pleureuse           | 1      | 79,3            | 0,8            | 61,3                                | 0,6  | 27,1           | 165,2                                  | 1,7  | 72,9           | 226,5              | 2,4  | 19,9                                   |
| Madeleine                     | 19     | 452,4           | 0,4            | 876,4                               | 0,7  | 51,0           | 841,7                                  | 0,7  | 49,0           | 1 718,1            | 1,4  | 126,3                                  |
| Cascapédia                    | 20     | 575,1           | 0,2            | 381,5                               | 0,1  | 22,5           | 1 317,5                                | 0,4  | 77,5           | 1699,0             | 0,5  | 115,6                                  |
| Bonaventure                   | 8      | 176,9           | < 0,1          | 384,8                               | 0,2  | 28,2           | 978,9                                  | 0,4  | 71,8           | 1363,7             | 0,6  | 134,2                                  |
| Petite rivière Cascapédia     | 4      | 82,5            | < 0,1          | 169,4                               | 0,1  | 31,0           | 376,8                                  | 0,3  | 68,9           | 546,2              | 0,4  | 53,6                                   |

1 Les limites de certains bassins versants excèdent les limites de la MRC de La Haute-Gaspésie.

2 Pour les bassins versants Cascapédia, Bonaventure et Petite rivière Cascapédia, les cours d'eau permanents correspondent aux rivières et cours d'eau d'importance du tableau 4 dans le PDE du CESH (2016).

3 Pour les bassins versants Cascapédia, Bonaventure et Petite Rivière Cascapédia, les cours d'eau intermittents correspondent aux cours d'eau secondaires (ruisseaux) du tableau 5 du PDE du CESH (2016).

Source : Adapté de CENG, 2016b et CESH, 2016

L'état des espèces piscicoles d'intérêt constitue une priorité pour le CENG. En effet, ces espèces, et en particulier les salmonidés, contribuent à la diversité aquatique des cours d'eau de la MRC et revêtent une importance culturelle pour la pêche sportive dans la région. L'omniprésence des dépôts et d'affleurements rocheux calcaires sur le territoire contribue au maintien d'une eau claire favorable au saumon et à l'omble de fontaine. Les rivières à saumon revêtent également une importance économique. Les rivières Sainte-Anne et Madeleine sont respectivement, en moyenne, la deuxième et la cinquième rivière à saumon les plus fréquentées de la ZGIE Gaspésie nord pour la pêche (CENG, 2016c). Cependant, ces deux rivières de même que la rivière Cap-Chat et de Mont-Louis font l'objet de préoccupations quant à la présence d'espèces compétitrice (truite arc-en-ciel) et à la variabilité interannuelle des montaisons de saumon. L'anguille d'Amérique fait également partie des espèces préoccupantes dans tous les bassins versants et présente des enjeux liés au statut précaire de l'espèce et au maintien de l'intégrité de ses habitats (CENG, 2016c).

Il existe peu de lacs de grande superficie dans la MRC, bien que certains soient de plus grande envergure, comme les lacs Sainte-Anne (129 ha), Cascapédia (145 ha), de Mont-Louis (140 ha), au Diable (88 ha) et Madeleine (75 ha) (MRC de La Haute-Gaspésie, n.d.). Aussi, compte tenu de leur rareté, ils revêtent une valeur particulière pour le développement récréotouristique régional. Certains lacs occupant une superficie de plus de 20 ha sont identifiés par le Plan d'affectation du territoire public (PATP) de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine comme d'intérêt récréotouristique ou de villégiature. Ainsi, le PATP prévoit une zone d'encadrement visuel de 1,5 km autour des lacs Berry (9,3 km<sup>2</sup>) et Bonaventure (8,3 km<sup>2</sup>) (MERN, 2015). Cette mesure vise à protéger les attributs récréotouristiques autour de ces lacs d'intérêt (qualité de l'eau, de l'habitat du poisson et des paysages) et à accroître la contribution de ces territoires à l'activité économique régionale par le biais des activités récréotouristiques et de villégiature (MERN, 2015). Plusieurs des lacs de 20 ha ou plus sont situés en terrain montagneux, à la tête des bassins versants, là où la topographie le permet et où la roche est moins perméable. Le bassin versant de la rivière Madeleine est celui ayant le plus de plans d'eau suivi du bassin versant de la rivière Sainte-Anne (tableau 10; CENG, 2016b).

La rivière Sainte-Anne est munie de stations de mesure des débits (CENG, 2016b). Cette rivière fait l'objet d'une augmentation significative de son débit quotidien annuel minimal (Buffin-Bélanger et coll., 2015). Les crues ont lieu entre avril et juin, avec une crue de moindre importance à l'automne, entre octobre et novembre. Les périodes d'étiage sont observées en février/mars de même qu'en août/septembre (CENG, 2016b).

Le régime hydrique et les problématiques d'inondations, de crues et d'étiage ont été retenus comme prioritaires pour le CENG (2016d). Les cotes de crues pour la rivière Sainte-Anne ont été établies par le programme de détermination des cotes de crues (PDCC), pour les récurrences de 20 et 100 ans. Toutefois, la cartographie des plaines inondables associée à ces cotes de crues a été déterminée par photo-interprétation. La zone inondable de la rivière Cap-Chat est tirée du Schéma d'aménagement (1989) et a été réalisée à partir de l'historique des crues, de la topographie, des niveaux d'eau et de l'interprétation des photos aériennes. Pour la rivière de Mont-Louis, seule la plaine inondable de récurrence 0 à 2 ans, délimitée par la méthode botanique simplifiée, a été cartographiée (cartes 7 et 8; CENG, 2016d). Les méthodes utilisées pour cartographier les zones inondables revêtent une imprécision. Cependant, les zones inondables sont situées à l'intérieur des zones approximatives cartographiées (CENG, 2016b).

Les zones de mobilité des rivières sont, pour leur part, peu documentées dans la MRC. Une étude du CENG en collaboration avec l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) est en cours

à ce propos. Les bassins versants des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, à Claude, Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse, Marsoui et Mont-Saint-Pierre sont ciblés (CENG, comm. pers., 30 juin 2021).

## 2.2.2 Bilan des perturbations, état des milieux et problématiques

### 2.2.2.1 Linéarisation des cours d'eau

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie comprend une faible superficie de terres utilisées à des fins d'agriculture, situées au pied des caps et des montagnes le long du fleuve ou dans les vallées d'origine glacière, principalement à l'ouest du territoire (Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts), correspondant majoritairement aux inclusions agricoles (cartes 7 et 8). Cette agriculture s'est d'abord développée dans une perspective de subsistance afin de permettre l'essor d'autres industries d'exploitation des ressources primaires (pêche, forêt et minerai). Actuellement, le territoire est occupé par plusieurs exploitations agricoles, quelques-unes par municipalités, qui œuvrent en productions animales (bovine, ovine, laitière) et en productions végétales (foin, petites céréales). Depuis quelques années, plusieurs initiatives visent l'essor de petites entreprises en production maraîchère et fruitière ainsi qu'à développer une agriculture de proximité. L'ensemble de ces activités demeurent toutefois marginales par rapport aux autres usages du territoire. Ainsi, la majorité des cours d'eau de la MRC n'a pas été redressée et leur linéarisation n'est pas une problématique ciblée dans la littérature consultée (MRC La Haute-Gaspésie, 2018).

En ce qui a trait à l'espace de liberté des cours d'eau, le CENG a identifié dans son plan d'action la nécessité de « Réaliser des études sur la dynamique des cours d'eau : espace de liberté, zones de vulnérabilité, embâcles de bois et de glace, techniques de cartographie et méthodes de prévention des risques ». L'Université du Québec à Rimouski est identifiée comme porteur de l'action. En effet, une étude sur l'espace de mobilité, soit la prise en compte du déplacement des berges par processus successifs d'érosion et de sédimentation, des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, à Claude, de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse, Marsoui et Mont-Saint-Pierre est en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR (CENG, comm. pers., 30 juin 2021).

### 2.2.2.2 Intégrité et qualité des bandes riveraines

Le milieu riverain constitue un écosystème de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, rendant de multiples services écologiques. L'intégrité des bandes riveraines dans la ZGIE Gaspésie nord est peu documentée. Les activités industrielles, récréotouristiques et de villégiature ont possiblement contribué à la dégradation des bandes riveraines de la MRC. Les municipalités sont situées majoritairement le long de la côte du littoral, à l'embouchure des rivières et dans les vallées des rivières. Les bandes riveraines sont généralement plus altérées dans les milieux habités (CENG, 2016c).

Cette hypothèse est confirmée pour la rivière Marsoui qui a fait l'objet d'une caractérisation de ses bandes riveraines en 2014 (CENG, 2014). Sur les 8,36 km de la rivière étudiés, un peu plus de 11 % des bandes riveraines présentent un indice de qualité de la bande riveraine (IQBR) faible ou très faible alors que près de 75 % présentent un IQBR bon ou très bon. L'IQBR était plus faible près de l'embouchure, qui circule à l'intérieur d'un périmètre urbain, dans un secteur résidentiel plus en amont et près de l'usine de transformation de bois. Les IQBR élevés s'expliquaient en partie par une dominance des forêts, des zones arbustives et herbacées naturelles dans les bandes riveraines (CENG, 2014). Un portrait similaire ressort de la caractérisation des bandes riveraines lors d'une étude d'un tronçon de la rivière de Mont-Saint-

Pierre réalisé en 2018 (CENG, 2020). Sur un tronçon de 9 km, les IQBR étaient majoritairement bons ou très bons (environ 89 %) par rapport à peu d'IQBR faibles ou très faibles (environ 4 %). Les IQBR élevés étaient aussi associés dans ce cas à la forte présence de forêt, d'arbustaire et d'herbaciaie naturelles, en opposition aux IQBR plus faibles associés majoritairement à la présence d'infrastructures (muret, enrochement et chemin d'accès entre autres), de sol à nu et de friches (CENG, 2020). Un tronçon en aval de la rivière du Gros Morne a été caractérisé par l'IQBR et de manière générale, l'IQBR était très faible en aval et passait à moyen à très bon en remontant vers l'amont (Claveau, 2015).

Dans les zones forestières, des baux de location ont été octroyés en terres publiques en bordure de certains cours d'eau, favorisant une altération potentielle de la bande riveraine (CENG, 2016e), ce qui peut avoir une incidence sur la qualité de l'eau et les écosystèmes en aval, en terres privées. Concernant les rivières à saumon en terres publiques, aucune activité d'aménagement forestier ne peut être faite à moins de 60 mètres d'une rivière à saumon (CENG, 2016c). En 2008, 403 baux de location, dont 203 pour la villégiature avaient été octroyés dans la MRC de La Haute-Gaspésie (CENG, 2016b). L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie-Les-Îles (2016) travaille à sensibiliser les propriétaires des terres privées aux règlements sur les mesures de protection des rives et des cours d'eau. Elle contribue à appliquer la réglementation existante en matière de voirie forestière et de traverses de cours d'eau.

En 2015, l'intégrité des bandes riveraines des lacs au Diable (CENG, 2015b) et à Jimmy (CENG 2015c) a été documentée. Ces études ont permis de conclure que la majorité des bandes riveraines étaient dans un état naturel (plus de 85 %), avec des rives principalement non dégradées (plus de 90 %). Les secteurs de la rive dégradés étaient principalement associés à la présence de zones habitées et à des infrastructures d'origines anthropiques : chalets, murets et remblai ainsi que différents accès aménagés pour accéder aux lacs. Ainsi, dans ces secteurs, les bandes riveraines pourraient profiter d'un élargissement et/ou d'un reboisement selon le cas. Des recommandations ont été émises afin de sensibiliser les riverains à l'état de la bande riveraine et de la rive afin de s'assurer d'un maintien de la qualité de l'eau de ces lacs.

D'après l'utilisation du territoire, les principales atteintes aux bandes riveraines seraient la coupe d'arbres et d'arbustes en bordure des cours d'eau, la construction d'infrastructures et d'ouvrages en milieu riverain et la circulation des VTT. Des études additionnelles sont requises pour confirmer l'ampleur de ces problématiques, à commencer par l'étude plus exhaustive des milieux riverains les plus sensibles écologiquement et ceux subissant les pressions anthropiques les plus intenses. (CENG, 2016e), notamment les embouchures des rivières Madeleine, Sainte-Anne, Cap-Chat et de Mont-Louis. Les organismes consultés ont mentionné que les bandes riveraines situées dans les milieux habités font l'objet d'une altération en raison de l'occupation humaine, qui empiète souvent sur le milieu riverain (CENG, comm. pers. 30 juin 2021). Le CENG mentionne dans son plan stratégique la nécessité de participer à des projets d'acquisition de connaissance, de sensibilisation et de végétalisation des bandes riveraines altérées (CENG, 2016f).

### 2.2.2.3 Portrait de l'application réglementaire des rives et des milieux humides

La Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) doit être intégrée au SAD de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi qu'à l'ensemble des règlements d'urbanisme des municipalités. Par contre, aucune donnée n'est disponible quant au respect de la Politique sur les terres privées (CENG, 2016c). Pour les rivières à saumon qui sont identifiées comme territoire d'intérêt, le SAD de la MRC ne prévoit aucune construction à moins de 20 m d'une rivière à saumon en terres privées. Cette disposition est intégrée dans le

règlement municipal de la Ville de Cap-Chat et dans le règlement de zonage de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, mais ne se reflète pas dans tous les règlements municipaux des municipalités ayant une ou des rivières à saumon sur leur territoire. Ces mesures de protection pourraient n'être pas respectées dans certaines zones habitées, bien que l'information manque pour le confirmer. Aucune disposition spécifique ne s'applique aux milieux humides. En terres publiques en milieu forestier, la rive est d'une profondeur de 20 m et peut aller jusqu'à 60 m pour les rivières à saumon.

De plus, le contexte actuel lié à la nouvelle Loi 67 ainsi que ses éventuels régimes transitoires et cadre d'application viendront assurément modifier les paramètres de protection des rives, du littoral et des plaines inondables. En effet, particulièrement en ce qui a trait aux plaines inondables, la nouvelle réglementation se basera sur la notion de risque lié aux inondations dans une optique de protection des biens et des humains. La MRC devra donc travailler éventuellement avec une nouvelle réglementation qui encadrera de nouvelle façon la protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

La méconnaissance des particuliers pour l'application de la réglementation sur les propriétés privées ou sur des baux de villégiature joue possiblement un rôle dans l'altération des bandes riveraines. Le manque d'effectif dans les municipalités augmente la difficulté d'inspecter le territoire de manière systématique pour vérifier l'application de la réglementation en vigueur (CENG, 2016f).

Selon le Plan de protection et de mise en valeur de l'Agence de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie/Les Îles (AFOGÎM), des réglementations spécifiques pour les interventions forestières en terres privées sont prévues. Par exemple, une bande de 30 m sans intervention doit être respectée autour des points d'alimentation en eau potable, aucune intervention sur les dénudés humides et dans les aulnaies et certaines interventions seulement sont permises dans une bande de 60 m d'une rivière à saumon et dans les bandes de 15 m des cours d'eau et des lacs (AFOGÎM, n.d.).

La MRC de La Haute-Gaspésie a adopté en 2005 un règlement de contrôle intérimaire (RCI) relatif au contrôle des constructions à l'intérieur de la plaine inondable de la rivière Sainte-Anne (MRC de La Haute-Gaspésie, 2006). Le RCI interdit toute construction ou tout ouvrage dans la plaine inondable 0-20 ans.

La circulation en VTT est interdite sur les plages du Québec en vertu du *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles* qui est un règlement d'application du MELCC par l'entremise du Centre de contrôle environnemental du Québec (CCEQ). Cependant, l'application de cette réglementation demeure déficiente dans les plages de la MRC, comme le rapporte le Comité ZIP Gaspésie (2016). Les sites de la baie des Capucins et de l'anse de la rivière Madeleine correspondent aux milieux sensibles qui semblent les plus affectés par la présence humaine (Comité ZIP Gaspésie, 2016).

Un site faunique d'intérêt a été défini aux abords du ruisseau Duchesne et de la rivière de l'Anse Pleureuse afin de protéger respectivement la musaraigne de Gaspé et le campagnol des Rochers, des espèces fauniques à statut précaire vivant en milieu riverain. Une bande de protection de 60 m est définie autour des sites avec présence confirmée, ainsi que la conservation intégrale d'une lisière boisée de 20 m sur les deux rives du cours d'eau sur une distance de 1 km de part et d'autre des sites avec présence confirmée en milieu riverain (MRN, 2013). Les lacs Sainte-Anne et Bonaventure, de même que leurs tributaires permanents bénéficient également d'une bande de conservation intégrale de la lisière boisée de 20 m puisqu'il s'agit respectivement d'habitats fauniques d'intérêt pour le touladi (*Salvelinus*

*namaycush*) et l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Aucune construction ne peut être faite à moins de 60 m du plan d'eau. De plus, une planification du réseau de voirie forestière de manière à en limiter le développement et l'application du guide des saines pratiques de gestion est exigée dans le sous-bassin versant du lac (MRN, 2013).

La présence d'installations septiques non conformes sur le territoire et la difficulté d'appliquer la réglementation relative aux fosses septiques constituent une préoccupation pour le CENG (CENG, 2016c). En effet, toutes les municipalités de la MRC comprennent des secteurs habités non desservis par un réseau d'égout. Les habitations (permanentes ou saisonnières) y sont donc munies de fosses septiques (CENG, 2016b), dont l'état demeure inconnu. Les inspections sont difficilement réalisables sur une base régulière en raison de la vastitude du territoire et du manque d'effectifs. Le CENG soulève également l'hypothèse que les citoyens manquent de connaissance sur l'entretien adéquat des fosses septiques (CENG, 2016c).

L'application des règlements mis en place par certaines municipalités concernant la protection des sources d'eau potable pourrait être partielle (CENG, 2016f). En effet, les aires de protection actuellement en vigueur sont variables selon la situation et seront mises à jour au fur et à mesure que les municipalités du territoire se conformeront à ce règlement et réaliseront les expertises requises. Des expertises ont été réalisées pour les prises d'eau des municipalités de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Marsoui, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (cartes 3 et 4). Pour les prises d'eau de catégorie 3, une aire de protection immédiate est délimitée à 3 m du site de prélèvement d'eau et une aire de protection intermédiaire est délimitée à 30 m pour assurer sa protection bactériologique et 100 m pour la protection virologique.

#### 2.2.2.4 Plaines inondables

La plaine inondable correspond à la zone qui est inondée par un cours d'eau ou plan d'eau lors d'une période de crue. En raison de la topographie accidentée du territoire, la capacité d'infiltration de l'eau y est faible, ce qui augmente le ruissellement de surface. Le régime hydrologique est donc caractérisé par un temps de réponse très rapide, ce qui peut occasionner des crues importantes pour la rivière Sainte-Anne. La cartographie des zones inondables pour les récurrences de 20 et 100 ans a été réalisée par photo-interprétation à partir des cotes de crues qui ont été établies par le Ministère. Aucune cartographie officielle n'a été produite par le Ministère pour le territoire de la MRC. La cartographie de la zone inondable de la rivière Cap-Chat provient du SAD de la MRC (1989) et a été réalisée à partir de l'historique des crues, de la topographie, des niveaux d'eau et de l'interprétation des photos aériennes. La méthode utilisée pour cartographier la zone inondable revêt une certaine imprécision, mais la méthode utilisée est conservatrice. Ainsi, les véritables limites de la plaine inondable de la rivière sont situées à l'intérieur des zones approximatives cartographiées (CENG, 2016b). Quant à la rivière de Mont-Louis, seulement la plaine inondable de récurrence 0 à 2 ans, qui est délimitée par la méthode botanique simplifiée, a été cartographiée par le Comité de bassin versant de la rivière de Mont-Louis (cartes 7 et 8; CENG, 2016e).

Il importe également de mentionner que la cartographie des zones inondables fera possiblement l'objet de modifications dans le cadre de l'application de la Loi 67. Cette loi vise à instaurer un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, en octroyant des pouvoirs aux municipalités régionales de comté et aux municipalités locales. Le contexte actuel transitoire vers un nouveau cadre normatif ne permet pas de connaître avec précision les impacts réels à prévoir quant à la détermination, la gestion et l'application des plaines inondables.

Comme mentionné précédemment, les zones de mobilité des rivières sont, pour leur part, peu documentées dans la MRC. Une étude du CENG en collaboration avec l'UQAR est en cours à ce propos. Les bassins versants des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, à Claude, de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse, Marsoui et Mont-Saint-Pierre sont ciblés (CENG, comm. pers., 30 juillet 2021).

Les organismes consultés ont souligné un déficit de connaissances par rapport aux zones inondables dans la MRC (CENG, comm. pers., 30 juin 2021). Une mise à jour de la cartographie des zones inondables serait nécessaire, particulièrement pour la zone inondable de Cap-Chat.

#### 2.2.2.5 Historique des inondations en zones habitées

Plusieurs événements d'inondations ont été notés sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie dont quelques-uns ont affecté les secteurs habités, soit des ponceaux, des routes et des maisons. Sur le territoire de la MRC, les rivières Sainte-Anne et Cap-Chat sont les plus susceptibles aux inondations (MRC de La Haute-Gaspésie, 1989). La Ville de Cap-Chat a connu des épisodes d'inondations ayant affecté des secteurs résidentiels plusieurs fois au cours des années 1994 à 2010, avec un événement de plus grande importance en mai 2004 avec l'inondation d'une trentaine de résidences, donc une évacuée et la fermeture d'une rue à toute la circulation pour une période de douze heures. Les secteurs de Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Manche-d'Épée, Marsoui, Rivière-à-Claude et Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine ont été l'objet de quelques épisodes d'inondations également (CENG, 2016c).

Parmi les événements d'inondations les plus marquants, plusieurs inondations ont eu lieu près du 1<sup>er</sup> novembre 1998, notamment dans les secteurs de La Martre, de Mont-Louis, de L'Anse-Pleureuse, du Gros-Morne et de Madeleine, avec des pluies diluviennes sur 3-4 jours (environ 202 mm) occasionnant plusieurs dommages à des routes municipales et un glissement de terrain majeur entre Gros-Morne et Manche-d'Épée, occasionnant la fermeture de la route 132 et une panne d'électricité. Lors du même événement, une vingtaine de résidences ont été inondées par un débordement de la rivière Madeleine (CENG, 2016b).

À l'hiver 2006, respectivement les 15 et 18 janvier, des embâcles sur les rivières Cap-Chat et Sainte-Anne, combinées à des pluies importantes (environ 25 mm), avaient provoqué leur débordement, causant l'évacuation et l'inondation de résidences (CENG, 2016b). Plus récemment, en 2017, une vingtaine de résidences ont été évacuées dans le secteur de la rivière Cap-Chat et de la rivière Sainte-Anne et plusieurs résidences inondées également dans le secteur de La Martre et Rivière-à-Claude (L'avantage Gaspésien, 2017).

La présence de cônes alluviaux sur la rivière de Mont-Saint-Pierre et dans le secteur de L'Anse-Pleureuse entre en conflit avec les activités anthropiques (CENG, comm. pers. 30 juin 2021). La présence d'un cône alluvial peut apporter des problématiques d'inondations dans les secteurs où des infrastructures sont présentes, étant donné que la charge sédimentaire importante en cas d'événements torrentiels peut obstruer les infrastructures et créer une restriction à l'écoulement (Buffin-Bélanger, 2008).

#### 2.2.2.6 Localisation des zones d'érosion problématiques et de sédimentation sur les cours d'eau et plans d'eau douce

L'érosion des berges est très présente sur le territoire, principalement sur les berges des rivières composées de substrats meubles, soit principalement dans la portion aval des rivières où celles-ci sont particulièrement sujettes aux processus d'érosion et d'aggradation

sédimentaire. Ces deux processus influencent la mobilité latérale des rivières au sein de la plaine alluviale. Quelques facteurs anthropiques peuvent accentuer ces phénomènes naturels tels que l'artificialisation des rives et l'augmentation de débits de pointe (CENG, 2016b). La sédimentation peut contribuer à la perte d'habitats et l'ensablement de frayères ainsi qu'au transport de contaminants (Hébert, 2006).

L'état des berges de plusieurs tronçons de rivières a été caractérisé par le CENG sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie afin de documenter cette problématique, soit les berges des rivières Marsoui, de Mont-Saint-Pierre, du Gros Morne et de l'Anse Pleureuse (CENG, 2019). Pour la rivière Marsoui, les proportions de rives en érosion, en accumulation et stables sont assez similaires (CENG, 2014a). Dans la section aval de la rivière Marsoui, où plus d'infrastructures sont présentes, des zones d'érosion, plus particulièrement sur la rive gauche de la rivière, ont été observées (CENG, 2014a). Sur les 9 km inventoriés en 2018 de la rivière de Mont-Saint-Pierre, 32,9 % de la rive gauche et 40,6 % de la rive droite présentaient des signes d'érosion (CENG, 2020). Des signes d'accumulation ont été observés sur 36,3 % de la rive gauche et 34,8 % de la rive droite (CENG, 2020).

Selon une étude sur les aléas fluviaux de la rivière du Gros Morne, la proportion de berges en érosion et stabilisées par une infrastructure occupe respectivement 32 % et 37 % de la totalité des berges tandis que la proportion en accumulation correspond à 19 % (Claveau, 2015). Afin de limiter l'érosion des berges, plusieurs infrastructures de protection ont été érigées, mais 42 % de la qualité de celles-ci a été évaluée comme faible ou très faible (Claveau, 2015). En amont du lac de l'Anse Pleureuse, l'aggradation sédimentaire a dévié le chenal de la rivière vers le fossé de la route 198. En 2009, un enrochement a été réalisé par le MTQ afin de protéger la route. La présence d'érosion régressive, c'est-à-dire qu'elle se propage de l'aval vers l'amont, est maintenant observée à cet endroit (Claveau, 2015). Le cône alluvial de la rivière de l'Anse Pleureuse, qui s'active lors de la crue printanière et de fortes pluies, soulève également des préoccupations puisqu'il est localisé à proximité de la route 198. Un dragage des sédiments dans les ponceaux sous la route 198 est recommandé afin d'éviter une obstruction des chenaux. Les zones d'érosion de la rivière de Mont-Louis ont été également inventoriées en 2004 (Arsenault et Fugère, 2003; Hébert, 2006). Selon les résultats de ces inventaires, pour 37 des 39 zones d'érosion répertoriées, de la sédimentation a été notée sur la rive opposée (CENG, 2016b).

Les rivières petite rivière Cap-Chat, du Gros Morne, à Claude, Marsoui et de Manche-d'Épée présentent des problématiques de sédimentation à l'embouchure et nécessiteraient un creusage du lit afin d'éviter les inondations (CENG, 2016c).

Deux zones à risque de glissements de terrain sont identifiées dans la MRC, soit près de l'embouchure de la rivière Cap-Chat et près de l'embouchure du ruisseau de la Grande Tourelle (CENG, 2016b). Un autre secteur à risque a été identifié à Saint-Maxime-du-Mont-Louis dans le secteur Gros-Morne entre la route 132 et chemin du Portage (MRC de La Haute-Gaspésie, Schéma d'aménagement et de développement en cours de révision, 2021). Certains secteurs de fortes pentes sont également à risque. Des dispositions ont été établies par la MRC quant au lotissement et à la construction près de ces secteurs.

La présence de véhicules tout terrain (VTT) a entraîné l'altération de la végétation sensible des plages. Le comité ZIP a repéré des signes de présence de VTT sur la majorité des plages de la MRC, ce qui constitue une pression anthropique préoccupante (Comité ZIP Gaspésie, 2016). Le Comité ZIP mentionne notamment deux secteurs problématiques, soit dans la baie des Capucins et dans le marais à Marsoui (Comité ZIP, comm. pers. 15 juillet 2021).

### 2.2.2.7 Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers face aux changements climatiques

Les rivages maritimes de l'Est-du-Québec font face à un processus naturel d'érosion et la submersion côtière (Larrivée et coll., 2015). Ce processus d'érosion peut présenter un risque dans les zones construites près des côtes sur le territoire de la MRC.

Plusieurs facteurs influencent ce phénomène d'érosion tels que les marées, les vagues, le gel, le ruissellement et la nature du sol (les sols meubles étant plus vulnérables) et la pente. Les changements climatiques sont également reconnus pour accentuer le phénomène de submersion côtière par la diminution du couvert de glace et la hauteur et force des vagues. Avec les changements climatiques, une augmentation des tempêtes hivernales et une hausse du niveau des mers sont prévues (Larrivée et coll., 2015). Parmi les écosystèmes côtiers, qui sont particulièrement vulnérables aux changements climatiques, Bernatchez et Dubois (2004) rapportent que les marais maritimes sont les milieux côtiers actuellement les plus sujets à l'érosion dans le Québec maritime. Les écosystèmes côtiers, incluant les milieux humides, subissent également un phénomène de coincement côtier associé à la hausse du niveau marin et les contraintes physiques environnantes (bâtiments, routes, falaises), ce qui tend à affaiblir la biodiversité régionale et diminue les capacités des écosystèmes à remplir leurs fonctions écologiques et à fournir des services écosystémiques (Ouranos, 2020).

Le laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières de l'Université du Québec à Rimouski, qui étudie l'évolution et de la dynamique des systèmes côtiers, évalue que 21,2 % de la côte de la MRC de La Haute-Gaspésie présente des signes d'érosion active (Drejza et coll., 2014), ce qui est plus bas que la moyenne en Gaspésie. En effet, les côtes de la MRC sont relativement stables, soit 61,5 % des côtes sont stables ou végétalisées, ce qui est surtout relié au fait que près de 45 % des côtes sont artificialisées (Drejza et coll., 2014). L'érosion côtière représente une préoccupation pour les parties prenantes, d'autant plus que ce phénomène est exacerbé par les changements climatiques. Dans le cadre de son projet de recherche Résilience côtière, le laboratoire vise notamment à cartographier les écosystèmes côtiers prioritaires pour la conservation en raison de leur vulnérabilité, à identifier des mesures d'adaptation aux aléas côtiers en tenant compte du maintien des écosystèmes, à répertorier les écosystèmes prioritaires pour la restauration et à établir un plan de gestion des écosystèmes côtiers.

Sur le territoire de la MRC, 44,4 % des rives côtières sont des terrasses de plage, alluviales ou des flèches littorales, 33,1 % sont des remblais ou artificielles, 15,4 % sont rocheuses, 2,2 % à falaise meuble, 1,6 % sont de basse meuble, 0,7 % correspondent à des rives rocheuses à sommet meuble (Drejza et coll., 2014).

La caractérisation de 22 milieux sensibles (baies, anses, embouchures de rivière et plage) a permis de constater des problèmes d'érosion et de décrochement de talus, à divers degrés d'intensité, sur la quasi-totalité de la côte de la MRC (Comité ZIP Gaspésie, 2016). Cette érosion affectait dans certains cas les infrastructures (routes, poteau d'électricité et maison) ainsi que les lots des riverains à proximité de la côte (anse au Goémon, anse de Rivière-à-Claude, anse de Mont-Saint-Pierre et anse de Mont-Louis) (tableau 12).

De ces 22 sites étudiés, 4 d'entre eux présentaient des marais côtiers, soit dans la baie des Capucins, la baie de Cap-Chat, l'anse de Mont-Louis et l'anse de la rivière Madeleine. La protection des écosystèmes côtiers, notamment les marais côtiers, est identifiée par les parties prenantes consultées comme une nécessité pour assurer la pérennité des rivages. Les marais côtiers ont effectivement la capacité de s'élever en altitude au fil de l'accumulation des particules fines (silt) qu'ils captent et de la matière organique qu'ils génèrent. Ils peuvent ainsi

s'adapter graduellement à la montée du niveau marin dans certaines situations (apport sédimentaire suffisant et espace de migration disponible) (Bernatchez et Quintin, 2016). Malgré un certain degré de résilience de ces milieux, plusieurs contextes naturels et anthropiques empêchent leur migration au fil de la hausse du niveau marin. Leur ajustement peut être freiné par un déficit sédimentaire ou des contraintes naturelles (p. ex. falaises) et anthropiques (p. ex. routes, bâtiments et ouvrages de protection côtière associés). Dans les cas où l'ajustement n'est pas possible, on assiste à une réduction de la superficie des écosystèmes côtiers meubles (marais maritime et milieux sableux). Ce processus, nommé coincement côtier (ou *coastal squeeze*), implique donc la perte d'écosystèmes littoraux. Une étude récente indique que dans le Québec maritime, 57 % des écosystèmes formés de sédiments meubles ont un potentiel de migration inférieur à 30 m. Dans plus de la moitié des cas, ce sont des contraintes anthropiques qui sont responsables du coincement côtier (Bernatchez et Quintin, 2016). En effet, les ouvrages rigides impliquent une réduction des plages, affaiblissant la protection de la côte contre les vagues. Étant donné la présence d'un grand pourcentage de rives artificielles et de terrasses de plage sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, le phénomène de coincement côtier est observé dans la MRC.

Tableau 12 Localisation des zones d'érosion côtière<sup>1</sup>

| Localisation de l'aire d'étude       | Nature de l'érosion  |
|--------------------------------------|--|
| Baie des Capucins                    | Érosion d'environ 10 % de la côte et décrochement de talus   |
| Anse des Capucins                    | Érosion et décrochement de talus   |
| Plage du phare de Cap-Chat           | Érosion et décrochement de talus   |
| Baie de Cap-Chat                     | Érosion et décrochement de talus   |
| Anse de Cap-Chat                     | Érosion et décrochement de talus   |
| Anse au Goémon                       | Érosion et décrochement de talus, impact sur la route et les propriétaires des lots à proximité  |
| Anse à Perré                         | Érosion et décrochement de talus   |
| Anse de Sainte-Anne-des-Monts        | Érosion et décrochement de talus   |
| Embouchure du ruisseau à Patates     | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| Anse de la Tourelle                  | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| Anse à Jean                          | Érosion de la côte   |
| Embouchure de la rivière à la Martre | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| Embouchure de la rivière Marsoui     | Érosion et décrochement de talus le long de la plage et de la rivière  |
| Anse de Rivière-à-Claude             | Érosion et décrochement de talus, impact sur la route et les propriétaires des lots à proximité. L'érosion a atteint le coin d'une maison, et un poteau d'électricité est situé près d'une zone d'érosion. |
| Anse de Mont-Saint-Pierre            | Érosion et décrochement de talus le long de la côte, impact sur la route à proximité   |
| Anse de Mont-Louis                   | Érosion et décrochement de talus fortement présent le long de la côte affectant la route à proximité   |
| Anse Pleureuse                       | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| Baie de Gros-Morne                   | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| Baie de Manche-d'Épée                | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| Anse de la rivière Madeleine         | Érosion et décrochement de talus le long de la côte et des berges de la rivière  |
| Anse du Cap à l'Ours                 | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |
| La Grande Anse                       | Érosion et décrochement de talus le long de la côte  |

<sup>1</sup> Tableau adapté de Comité ZIP (2016)

Comme la problématique des aléas côtiers est exacerbée par les changements climatiques et affecte les infrastructures, notamment la route 132, les parties prenantes recommandent de limiter le développement autour de cette route afin d'assurer la sécurité des infrastructures (Comité ZIP, comm. pers., 15 juillet 2021). Les parties prenantes dénotent également un manque de connaissance de la façon d'aménager les terrains pour les citoyens et les municipalités afin de se protéger des aléas côtiers (Comité ZIP, comm. personnelle, 15 juillet 2021).

#### 2.2.2.8 Suivi de la qualité de l'eau des lacs et des cours d'eau

Dans la MRC, les milieux humides dont la qualité de l'eau est menacée ne sont pas répertoriés sur le territoire. La qualité de l'eau des rivières et de quelques cours d'eau est généralement bonne et permet tous les usages tels que la baignade. Quelques cours d'eau ont fait l'objet de suivi de la qualité de l'eau sur le territoire par le MELCC pour lesquelles l'indice de qualité bactériologique et physicochimique (IQBP) a été calculé, soit les rivières Madeleine, Sainte-Anne et Cap-Chat. En 2013, les stations de ces rivières affichaient un IQBP variant de 94 à 98, soit de classe A (CENG, 2016b). L'eau est donc de bonne qualité dans ces rivières, permettant tous les usages récréatifs, incluant la baignade. Un suivi a été réalisé sur ces rivières en 2017-2019 et les IQBP médians variaient également de 92 à 97 (MELCC, 2021f). La Petite rivière Cascapédia et la rivière Bonaventure, situées en terres publiques, ont également montré des IQBP médians de 96, soit de classe A (MELCC, 2021f). Le CENG a également réalisé à l'été 2016 une caractérisation de la qualité de l'eau pour les rivières Marsoui, de Mont-Louis et du Gros Morne (CENG, 2017). Selon ce rapport, les stations des rivières Marsoui et de Mont-Louis montrent respectivement un IQBP médian de 86 et 95, soit de classe A (CENG, 2017). Pour la station de la rivière du Gros Morne qui était localisée à environ 50 m de l'embouchure de la rivière, un IQBP médian de 52 a été calculé, soit de classe C, soit une eau de qualité douteuse empêchant la pratique d'activités récréatives telles que la baignade. Une contamination de coliformes fécaux a été notée, probablement causée par des installations septiques absentes ou déficientes en amont (CENG, 2017).

En ce qui a trait à la qualité de l'eau des lacs, aucun signalement d'algues bleu vert (cyanobactéries) n'a été fait auprès du MELCC dans le cadre du programme de suivi lié au *Plan de gestion des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu vert*. Le CENG ne signale aucune problématique à ce niveau (CENG, 2016b).

Concernant l'état de la qualité de l'eau souterraine, il existe actuellement peu de connaissances à ce sujet sur le territoire de la MRC, alors que sept des huit municipalités s'alimentent par eau souterraine. Il s'agit d'une préoccupation pour les parties prenantes consultées (CENG, comm. pers., 30 juin 2021). Cependant, le projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) du MELCC se poursuit. La région de la Gaspésie devrait être couverte par ce projet d'ici 2022 grâce à la collaboration de l'Université du Québec à Rimouski (MELCC, 2020a). Une source d'eau souterraine localisée dans le bassin versant de la rivière Madeleine, dans les terres publiques, a été identifiée comme de bonne qualité, faible en nitrates et riche en calcium, potassium et magnésium (CENG, 2016b). La municipalité de La Martre s'approvisionne en eau de surface et par le biais d'un puits en eau souterraine. Un avis de faire bouillir l'eau à La Martre est en vigueur depuis le 24 août 2000 (CENG, 2016b) et est encore en vigueur (Radio-Canada, 2019). Un projet d'approvisionnement en eau potable par puits souterrain est actuellement en cours et devrait se concrétiser pour 2022 (Radio-Canada, 2019). Les réseaux d'eau potable de Marsoui, de Sainte-Anne-des-Monts et de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine, dans les secteurs Madeleine-Centre et Rivière-Madeleine, utilisent de la chloration comme traitement.

Des sources potentielles de contamination des eaux de surface et souterraine ont été répertoriées par le CENG et sont à surveiller dans les bassins versants des rivières Cap-Chat (industriel et municipal), Sainte-Anne (terrain contaminé, commercial et industriel), bassin versant résiduel à Tourelle (réseau routier), Marsoui (terrain contaminé) et Mont-Louis (industriel) (CENG, 2016c). D'anciens dépôts en tranchée sont localisés dans les bassins versants des rivières Cap-Chat, à la Martre, Marsoui, à Claude, de Mont-Saint-Pierre, de Mont-Louis et le bassin résiduel du fleuve Saint-Laurent à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et un ancien lieu d'enfouissement sanitaire dans le bassin résiduel (Sainte-Anne-des-Monts) (CENG, 2016c). De manière générale, des risques de contamination sont soulevés en raison de la présence de fosses septiques, de l'absence d'égout pluvial, des activités agricoles et d'activités d'exploitation minière et forestière (CENG, 2016b). L'entretien du réseau routier avec des sels de déglacage et la présence de dépôts de neiges usées constituent également une préoccupation, bien que les données soient peu nombreuses pour connaître l'état de la situation (CENG, 2016g). Selon le Répertoire des terrains contaminés du MELCC, la présence de 18 sites contaminés a été notée dans la MRC de La Haute-Gaspésie, dont 4 terrains comprennent la contamination de l'eau souterraine et treize terrains dont la réhabilitation n'est pas encore terminée (MELCC, 2021g). Le Comité ZIP Gaspésie a indiqué notamment la présence de sols contaminés dans la baie de Cap-Chat (Comité ZIP Gaspésie, comm. pers., 15 juillet 2021).

Concernant les activités industrielles, le CENG (2016g) recommande que les municipalités tiennent compte de leur capacité de traiter les eaux usées des nouvelles industries avant leur accueil sur leur territoire. Il souligne également un manque d'information concernant l'incidence des exploitations pétrolière et gazière, de même que sur les activités minières et forestières sur la qualité de l'eau.

L'état des fosses septiques demeure mal connu et pourrait être une cause de contamination significative du réseau hydrographique de la MRC (CENG, 2016g). De plus, plusieurs municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ne sont pas reliées à un réseau d'égouts, soit La Martre, Rivière-à-Claude, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les secteurs de L'Anse-Pleureuse et Gros-Morne de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis, laissant l'ensemble des eaux usées traitées par le biais d'installations d'assainissement autonomes, augmentant le risque de contamination potentielle (CENG, 2016c). De plus, certaines municipalités sont munies de réseaux d'égouts et d'ouvrages d'assainissement des eaux jugés inadéquats par le CENG (2016b; 2016g). À Cap-Chat, les rejets d'eaux usées des résidences raccordées au réseau d'égout municipal sont réalisés sans traitement ou assainissement dans la rivière Cap-Chat et le fleuve. Des travaux d'aménagement d'un système d'assainissement des eaux sont prévus. Des stations d'épuration de type étangs aérés sont utilisées dans les municipalités de Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Marsoui. Un suivi de la conformité des stations d'épuration et des ouvrages de surverse pour l'ensemble de ces municipalités est fait par le biais d'un indice basé sur les données de suivi des effluents qui sont collectées périodiquement. Pour l'ensemble de ces stations, la conformité réglementaire est évaluée à plus de 100 % (MELCC, 2021f). Selon le dernier bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (MELCC, 2020b), le pourcentage des ouvrages de surverse atteignant leur performance attendue est inférieur à 50 % pour l'ouvrage de Marsoui. En effet, des épisodes de débordement en temps sec ont été signalés en 2020 (MELCC, 2021f). Aucun débordement n'a été noté pour les ouvrages de surverse à Mont-Saint-Pierre en 2019 et 2020 (MELCC, 2021f). Un débordement en cas de pluie, de fonte ou en urgence a eu lieu pour un des ouvrages à Saint-Maxime-du-Mont-Louis, ce qui entre dans la performance attendue (MELCC, 2021f).

Concernant les activités agricoles, l'indice de saturation des sols en phosphore est calculé pour certaines portions agricoles du territoire. Cet indice permet d'évaluer la probabilité que le sol puisse représenter une source importante de phosphore pour le milieu aquatique environnant, et représente le ratio de la teneur en phosphore par rapport à la teneur en aluminium du sol. Pour la région de la Haute-Gaspésie, l'indice de saturation moyenne des sols est évalué à 4,8 % pour l'ensemble des portions du territoire qui ont fait l'objet du calcul de l'indice, principalement à Cap-Chat et à Sainte-Anne-des-Monts, témoignant d'une faible probabilité d'émission de phosphore vers les milieux aquatiques (MELCC, 2021f). De plus, les bilans en phosphore pour la région indiquent que les charges à épandre sont faibles, soit de moins de 40 kg (MELCC, 2021f).

Le Comité ZIP (2016) a effectué un inventaire des dépotoirs clandestins compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Haute-Gaspésie. Les dépotoirs clandestins sont des lieux d'accumulation de matières résiduelles, en milieu naturel. Sous l'action des eaux de ruissellement, ils peuvent entraîner des contaminants vers les eaux de surface et souterraines et porter atteinte aux écosystèmes et à la qualité de l'eau de manière générale. Bien que de nombreux déchets épars ont été répertoriés sur les plages, aucun dépotoir clandestin n'a été recensé sur les berges de la MRC (Comité ZIP, 2016). Le comité ZIP recommande le nettoyage des plages concernées, la mise en place de poubelles en bordure des plages et de panneaux visant à sensibiliser le public (Comité ZIP, 2016).

L'utilisation des véhicules tout terrain (VTT) a une incidence sur la qualité de l'eau, en particulier lorsqu'il y a passage de cours d'eau à gué ou présence de sentiers à l'intérieur de la rive. Cette pratique, qui serait présente dans la MRC, peut entraîner l'émission de matières en suspension dans les cours d'eau. De plus, les bris de véhicules présentent un risque de contamination des eaux par les hydrocarbures (CENG, 2016c).

### 2.2.2.9 Secteurs de propagation intensive des espèces floristiques envahissantes

Selon les données de Sentinelle (MELCC, 2021d), cinq espèces exotiques envahissantes ont été répertoriées sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie (cartes 7 et 8), soit l'anhrisque des bois (*Anthriscus sylvestris*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica* var. *japonica*), la berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*), le gaillet mollugine (*Galium mollugo*) et la valériane officinale (*Valeriana officinalis*). Les occurrences d'anhrisque des bois, de renouée du Japon et de berce du Caucase ont été observées à Sainte-Anne-des-Monts, principalement le long des routes et de terrains résidentiels. Parmi celles-ci, une occurrence d'anhrisque des bois a également été répertoriée le long de la berge de l'Anse de Sainte-Anne-des-Monts et une dans le secteur du Ruisseau-à-Patates. Une occurrence de valériane officinale est localisée dans la municipalité de Mont-Saint-Pierre le long d'une route et une autre occurrence dans le secteur de L'Anse-Pleureuse dans la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis. Toutefois, la valériane officinale n'est plus sur la *Liste des espèces prioritaires et à surveiller au Québec* (MELCC, 2020c).

Dans le portrait du plan directeur de l'eau (CENG, 2016b), trois espèces exotiques envahissantes ont été confirmées comme présentes sur le territoire de la MRC, selon les données du Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes (RSPEE) (Union Saint-Laurent Grands Lacs, 2010). Il s'agit de l'alpiste roseau (*Phalaris arundinacea*) sur les berges des rivières Sainte-Anne et Marsoui, du butome à ombelles (*Butomus umbellatus*) dans la municipalité de Rivière-à-Claude et de Mont-Saint-Pierre et de la salicaire commune (*Lythrum salicaria*) à Marsoui.

Parmi les espèces envahissantes actuellement présentes sur le territoire, ce sont la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau qui sont les plus susceptibles d'envahir les milieux humides et qui sont considérés comme des espèces prioritaires selon la *Liste des espèces prioritaires et à surveiller au Québec* (MELCC, 2020c). Cependant, le roseau commun, qui n'est pas encore répertorié sur le territoire, mais présent ailleurs en Gaspésie, envahit également les milieux humides et demeure à surveiller.

L'algue didymo (*Didymosphenia geminata*), diatomée d'eau douce, a également été trouvée sur le territoire gaspésien, observée pour la première fois en 2006 dans la rivière Matapédia (CENG, 2016b). Un suivi a été réalisé dans les rivières à saumon de 2006 à 2009 par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et de 2010 à 2013 par les gestionnaires des rivières à saumon. Elle a été observée sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie dans les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne et Madeleine (CENG, 2016b). Aucun suivi n'est réalisé dans les cours d'eau du territoire, mais sa présence est possible dans les cours d'eau de la zone d'étude. Considérant que les niveaux de prolifération actuels de l'algue didymo ne représentent pas de problème direct pour les salmonidés (CENG, 2016c) et qu'une étude récente a remis en question le fait que cette algue soit exotique (Lavery et coll., 2014), la présence de l'algue didymo n'est pas retenue comme une problématique préoccupante sur le territoire.

#### 2.2.2.10 Localisation des obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond

Peu d'obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond sont répertoriés sur le territoire de la MRC La Haute-Gaspésie (tableau 13). Dans l'ensemble du territoire, aucun barrage n'est à usage hydroélectrique. Autrement, un barrage dont l'usage est non identifié est présent sur le Ruisseau Levasseur (Sainte-Anne-des-Monts) et un autre est présent sur la Petite rivière Madeleine (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine) afin d'assurer le fonctionnement de prises d'eau. Les deux autres barrages identifiés ont été mis en place pour la conservation de la faune sur le TNO Mont-Albert. De ceux-ci, le barrage présent au lac Mont-Louis (TNO Mont-Albert) est celui dans la ZGIE du nord de la Gaspésie dont le réservoir présente la plus grande superficie (163,0 ha). Les quelques barrages de la MRC sont tous situés en territoire public (CENG, 2016b). Aucune information n'est disponible sur l'incidence de ces obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments.

Dans les rivières du territoire, la présence de matière ligneuse peut représenter des abris et des aires d'alimentation pour la faune aquatique, mais l'accumulation de bois mort peut causer parfois des embâcles qui peuvent entraver la libre circulation du poisson. Cette situation a notamment été documentée au fil des ans dans le cas de la rivière de Mont-Louis. Il a été observé que certains embâcles ont totalement obstrué la rivière par endroit, freinant ainsi la montaison des saumons et provoquant des inondations (Arsenault et Fugère, 2003). En réaction, des travaux d'aménagement ont été menés par les intervenants locaux (municipalité et association de pêcheurs) afin de limiter l'accumulation de bois dans la rivière (Hébert, 2004). Dans les années suivantes, un suivi de la formation de ces embâcles a été réalisé (Hébert, 2006; Tremblay et coll., 2014). De même, l'impact de l'accumulation de ce bois mort sur le morphodynamisme fluvial de la rivière a été étudié récemment afin de mieux comprendre l'impact de ce phénomène sur l'augmentation des taux d'érosion des berges et de superficies inondées (Maltais, 2019). Lors de la caractérisation de l'état des berges d'un tronçon de la rivière de Mont-Saint-Pierre, 209 embâcles de bois de différentes tailles ont été observés et seuls 4,8 % des embâcles observés obstruaient plus de 75 % du chenal (CENG, 2020). Un suivi de ces embâcles est recommandé par le CENG. Dans le cas de la rivière du Gros Morne, un total de 12 embâcles de bois mort ont été observés, dont 25 % obstruent l'entièreté du chenal pouvant causer des débordements ou des redirections du chenal principal (Claveau,

2015). Toutefois, une majorité des embâcles recensés (59 %) contribuent à ralentir l'érosion des berges (Claveau, 2015).

Tableau 13 Ouvrages de rétention d'eau du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Municipalité                             | No/Année de construction | Plan d'eau ou cours d'eau | Type d'utilisation | Catégorie administrative/Classe   | Propriétaire   |
|--|--------------------------|---------------------------|--------------------|-----------------------------------|--|
| Sainte-Anne-des-Monts                    | X0003598<br>1946         | Ruisseau Levasseur        | Autre ou inconnu   | Faible contenance<br>Classe C     | Ville de Sainte-Anne-des-Monts                           |
| Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine | X0003595<br>1972         | Petite rivière Madeleine  | Prise d'eau        | Faible contenance<br>Classe n. d. | Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine |
| TNO Mont-Albert                          | X0003600<br>2006         | Lac de Mont-Louis         | Faune              | Forte contenance<br>Classe C      | Centre d'expertise hydrique du Québec                    |
| TNO Mont-Albert                          | X2060458<br>Nd           | Lac de la Branche Nord    | Faune              | Petit barrage<br>Classe n. d.     | Centre d'expertise hydrique du Québec                    |

Source : CENG, 2016b.

En effet, bien que les embâcles de bois puissent représenter des obstacles à la circulation du poisson lorsqu'ils sont très volumineux, ils ont généralement des répercussions positives sur les écosystèmes de rivières en améliorant la qualité de l'habitat en représentant un abri ou une source de nourriture pour la faune aquatique (Boivin et coll., 2019). Les fosses créées par un amoncellement de bois peuvent représenter des refuges thermiques permettant à de nombreuses espèces de poisson, dont les salmonidés, de profiter de températures d'eau plus froides (Boivin et coll., 2019). Les embâcles peuvent également modifier la composition granulométrique du substrat et fournir des habitats favorables pour la reproduction de certaines espèces (Boivin et coll., 2019).

En ce qui a trait aux ponceaux, le CENG mentionne leur abondance dans les secteurs visés par l'exploitation forestière, essentiellement en terres publiques densément ramifiées par le réseau routier forestier. Uniquement pour le réseau prioritaire de chemins multiusages, la MRC de La Haute-Gaspésie compte 109 ponceaux et 26 ponts, ce qui constitue une fraction des ponceaux présents sur l'ensemble du réseau routier forestier (CENG, 2016c). Le CENG souligne la nécessité de réaliser des actions visant à restaurer des ponceaux non fonctionnels afin d'assurer la libre circulation du poisson (CENG, 2016d). En effet, la sédimentation dans les ponceaux peut entraver le libre passage des poissons. Il est également noté que peu d'informations sont disponibles sur la présence de ponceaux ainsi que leur état sur le territoire de la MRC.

### 2.2.2.11 Milieux humides altérés ou disparus

L'ampleur des milieux humides et hydriques altérés ou disparus pour la MRC de La Haute-Gaspésie peut être évaluée à partir des autorisations environnementales délivrées au courant des dernières années (MELCC, 2021h). Selon les informations disponibles les plus à jour, au courant des 15 dernières années (novembre 2006 à mars 2021), 15 autorisations visant les milieux humides et hydriques ont été délivrées par le MELCC, pour des superficies autorisées totalisant 6 404 m<sup>2</sup> (MELCC, 2021h). Cette superficie correspond à environ 0,003 % de la superficie totale des milieux humides cartographiés sur le territoire de la MRC.

Les données disponibles concernant les autorisations délivrées les regroupent dans les différents secteurs suivants applicables à la MRC : institutionnels (établissement de santé et d'enseignement, lieu d'enfouissement technique, aqueduc, égouts, gestion des eaux pluviales), transport (routes, viaducs, ponts), énergie (gaz et hydrocarbures, production, transport et distribution d'hydroélectricité) et commercial (bâtiments et infrastructures connexes). La majorité de ces autorisations visaient des projets dans les secteurs institutionnel (47 %) et du transport (33 %). Les secteurs de l'énergie (13 %) et commercial (7 %) représentaient quant à eux une minorité des autorisations. Cela étant dit, le secteur du transport à lui seul a été responsable de 73,3 % des superficies impactées, soit environ 4 695 m<sup>2</sup>. Enfin, les projets autorisés des secteurs institutionnels et de l'énergie constituent la part restante des superficies altérées, avec respectivement 20 et 7 %. Le pourcentage de superficies autorisées de 0 % pour le secteur commercial indique une valeur inférieure à 0,01 % ou une donnée manquante (MELCC, 2021h).

Dans le cadre du programme de restauration et de création des milieux humides et hydriques du MELCC (2021i), un montant de 8 123 \$ a été attribué à la MRC de La Haute-Gaspésie dans le cadre du deuxième volet, soit la réalisation d'un projet de restauration ou de création de milieux humides ou hydriques. Ce montant est proportionnel aux contributions financières qui ont été versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour la perte de milieux humides et hydriques dans la MRC depuis l'adoption de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques* (LCMH) en 2017, soit 23 340 \$ jusqu'au 31 mars 2021 (MELCC, 2021h).

#### 2.2.2.12 Évaluation de l'ampleur des perturbations actuelles et passées sur les milieux humides et hydriques

Les connaissances sur les milieux humides sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie sont limitées. Deux études de caractérisation des milieux humides ont été réalisées sur le territoire par le CENG, soit pour les milieux humides à l'embouchure de la rivière Cap-Chat (CENG, 2016a) et ceux à l'embouchure de la rivière de Mont-Louis (CENG, 2015a). Ces deux milieux humides sont relativement intègres, malgré la présence de traces de VTT, d'espèces exotiques envahissantes, de vestiges de l'exploitation forestière et de déchets anthropiques (CENG, 2015a et 2016a). Toutefois, le niveau d'intégrité des milieux humides du reste du territoire n'est pas connu (CENG, 2016c). Ainsi, il est difficile d'évaluer l'ampleur des perturbations actuelles et passées sur les milieux humides.

Le CENG (2016c) a évalué l'ampleur des perturbations sur les milieux humides sur son territoire de gestion, qui inclut 70,4 % du territoire de la MRC. En milieu habité, soit dans les terres privées, seule une perturbation potentielle connue sur les milieux humides a été recensée (tableau 14).

Tableau 14 Perturbations dans les milieux humides et hydriques situés en zones habitées

| Bassin versant | Milieu humide             | Perturbations   | Statut    |
|----------------|---------------------------|---|-----------|
| Cap-Chat       | Marais saumâtre estuarien | Contamination par rejets d'effluents municipaux non traités | Potentiel |

Adapté de CENG (2016j)

Une étude réalisée par le comité ZIP Baie-des-Chaleurs rapporte que, dans les cas des remblayages de milieux humides, ce n'est pas tant la superficie des territoires touchés que la fréquence et la position stratégique des remblayages qui ont causé la perte ou la dégradation des habitats. Les remblais routiers sont ceux qui ont causé le plus de dommages, traversant parfois directement le marais ou faisant obstacle entre les parties hautes et basses de l'écosystème (Tremblay, 2002). En raison de la nature du territoire et le développement des infrastructures humaines étant similaires dans l'ensemble des côtes gaspésiennes, on peut penser que la même conclusion soit applicable au territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. En effet, en raison de l'étroitesse de la côte et du relief accidenté près de la côte, la construction de la route 132 a probablement nécessité le remblai d'une partie des milieux humides côtiers ou riverains.

Lors du développement de la Gaspésie, les cours d'eau ont été utilisés pour diverses activités qui sont aujourd'hui davantage structurées. Avant l'apparition des dépotoirs communautaires, la disposition des déchets reposait sur le rejet à la mer, dans les rivières ou en forêt. L'industrie du bois a longtemps utilisé les cours d'eau pour le transport du bois jusqu'aux scieries implantées à l'embouchure de rivières. Les conflits d'usage avec les utilisateurs des rivières à des fins récréotouristiques ont interdit cette pratique dans les années 1970. Encore aujourd'hui, ces rivières sont utilisées par les pêcheurs, notamment pour la pêche du saumon (CENG, 2016b).

Aujourd'hui, les cours d'eau sont utilisés pour le prélèvement d'eau par les municipalités à des fins d'approvisionnement en eau potable, pour la lutte contre les incendies, etc. La Martre est la seule municipalité de la MRC s'alimentant en partie à partir des eaux de surface (CENG, 2016b). À Sainte-Anne-des-Monts, un commerce s'alimente également à partir des eaux de surface (débit moyen estimé de moins de 75 m<sup>3</sup>/jour). Par ailleurs, plusieurs municipalités ne sont pas reliées à un réseau d'égouts et plusieurs municipalités rejettent les eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent. Les municipalités de la MRC utilisent des étangs à rétention réduite (Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Saint-Pierre) ou des étangs aérés (Marsoui et Saint-Maxime-du-Mont-Louis/Secteur Mont-Louis) pour assurer l'assainissement des eaux usées. La Ville de Cap-Chat est la seule municipalité de la MRC à rejeter ses eaux usées dans le Saint-Laurent et la rivière Cap-Chat sans traitement préalable (CENG, 2016b).

Les milieux humides et hydriques sont des écosystèmes riches en biodiversité. Bien que le nombre et la superficie de milieux humides soient jugés relativement faibles sur le territoire, l'intégrité de ces milieux est jugée primordiale. La présence d'espèces exotiques envahissantes, l'empiètement sur ces milieux, la contamination des eaux, l'érosion causée notamment par la circulation des VTT ainsi que l'altération des bandes riveraines sont des menaces pour ces écosystèmes, et conséquemment pour leur biodiversité. La perte ou l'altération des milieux humides et hydriques plus sensibles est particulièrement préoccupante pour les organismes consultés, en particulier parce que certaines espèces à statut particulier peuvent y trouver refuge.

### 2.2.2.13 Sommaire

D'après la revue de la littérature disponible, un certain nombre de problématiques ont été relevées pour la MRC de La Haute-Gaspésie. Les consultations préliminaires ont également permis de prendre en compte les perceptions des différents organismes concernés et de cibler les problématiques jugées prioritaires pour le territoire d'application du PRMH.

Concernant l'intégrité des bandes riveraines, elle est considérée comme prioritaire pour le maintenir une bonne qualité de l'eau, bien qu'elle soit peu documentée sur le territoire de la

MRC. L'acquisition de connaissances sur l'état des bandes riveraines permettrait de déterminer les priorités de restauration.

L'utilisation du sol est plus intensive dans les terres privées longeant la côte de la MRC et l'intégrité des bandes riveraines devrait donc être étudiée en priorité dans les secteurs des terres privées visées par des pressions anthropiques plus intensives ou jugés les plus sensibles écologiquement, notamment les embouchures des rivières Madeleine, Sainte-Anne, Cap-Chat et de Mont-Louis.

De manière générale, les activités jugées les plus susceptibles de contribuer à la dégradation des bandes riveraines sont la construction d'infrastructures et d'ouvrages, le récréotourisme et la villégiature ainsi que le déboisement effectué par des résidents. La circulation en VTT en rives et sur les plages est également une menace reconnue à l'intégrité des bandes riveraines du territoire. Des études supplémentaires seraient requises pour déterminer les secteurs les plus sensibles et les secteurs les plus touchés.

L'application réglementaire est liée, pour sa part, au manque d'effectif des municipalités et à la vastitude du territoire, conjugué à la difficulté d'appliquer une réglementation peu connue des propriétaires privés et des locateurs des baux de villégiature. Cette réalité ajoute un défi réel dans l'application des règlements relatifs à la protection des sources d'eau potable, de la PPRLPI et des zones inondables.

L'analyse de la problématique d'utilisation anthropique des plaines inondables a permis de révéler que les rivières Sainte-Anne et Cap-Chat sont les plus susceptibles aux inondations. On note également la présence de cônes alluviaux sur la rivière de Mont-Saint-Pierre et dans le secteur de L'Anse-Pleureuse. Une cartographie a été réalisée pour la rivière Sainte-Anne à partir des cotes de crues du CEHQ. Toutefois, cette cartographie comporte des imprécisions puisqu'elle a été réalisée par photo-interprétation pour certains secteurs. Pour la rivière Cap-Chat, seule une cartographie sommaire de la plaine inondable a été effectuée. Une mise à jour de la cartographie des zones inondables serait nécessaire dans la MRC, en particulier pour la zone inondable de Cap-Chat. Bien que l'espace de liberté des cours d'eau soit peu documenté, il est probable que des activités anthropiques y ont cours, de même qu'en zones inondables. De plus, certains milieux humides diminuent possiblement l'incidence des inondations, notamment les milieux humides à l'embouchure des rivières, et ces derniers devraient être documentés.

Les zones d'érosion prioritaires en eau douce sont situées principalement sur les berges constituées de substrats meubles. Des zones d'érosion ont été documentées sur les berges des rivières Marsoui, de Mont-Saint-Pierre, du Gros Morne et de l'Anse Pleureuse. De manière générale, les zones d'érosion étaient présentes en aval de ces rivières, soit où plus d'infrastructures sont présentes. Des problématiques de sédimentation et de cônes alluviaux ont également été notées sur le territoire, notamment dans le secteur de L'Anse-Pleureuse, petite rivière Cap-Chat, Gros-Morne, Rivière-à-Claude, Marsoui et Manche-d'Épée. L'utilisation de VTT en rives, qui sera traitée par l'intégrité des bandes riveraines, contribue également à augmenter l'érosion, et ce, sur l'ensemble des plages du territoire. Deux secteurs sont problématiques soit la baie des Capucins et dans le marais à Marsoui.

L'érosion et la submersion côtières sont des problématiques régionales majeures sur tout le territoire de la Gaspésie. Plusieurs secteurs d'érosion ont été identifiés sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Étant donné un grand pourcentage de rives artificielles et de terrasses de plage sur le territoire, le phénomène de coincement côtier est particulièrement

observé dans la MRC ce qui affecte les marais côtiers. Cette problématique est particulièrement amplifiée par l'effet des changements climatiques.

Bien qu'elle soit peu documentée, le maintien de la qualité de l'eau est une préoccupation pour les parties prenantes, en particulier pour les secteurs où se concentre l'activité humaine. Certains milieux humides sont susceptibles de jouer un rôle dans la filtration des eaux et de contribuer au maintien de la qualité des eaux de surface. Cependant, les milieux humides qui occupent cette fonction ne sont pas identifiés puisque ce rôle est mal documenté sur le territoire. De la même manière, les milieux humides qui sont les plus sensibles à la contamination de leurs eaux ne sont pas connus. Il est prioritaire, pour la MRC, d'identifier ces milieux humides afin d'intensifier la protection dont ils pourraient bénéficier.

De manière générale, et comme mentionné précédemment, l'altération des bandes riveraines et le passage des cours d'eau en VTT à gué et à l'intérieur des rives sont des facteurs de diminution de la qualité de l'eau de surface. De plus, des sources de contaminations potentielles des eaux de surface et souterraines sont identifiées dans les bassins versants des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Tourelle, Marsoui, de Mont-Louis, à la Martre, à Claude, Mont-Sainte-Pierre et le bassin versant résiduel à Sante-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Sainte-Anne-des-Monts. Ces sources de contamination sont essentiellement liées aux activités industrielles, au réseau routier, aux anciens dépôts en tranchée et les activités agricoles.

Sur le territoire de la MRC, sept des huit municipalités s'alimentent en eau potable par l'eau souterraine alors qu'il existe un manque de connaissances sur la qualité de l'eau souterraine, ce qui constitue une préoccupation pour les parties prenantes consultées.

Les installations septiques non conformes ou désuètes, l'absence d'égout pluvial ou d'égout sanitaire collectif, les activités forestières et minières, l'entretien des routes aux sels de déglacage sont également identifiés comme des sources de contamination potentielles. Parmi celles-ci, plusieurs sont diffuses et situées en terres publiques. Pour leur part, les installations septiques non conformes demeurent une problématique identifiée comme prioritaire sur le territoire d'application du PRMHH.

Les espèces végétales exotiques envahissantes sont relativement peu documentées pour le territoire de la MRC. Les secteurs de Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Saint-Pierre, L'Anse-Pleureuse sont les plus touchés actuellement. Les espèces les plus susceptibles d'envahir les milieux humides du territoire sont la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau. Bien qu'il ne soit pas encore rapporté pour la région, le roseau commun pourrait également s'ajouter à cette liste.

Peu d'informations sont disponibles sur la présence d'obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments de fond dans les cours d'eau du territoire d'application du PRMHH. La présence d'embâcles de bois sur les rivières du territoire peut représenter une problématique pour la circulation du poisson, bien que les embâcles aient généralement des répercussions positives pour les écosystèmes de rivières. Le manque d'entretien des ponceaux forestiers est soupçonné de limiter la libre circulation du poisson et en particulier du saumon ainsi que des sédiments.

En ce qui a trait aux milieux humides, leur nombre et leur superficie sont relativement faibles sur le territoire. Cependant, ces milieux humides sont peu connus de manière générale, incluant leur niveau d'intégrité. Il en ressort que la proportion des milieux humides altérés, perturbés ou disparus dans les 15 dernières années sur le territoire est faible par rapport à leur superficie totale. Les pertes autorisées par le MELCC sont essentiellement dues à des projets

institutionnels, transport, énergie et commercial. Le remblayage, la contamination des eaux, la présence de VTT et l'altération des bandes riveraines sont également des menaces aux milieux humides et hydriques du territoire. La sensibilisation de la population à l'importance des milieux humides est nécessaire pour favoriser leur protection.

Le tableau 15 présente le bilan des perturbations, de l'état des milieux humides et hydriques et des problématiques jugées prioritaires dans le cadre du PRMHH.

Afin d'illustrer davantage la dynamique entre ces problématiques et les milieux humides et hydriques du territoire, ces problématiques ont été classées selon trois catégories :

- ▶ En lien direct avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques : La problématique implique une atteinte aux fonctions et aux services écologiques rendus par les milieux humides et hydriques;
- ▶ Influencé par la présence ou non des milieux humides et hydriques. La problématique est liée aux empiétements dans les milieux humides et hydriques;
- ▶ Associé aux autres milieux naturels : La problématique est inhérente à l'altération des milieux naturels contigus aux milieux humides et hydriques.

Tableau 15 Description des priorités de développement durable inhérentes aux problématiques relatives aux milieux humides et hydriques sur le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Catégories <sup>1</sup> | Problématiques  | Préoccupations retenues en priorité   |
|-------------------------|---|---|
| (1), (3)                | Intégrité des bandes riveraines   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque d'information sur l'état des bandes riveraines sur le territoire afin de déterminer où sont les priorités de restauration;</li> <li>▪ Les secteurs les plus touchés sont ceux situés en milieu habités, à l'embouchure des rivières sur la côte.</li> <li>▪ Prévention requise auprès des propriétaires de lots privés riverains.</li> </ul>  |
| (1), (2), (3)           | Application réglementaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Méconnaissance des particuliers pour l'application de la réglementation applicable à leur propriété joue un rôle dans l'altération des bandes riveraines et des milieux humides;</li> <li>▪ Aucune disposition spécifique aux milieux humides dans les règlements municipaux.</li> </ul>   |
| (1), (2)                | Plaines inondables  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque d'information sur la cartographie de certaines zones inondables et sur l'espace de mobilité des cours d'eau;</li> <li>▪ Présence probable d'activités anthropiques dans les zones inondables ou l'espace de mobilité des cours d'eau;</li> <li>▪ Cartographie des zones inondables à mettre à jour pour les rivières du territoire, plus particulièrement la rivière Cap-Chat.</li> <li>▪ Les rivières Cap-Chat et Sainte-Anne sont les plus sujettes aux inondations, ainsi que les secteurs des cônes alluviaux des rivières de Mont-Saint-Pierre et de L'Anse-Pleureuse</li> </ul> |
| (1), (2)                | Zones d'érosion et de sédimentation en eau douce  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La présence de VTT près des cours d'eau et sur les plages peut contribuer à l'érosion;</li> <li>▪ En général, de l'érosion est présente dans les rivières en aval dans les secteurs habités;</li> <li>▪ Il y a présence de sédimentation problématique à l'embouchure des rivières Petite rivière Cap-Chat, du Gros Morne, à Claude, Marsoui et de Manche-d'Épée.</li> </ul>   |
| (2), (3)                | Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'érosion côtière et les impacts sur les infrastructures routières sont présents près de la côte.</li> <li>▪ Les marais côtiers et les terrasses de plages sont sujets au coincement côtier le long des infrastructures routières longeant la côte gaspésienne, particulièrement dans le contexte des changements climatiques.</li> </ul>  |
| (1), (2), (3)           | Suivi de la qualité de l'eau  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les installations septiques non conformes entraînent la contamination des eaux souterraines et de surface;</li> <li>▪ Plusieurs municipalités rejettent directement les eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent;</li> <li>▪ Manque de connaissances sur la qualité de l'eau souterraine alors que la plupart des municipalités s'alimentent en eau souterraine;</li> <li>▪ Les milieux humides les plus sensibles à la contamination de l'eau ne sont pas connus.</li> </ul>   |

| Catégories <sup>1</sup> | Problématiques   | Préoccupations retenues en priorité   |
|-------------------------|--|---|
| (1)                     | Espèces végétales exotiques envahissantes                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces exotiques envahissantes les plus susceptibles d'envahir les milieux humides et hydriques du territoire sont la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau. Le roseau commun pourrait s'ajouter à cette liste.</li> </ul>  |
| (1), (2)                | Obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond | <ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'informations sont disponibles sur la présence d'obstacles dans les cours d'eau.</li> <li>Présence d'embâcles sur la plupart des rivières du territoire de la MRC, ce qui peut représenter des avantages pour la faune aquatique, mais parfois représenter un obstacle pour la circulation du poisson.</li> <li>Le manque d'entretien des ponceaux forestiers est soupçonné de limiter la libre circulation du poisson, des eaux et des sédiments de fond.</li> </ul>   |
| (1), (2)                | Milieux humides et hydriques perturbés, altérés ou disparus          | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le nombre et la superficie de milieux humides sont faibles sur le territoire. Cependant, puisque le territoire comporte peu de milieux humides, l'intégrité de ces milieux humides est primordiale, en particulier en ce qui concerne les plus sensibles;</li> <li>Les pertes autorisées par le MELCC sont essentiellement dues à des projets institutionnels, transport, énergie et commercial</li> <li>Manque de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire et sur leur niveau d'intégrité.</li> </ul> |

1 Catégories : (1) : En lien direct avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques; (2) : Influencé par la présence ou non des milieux humides et hydriques; (3) : Associé aux autres milieux naturels.

## 2.2.3 Recensement des milieux naturels d'intérêt

Les milieux naturels d'intérêt de la MRC regroupent trois catégories, soit des milieux naturels faisant l'objet d'une reconnaissance gouvernementale (aires protégées), les habitats des espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ainsi que les autres types de milieux naturels reconnus comme présentant un intérêt pour la conservation dans la région. Les données de l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020) et les milieux jugés pertinents dans le cadre du PRMHH ont été présentés aux cartes 7 et 8. À titre informatif, les territoires d'intérêt écologique de la MRC ont été ajoutés sur ces cartes.

### 2.2.3.1 Aires protégées

D'après la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* (LCPN), une aire protégée est définie comme « Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées ». Le MELCC reconnaît également la définition d'une aire protégée de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) définit une aire protégée comme qui est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés ». En somme, « une aire protégée vise des objectifs de conservation d'espèces et de leur variabilité génétique, le maintien des processus naturels et celui des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions ». En date du 31 mars 2021, une superficie totale de 271 593 km<sup>2</sup> dont 18 971 km<sup>2</sup> en milieu marin et côtier, du territoire québécois est protégé (16,7% du milieu continental) par un réseau de 4 983 aires protégées réparties entre les différents types de désignations juridiques ou administratives (MELCC, 2021c).

Sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, 37 aires protégées sont présentes, appartenant à 16 types différents reconnus au sens de la *Loi sur la conservation et le patrimoine naturel* (LCPN) et de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables* (LEMV) (tableau 16). Ensemble, ces aires couvrent un total de 1 667,7 km<sup>2</sup>, soit 14,50 % du territoire de la MRC

(incluant la portion aquatique de celui-ci). De ces 1 667,7 km<sup>2</sup>, un total de 2 km<sup>2</sup> d'aires protégées est localisé en terres privées. Parmi celles-ci, une partie de la réserve de territoire aux fins d'aire protégée du corridor de Mont-Saint-Pierre est localisée en terres privées. Le reste de la superficie des aires protégées en terres privées correspond principalement à des aires de concentration d'oiseaux aquatiques le long de la côte, des réserves écologiques et des refuges biologiques dont les limites sont en partie localisées dans les terres privées puisque la représentation cartographique des aires protégées est moins précise que celle des terres privées. Un total de 37 habitats fauniques couvrant 972,6 km<sup>2</sup> est présent sur le territoire de la MRC. De ces habitats, 0,7 km<sup>2</sup> est inclus en terres privées. Notons que les habitats fauniques ne sont pas protégés en terres privées selon la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*. Cependant, dans certains cas, ils peuvent contribuer au maintien de corridors écologiques en faisant le lien entre différents milieux naturels privés ou publics. En ce sens, il apparaît pertinent de les considérer à cette étape de la démarche.

Tableau 16 Superficies d'aires protégées et d'habitats fauniques du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Entités   | Nombre    | Superficie (km <sup>2</sup> ) | Superficie en terres privées (km <sup>2</sup> ) | Pourcentage de la superficie dans la MRC <sup>1</sup> (%) |
|---|-----------|-------------------------------|---|---|
| Aires protégées   |           |                               |   |   |
| Aire de concentration d'oiseaux aquatiques                      | 24,0      | 123,6                         | 0,3   | 1,1   |
| Forêt ancienne  | 3,0       | 7,5                           | -   | 0,1   |
| Forêt refuge  | 4,0       | 2,7                           | -   | < 0,1   |
| Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable             | 1,0       | 704,2                         | < 0,1   | 6,1   |
| Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable          | 2,0       | 28,5                          | -   | 0,2   |
| Parc national   | 1,0       | 689,6                         | < 0,1   | 6,0   |
| Refuge biologique   | 23,0      | 61,3                          | 0,3   | 0,5   |
| Réserve de territoire aux fins d'aire protégée                  | 1,0       | 38,0                          | 1,1   | 0,3   |
| Réserve écologique  | 3,0       | 12,2                          | < 0,1   | 0,1   |
| Vasière   | 3,0       | 0,1                           | -   | < 0,1   |
| <b>Total</b>  | <b>65</b> | <b>1 667,7</b>                | <b>2</b>  | <b>14,6</b>   |
| Habitats fauniques  |           |                               |   |   |
| Habitat faunique indéterminé                                    | 5,0       | 1,3                           | 0,3   | < 0,1   |
| Caribou des bois, écotype montagnard, population de la Gaspésie | 1,0       | 819,4                         | < 0,1   | 7,1   |
| Cerf de Virginie  | 2,0       | 25,5                          | -   | 0,2   |
| Oies, bernaches, canards  | 24,0      | 126,3                         | 0,5   | 1,1   |
| Orignal   | 5,0       | 0,2                           | -   | < 0,1   |
| <b>Total</b>  | <b>37</b> | <b>972,6</b>                  | <b>0,7</b>                                      | <b>8,4</b>  |

<sup>1</sup> La superficie totale de la MRC prise en compte au tableau inclut la portion aquatique de la MRC.  
Source : Gouvernement du Québec, 2020.

Le parc national de la Gaspésie, un parc national du Québec, est localisé au centre-ouest du territoire dans les terres publiques. Le parc couvre 689,6 km<sup>2</sup> sur le territoire de la MRC, soit 6 % du territoire. Il abrite un habitat du caribou des bois, écotype montagnard (*Rangifer tarandus*), qui possède le statut d'espèce menacée au Québec.

Vingt-trois refuges biologiques, trois réserves écologiques et sept écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) sont situés dans les terres intérieures. Ces derniers sont des forêts anciennes ou refuges. Une réserve de territoire aux fins d'aire protégée est localisée à Mont-Saint-Pierre.

La répartition des aires protégées et habitats fauniques sur le territoire (tableau 17) permet de constater que la vaste majorité est située dans le TNO Mont-Albert, dans le TNO aquatique et dans les bassins versants qui y sont situés (tableau 18). Les bassins versants des rivières Sainte-Anne (1 100,3 km<sup>2</sup>), Cascapédia (533,9 km<sup>2</sup>) et Madeleine (526,0 km<sup>2</sup>) comportent respectivement les plus grandes superficies d'aires protégées et habitats fauniques. Ces aires protégées et habitats fauniques longent la côte ou se concentrent le long des rivières, à l'exception des aires de confinement du cerf de Virginie, des refuges biologiques et des EFE (cartes 7 et 8).

Tableau 17 Répartition des aires protégées et habitats fauniques dans les municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Municipalité                                 | Aires protégées               |                                  |
|--|-------------------------------|----------------------------------|
|  | Superficie (km <sup>2</sup> ) | Pourcentage par municipalité (%) |
| Cap-Chat                                     | 36,1                          | 17,3                             |
| Coulée-des-Adolphe                           | 2,4                           | 2,7                              |
| La Martre                                    | 4,7                           | 2,6                              |
| Marsoui                                      | 18,4                          | 10,3                             |
| Mont-Albert                                  | 2251,5                        | 64,5                             |
| Mont-Saint-Pierre                            | 17,9                          | 34,6                             |
| Rivière-à-Claude                             | 60,3                          | 38,6                             |
| Sainte-Anne-des-Monts                        | 23,2                          | 6,8                              |
| Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine     | 19,0                          | 7,2                              |
| Saint-Maxime-du-Mont-Louis                   | 14,4                          | 6,2                              |
| TNO aquatique de la MRC de La Haute-Gaspésie | 192,5                         | 3,1                              |
| <b>Total</b>                                 | <b>2640,3</b>                 | <b>23,0</b>                      |

Source : Gouvernement du Québec, 2020.

Tableau 18 Répartition des aires protégées et habitats fauniques dans les bassins versants de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Bassins versants              | Superficie (km <sup>2</sup> ) |
|-------------------------------|-------------------------------|
| Anse Pleureuse, Rivière de l' | 4,3                           |
| Bonaventure, Rivière          | 0,6                           |
| Cap-Chat, Rivière             | 2,9                           |
| Cascapédia, Petite rivière    | 20,7                          |

| Bassins versants                          | Superficie (km <sup>2</sup> ) |
|---|-------------------------------|
| Casapédia, Rivière                        | 533,9                         |
| Castor, Ruisseau du                       | 0,0                           |
| Chute, Ruisseau à la                      | 0,0                           |
| Claude, Rivière à                         | 60,4                          |
| Flétan, Ruisseau à                        | 0,0                           |
| Fournier, Ruisseau à                      | 0,0                           |
| Gagnon, Ruisseau                          | 0,0                           |
| Grand Ruisseau, Le                        | 0,0                           |
| Grande Tourelle, Ruisseau de la           | 0,0                           |
| Grande Vallée, Rivière de la              | 1,9                           |
| Grands Capucins, Rivière des              | 0,0                           |
| Gros Morne, Rivière du                    | 0,0                           |
| Isidore-Pelletier, Cours d'eau            | 0,0                           |
| Madeleine, Petite rivière                 | 0,0                           |
| Madeleine, Rivière                        | 526,0                         |
| Manche-d'Épée, Rivière de                 | 6,6                           |
| Marcel-Vallée, Ruisseau                   | 0,0                           |
| Marsoui, Rivière                          | 6,5                           |
| Martre, Rivière à la                      | 2,9                           |
| Mont-Louis, Rivière de                    | 20,9                          |
| Mont-Saint-Pierre, Rivière de             | 94,1                          |
| Moulin, Ruisseau du                       | 0,0                           |
| Olives, Ruisseau des                      | 0,0                           |
| Panier, Ruisseau                          | 0,0                           |
| Patates, Ruisseau à                       | 0,0                           |
| Petits Capucins, Ruisseau des             | 0,0                           |
| Portage, Ruisseau du                      | 0,0                           |
| Rebours, Ruisseau à                       | 1,0                           |
| Saint-Jean, Rivière                       | 0,0                           |
| Sainte-Anne, Petite rivière               | 0,0                           |
| Sainte-Anne, Rivière                      | 1100,3                        |
| Vallée, Ruisseau                          | 1,5                           |
| York, Rivière                             | 0,0                           |
| 32 bassins versants résiduels de niveau 0 | 4,9                           |
| <b>TOTAL</b>                              | <b>2 389,6<sup>1</sup></b>    |

<sup>1</sup> La superficie totale des bassins versants est inférieure à la superficie totale de la MRC dont une portion est en territoire maritime. Ainsi, les aires protégées ou habitats fauniques étant localisés en milieu maritime ne sont pas inclus dans le total de ce tableau.

Source : Gouvernement du Québec, 2020; MDDELCC, 2017.

### 2.2.3.2 Habitats des espèces menacées, vulnérables ou susceptibles (EMVS) d'être ainsi désignées

Les habitats d'espèce fauniques et floristiques à statut particulier sont deux types de milieux naturels qui sont légalement protégés par la LCPN et la LEMV. Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) compile les observations d'espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) qui lui sont rapportées.

Quelques occurrences de plantes à statut particulier sont connues du CDPNQ sur le territoire, avec une plus forte concentration dans le parc national de la Gaspésie (cartes 7 et 8). Dans les terres de domanialité privée, trois occurrences connues de plantes à statut particulier ont été répertoriées dans les milieux humides ou hydriques de la MRC (CDPNQ, 2021a). Le calypso d'Amérique (*Calypso bulbosa* var. *americana*) et la pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris* subsp. *palustris*), deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables ont été recensées dans des marécages arborescents à Sainte-Anne-des-Monts. Une occurrence de cystoptère laurentienne (*Cystopteris laurentiana*) a été observée dans un marécage arborescent le long de la rivière Cap-Chat. L'absence d'occurrence connue ailleurs dans les milieux humides du territoire ne signifie pas automatiquement l'absence d'espèce, puisque les occurrences doivent être rapportées auprès du CDPNQ pour y être compilées. Mentionnons que les cartes 7 et 8 présentent uniquement les occurrences cartographiées par le CDPNQ (2021a).

Plusieurs espèces fauniques fréquentant les milieux humides et hydriques et détenant un statut particulier sont présentes sur le territoire. Les rivières Sainte-Anne, Cap-Chat et à la Martre abritent l'arlequin plongeur (*Histrionicus histrionicus*) (CDPNQ, 2021b).

L'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) qui est une espèce inscrite sur la LEP comme menacée et préoccupante selon le dernier statut évalué au COSEPAC a été observée dans la baie des Capucins et à l'embouchure de la rivière à Martre (Comité ZIP, 2016). La baie de Cap-Chat abrite la tortue des bois, menacée selon le COSEPAC et la LEP (CDPNQ, 2021b). La grive de Bicknell (*Catharus bicknelli*) est présente dans le parc national de la Gaspésie et le secteur de L'Anse-Pleureuse à Saint-Maxime-du-Mont-Louis (CDPNQ, 2021). Selon le CDPNQ, l'aigle royal a été observé dans l'anse de la rivière Madeleine (Comité ZIP, 2016).

Dans les terres publiques, quelques lacs du parc national de la Gaspésie abritent l'omble chevalier oquassa (*Salvelinus alpinus oquassa*). Le parc national de la Gaspésie est également reconnu comme un refuge pour le caribou des bois, écotype montagnard (*Rangifer tarandus*).

### 2.2.3.3 Autres sources identifiant des milieux naturels d'intérêt pour la conservation

L'Observatoire global du Saint-Laurent (OGSL) a publié l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020). Cette analyse présente les sites où les besoins de conservation sont les plus criants. Les cibles de conservation étudiées par l'*Atlas* et retenues pour le PRMHH sont les milieux humides d'intérieur et les marais côtiers. Pour les fins de l'analyse, seuls les éléments sélectionnés et priorisés pour l'atteinte du seuil de conservation de 20 % visé par l'*Atlas* ont été retenus. Les autres éléments du filtre grossier de l'étude (milieux sableux et forestiers) n'ont pas été retenus. Par ailleurs, le filtre fin utilisé dans l'*Atlas* s'attarde sur des colonies d'oiseaux identifiées comme étant d'intérêt pour la conservation. Les colonies d'oiseaux, situées sur les côtes et souvent contiguës à des milieux humides ou hydriques ont été prises en compte également dans la présente analyse. Cependant, les zosteraies n'ont pas pu être intégrées à la cartographie, puisque les données géomatiques ne sont pas accessibles publiquement.

Par ailleurs, le comité ZIP Gaspésie a réalisé une caractérisation des milieux sensibles, incluant les milieux humides, compris à l'intérieur du secteur côtier de la MRC de La Haute-Gaspésie

(2016). Lors de cette étude, des zosteraies, soit des herbiers de zostère marine, ont été observées le long de la côte de la MRC. La zostère marine occupe une place d'importance dans les écosystèmes de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent, représentant des aires d'alimentation pour différentes espèces d'oiseaux et des habitats de reproduction à plusieurs espèces de poissons en plus de jouer un rôle de stabilisation des rives et de filtration des eaux (CREGIM, 2006). Des zosteraies ont été observées dans l'anse de la rivière Madeleine et dans le secteur de L'Anse-Pleureuse (Comité ZIP, 2016). Une zosteraie est également présente dans le secteur de Gros-Morne selon des recherches antérieures (Comité ZIP, 2016).

## 3 Diagnostic des milieux humides et hydriques

Le diagnostic des milieux humides et hydriques a pour finalité l'identification des milieux d'intérêt pour la conservation sur le territoire d'application du PRMHH. La démarche adoptée est la suivante :

1. Déterminer les unités géographiques d'analyse en fonction des principales problématiques;
2. Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour chacune des unités géographiques d'analyse;
3. Identifier les enjeux environnementaux propres au territoire en fonction des principales préoccupations du milieu;
4. Élaborer les orientations de conservation;
5. Élaborer les objectifs de conservation;
6. Déterminer la méthode de priorisation des milieux humides et hydriques;
7. Identifier des milieux humides d'intérêt pour la conservation.

Ces étapes sont décrites dans les sections qui suivent.

### 3.1 Unités géographiques d'analyse

Le portrait a permis de révéler des problématiques propres au territoire d'application du PRMHH. Les cartes 9 et 10 présentent les secteurs les plus préoccupants en regard des problématiques pouvant être spatialement représentées, en regroupant les secteurs qui ont des problématiques similaires dans une même unité géographique d'analyse. Les unités géographiques d'analyse ont été nommées en référence aux bassins versants couvrant la plus grande superficie dans ces unités. Les bassins versants résiduels de l'estuaire et du golfe Saint-Laurent et les autres bassins versants du territoire ont été inclus dans les différentes unités géographiques afin de couvrir l'ensemble du territoire d'application du PRMHH. Ces unités géographiques d'analyse séparent également le territoire en adéquation avec les limites administratives des municipalités. Au total, le territoire d'application a été divisé en huit unités géographiques d'analyse, en cohérence avec ces problématiques et les bassins versants :

- ▶ Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure;
- ▶ Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure;
- ▶ Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure;
- ▶ Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure.

Les huit problématiques cartographiées sur les cartes 9 et 10 sont celles liées aux risques d'altération des bandes riveraines, aux zones d'érosion côtière, aux zones à risque d'inondations, à la présence d'espèces exotiques envahissantes, aux milieux sensibles situés dans les aires de protection des prises d'eau potable, aux milieux sensibles pourvus d'une biodiversité à haute valeur de conservation, aux contaminations potentielles en eaux de surface et souterraines et aux zones d'érosion en eau douce.

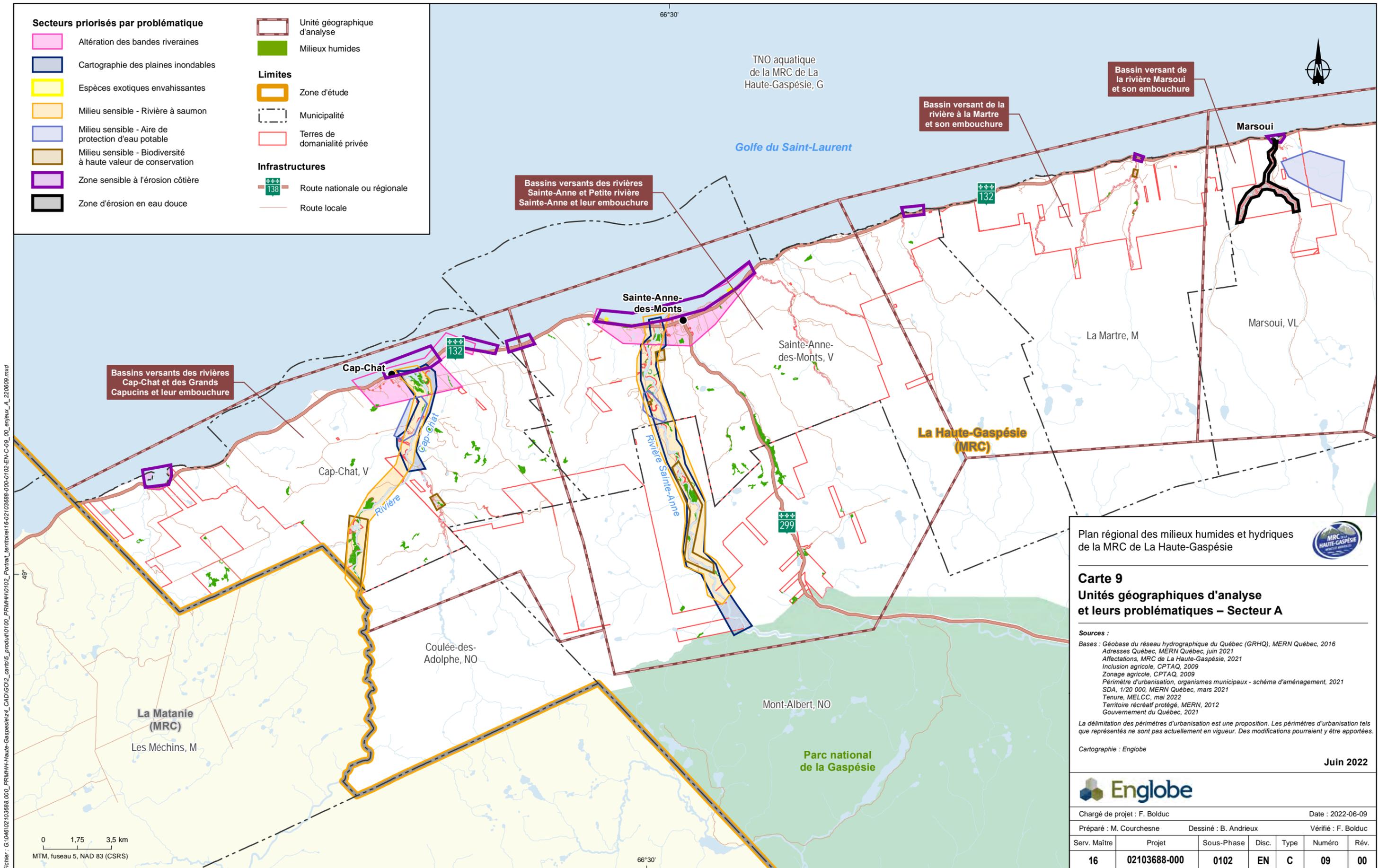
La problématique liée au risque d'altération des bandes riveraines a été illustrée dans les principaux secteurs où des résidences sont localisées ou des activités de villégiature ont cours, soit à l'embouchure des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Marsoui, de Mont-Louis et Madeleine. Les zones d'érosion côtière sont présentes tout le long de la côte, mais quelques secteurs prioritaires ont été identifiés. Des zones d'érosion en eau douce ont été identifiées sur plusieurs rivières du territoire, soit les rivières Marsoui, à Claude, de Mont-Saint-Pierre, de l'Anse Pleureuse, du Gros Morne et de Manche-D'Épée.

Les zones à risque d'inondation ont été identifiées dans les secteurs les plus à risque, soit les rivières Sainte-Anne et Cap-Chat ainsi que l'embouchure de la rivière Mont-Sainte-Pierre et du cône alluvial de L'Anse-Pleureuse.

La présence d'espèces exotiques envahissantes dans les secteurs à proximité de milieux humides ou hydriques a été indiquée comme problématique, soit le long de la côte à Sainte-Anne-des-Monts et L'Anse-Pleureuse.

Les aires de protection d'eau potable ont été représentées comme des milieux sensibles. Les cartes 9 et 10 présentent uniquement les aires de protection d'eau étant cartographiées sur le territoire et dont l'aire comprenait des milieux humides.

Des milieux sensibles, en raison de la présence de biodiversité à haute valeur de conservation dans les milieux humides ou hydriques, ont été recensés, soit le long des rivières Sainte-Anne, à la Martre, petite rivière Cap-Chat et Cap-Chat en raison de la présence d'occurrences d'espèces floristiques ou fauniques à statut précaire. Les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, de Mont-Louis et Madeleine sont également identifiées comme milieux sensibles à haute valeur de conservation.



Fichier : G:\046102103688\_000\_PRRMHH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\GOI2\_carbo5\_produit\0100\_PRRMHH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-09\_00\_enjeux\_A\_220609.mxd

0 1,75 3,5 km  
MTM, fuseau 5, NAD 83 (CSRS)

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 9**  
**Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur A**

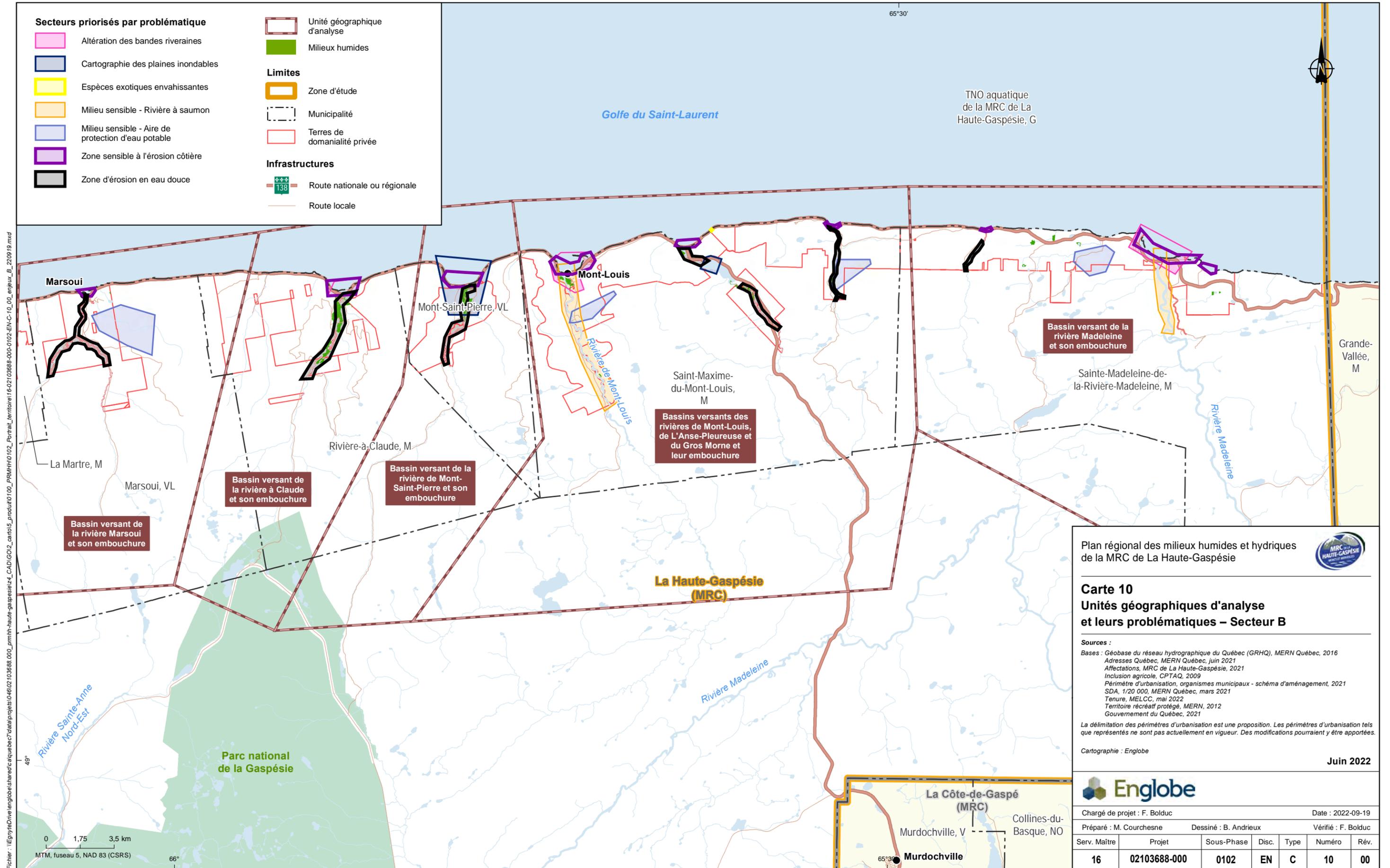
**Sources :**  
Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
Affectations, MRC de La Haute-Gaspésie, 2021  
Inclusion agricole, CPTAQ, 2009  
Zonage agricole, CPTAQ, 2009  
Périmètre d'urbanisation, organismes municipaux - schéma d'aménagement, 2021  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
Tenure, MELCC, mai 2022  
Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
Gouvernement du Québec, 2021

La délimitation des périmètres d'urbanisation est une proposition. Les périmètres d'urbanisation tels que représentés ne sont pas actuellement en vigueur. Des modifications pourraient y être apportées.

Cartographie : Englobe  
Juin 2022

|                              |              |                       |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|-----------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-09     |       |                     |        |      |
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : B. Andrieux |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase            | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                  | EN    | C                   | 09     | 00   |





Fichier : \\EgrybeDrive\englobe\share\c\aquebec7\data\projets\046\02\03688\000\pmmh-haute-gaspésie\z4\_CAD\GO\2\_caroi5\_produit\0100\_PRRMH\0102\_Portail\_territoire\1502103688-000-0102-EN-C-10\_00\_enjeux\_B\_220919.mxd

- Secteurs priorités par problématique**
- Altération des bandes riveraines
  - Cartographie des plaines inondables
  - Espèces exotiques envahissantes
  - Milieu sensible - Rivière à saumon
  - Milieu sensible - Aire de protection d'eau potable
  - Zone sensible à l'érosion côtière
  - Zone d'érosion en eau douce
- Unité géographique d'analyse**
- Milieux humides
- Limites**
- Zone d'étude
  - Municipalité
  - Terres de domanialité privée
- Infrastructures**
- Route nationale ou régionale
  - Route locale

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 10**  
Unités géographiques d'analyse et leurs problématiques – Secteur B

**Sources :**  
Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
Affectations, MRC de La Haute-Gaspésie, 2021  
Inclusion agricole, CPTAQ, 2009  
Périmètre d'urbanisation, organismes municipaux - schéma d'aménagement, 2021  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
Tenure, MELCC, mai 2022  
Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
Gouvernement du Québec, 2021

*La délimitation des périmètres d'urbanisation est une proposition. Les périmètres d'urbanisation tels que représentés ne sont pas actuellement en vigueur. Des modifications pourraient y être apportées.*

Cartographie : Englobe  
Juin 2022

|              |              |                              |       |                       |        |                     |  |
|--------------|--------------|------------------------------|-------|-----------------------|--------|---------------------|--|
|              |              | Chargé de projet : F. Bolduc |       | Date : 2022-09-19     |        |                     |  |
|              |              | Préparé : M. Courchesne      |       | Dessiné : B. Andrieux |        | Vérifié : F. Bolduc |  |
| Serv. Maître | Projet       | Sous-Phase                   | Disc. | Type                  | Numéro | Rév.                |  |
| 16           | 02103688-000 | 0102                         | EN    | C                     | 10     | 00                  |  |



## 3.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

La détermination des *forces, faiblesses, opportunités et menaces* est un exercice qui vise à identifier comment celles-ci s’opposent dans les différentes unités géographiques d’analyse et à identifier les services et fonctions écologiques qui sont susceptibles de pallier les problématiques identifiées. Celles-ci proviennent du portrait du territoire et des consultations réalisées avec les parties prenantes du territoire. Les forces et les opportunités représentent les éléments positifs concernant les milieux humides et hydriques dans chacune des unités géographiques d’analyse alors que les faiblesses et menaces constituent des éléments négatifs. Les forces et les faiblesses ont une origine interne à l’environnement ou au territoire, tandis que les opportunités et les menaces proviennent de facteurs externes correspondant essentiellement aux actions de l’homme ou à des facteurs environnementaux, tels que les changements climatiques. Le tableau 19 présente la matrice d’une analyse associée à ces éléments. Les tableaux 20 à 28 présentent l’analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de chaque unité géographique d’analyse du territoire. Ces éléments permettront de cerner les enjeux environnementaux du territoire d’application du PRMHH (section 3.3) et seront pris en considération dans l’élaboration des orientations et des objectifs de conservation (section 3.4).

Tableau 19 Matrice d’une analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

|         | Positif                  | Négatif                |
|---------|--------------------------|------------------------|
| Interne | Forces<br><b>F</b>       | Faiblesses<br><b>F</b> |
| Externe | Opportunités<br><b>O</b> | Menaces<br><b>M</b>    |

Tableau 20 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces applicables à l'ensemble des unités géographiques d'analyse

|                | Positif   | Négatif   |
|----------------|---|---|
| <b>Interne</b> | Forces  | Faiblesses  |
|                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité de l'eau des rivières et des cours d'eau généralement bonne;</li> <li>▪ Peu de pollution d'origine agricole;</li> <li>▪ Vaste réseau de rivières sur le territoire;</li> <li>▪ Caractérisation existante de 22 milieux sensibles sur le bord de côte;</li> <li>▪ Aucun dépotoir clandestin recensé sur les berges de la MRC.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Manque de connaissances concernant l'intégrité des bandes riveraines sur le territoire;</li> <li>▪ Manque d'effectifs dans les municipalités pour l'application de réglementations;</li> <li>▪ Manque de connaissances sur les zones inondables;</li> <li>▪ Milieux naturels à documenter répartis sur un grand territoire;</li> <li>▪ Peu de documentation existante concernant la fonction de maintien de la qualité de l'eau de surface par les milieux humides présents sur le territoire;</li> <li>▪ Manque de connaissances sur la qualité de l'eau souterraine alors que la plupart des municipalités s'alimentent en eau souterraine;</li> <li>▪ Cartographie des milieux humides du territoire principalement basée sur la cartographie des milieux humides potentiels du MELCC.</li> </ul> |
| <b>Externe</b> | Opportunités  | Menaces   |
|                | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'aires protégées et d'habitats fauniques désignés le long de la côte;</li> <li>▪ L'accès à des milieux naturels de qualité est intégré aux activités de villégiature et de récréotourisme régionales;</li> <li>▪ Contexte réglementaire favorable à la mise en place de mesures incitatives visant à limiter les activités en zones inondables;</li> <li>▪ Présence de plusieurs territoires d'intérêt esthétique;</li> <li>▪ AFOGÎM présente sur le territoire en sensibilisation pour la protection des rives et des cours d'eau;</li> <li>▪ CENG proactif en sensibilisation et en caractérisation des bandes riveraines;</li> <li>▪ Projet de recherche Résilience côtière en cours par le Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières à l'UQAR;</li> <li>▪ Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES) en cours pour la Gaspésie;</li> <li>▪ Peu d'obstacles à la libre circulation des poissons et des sédiments de fond sont répertoriés sur le territoire.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Présence d'installations septiques non conformes;</li> <li>▪ Activités de villégiature, récréotouristiques, circulation de VTT en rives et sur les plages;</li> <li>▪ Incidence des changements climatiques sur les problématiques d'érosion côtière et de coincement côtier;</li> <li>▪ Augmentation des événements d'inondations en raison des changements climatiques;</li> <li>▪ Dispersion de la population principalement le long de la côte augmente la pression sur les milieux naturels à cet endroit.</li> </ul>   |

Tableau 21 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure

|         | Positif  | Négatif   |
|---------|--|---|
| Interne | <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de complexes de milieux humides le long de la rivière Cap-Chat, incluant dans la plaine inondable;</li> <li>Présence de territoires d'intérêts écologiques dans le secteur de Cap-Chat et des Grands Capucins;</li> <li>Présence d'EMVS fauniques et floristiques dans les milieux humides et hydriques;</li> <li>Présence de la rivière à saumon Cap-Chat;</li> <li>Cartographie plus précise existante des milieux humides à l'embouchure de la rivière Cap-Chat;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul> | <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie non officielle de la zone inondable de la rivière Cap-Chat;</li> <li>Pression anthropique élevée sur l'intégrité des bandes riveraines dans la région côtière avec une utilisation intensive du sol à l'embouchure de la rivière Cap-Chat;</li> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti;</li> <li>Érosion côtière dans la baie des Capucins, anse des Capucins, baie de Cap-Chat, anse de Cap-Chat, anse au Goémon et anse à Perré,</li> <li>Présence de sols contaminés dans la baie de Cap-Chat;</li> <li>Rejet d'eaux usées sans traitement ou assainissement;</li> <li>Développement anthropique dans la plaine inondable de la rivière Cap-Chat.</li> </ul> |
|         | <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence de certains milieux humides peut possiblement diminuer l'incidence d'inondations;</li> <li>Aires de protection des prises d'eau potable cartographiées;</li> <li>Présence de la ZEC de la rivière Cap-Chat;</li> <li>Valorisation de la présence du saumon atlantique par les activités de pêche sportive;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière Cap-Chat en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR.</li> </ul>   | <b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun réseau d'égouts;</li> <li>Pression anthropique connue quant à l'intégrité des bandes riveraines sur les rives de la baie des Capucins (circulation en VTT);</li> <li>Présence de sédimentation et de cônes alluviaux à l'embouchure de la Petite rivière Cap-Chat;</li> <li>Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines en zone industrielle à Cap-Chat et par rejets d'effluents non traités dans le marais à Cap-Chat.</li> </ul>   |
| Externe |  |   |

Tableau 22 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure

|         | Positif   | Négatif   |
|---------|---|---|
| Interne | <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de complexes de milieux humides le long de la rivière Sainte-Anne, incluant dans la plaine inondable;</li> <li>Présence de territoires d'intérêts écologiques dans les secteurs Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne;</li> <li>Présence d'EMVS fauniques et floristiques dans les milieux humides et hydriques;</li> <li>Présence de milieux humides en amont de la prise d'eau potable;</li> <li>Présence de la rivière à saumon Sainte-Anne;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul>  | <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cartographie non officielle des zones inondables de la rivière Sainte-Anne à partir des cotes de crues officielles CEHQ;</li> <li>Pression anthropique élevée sur l'intégrité des bandes riveraines dans la région côtière avec une utilisation intensive du sol à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne;</li> <li>Développement anthropique dans la plaine inondable de la rivière Sainte-Anne;</li> <li>Présence d'érosion côtière dans l'anse de Sainte-Anne-des-Monts, anse de la Tourelle;</li> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti;</li> <li>Présence d'espèces exotiques envahissantes à l'embouchure de la rivière Sainte-Anne, à proximité du ruisseau Panier et de la côte.</li> </ul> |
|         | <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence de certains milieux humides peut possiblement diminuer l'incidence d'inondations;</li> <li>Aires de protection des prises d'eau potable cartographiées;</li> <li>Présence d'une station d'épuration de l'eau;</li> <li>Règlement de contrôle intérimaire relatif (RCI) au contrôle des constructions à l'intérieur de la plaine inondable de la rivière Sainte-Anne;</li> <li>Proximité du Parc national de la Gaspésie;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière Sainte-Anne en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR.</li> </ul> | <b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines liées aux activités industrielles et commerciales.</li> </ul>   |
| Externe |   |   |

Tableau 23 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure

|         | Positif   | Négatif   |
|---------|---|---|
| Interne | <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de territoires d'intérêts écologiques;</li> <li>Présence d'EMVS fauniques et floristiques;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul> | <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rejet d'eaux usées;</li> <li>Présence de contamination dans l'eau potable;</li> <li>Érosion côtière le long de la côte à l'embouchure de la rivière à la Martre, à l'anse à Jean.</li> </ul> |
|         | <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projet d'approvisionnement en eau potable par puits souterrain en cours.</li> </ul>  | <b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines résultant d'un ancien dépôt en tranchée à La Martre;</li> <li>Aucun réseau d'égouts.</li> </ul>                                   |
| Externe |   |   |

Tableau 24 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure

|         | Positif  | Négatif  |
|---------|--|--|
| Interne | <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'EMVS floristiques;</li> <li>Étude de caractérisation d'une partie des bandes riveraines de la rivière Marsoui;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul>  | <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de zones d'érosion prioritaires en eau douce sur les berges en aval de la rivière Marsoui;</li> <li>Zone d'érosion côtière à l'embouchure de la rivière Marsoui;</li> <li>Pressions anthropiques connues quant à l'intégrité des bandes riveraines sur les rives du marais à Marsoui (circulation en VTT);</li> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti.</li> </ul> |
|         | <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de protection de la prise d'eau potable cartographiée;</li> <li>Présence d'une station d'épuration de l'eau;</li> <li>Proximité du Parc national de la Gaspésie;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière Marsoui en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR.</li> </ul> | <b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de sédimentation et de cônes alluviaux dans le secteur de Marsoui;</li> <li>Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines en zone industrielle à Marsoui.</li> </ul>  |
| Externe |  |  |

Tableau 25 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure

|         | Positif  | Négatif   |
|---------|--|---|
| Interne | <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de complexes de milieux humides le long de la rivière à Claude;</li> <li>Présence d'EMVS floristiques;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul>                  | <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti;</li> <li>Zone d'érosion côtière dans l'anse de Rivière-à-Claude.</li> </ul>  |
|         | <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Proximité du Parc national de la Gaspésie;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière à Claude en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR.</li> </ul> | <b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun réseau d'égouts;</li> <li>Présence de sédimentation et de cônes alluviaux dans le secteur de rivière à Claude;</li> <li>Présence de contamination des eaux de surface et souterraines en raison d'un ancien dépôt en tranchée.</li> </ul> |
| Externe |  |   |

Tableau 26 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure

|         | Positif  | Négatif  |
|---------|--|--|
| Interne | <b>Forces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de complexes de milieux humides le long de la rivière de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Présence d'EMVS fauniques et floristiques;</li> <li>Présence de milieux humides en amont des prises d'eau potable;</li> <li>Caractérisation existante d'une partie des bandes riveraines de la rivière de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul>               | <b>Faiblesses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Inondations récurrentes en milieu bâti;</li> <li>Érosion côtière à l'anse de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Présence d'embâcles sur la rivière de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Présence de zones d'érosion prioritaire en eau douce sur les berges de la rivière de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Présence d'espèces exotiques envahissantes à proximité de l'embouchure de la rivière de Mont-Saint-Pierre.</li> </ul> |
|         | <b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de protection de la prise d'eau potable cartographiée;</li> <li>Présence d'une station d'épuration de l'eau;</li> <li>Proximité du Parc national de la Gaspésie;</li> <li>Présence de la réserve écologique de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité de la rivière de Mont-Saint-Pierre en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR.</li> </ul> | <b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques d'inondations liées à la présence de cônes alluviaux sur la rivière de Mont-Saint-Pierre;</li> <li>Présence de contamination des eaux de surface et souterraines en raison d'un ancien dépôt en tranchée.</li> </ul>   |
| Externe |  |  |

Tableau 27 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour les bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure

|         | Positif   | Négatif   |
|---------|---|---|
| Interne | <p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de complexes de milieux humides le long de la rivière de Mont-Louis, incluant dans la plaine inondable;</li> <li>Cartographie plus précise existante des milieux humides à l'embouchure de la rivière de Mont-Louis;</li> <li>Présence de territoires d'intérêt écologique à Mont-Louis et à L'Anse-Pleureuse;</li> <li>Présence d'EMVS faunique et floristique;</li> <li>Présence de milieux humides en amont de la prise d'eau potable;</li> <li>Présence de la rivière à saumon Mont-Louis;</li> <li>Étude de caractérisation d'un tronçon en aval de la rivière du Gros Morne;</li> <li>Étude récente de l'impact de l'accumulation de bois mort sur le morphodynamisme fluvial de la rivière de Mont-Louis et l'augmentation de l'érosion ainsi que des inondations;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul> | <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pression anthropique élevée sur l'intégrité des bandes riveraines dans la région côtière avec une utilisation intensive du sol à l'embouchure de la rivière de Mont-Louis;</li> <li>Présence d'espèces exotiques envahissantes près de la côte à L'Anse-Pleureuse;</li> <li>Présence d'érosion côtière dans l'anse de Mont-Louis, l'Anse Pleureuse et la baie du Gros Morne;</li> <li>Présence de zones d'érosion prioritaire en eau douce sur les berges des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne;</li> <li>Aucune cartographie de la zone inondable, autre que la zone d'inondation 0-2 ans d'une partie de la rivière de Mont-Louis;</li> <li>Présence d'embâcles sur les rivières de Mont-Louis et Gros Morne.</li> </ul> |
|         | <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aires de protection des prises d'eau potable de Mont-Louis et du Gros Morne cartographiées;</li> <li>Présence d'une station d'épuration de l'eau;</li> <li>Étude sur l'espace de mobilité des rivières de Mont-Louis et de l'Anse Pleureuse en cours de réalisation par le CENG collaboration avec l'UQAR.</li> </ul>   | <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Risques d'inondations liés à la présence de cônes alluviaux dans le secteur de L'Anse-Pleureuse;</li> <li>Aucun réseau d'égouts dans les secteurs de L'Anse-Pleureuse et Gros-Morne de Saint-Maxime-du-Mont-Louis;</li> <li>Présence de sédimentation et de cônes alluviaux dans les secteurs du Gros-Morne et de L'Anse-Pleureuse;</li> <li>Contamination potentielle des eaux de surface et souterraines en zone industrielle à Saint-Maxime-du-Mont-Louis.</li> </ul>   |
| Externe |   |   |

Tableau 28 Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces pour le bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure

|         | Positif  | Négatif  |
|---------|--|--|
| Interne | <p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence de territoires d'intérêts écologiques;</li> <li>Présence d'EMVS faunique et floristique;</li> <li>Présence de la rivière à saumon Madeleine;</li> <li>Présence d'un marais côtier dans l'anse de la rivière Madeleine;</li> <li>Études existantes sur l'intégrité des bandes riveraines des lacs au Diable et à Jimmy;</li> <li>Peu de pollution d'origine agricole.</li> </ul> | <p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présence d'érosion côtière dans la baie de Manche-d'Épée, l'anse de la rivière Madeleine, l'anse du cap à l'Ours et La Grande Anse;</li> <li>Pression anthropique élevée sur l'intégrité des bandes riveraines dans la région côtière avec une utilisation intensive du sol à l'embouchure de la rivière Madeleine.</li> </ul> |
|         | <p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aire de protection de certaines prises d'eau potable cartographiées;</li> <li>Présence de la ZEC de la rivière Madeleine;</li> <li>Valorisation de la présence du saumon atlantique par les activités de pêche sportive;</li> <li>Présence de la réserve écologique de Manche-d'Épée.</li> </ul>   | <p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun réseau d'égouts;</li> <li>Présence de contamination des eaux de surface et souterraines en raison d'un ancien dépôt en tranchée;</li> <li>Présence de sédimentation et de cônes alluviaux dans le secteur de Manche-d'Épée.</li> </ul>  |
| Externe |  |  |

### 3.3 Enjeux environnementaux par unité géographique d'analyse

Après l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces du territoire, les enjeux environnementaux qui en ressortent sont la Qualité de l'eau, la Biodiversité et l'Adaptation aux changements climatiques. Ces trois enjeux englobent l'ensemble des problématiques prioritaires du territoire d'application du PRMHH.

L'enjeu de **Qualité de l'eau** comprend les problématiques liées aux bandes riveraines, soit le manque de connaissances sur l'état des bandes riveraines et le risque d'altération des bandes riveraines par la circulation de VTT ou la villégiature liées au manque de sensibilisation, localisés dans l'ensemble des unités géographiques d'analyse. La pression anthropique élevée menace l'intégrité des bandes riveraines particulièrement dans les unités géographiques d'analyse des bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins, des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne, de la rivière Marsoui, des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne ainsi que la rivière Madeleine. La qualité de l'eau potable est influencée par l'utilisation du sol en amont des prises d'eau. L'enjeu de qualité de l'eau vise donc également la protection des aires de protection des prises d'eau potable, en particulier dans les secteurs de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Marsoui, Mont-Louis, Gros-Morne et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine où des milieux humides sont présents en amont des aires de protection d'eau potable. Les sources de contamination potentielles des eaux de surface et souterraines, soit dans les zones industrielles, les anciens dépôts en tranchées et les lieux d'enfouissement sanitaires localisés sur l'ensemble du territoire sont également traitées par le biais de cet enjeu. La présence de fosses septiques non conformes partout sur le territoire et l'absence de réseau d'égouts dans les unités géographiques d'analyse des bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins, Madeleine, de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros-Morne, rivières à Claude et à la Martre est également traitée par cette préoccupation. Le manque de connaissances sur la qualité de l'eau souterraine sur le territoire est également inclus dans cet enjeu. La présence de rivières à saumon sur le territoire pour la pêche au saumon, qui occupe incidemment une place importante pour l'industrie touristique de la région, sera traitée avec cet enjeu. L'état des ponceaux peut également avoir un impact sur la qualité de l'eau dans ces rivières.

L'enjeu de **Biodiversité** est retenu pour traiter deux grandes préoccupations. De manière générale, les milieux humides et hydriques du territoire sont soumis à des pressions anthropiques. De plus, l'information est parcellaire sur leur niveau d'intégrité. Cette préoccupation fait également référence aux milieux humides et hydriques, abritant des espèces à statut particulier et jouant des rôles écologiques essentiels, soit dans toutes les unités géographiques d'analyse. La présence d'espèces exotiques végétales envahissantes à proximité de milieux humides et hydriques dans les unités géographiques d'analyse des bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne, de Mont-Saint-Pierre, de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne sera traitée avec cet enjeu. Toutefois, le risque de propagation des espèces exotiques végétales envahissantes est présent sur l'ensemble du territoire.

L'enjeu de **Adaptation aux changements climatiques** se traduit sur le territoire par une préoccupation concernant les changements climatiques qui augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier des écosystèmes littoraux tout le long de la côte dans chacune des unités géographiques d'analyse. Les changements climatiques préoccupent également concernant leur rôle dans l'augmentation de la récurrence des inondations sur l'ensemble du territoire, ce qui nécessite une mise à jour de la cartographie des plaines inondables, en particulier pour les unités géographiques d'analyse de Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts.

L'espace de mobilité des rivières pour l'ensemble du territoire est également lié à l'enjeu d'adaptation aux changements climatiques.

Le tableau 29 résume les principales préoccupations en fonction des trois enjeux environnementaux.

Tableau 29 Principales préoccupations en fonction des trois enjeux environnementaux

| Enjeux         | Qualité de l'eau  | Biodiversité  | Adaptation aux changements climatiques   |
|----------------|---|---|--|
| Préoccupations | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                     | Les milieux humides et hydriques sont soumis à plusieurs pressions anthropiques | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier |
|                | Le manque d'information sur la qualité de l'eau souterraine   |   |  |
|                | Le manque d'information sur l'intégrité des bandes riveraines                                       | La présence d'espèces exotiques envahissantes                                   | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
|                | Les risques de contamination de la prise d'eau potable  |   |  |
|                | La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations |   |  |

### 3.4 Orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques

#### 3.4.1 Analyse des objectifs de conservation présentement en vigueur

À partir de l'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces, cette section vise à élaborer les orientations et les objectifs de conservation qui serviront à définir la méthode de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Les orientations et les objectifs de conservation sont déterminés par unité géographique d'analyse et classés par enjeux environnementaux.

L'examen des objectifs de conservation en vigueur sur le territoire est inspiré par les travaux de l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020), qui visent la conservation de tous les milieux naturels sélectionnés à l'aide d'un filtre fin ou jugés comme des écosystèmes irremplaçables. Sur le territoire de la MRC, ces milieux sont surtout situés à Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine. Pour sa part, l'OGSL (2020) cible un seuil de 20 % de représentativité par zone territoriale d'analyse pour les différents types d'écosystèmes, incluant les marais côtiers et les milieux humides d'intérieur. Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie est localisé dans la zone maritime méridionale de la péninsule gaspésienne selon cette étude. Cette cible est établie sans égard à la domanialité des terres et la répartition des milieux naturels d'intérêt pour la conservation en terres privées ou publiques n'est pas définie. Le seuil de 20 % est basé sur le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 issu des Objectifs d'Aichi adoptés par les parties de la Convention sur la diversité biologique. Suivant cette convention, le gouvernement du Canada et celui du Québec ont tous deux adopté la cible de protection de 17 % de leur territoire

continental, comprenant les milieux terrestres et d'eau douce, et de 10 % de leur milieu marin correspondant à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent.

Le Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG) a déposé en juin 2021 les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques (OCMHH) pour la zone intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie. Les orientations et objectifs sont divisés selon les types de milieux humides et hydriques, soit les cours d'eau, les lacs, les plaines inondables, les rives et les milieux humides. Les grandes orientations découlant de cette démarche sont présentées au tableau 30. Les orientations établies par le CENG recourent les enjeux environnementaux identifiés, soit de la qualité de l'eau, la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. Les orientations de conservation définies dans la section 3.4.3 s'inspirent des orientations présentées dans les OCMHH du CENG.

Tableau 30 Orientations de conservation des milieux humides et hydriques

| Milieux humides et hydriques | Lacs   | Cours d'eau  | Plaines inondables   | Rives  | Milieux humides  |
|------------------------------|--|--|--|--|--|
| Orientations                 | Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau des lacs habités  | Maintenir ou améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau bordés par des secteurs occupés (résidentiels, commerciaux, industriels, etc.)  | Maintenir (c.-à-d. éviter de réduire) la fonction d'atténuation des crues associées à l'ensemble des plaines inondables du nord de la Gaspésie | Maintenir ou améliorer la qualité des bandes riveraines bordant les cours d'eau en zones occupées, en priorisant les segments les plus dégradés et les plus dynamiques   | Limiter - voire réduire - le niveau de perte ou de dégradation des milieux humides occasionné par les activités ou l'occupation anthropiques   |
|                              | Maintenir ou améliorer la biodiversité et la qualité des habitats fauniques dans la portion peu profonde du littoral des lacs habités  | Maintenir ou améliorer la biodiversité et la qualité des habitats fauniques dans la portion peu profonde du littoral des cours d'eau en zones occupées   | Maintenir - voire accroître - le couvert végétal naturel à l'intérieur de l'ensemble des plaines inondables du nord de la Gaspésie             | Maintenir ou améliorer la qualité des bandes riveraines bordant les lacs habités, en priorisant les segments les plus dégradés et les terrains les plus spacieux   |  |
|                              | Maintenir ou améliorer la qualité des habitats pour les poissons, en particulier l'omble de fontaine, dans les lacs d'intérêt pour la pêche sportive                                     | Maintenir ou améliorer la qualité des habitats pour les poissons, en particulier le saumon atlantique et l'omble de fontaine, dans les cours d'eau d'intérêt pour la pêche sportive  |  | Maintenir ou augmenter la qualité des milieux riverains bordant les lacs, les cours d'eau et les milieux humides sur une largeur modulable en fonction de ces types de milieux et des besoins de leurs espèces riveraines (p. ex., canards nicheurs, herpétofaune, etc.) | Conserver les milieux humides contribuant le plus efficacement à remplir les services écologiques 1) de régulation des débits de crue, 2) de filtration de l'eau, 3) de séquestration du carbone et 4) d'habitat de qualité pour la biodiversité |
|                              | Permettre l'accès à des lacs d'intérêt pour la pratique harmonieuse d'usages récréatifs durables et sécuritaires (p. ex., pêche sportive, villégiature, activités nautiques et baignade) | <p>Limiter - voire réduire - les perturbations au régime hydrique des cours d'eau occasionnées par la perte du couvert forestier</p> <p>Permettre un accès sécuritaire, harmonieux et durable au cours d'eau pour la pratique d'activités récréatives (p.ex., baignade, canotage) non commercial</p> |  |  |  |

Source : CENG, 2021

Les objectifs de conservation de la zone intégrée du nord de la Gaspésie en lien avec l'identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sont les suivants (CENG, 2021) :

- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de régulation des débits de crues parmi ceux bénéficiant, à l'intérieur d'un même bassin versant, aux zones habitées de chaque communauté du nord de la Gaspésie;
- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides ayant une capacité élevée ou très élevée de filtration de l'eau parmi ceux bénéficiant, à l'intérieur d'un même bassin versant, aux zones habitées de chaque communauté du nord de la Gaspésie;
- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins la moitié (50 %) de la superficie globale des milieux humides du territoire, en particulier les tourbières, ayant un indice de séquestration du carbone élevé ou très élevé à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie;
- ▶ D'ici 2032, assurer la conservation d'au moins 30 % de la superficie globale des milieux humides dotés d'un indice de biodiversité et d'habitat élevé ou très élevé (p. ex., taux de fragmentation faible, naturalité de la zone tampon élevée, etc.) à l'échelle de la zone de gestion intégrée de l'eau du nord de la Gaspésie.

La région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine comporte actuellement une superficie totale de 6 159,03 km<sup>2</sup> d'aires protégées, soit 7,9 % de la superficie de la région, contribuant ainsi à l'engagement du gouvernement à protéger 17 % de son territoire (MELCC, 2021c). Dans la MRC de La Haute-Gaspésie, bien qu'aucune cible de conservation spécifique ne soit présentée dans le SAD, l'ensemble des aires protégées couvre 14,5 % de son territoire (incluant la portion aquatique de celui-ci, tableau 16). Rappelons toutefois que le PRMHH ne couvre que les terres de domanialité privée qui représentent 10 % du territoire de la MRC. Les aires protégées sont principalement localisées dans les terres publiques. Les aires protégées en terres de domanialité privée occupent une très faible superficie, soit un total de 2 km<sup>2</sup> (0,4 % des 518,9 km<sup>2</sup> de terres privées).

### 3.4.2 Fonctions et services écologiques des milieux humides et hydriques

Il est reconnu que les milieux humides et hydriques peuvent remplir plusieurs fonctions et services écologiques. L'article 13.1 de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (chapitre C-6.2) reconnaît les fonctions écologiques suivantes :

- ▶ Filtre contre la pollution, rempart contre l'érosion et la rétention des sédiments, en permettant, entre autres, de prévenir et de réduire la pollution en provenance des eaux de surface et souterraines et l'apport des sédiments provenant des sols;
- ▶ Régulation du niveau d'eau, en permettant la rétention et l'évaporation d'une partie des eaux de précipitation et des eaux de fonte, réduisant ainsi les risques d'inondation et d'érosion et favorisant la recharge de la nappe phréatique;
- ▶ Conservation de la diversité biologique par laquelle les milieux ou les écosystèmes offrent des habitats pour l'alimentation, l'abri et la reproduction des espèces vivantes;

- ▶ Écran solaire et brise-vent naturel, en permettant, par le maintien de la végétation, de préserver l'eau d'un réchauffement excessif et de protéger les sols et les cultures des dommages causés par le vent;
- ▶ Séquestration du carbone et atténuation des impacts des changements climatiques;
- ▶ Qualité du paysage, en permettant la conservation du caractère naturel d'un milieu et des attributs des paysages associés, contribuant ainsi à la valeur des terrains voisins.

Le CENG a réalisé une évaluation des fonctions et services écologiques des milieux humides sur le territoire (CENG, 2022). Un indice de fonction écologique a été calculé pour chacun des milieux humides pour les fonctions et services écologiques de filtration des eaux, de rétention des crues, de séquestration du carbone ainsi que de biodiversité. Un indice total de fonction et de service écologique a également été calculé.

De plus, selon la littérature consultée et les parties prenantes, les types de milieux humides du territoire d'application du PRMHH remplissent, notamment, les fonctions et services écologiques ci-dessous :

- ▶ Les marais côtiers permettent de modérer les impacts des inondations, de l'augmentation du niveau de la mer et de ses effets sur les marées, et ils participent à la dynamique de la cellule hydrosédimentaire. Les marais côtiers permettent de limiter les dommages causés aux rivages vulnérables aux aléas côtiers, rattachés à l'enjeu de l'Adaptation aux changements climatiques;
- ▶ Les tourbières, grâce à l'accumulation de matière organique, participent à la régulation des gaz à effet de serre et du climat par la séquestration du carbone. Ils participent ainsi à l'Adaptation aux changements climatiques;
- ▶ Les tourbières boisées et les marécages arborescents sont une source d'approvisionnement en bois, bien que cette ressource soit également accessible dans des forêts naturellement mieux drainées.

De plus, les milieux humides, sans distinction relative à leur typologie, mais plutôt en lien avec la position qu'ils occupent dans le bassin versant, participent à la Qualité de l'eau et favorisent la Biodiversité puisqu'ils :

- ▶ Fournissent de l'eau douce et filtrent, dans une certaine mesure, certains contaminants comme les matières en suspension (MES);
- ▶ Participent à la prévention de l'érosion, en particulier lorsqu'ils sont situés en rives de cours d'eau sur les régions côtières;
- ▶ Participent à la diversité génétique et offrent des habitats fauniques et floristiques riches impliquant la présence marquée de pollinisateurs, le contrôle biologique et la présence d'espèces à statut particulier.

Enfin, tous les milieux humides de la MRC :

- ▶ Participent à la régulation de la température;
- ▶ Constituent des sources d'approvisionnement alimentaire (chasse, pêche, mollusques);
- ▶ Supportent des activités d'éducation, de sensibilisation et de récréotourisme de même qu'ils présentent des qualités paysagères, en particulier lorsqu'ils sont situés à proximité des côtes et dans les secteurs fréquentés par la population.

### 3.4.3 Identification des orientations et des objectifs de conservation

Concernant l'enjeu **Qualité de l'eau**, pour réduire le risque d'altération des bandes riveraines dû à la présence de propriétaires riverains, une orientation est retenue afin de conserver les milieux humides riverains, plus particulièrement dans une bande tampon de 30 m dans les secteurs riverains à risque, soit à l'embouchure des rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Marsoui, de Mont-Louis et Madeleine. Cette distance tampon permet d'assurer la rétention des sédiments et du phosphore afin de maintenir une bonne qualité d'eau (MDDEP, 2012). Pour les rivières à saumon, qui représentent un intérêt particulier en raison de la pêche sportive, il a été retenu de conserver les milieux humides compris dans une bande tampon de 60 m de bandes riveraines, qui est la distance tampon retenue en terres publiques pour les rivières à saumon. Cette distance permet d'assurer le contrôle des sédiments, du phosphore et de l'azote et le maintien de la qualité du paysage pour favoriser une bonne qualité d'eau et également une bonne qualité de pêche. La MRC souhaite également conserver les milieux humides en amont des prises d'eau potable, soit les milieux humides contenus dans les aires de protection des prises d'eau de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Marsoui, Mont-Louis, Gros-Morne et Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine.

En ce qui concerne l'enjeu **Biodiversité**, une orientation vise à conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation. Les objectifs découlant de cette orientation sont la conservation des milieux humides abritant une biodiversité particulière, par la présence d'espèces floristiques ou fauniques à haute valeur de conservation, de même que les milieux humides contigus à des milieux naturels déjà protégés, afin de favoriser la connectivité écologique. L'ensemble du territoire est concerné par ces objectifs.

L'enjeu **Adaptation aux changements climatiques** comprend les problématiques d'érosion côtière, de coincement côtier et d'inondations qui revêtent une grande importance pour le territoire de la MRC. La conservation des milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques et permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion ainsi que la séquestration du carbone, notamment les milieux humides situés dans les plaines inondables, doit être favorisée. La MRC souhaite protéger les rives des milieux hydriques dans les secteurs propices à l'érosion, les milieux humides côtiers et ceux situés en plaines inondables. Ces objectifs s'appliquent pour la plupart des unités géographiques d'analyse.

Les tableaux 31 à 39 à présentent la synthèse des préoccupations, des orientations et des objectifs de conservation par unité géographique d'analyse pour le territoire soumis au PRMHH.

Tableau 31 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure                    |   |  |
|------------------------------|---|---|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau  | Biodiversité  | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                     | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier |
|                              | La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations |   | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
|                              | Les risques de contamination de la prise d'eau potable  |   |  |

| Unité géographique d'analyse | Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure                    |  |  |
|------------------------------|---|--|--|
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable et les milieux riverains        | Conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation  | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable | Conserver les milieux humides et hydriques contigus à des milieux naturels déjà protégés                                       | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              | Conservation des milieux humides riverains dans une bande tampon de 30 m en zone de villégiature    | Conserver les milieux humides et hydriques abritant une biodiversité particulière ou abritant des espèces à statut particulier | Conserver les milieux humides compris dans les plaines inondables  |
|                              | Conserver les rivières à saumon et les milieux humides compris dans une bande tampon de 60 m        |  |  |
| Secteurs visés               | Rivière Cap-Chat et son embouchure, aires de protection des prises d'eau potable                    | Rivière Cap-Chat, petite rivière Cap-Chat  | Baie des Capucins, anse des Capucins, baie de Cap-Chat, anse de Cap-Chat, anse au Goémon, anse à Perré, rivière Cap-Chat                       |

Tableau 32 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure          |  |  |
|------------------------------|---|--|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau  | Biodiversité   | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                     | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques                                  | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier   |
|                              | La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations |  | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
|                              | Les risques de contamination de la prise d'eau potable  |  |  |
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable et les milieux riverains        | Conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation  | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable | Conserver les milieux humides et hydriques contigus à des milieux naturels déjà protégés                                       | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              | Conservation des milieux humides riverains dans une bande tampon de 30 m en zone de villégiature    | Conserver les milieux humides et hydriques abritant une biodiversité particulière ou abritant des espèces à statut particulier | Conserver les milieux humides compris dans les plaines inondables  |
|                              | Conserver les rivières à saumon et les milieux humides compris dans une bande tampon de 60 m        |  |  |
| Secteurs visés               | Aires de protection des prises d'eau potable, rivière Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne     | Rivière Sainte-Anne, Route du parc de la Gaspésie  | Rivière Sainte-Anne et son embouchure, anse de Sainte-Anne-des-Monts, anse de la Tourelle  |

Tableau 33 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière à la Martre

| Unité géographique d'analyse | Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure  |  |  |
|------------------------------|---|--|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau  | Biodiversité   | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Les risques de contamination de la prise d'eau potable  | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques                                  | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier   |
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable                                 | Conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation  | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable | Conserver les milieux humides et hydriques contigus à des milieux naturels déjà protégés                                       | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              |   | Conserver les milieux humides et hydriques abritant une biodiversité particulière ou abritant des espèces à statut particulier |  |
| Secteurs visés               | Aires de protection des prises d'eau potable  | Rivière à La Martre  | Embouchure de la rivière à La Martre, à l'anse à Jean  |

Tableau 34 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure  |  |
|------------------------------|---|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau  | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                     | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier   |
|                              | Les risques de contamination de la prise d'eau potable.   | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable et les milieux riverains        | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              | Conservation des milieux humides riverains dans une bande tampon de 30 m en zone de villégiature    | Conserver les milieux humides compris dans les plaines inondables  |
| Secteurs visés               | Rivière Marsoui et son embouchure, aires de protection d'eau potable                                | Rivière Marsoui et son embouchure  |

Tableau 35 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassin versant de la rivière de la rivière à Claude et son embouchure                         |  |
|------------------------------|---|--|
| Enjeu(x)                     | Biodiversité  | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier   |
|                              |   | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
| Orientation                  | Conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation                     | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver les milieux humides et hydriques contigus à des milieux naturels déjà protégés      | Conserver l'ensemble des milieux humides dans la plaine inondable et les marais côtiers  |
| Secteurs visés               | Près de la réserve de territoire aux fins d'aire protégée du corridor de Mont-Saint-Pierre    | Anse de Rivière-à-Claude   |

Tableau 36 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure                                 |  |
|------------------------------|---|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau  | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                     | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier.  |
|                              | Les risques de contamination de la prise d'eau potable  | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable et les milieux riverains        | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              | Conservation des milieux humides riverains dans une bande tampon de 30 m en zone de villégiature    | Conserver les milieux humides compris dans les plaines inondables  |
| Secteurs visés               | Rivière de Mont-Saint-Pierre, aires de protection d'eau potable                                     | Anse de Mont-Saint-Pierre  |

Tableau 37 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour les bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure |  |  |
|------------------------------|--|--|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau   | Biodiversité   | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                      | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques                                  | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier.  |
|                              | La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations  |  | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
|                              | Les risques de contamination de la prise d'eau potable   |  |  |
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable et les milieux riverains         | Conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation  | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable  | Conserver les milieux humides et hydriques abritant une biodiversité particulière ou abritant des espèces à statut particulier | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              | Conservation des milieux humides riverains dans une bande tampon de 30 m en zone de villégiature     |  | Conserver les milieux humides compris dans les plaines inondables  |
| Secteurs visés               | Rivière de Mont-Louis et son embouchure, aires de protection d'eau potable                           | Rivière de Mont-Louis  | Anse de Mont-Louis, l'Anse Pleureuse et la baie du Gros Morne  |

Tableau 38 Préoccupations, orientations et objectifs de conservation des milieux humides et hydriques pour le bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure

| Unité géographique d'analyse | Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure  |  |  |
|------------------------------|---|--|--|
| Enjeu(x)                     | Qualité de l'eau  | Biodiversité   | Adaptation aux changements climatiques   |
| Préoccupation(s)             | Le risque d'altération des bandes riveraines par les riverains et villégiateurs                     | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par certaines activités anthropiques                                  | Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier   |
|                              | La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations |  | L'augmentation de la récurrence des inondations  |
|                              | Les risques de contamination de la prise d'eau potable  |  |  |
| Orientation                  | Assurer la qualité de l'eau en protégeant les sources d'eau potable et les milieux riverains        | Conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation  | Conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion |
| Objectifs                    | Conserver l'ensemble des milieux humides inclus dans l'aire de protection de la prise d'eau potable | Conserver les milieux humides et hydriques abritant une biodiversité particulière ou abritant des espèces à statut particulier | Conserver les milieux humides côtiers  |
|                              | Conserver les rivières à saumon et les milieux humides compris dans une bande tampon de 60 m        |  | Conserver les milieux humides compris dans les plaines inondables  |
|                              | Conservation des milieux humides riverains dans une bande tampon de 30 m en zone de villégiature    |  |  |
| Secteurs visés               | Rivière Sainte-Madeleine et son embouchure, aires de protection d'eau potable                       | Rivière Madeleine  | Rivière Sainte-Madeleine, baie de Manche-d'Épée, l'anse de la rivière Madeleine, l'anse du cap à l'Ours et La Grande Anse                      |

### 3.5 Identification des milieux humides et hydriques d'intérêt

Les orientations et les objectifs de conservation définis précédemment (section 3.4) ont mené au choix des critères visant à l'identification des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. La méthodologie utilisée pour appliquer les différents critères de même que les résultats sont présentés dans les sections qui suivent. L'analyse multicritère présentée ci-après vise à mettre en valeur les milieux humides selon leur niveau d'intégrité d'après la littérature ou les parties prenantes. Elle prend également en compte leur relation par rapport aux enjeux dégagés précédemment (section 3.3) et les fonctions et services écologiques qu'ils offrent. Les critères sont établis en considération des liens étroits qui unissent les milieux humides et hydriques.

#### 3.5.1 Critères retenus et limites méthodologiques

Étant donné que l'enjeu Qualité de l'eau a une de l'importance en raison de la présence de rivières à saumon sur le territoire de la MRC, les quatre rivières à saumon qui sont adjacentes aux terres privées ont été identifiées comme étant d'intérêt pour la conservation, soit les rivières

Cap-Chat, Sainte-Anne, de Mont-Louis et Madeleine. La MRC se fixe l'objectif de conserver les milieux humides compris dans une bande tampon de 60 m de part et d'autre de ces rivières.

Les milieux humides d'intérêt pour la conservation ont été identifiés à l'aide d'une série d'opérations géomatiques. Les milieux humides peuvent constituer des complexes formés de plusieurs types de milieux humides, constitués de polygones géomatiques différents. Seules les parties du complexe visées par les critères établis ci-après ont été sélectionnées lors des opérations géomatiques. Ainsi, seulement certaines parties d'un complexe de milieux humides peuvent avoir été sélectionnées comme milieu humide d'intérêt.

D'abord, les milieux humides qui bénéficiaient déjà d'un statut de protection, soit les milieux humides inclus dans des aires protégées déjà constituées ou projetées sur le territoire de la MRC, ont été identifiés. Bien que les aires protégées soient principalement localisées en dehors du territoire d'application du PRMHH dans les terres publiques, certaines sont localisées en terres privées. Il s'agit des milieux humides situés le long de la route du Parc-de-la-Gaspésie, qui est par le fait même dans l'habitat du caribou, population de la Gaspésie ainsi que dans la réserve de territoire aux fins d'aire protégée du corridor de Mont-Saint-Pierre.

Une étude est en cours par le CENG afin d'identifier les milieux humides d'intérêt de la conservation sur le territoire. Comme les résultats n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de cette section, ces résultats n'ont pas pu être intégrés au PRMHH pour l'instant. Toutefois, les données provenant de l'évaluation des fonctions et services écologiques des milieux humides du territoire ont pu être intégrées dans le cadre de l'identification des critères de sélection des milieux humides d'intérêt pour la conservation du PRMHH.

Les milieux humides ayant fait l'objet d'une compensation en vertu de la LQE par le passé pourraient également être considérés, étant déjà identifiés pour la conservation. Cependant, la localisation exacte de ces milieux humides, détenue par le MELCC, n'est pas connue de la MRC actuellement et ils n'ont donc pas pu être intégrés à la démarche.

Par la suite, la méthodologie de priorisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation privilégie l'analyse des milieux humides à travers deux filtres successifs dotés de critères, soit les filtres grossiers et fins. Le tableau 39 présente les critères de sélection des milieux humides d'intérêt pour la conservation, en fonction des différentes unités géographiques d'analyse. Les cartes 11 et 12 présentent la localisation des milieux humides d'intérêt pour la conservation.

Tableau 39 Critères de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie

| MHH faisant l'objet d'une protection  | Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure | Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure | Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure | Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure | Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure | Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure | Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Mome et leur embouchure | Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure |
|---|--|--|--|--|---|---|---|--|
| Milieu humide situé dans une aire protégée actuelle   | -  | X  | -  | -  | X   | -   | X   | -  |
| <b>Critères du filtre grossier</b>  |  |  |  |  |   |   |   |  |
| Biodiversité  |  |  |  |  |   |   |   |  |
| Milieu humide identifié par l' <i>Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent</i> | X  | X  | -  | -  | X   | X   | X   | X  |
| <b>Critères du filtre fin</b>   |  |  |  |  |   |   |   |  |
| Biodiversité  |  |  |  |  |   |   |   |  |
| Milieu humide contigu à une aire protégée   | -  | X  | -  | -  | -   | -   | X   | -  |
| Milieu humide ou hydrique (et une bande de 30 m) abritant une espèce à statut particulier   | X  | X  | -  | -  | -   | -   | -   | -  |
| Indice élevé de biodiversité selon les données du CENG  | X  | X  | -  | -  | X   | -   | -   | -  |
| Qualité de l'eau  |  |  |  |  |   |   |   |  |
| Rivière à saumon et milieux humides inclus dans une bande tampon de 60 m  | X  | X  | -  | -  | -   | -   | X   | X  |
| Milieu humide situé dans une aire de protection d'une prise d'eau potable   | X  | X  | -  | -  | -   | -   | X   | -  |
| Milieu humide inclus dans une bande tampon de 30 m dans un secteur à risque d'altération des bandes riveraines                              | X  | X  | -  | -  | -   | -   | X   | -  |
| Adaptation aux changements climatiques  |  |  |  |  |   |   |   |  |
| Indice élevé de filtration et de rétention des crues selon les données du CENG  | X  | X  | -  | -  | X   | X   | X   | X  |
| Indice élevé de séquestration de carbone selon les données du CENG  | X  | -  | -  | -  | -   | -   | -   | -  |
| Rives de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion  | X  | X  | X  | X  | X   | X   | X   | X  |
| Marais côtiers  | X  | -  | -  | -  | -   | -   | -   | -  |
| Milieu humide situé dans une plaine inondable   | X  | X  | -  | -  | -   | -   | -   | -  |
| Milieu humide adjacent à une rivière sujette aux inondations  | -  | -  | -  | X  | X   | X   | X   | X  |

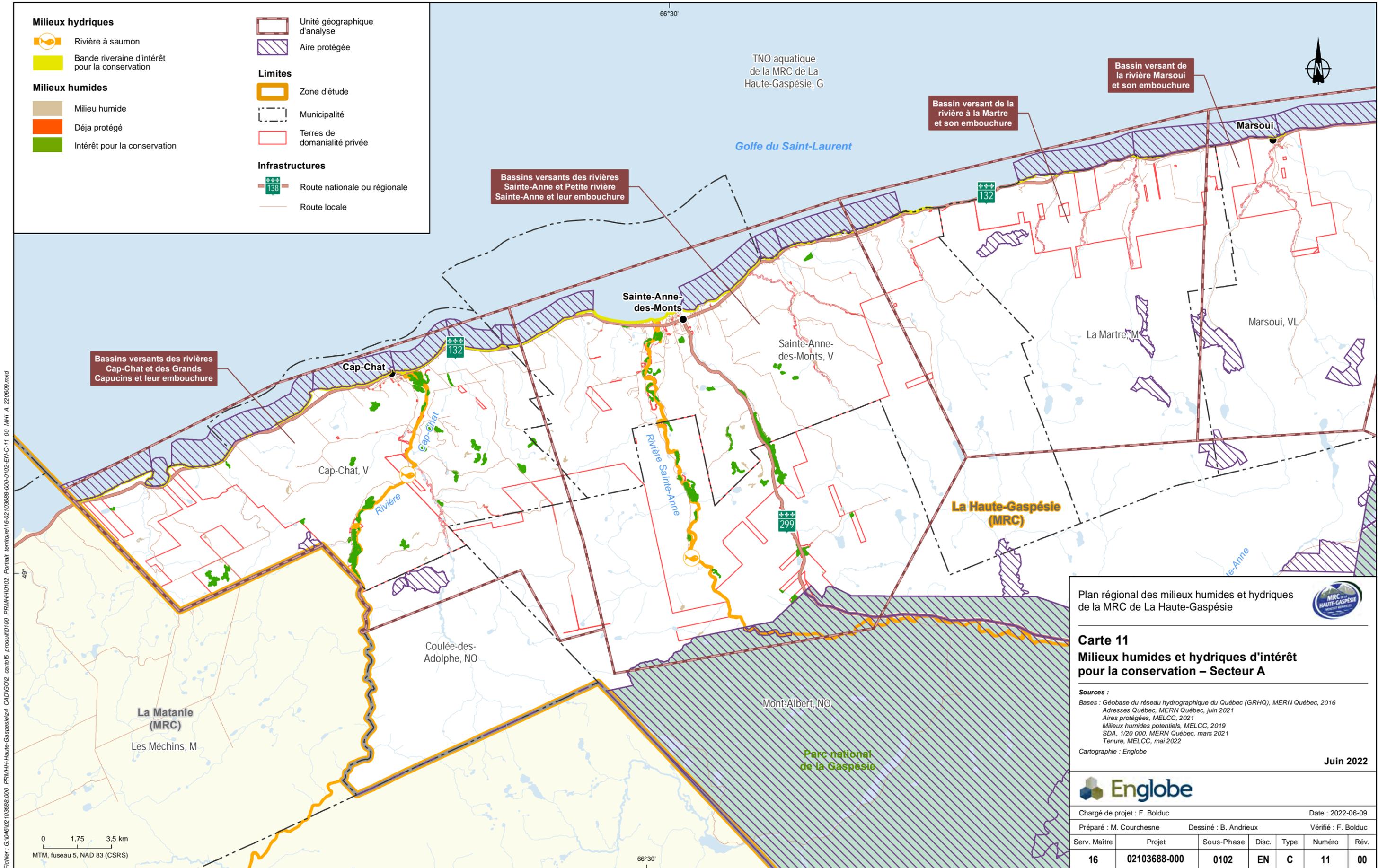
### 3.5.1.1 Filtre grossier

Le filtre grossier permet de sélectionner la majeure partie des milieux humides d'intérêt, d'après les fonctions écologiques qu'ils remplissent et selon leur reconnaissance par les parties prenantes. Parmi les études effectuées dans la MRC et visant à identifier les milieux humides ayant un intérêt pour la conservation, l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* a identifié des milieux humides d'intérieur et des marais côtiers pour l'atteinte d'une cible de conservation de 20 % de représentativité pour chacune des zones territoriales d'analyse de l'étude (OGSL, 2020; Jobin et coll., 2019). Le territoire de la MRC se situe dans la zone maritime méridionale de la Péninsule gaspésienne (Z-A01) de l'étude. Pour ce critère, les milieux humides d'intérieur, les marais côtiers sélectionnés pour l'atteinte de la cible de 20 % et ceux priorisés pour l'atteinte de la cible de 20 % ont été pris en compte dans l'analyse. Les milieux humides et marais côtiers non retenus dans le seuil de 20 % dans l'étude et les colonies d'oiseaux n'ont pas été considérés dans l'analyse pour l'identification des milieux humides d'intérêt pour la conservation dans la MRC. Parmi les critères d'analyse de cette étude de Jobin et coll. (2019), mentionnons :

- ▶ La présence d'aires protégées publiques ou privées;
- ▶ La présence de rivières à saumon;
- ▶ Les occurrences floristiques et fauniques à haute valeur de conservation;
- ▶ La superficie des complexes de milieux humides ou côtiers de plus de 5 ha;
- ▶ La proximité d'autres milieux naturels du même type;
- ▶ L'intégrité de la zone tampon de 200 m;
- ▶ La présence de milieux riverains;
- ▶ La diversité végétale (pour les milieux humides intérieurs seulement).

Cette étude entérinée par les parties prenantes a été identifiée par ceux-ci comme permettant de définir quels milieux humides présentent un intérêt pour la conservation sur le territoire, notamment par le CENG. Elle permet certainement de prendre en compte la plupart des milieux humides d'intérêt afin de répondre à l'enjeu de Biodiversité et à l'orientation visant à conserver les milieux humides et hydriques à haute valeur de conservation. Cette étude vise deux des objectifs énoncés dans le cadre de cette orientation, soit celui de conserver les milieux humides et hydriques abritant une biodiversité particulière ou abritant des espèces à statut particulier. Bien qu'elle prenne en compte les milieux humides situés en aire protégée, elle ne permet pas de protéger les parties de complexes adjacents qui sont non protégés.

Toutefois, l'étude de l'OGSL (2020) ne prend pas en compte spécifiquement les enjeux environnementaux de Qualité de l'eau et d'Adaptation aux changements climatiques. Des critères supplémentaires seront donc pris en compte à l'aide d'un filtre fin afin de compléter la sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation.



**Milieux hydriques**

- Rivière à saumon
- Bande riveraine d'intérêt pour la conservation

**Milieux humides**

- Milieu humide
- Déjà protégé
- Intérêt pour la conservation

- Unité géographique d'analyse
- Aire protégée

**Limites**

- Zone d'étude
- Municipalité
- Terres de domanialité privée

**Infrastructures**

- Route nationale ou régionale
- Route locale

Fichier : G:\046102\103688\000\_PRM\HH-Haute-Gaspésie\z4\_CAD\G012\_carre\5\_produit\0100\_PRM\HH\0102\_Portrait\_territoire\16-02103688-000-0102-EN-C-11\_00\_MHI\_A\_220609.mxd

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 11**  
Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation – Secteur A

**Sources :**  
Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
Aires protégées, MELCC, 2021  
Milieux humides potentiels, MELCC, 2019  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
Tenure, MELCC, mai 2022  
Cartographie : Englobe

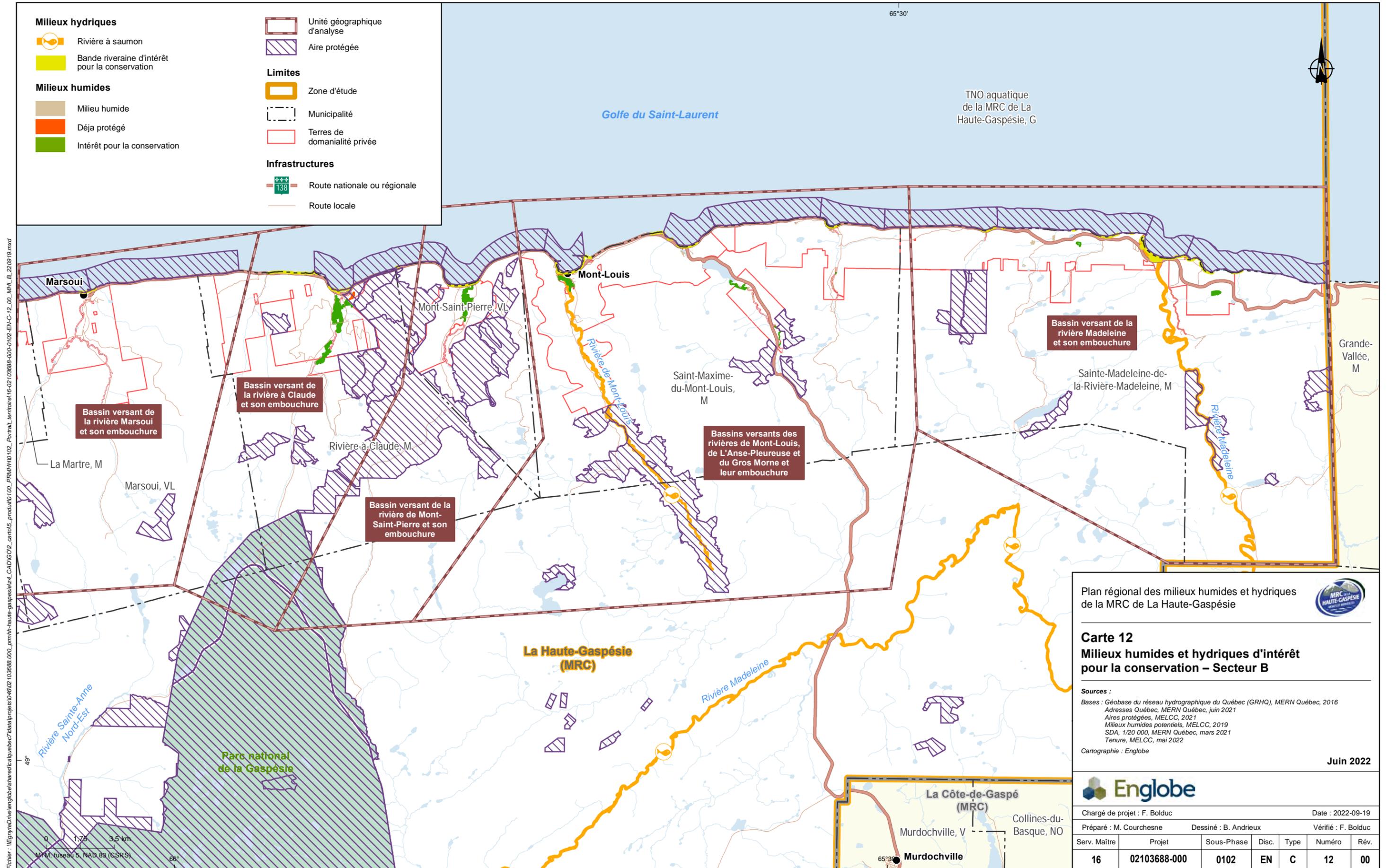
Juin 2022



| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-06-09     |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|-----------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : B. Andrieux |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase            | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                  | EN    | C                   | 11     | 00   |

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR ENGLOBE CORP. POUR LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE D'ENGLOBE CORP. ET LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE.





Fichier : \\Eglobe\drive\englobe\share\c\aquebec7\mat\projets\046\02\_1036888\_000\_pmmh-haute-gaspésie\z4\_CAD\GO2\_cano5\_produit\0100\_PRM\H0102\_Portrail\_territoire\15-021036888-000-0102-ENV-C-12\_00\_MHL\_B\_220919.mxd

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 12**  
Milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation – Secteur B

Sources :  
Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
Adresses Québec, MERN Québec, Juin 2021  
Aires protégées, MELCC, 2021  
Milieux humides potentiels, MELCC, 2019  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
Tenure, MELCC, mai 2022  
Cartographie : Englobe

Jun 2022

**Englobe**

Chargé de projet : F. Bolduc Date : 2022-09-19  
Préparé : M. Courchesne Dessiné : B. Andrieux Vérifié : F. Bolduc

| Serv. Maître | Projet       | Sous-Phase | Disc. | Type | Numéro | Rév. |
|--------------|--------------|------------|-------|------|--------|------|
| 16           | 02103688-000 | 0102       | EN    | C    | 12     | 00   |

CE DOCUMENT A ÉTÉ RÉALISÉ PAR ENGLOBE CORP. POUR LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE ET EST PROTÉGÉ PAR LA LOI. IL EST DESTINÉ EXCLUSIVEMENT AUX FINS QUI Y SONT MENTIONNÉES. TOUTE REPRODUCTION OU ADAPTATION, PARTIELLE OU TOTALE, EN EST STRICTEMENT PROHIBÉE SANS AVOIR PRÉALABLEMENT OBTENU L'AUTORISATION ÉCRITE D'ENGLOBE CORP. ET LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE.



### 3.5.1.2 Filtre fin

Le filtre fin fait référence à des critères additionnels qui permettent de sélectionner des milieux humides d'après les informations disponibles en fonction des orientations de conservation édictées. Pour compléter l'identification des milieux humides en lien avec l'enjeu de Biodiversité, d'autres critères ont été ajoutés. Les milieux humides situés en terres privées contiguës à une aire protégée ont été sélectionnés pour compléter l'atteinte de l'objectif visant à conserver les milieux humides abritant une biodiversité à haute valeur de conservation et contigus à une aire protégée, soit essentiellement des milieux humides localisés près du parc de la Gaspésie dans l'unité géographique d'analyse des bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et près d'un refuge biologique dans l'unité des bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne. Ce critère vise à assurer la connectivité des milieux naturels et permettre le déplacement des espèces fauniques.

Les milieux humides et hydriques situés dans un polygone géomatique illustrant l'occurrence d'espèces menacées ou vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMVS) d'après le CDPNQ (CDPNQ, 2020a et b) ont été sélectionnés. Seules les occurrences des espèces qui fréquentent les milieux humides ont été retenues pour l'analyse. Pour les occurrences fauniques, les occurrences d'arlequin plongeur, population de l'est (*Histrionicus histrionicus*) ont été sélectionnées. Pour ce qui est des occurrences floristiques, le calypso d'Amérique (*Calypso bulbosa* var. *americana*) et la pédiculaire des marais (*Pedicularis palustris* subsp. *palustris*) ont été pris en compte. Notons que la présence des espèces à statut particulier est déjà prise en compte dans l'*Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent* (OGSL, 2020). Ce critère permet tout de même d'ajouter des milieux humides et hydriques supplémentaires à ceux déjà sélectionnés par le filtre grossier, notamment dans les bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et les bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne. Ce critère permet de répondre à l'objectif de conserver des milieux humides ou hydriques abritant une biodiversité à haute valeur de conservation.

Les milieux humides ayant un indice de fonction de biodiversité élevée par rapport aux autres milieux humides du territoire selon les données du CENG ont été sélectionnés. Cet indice a été calculé à partir de critères de production primaire, de taille, de naturalité, d'intégrité, de diversité végétale et de proximité. Les milieux humides ayant un indice de fonction de biodiversité plus élevé que 0,7 ont été sélectionnés. Cet indice permet de répondre à l'enjeu de biodiversité.

En ce qui concerne l'enjeu de la Qualité de l'eau, suivant l'objectif qui vise à conserver les milieux humides dans les aires de protection de la prise d'eau potable, les milieux humides inclus dans les aires de protection des prises d'eau potable dans les secteurs de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis, Mont-Saint-Pierre et Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine ont été sélectionnés à l'aide d'une opération géomatique. Ces aires de protection d'eau potable ont été déterminées par expertise. Les fonctions écologiques recherchées par ce critère sont la capacité de filtration de l'eau, en particulier par la rétention des sédiments. Dans les secteurs à risque d'altération des bandes riveraines, les milieux humides inclus dans une bande tampon de 30 m ont été sélectionnés, soit pour les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, Marsoui, de Mont-Louis, Mont-Sainte-Pierre et Madeleine. Les fonctions écologiques ciblées par ce critère sont celles liées au contrôle de l'érosion et à la filtration de l'eau et des sédiments. Les rivières à saumon et une rive de 60 m de ces rivières ont été sélectionnées comme des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation dans le cadre de l'orientation visant à assurer la qualité de l'eau en protégeant les milieux riverains. Ce critère rejoint l'enjeu de Qualité de l'eau.

L'enjeu d'Adaptation aux changements climatiques et l'orientation de conserver les milieux humides et hydriques remplissant les fonctions écologiques permettant la réduction des risques d'inondation et d'érosion ont été traités en appliquant une bande de 30 m dans les secteurs sujets à l'érosion, soit en utilisant la localisation des zones d'érosion côtière connues sur le territoire. Bien que certaines zones d'érosion ne soient pas cartographiées, une bande de 30 m s'applique également dans ces secteurs. En lien avec le phénomène d'érosion et de submersion côtière, l'ensemble des marais côtiers présents sur le territoire est également identifié d'intérêt pour la conservation, soit dans l'unité géographique d'analyse des bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins. En ce qui a trait à l'orientation visant à conserver les milieux humides dans les plaines inondables dans le contexte des changements climatiques, l'ensemble des milieux humides contenus dans les plaines inondables dans les secteurs sujets aux inondations, soit et ceux dont la mise à jour de la cartographie est prioritaire a été sélectionné pour leurs fonctions de rétention de l'eau et d'atténuation des inondations, soit la rivière Cap-Chat et la rivière Sainte-Anne. Les milieux humides adjacents aux autres rivières à risque d'inondations n'ayant pas de plaine inondable cartographiée ont été sélectionnés, soit pour les rivières Marsoui, à Claude, de Mont-Louis, Madeleine et de Mont-Saint-Pierre.

Les milieux humides ayant un indice de fonction et de service de régulation des crues élevé et de filtration par rapport aux autres milieux humides du territoire selon les données du CENG ont été sélectionnés. L'indice de fonction et de service de régulation des crues a été évalué selon une approche par bassin versant, l'indice de pente, l'indice de rugosité et la position physiographique tandis que l'indice de fonction et de service de filtration des sédiments a été évalué à partir de la position physiographique, la typologie et la superficie. Les milieux humides ayant un indice de fonction et de service de régulation des crues et de filtration des sédiments plus élevé que 0,7 ont été sélectionnés. Cet indice permet de répondre à l'enjeu de qualité de l'eau et à l'enjeu d'adaptation aux changements climatiques. De plus, les milieux humides ayant un indice de fonction de séquestration de carbone élevé par rapport aux autres milieux humides du territoire selon les données du CENG ont été sélectionnés, permettant de répondre également à l'enjeu d'adaptation aux changements climatiques. Les milieux humides ayant un indice de fonction de biodiversité plus élevé que 0,7 ont été sélectionnés. Cet indice a été évalué à partir d'une pondération selon la typologie et la taille des milieux humides.

### 3.5.2 Présentation des résultats

Les analyses précédemment décrites ont permis d'identifier les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation sur le territoire (cartes 11 et 12).

Les milieux humides faisant déjà l'objet d'une protection sont localisés dans les unités géographiques d'analyse des bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne, du bassin versant de la rivière à Claude et des bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne (tableau 40). Ces milieux humides totalisent une superficie de moins de 0,1 km<sup>2</sup>. Il s'agit essentiellement de milieux humides localisés dans l'habitat du caribou près du Parc de la Gaspésie et dans la réserve de territoire aux fins d'aire protégée du corridor de Mont-Saint-Pierre.

De plus, 11,2 km<sup>2</sup> de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation ont été sélectionnés par l'analyse géomatique des critères décrits précédemment, soit 6,2 km<sup>2</sup> de milieux humides et 5,0 km<sup>2</sup> de milieux hydriques (tableau 40). L'unité géographique d'analyse des bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure comprend la superficie la plus grande de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation (4,1 km<sup>2</sup>), suivie de l'unité géographique d'analyse des bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure (3,7 km<sup>2</sup>). Les tourbières,

principalement les tourbières boisées minérotrophes, sont le type de milieux humides le plus représentés dans les milieux humides d'intérêt pour la conservation (tableau 41).

Selon les critères utilisés dans l'analyse, 84,9 % des milieux humides en terres privées (6,2 km<sup>2</sup> pour 7,3 km<sup>2</sup> de milieux humides) sont identifiés d'intérêt pour la conservation. Dans le prochain chapitre concernant les engagements de conservation, ces milieux humides d'intérêt pour la conservation seront confrontés aux zones prévues pour le développement dans la MRC.

Tableau 40 Superficies de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie par unités géographiques d'analyse

| Milieux humides et hydriques d'intérêt                      | Superficie (km <sup>2</sup> )  |  |  |  |   |   |  |  | Total       |
|---|--|--|--|--|---|---|--|--|-------------|
|   | Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure | Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure | Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure | Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure | Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure | Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure | Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure | Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure |             |
| Milieux humides faisant déjà l'objet d'une protection       |  | < 0,01   |  |  | < 0,1   |   | < 0,1  |  | < 0,1       |
| Milieux humides d'intérêt pour la conservation <sup>1</sup> | 2,4  | 2,4  |  |  | 0,8   | 0,3   | 0,2  | 0,1  | 6,2         |
| Milieux hydriques d'intérêt pour la conservation            | 1,3  | 1,7  | 0,1  | 0,0  | 0,0   | 0,0   | 0,4  | 1,4  | 5,0         |
| <b>Total</b>  | <b>3,7</b>   | <b>4,1</b>   | <b>0,1</b>   | <b>0,0</b>   | <b>0,9</b>  | <b>0,3</b>  | <b>0,6</b>   | <b>1,5</b>   | <b>11,2</b> |

\* Certaines zones d'érosion côtière n'étant pas cartographiées, la superficie totale des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation est plus grande.

Tableau 41 Répartition des types de milieux humides d'intérêt pour la conservation dans le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie par unités géographiques d'analyse

| Milieux humides d'intérêt pour la conservation   | Superficie (km <sup>2</sup> )  |  |  |  |   |   |  |  | Total |
|--|--|--|--|--|---|---|--|--|-------|
|  | Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure | Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure | Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure | Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure | Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure | Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure | Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure | Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure |       |
| Eau peu profonde   | 0,2  | 0,2  | < 0,1  | -  | < 0,1   | 0,1   | 0,1  | < 0,1  | 0,6   |
| Marais   | 0,1  | 0,1  | -  | -  | -   | -   | 0,1  | -  | 0,3   |
| Total marécage   | 1,2  | 1,2  | < 0,1  | < 0,1  | 0,4   | 0,3   | 0,1  | < 0,1  | 3,2   |
| Marécage arborescent   | 0,7  | 0,8  | -  | < 0,1  | 0,4   | 0,3   | -  | -  | 2,3   |
| Marécage arbustif  | 0,4  | 0,3  | < 0,1  | -  | -   | -   | 0,1  | -  | 0,9   |
| Total tourbière  | -  | < 0,1  | -  | -  | -   | -   | -  | -  | < 0,1 |
| Tourbière boisée minérotrophe  | 1,2  | 1,4  | < 0,1  | < 0,1  | 0,4   | < 0,1   | < 0,1  | 0,2  | 3,2   |
| Tourbière ouverte minérotrophe   | 1,0  | 1,3  | -  | -  | 0,4   | -   | -  | 0,1  | 2,7   |
| Tourbière ouverte ombrotrophe  | 0,2  | 0,1  | -  | -  | -   | -   | -  | < 0,1  | 0,4   |
| Superficie totale de milieux humides d'intérêt pour la conservation                              | -  | -  | < 0,1  | -  | -   | -   | -  | -  | < 0,1 |
| Superficie totale des milieux humides en terres privées pour chaque unité géographique d'analyse | 2,4  | 2,4  | -  | -  | 0,8   | 0,3   | 0,2  | 0,1  | 6,2   |
| Pourcentage de milieux humides d'intérêt pour la conservation par rapport aux milieux humides    | 2,7  | 2,9  | 0,1  | < 0,1  | 0,8   | 0,3   | 0,3  | 0,2  | 7,3   |

## 4 Engagements de conservation

Le présent chapitre permettra d'établir des pistes d'actions visant à tirer profit des forces et opportunités identifiées ou à solutionner des faiblesses ou des menaces (section 3.2) affectant un enjeu prioritaire du territoire (section 3.3). En plus des orientations et des objectifs établis lors du diagnostic, qui permettent d'identifier des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, d'autres orientations et objectifs seront mis de l'avant par la MRC afin de préparer son plan d'action et de mener à une utilisation durable du territoire, de faire de la sensibilisation et de poursuivre l'acquisition de connaissances. Par la suite, l'analyse du contexte d'aménagement posera un regard commun sur la présence de milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, ainsi que sur la planification du territoire. Les engagements de conservation de la MRC, qui seront présentés subséquentement, permettront un équilibre des pertes et des gains en matière de milieux humides et hydriques.

### 4.1 Analyse du contexte d'aménagement du territoire

La présente section a pour but de documenter les éléments liés à l'aménagement du territoire qui pourraient potentiellement avoir un impact sur les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation identifiés précédemment. Cette analyse fera ressortir les zones de conflits potentiels entre l'utilisation actuelle du sol, les orientations de développement et la conservation des milieux humides et hydriques afin de jeter les bases d'une réflexion portant sur des engagements de conservation cohérents avec la réalité régionale. En effet, les différentes affectations édictées au SAD en cours de révision (SAD) (par exemple, agricole, forestière ou encore industrielle) et leur contexte d'insertion ne présentent pas toutes les mêmes pressions de développement ni les mêmes risques de perturbation des milieux humides et hydriques. L'analyse pointue du territoire a été effectuée par la superposition de l'utilisation du sol, des affectations identifiées au SAD, des zones vouées au développement et du contexte environnemental d'insertion (présence de milieux humides ou hydriques, d'aires protégées, etc.).

#### 4.1.1 Orientations du schéma d'aménagement et de développement en cours de révision

Le SAD, qui est en cours de révision, identifie plusieurs thématiques qui possèdent chacune leurs propres orientations et leurs propres objectifs d'aménagement. Ces orientations mettent en lumière les préoccupations régionales et servent à guider les actions de la MRC à l'égard de son territoire. Pour les fins de la présente analyse, le projet de SAD du territoire en cours de rédaction, a été utilisé. Ce dernier reflète davantage la vision de développement à jour de la MRC et les orientations qui en découlent.

La présente sous-section fait état des thèmes qui peuvent interagir d'une façon ou d'une autre avec la protection des milieux humides et hydriques. Ces thématiques, ainsi que leurs orientations et objectifs respectifs, doivent être analysés en fonction de leurs impacts possibles sur la conservation des milieux humides et hydriques (tableau 42).

Tableau 42 Thématiques, orientations et objectifs abordés dans le SAD en cours de révision de la MRC de La Haute-Gaspésie et interactions potentielles avec les milieux humides et hydriques

| Thème         | Orientation du SAD  | Objectif   | Impact sur les MHH  |
|---------------|---|--|---|
| Agriculture   | Revaloriser les activités agricoles sur le territoire et favoriser le développement des exploitations agricoles existantes.   | Favoriser le retour en culture des terres non exploitées.  | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
|               |   | Consolider et intensifier le type de production agricole actuel.   | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
|               | Développer une agriculture dynamique prenant en compte les particularités du territoire.                                      | Favoriser, dans la zone agricole protégée, l'utilisation prioritaire du sol à des fins d'activités agricoles sur les terres ayant des potentiels élevés. | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
| Tourisme      | Développer une offre touristique de niche axée sur les richesses naturelles du territoire.                                    | Miser sur les richesses naturelles et leur particularité géologique comme outil de développement touristique durable (écotourisme, etc.).                | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
|               |   | Favoriser la venue de nouvelles activités en relation avec la vocation actuelle du parc.   | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
|               |   | Soutenir le développement d'activités reliées au tourisme d'aventure compte tenu des potentiels du territoire.   | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
| Forêt         | Assurer la pérennité de la ressource forestière présente sur le territoire de la MRC.   | Préconiser un aménagement rationnel de la ressource forestière afin d'en assurer la pérennité.   | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               |   | S'assurer de sécuriser les sources d'approvisionnement en matière ligneuse.  | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
|               |   | Favoriser les méthodes de coupe qui assurent la régénération de la ressource forestière.   | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH. |
|               | Favoriser le développement de la villégiature adaptée aux particularités du milieu.   | Favoriser le développement durable du milieu forestier.  | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               |   | Favoriser la protection et la mise en valeur des sites voués à la villégiature.  | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               |   | Assurer la protection d'un encadrement visuel autour des plans d'eau.  | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
| Environnement | Favoriser la mise en valeur des territoires ayant des caractéristiques environnementales particulières.                       | Assurer la protection des secteurs représentant un potentiel récréatif et touristique.   | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               |   | Reconnaître, à titre de territoire d'intérêt, les territoires naturels ayant une valeur environnementale et qui contribue à enrichir le milieu.          | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               | Favoriser la protection de la ressource hydrique (lacs, cours d'eau) comme milieu naturel important.                          | Mettre en valeur les paysages remarquables que forment les éléments naturels présents dans le territoire.  | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               |   | Appliquer des normes de protection afin d'assurer la préservation de la qualité de l'eau de consommation.  | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               | Assurer la protection de la collectivité contre les risques associés à la présence de contraintes naturelles ou anthropiques. | Encadrer la pratique d'activités à l'intérieur des bassins versants susceptibles d'affecter les cours d'eau.   | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               |   | Établir des normes de protection à proximité des zones soumises à des contraintes naturelles ou anthropiques.  | L'objectif visé peut favoriser la protection des MHH.             |
|               | Favoriser le développement minier en limitant les contraintes pouvant y être associées.                                       | L'objectif visé pourrait avoir un impact sur l'intégrité des MHH.  |   |

À la suite de cette analyse, on remarque que plusieurs orientations et objectifs favorisent la protection des milieux humides et hydriques. En effet, la majorité des orientations de la thématique environnement et plusieurs de la thématique forêt vont dans le sens de favoriser une protection des milieux humides et hydriques. Quelques orientations de la thématique forêt additionnée à plusieurs de la thématique agriculture quant à elles pourraient avoir un impact potentiel sur les milieux humides et hydriques. Cette réalité apparaît notamment quand on pense à des objectifs d'expansion d'activités agricoles ou touristiques qui peuvent engendrer un risque de pression sur les milieux sensibles. Il faut toutefois considérer la nécessité d'un territoire de se développer et d'assurer son dynamisme économique. Le développement du territoire peut se faire en considération des milieux sensibles et c'est l'objectif qui est poursuivi dans le présent PRMHH. L'équilibre entre le développement et la protection des milieux humides et hydriques fut au cœur des réflexions qui ont mené à l'élaboration du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie.

Étant donné la faible pression de développement et la faible présence de milieux humides d'intérêt pour la conservation, la MRC n'entrevoit pas de modifications majeures à ses orientations de développement du territoire de son Schéma, mais plutôt à ces actions identifiées au PRMHH qui permettront d'encadrer de façon adéquate les activités qui pourraient avoir un impact sur l'intégrité des milieux humides et hydriques. Les activités forestières et agricoles sont notamment des activités qui ont été tenues en compte dans cette volonté d'encadrement spécifique.

Également, en ce qui a trait aux secteurs d'inondation reliés aux grandes marées et à l'érosion de la côte, le cadre normatif du ministère de la Sécurité publique pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière est l'outil de protection de la côte favorisé par la MRC, puisque ce dernier permet non seulement la protection civile, mais également la protection de la côte et par le fait même, du littoral.

#### 4.1.2 Spatialisation des enjeux

Pour obtenir des engagements de conservation, il faut d'abord mettre en lumière les conflits d'usage et peser le pour et le contre entre le fait de mettre ou non un MHH sous conservation et le fait modifier ou non les différents documents de planification et de réglementation. Les prochaines sous-sections permettent de cheminer vers des engagements de conservation plus concrets, pour ensuite établir le plan d'action du PRMHH (étape 5).

Le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie se caractérise par sa zone littorale qui est définie par la présence de la route 132. Elle est majoritairement privatisée et constitue le territoire le plus habité de la MRC. La présence de la mer, les activités économiques qui y sont liées ainsi que la topographie accidentée du territoire gaspésien sont les principaux facteurs qui expliquent son développement le long de la côte.

De manière générale, l'urbanisation est relativement diffuse le long de la côte. Les zones de périmètres urbains sont les principales zones vouées au développement près de la côte de la MRC. C'est à ces endroits que la pression sur les milieux naturels est donc la plus forte. Plusieurs secteurs où se concentrent les activités à caractère urbain et résidentiel sont situés dans les divers noyaux urbains longeant le littoral.

Également, on remarque plusieurs conflits dans les secteurs plus éloignés de la côte, à l'intérieur des terres, entre les activités forestières et les milieux humides. Ces dernières ayant une importance non négligeable dans l'économie locale et régionale devront faire l'objet d'une réflexion spécifique quant aux scénarios de conservation qui y seront proposés.

Les activités agricoles pour leur part, ne sont pas omniprésentes sur le territoire de la MRC. On note en effet quelques lieux d'exploitation ponctuels, sans grande concentration. L'impact des activités agricoles sur les milieux humides n'est donc pas un enjeu central pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Quelques conflits d'usage ont tout de même été relevés entre les milieux humides et des activités agricoles, toutefois considérant leur impact limité sur les milieux humides et également compte tenu des objectifs du Plan 2020-2030, Agir pour une agriculture durable du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), notamment ceux portant plus précisément sur l'optimisation de la gestion de l'eau et la réduction de l'utilisation des pesticides, leur analyse a été mise en perspective.

L'analyse de la spatialisation des enjeux a été réalisée par secteur, soit le secteur A et le secteur B. À l'analyse de ces deux secteurs, on remarque que le territoire comporte peu de milieux humides, dû en grande partie à sa topographie. Ces derniers sont en grande majorité concentrés dans les vallées, en bordure des rivières. Sur le plan des milieux hydriques d'intérêt, on parle évidemment de la côte, mais aussi de plusieurs rivières à saumon d'importance sur le territoire du PRMHH. La plupart des milieux humides et hydriques d'intérêt ne connaissent pas de fortes pressions relatives aux activités anthropiques.

## **Secteur A**

L'unité géographique du secteur A comprend les municipalités de Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre et Marsoui.

### **Cap-Chat**

Le territoire de Cap-Chat comporte peu de milieux humides. Les plus importants se situent le long de la rivière Cap-Chat qui est une rivière à saumon d'importance.

Il existe donc peu de conflits entre les milieux humides et hydriques du territoire de la municipalité et les activités qui s'y déroulent. Les principaux conflits d'usage avec les milieux humides et hydriques se situent le long de la rivière Cap-Chat. En effet, l'embouchure de la rivière Cap-Chat comporte un complexe de milieux humides d'intérêt et ce dernier est complètement entouré par le périmètre urbain de la municipalité. Ce secteur est donc sous pression étant donné la proximité des activités anthropiques. Un peu plus au sud, mais toujours près du secteur urbanisé, on remarque un conflit entre les activités agricoles et la présence de milieux humides d'intérêt.

Plus au sud de la rivière, dans le secteur du chemin de la Petite Rivière et de la route des Érables, on note la présence de secteurs résidentiels aux abords de la rivière et la proximité d'activités agricoles.

En arrière-pays, on note la présence d'activités forestières qui entrent en conflit avec la présence de quelques milieux humides d'intérêt pour la conservation.

### **Sainte-Anne-des-Monts**

La Ville de Sainte-Anne-des-Monts possède très peu de milieux humides sur son territoire et la grande majorité de ceux-ci sont localisés le long de la rivière Sainte-Anne, une rivière à saumon d'importance et identifiée comme milieu hydrique d'intérêt. Celle-ci est surtout soumise à des contraintes relatives à l'usage résidentiel présent sur ses abords.

Un complexe de milieux humides d'intérêt relativement important est également présent dans la partie sud de la municipalité, le long de la route 299. À proximité de celui-ci, on remarque la

présence de résidences le long de la route 299 et de quelques activités forestières dans sa partie extrême sud.

Les quelques milieux humides que l'on retrouve en milieu forestier sont à proximité d'usage résidentiel et/ou forestier, mais ils subissent une faible pression étant donné la faible densité des résidences et que les coupes forestières semblent avoir été réalisées il y a plusieurs années.

Dans le secteur plus urbanisé, près de la côte, quelques milieux humides et hydriques d'intérêt entrent en conflit avec le périmètre urbain puisqu'ils y sont accolés et certains sont également en mitoyenneté avec des activités agricoles. La pression est donc beaucoup plus forte sur ces derniers.

### TNO Mont-Albert

Le TNO Mont-Albert comprend quelques terres privées. Il ne comporte que très peu de milieux humides et milieux hydriques d'intérêt le tout dû entre autres à sa topographie accidentée. On y retrouve la continuité de la rivière Sainte-Anne et quelques milieux humides le long de la route du Parc et de la route de Saint-Bernard-des-Lacs.

### La Martre

Aucun milieu humide et hydrique d'intérêt n'est présent sur le territoire de la municipalité de La Martre mise à part la côte sur laquelle sera appliqué le cadre de référence normatif du ministère de la Sécurité publique pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière.

### Marsoui

Aucun milieu humide d'intérêt n'a été identifié sur le territoire de la municipalité de Marsoui.

## Secteur B

### Rivière-à-Claude

La municipalité de Rivière-à-Claude possède très peu de milieux humides sur son territoire. La quasi-totalité de ceux-ci est localisée le long de la rivière à Claude. Quelques milieux humides d'intérêt ont également été identifiés dans le secteur urbanisé. Un conflit d'usage est noté pour ces derniers avec le périmètre urbain.

### Mont-Saint-Pierre

Les seuls milieux humides identifiés sur le territoire de Mont-Saint-Pierre sont ceux se trouvant le long de la rivière de Mont-Saint-Pierre. Ces derniers entrent en conflit avec les usages résidentiels présents sur le territoire ainsi que le périmètre urbain qui recoupe la partie nord du milieu humide.

### Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Les milieux humides d'intérêt sur le territoire de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis se retrouvent principalement le long des rivières et des cours d'eau. Les milieux humides et hydriques d'intérêt, dans la partie nord du territoire et en mitoyenneté avec le périmètre urbain, sont sous la pression des activités anthropiques. Pour les milieux humides présents de long des rivières de Mont-Louis et de l'Anse Pleureuse subissent une pression anthropique qui

semble plutôt faible. Toutefois, les affectations prévues pour ces secteurs permettent les activités forestières et les usages résidentiels. Il faut donc garder à l'esprit que des activités anthropiques pourraient y être exercées dans le futur.

#### Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine

La municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine comprend sur son territoire deux milieux humides d'intérêt et un milieu hydrique d'intérêt. Aucun conflit d'usage n'a été dénoté avec la rivière Madeleine. En ce qui a trait au milieu humide d'intérêt situé un peu à l'ouest du centre de la municipalité, il est quant à lui situé à proximité d'activités agricoles. Le milieu humide situé plus à l'est du centre est localisé à proximité d'activités forestières. Ces dernières semblent toutefois à une certaine distance du milieu humide.

## 4.2 Choix de conservation

Cette section vise à expliquer les choix de conservation que la MRC désire faire en fonction des orientations et des objectifs de conservation qu'elle s'est donnés, et des contraintes dégagées par l'analyse du contexte d'aménagement du territoire. D'abord, un rappel des objectifs de conservation retenus est fait, auxquels s'ajoutent des objectifs d'utilisation durable. Ces choix de conservation de même que les calculs inhérents sont ensuite présentés sur des cartes.

L'analyse du contexte d'aménagement du territoire a mis en lumière des pressions de développement sur certains milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation. La MRC souhaite maintenant se doter d'orientations et d'objectifs permettant d'améliorer la protection sur les milieux humides et hydriques de son territoire, en favoriser une utilisation durable et créer ou restaurer des milieux humides et hydriques. Ces orientations et objectifs permettront à la MRC d'effectuer des choix de conservation éclairés par la suite qui se traduira à l'intérieur du plan d'action présenté au chapitre 5.

### 4.2.1 Étude des scénarios alternatifs : éviter et minimiser

Les scénarios présentés ci-après visent à décrire les options envisagées par la MRC afin d'éviter d'empiéter dans des milieux humides et hydriques jugés d'intérêt pour la conservation et subissant des pressions de développement. L'analyse effectuée pour ces secteurs tente d'éviter le plus possible les pressions pour ce milieu, ou à défaut, d'en minimiser les impacts sur les milieux humides et hydriques. Ces scénarios ont été soumis en consultation publique auprès des différentes parties prenantes identifiées et ont ensuite été bonifiés.

#### Érosion côtière

La quasi-totalité de la côte est caractérisée comme étant un milieu hydrique d'intérêt. Ces secteurs sont fragiles et soumis à l'érosion côtière. En tenant compte de cette réalité, il a été décidé de reporter dans le PRMHH le cadre de référence normatif du ministère de la Sécurité publique pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière puisque ce dernier a déjà pour objectif d'encadrer les interventions permises dans ce secteur sensible.

## Introduction du principe d'espace de liberté

La nature dynamique de plusieurs rivières sur le territoire de la MRC appelle la nécessité d'introduire la notion d'espace de liberté, soit l'espace représenté par l'espace d'inondabilité et de mobilité d'un cours d'eau, dans la réflexion et éventuellement dans le cadre normatif qui encadrera la protection des bandes riveraines. La prise en compte de l'espace de mobilité permet de considérer la migration latérale des cours d'eau, tout en contribuant de manière préventive à la protection des infrastructures voisines.

## Secteur A

### Cap-Chat

Pour les secteurs où il y a un conflit entre les activités forestières et/ou les activités agricoles et la présence de milieux humides d'intérêt, il a été proposé d'implanter une affectation **Utilisation durable** par le biais du SAD révisé de la MRC (voir scénarios 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14, carte 13). Le tout dans l'objectif de reconnaître les milieux humides d'intérêt, mais aussi de permettre certaines activités qui seront gérées par un encadrement spécifique déterminé au SADR.

Pour les abords de la rivière Cap-Chat, il est proposé de conserver les milieux humides d'intérêt présents en bordure de la rivière (voir scénario 8, carte 13). On suggère également de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de la rivière. À la suite d'une meilleure connaissance de ces dernières, il sera pertinent de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant aux zones de mobilité (voir scénario 8, carte 13).

Finalement, l'**Acquisition de connaissances** est proposée pour les milieux humides présents près du périmètre urbain de Cap-Chat puisqu'il semble y avoir conflit entre les activités agricoles et des usages résidentiels, avec les milieux humides d'intérêt en présence. Il est donc souhaité de mieux connaître l'intégrité de ces derniers (scénario 7, carte 13).

### Sainte-Anne-des-Monts

Pour les secteurs où il y a un conflit entre les activités forestières, minières et/ou résidentielles et la présence de milieux humides d'intérêt il a été proposé d'implanter une affectation **Utilisation durable** par le biais du SAD révisé de la MRC (voir scénarios 19, 20, 22, 23, 24, carte 13). Le tout dans l'objectif de reconnaître les milieux humides d'intérêt, mais aussi de permettre certaines activités qui seront gérées par un encadrement spécifique déterminé au SADR. De plus, s'il s'avérait qu'il y ait superposition de scénarios de conservation des milieux humides et de droits miniers actifs, la préséance serait accordée aux droits miniers.

Pour les abords de la rivière Sainte-Anne, il est proposé de **conserver les milieux humides** d'intérêt présents en bordure de la rivière (voir scénario 17, carte 13). On suggère également de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de la rivière. À la suite d'une meilleure connaissance de ces dernières, il sera pertinent de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant aux zones de mobilité (voir scénario 17, carte 13).

Concernant les milieux humides d'intérêt qui se situent dans le secteur plus urbanisé, pour celui situé près de l'hôpital de Sainte-Anne-des-Monts, il est proposé d'implanter l'affectation **Utilisation durable** puisque ce dernier semble plutôt intègre par une analyse par photo-interprétation et est situé tout juste en dehors du périmètre urbain dans un secteur de faible densité (voir scénario 18, carte 13). Le milieu humide d'intérêt situé plus au nord en bordure de la route 132 a été quant à lui considéré comme une perte étant donné que son intégrité semble

déjà atteinte et qu'il est situé à l'intérieur du périmètre urbain et il est complètement entouré par un secteur industriel (voir scénario 16, carte 13). D'après les discussions avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, ce milieu humide résulterait d'un manque d'entretien du ponceau localisé sur le cours d'eau adjacent. Il serait donc pertinent de procéder à une **Acquisition de connaissances** pour confirmer la présence de ce milieu humide malgré que celui-ci est considéré comme une perte.

Pour le milieu humide d'intérêt situé plus à l'est près de la rue du Verger, un scénario d'**Utilisation durable** a été proposé. Le scénario 25 couvre une cédrière et il est souhaité de conserver la possibilité d'effectuer des coupes partielles en hiver dans celle-ci (voir scénario 25, carte 13).

#### TNO Mont-Albert

À l'angle de la route du Parc et de la route de Saint-Bernard-des-Lacs se trouve un ensemble de milieux humides d'intérêt qui sont en très grande proximité avec des usages résidentiels et des activités forestières. Toutefois, à l'analyse par photo-interprétation, on peut se questionner sur l'intégrité de ce milieu humide ou même de sa présence réelle sur le terrain. Dans cette perspective, le scénario de conservation proposé est une **Acquisition de connaissances** afin d'aller faire des validations terrain pour confirmer la présence ou non des milieux humides identifiés et de préciser leur niveau d'intégrité le cas échéant (voir scénario 21, carte 13).

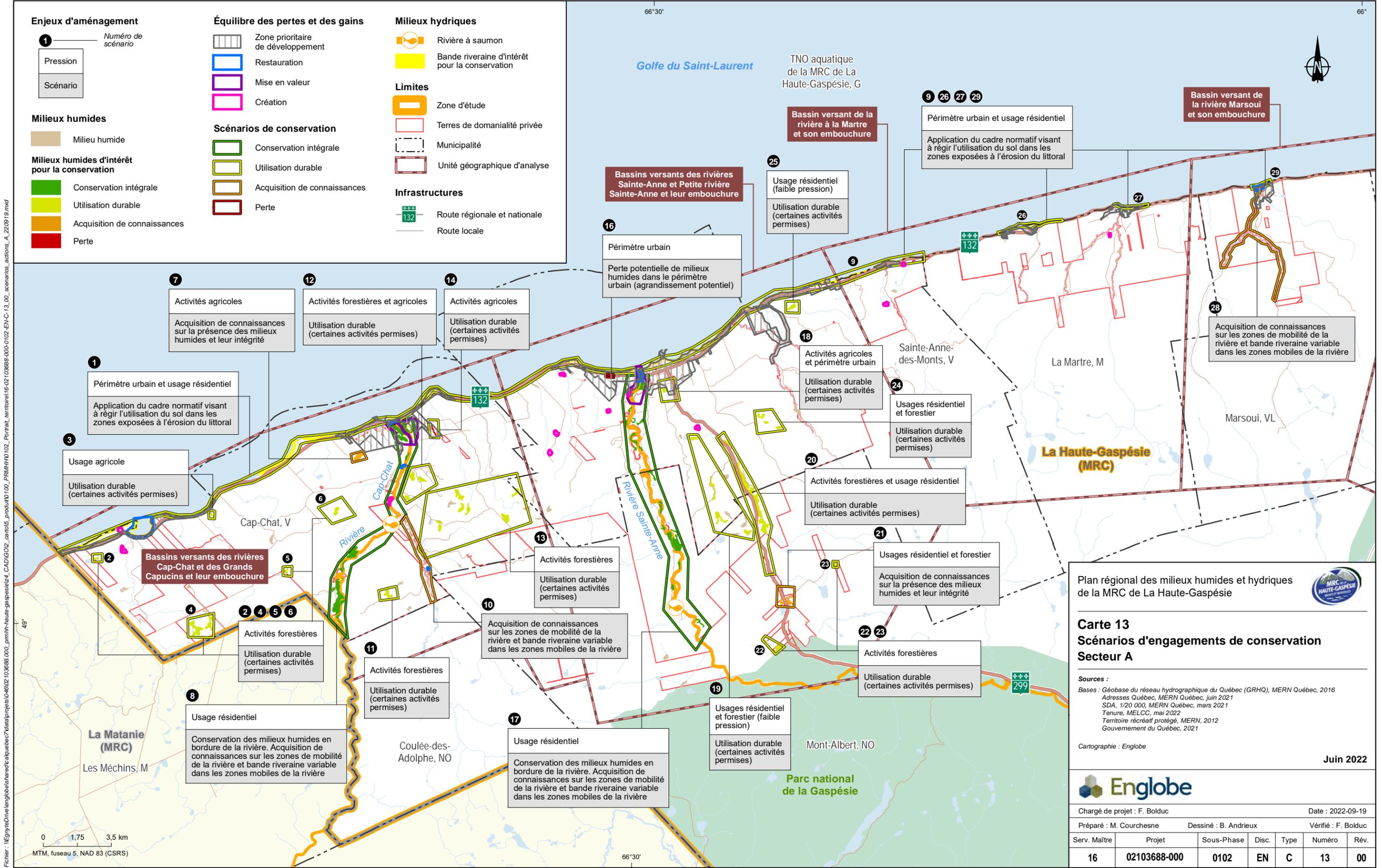
Concernant les deux autres secteurs identifiés où il y a un conflit entre les activités forestières et/ou résidentielles et la présence de milieux humides d'intérêt, il a été proposé d'implanter une affectation **Utilisation durable** par le biais du SAD révisé de la MRC (voir scénarios 22, 23, carte 13). Le tout dans l'objectif de reconnaître les milieux humides d'intérêt, mais aussi de permettre certaines activités qui seront gérées par un encadrement spécifique déterminé au SADR.

#### La Martre

Aucun scénario de conservation proposé étant donné l'absence de milieux humides et hydriques d'intérêt.

#### Marsoui

Il est donc proposé de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de la rivière Marsoui étant donné que cette dernière est très dynamique. À la suite d'une meilleure connaissance de ces dernières, il sera pertinent de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant aux zones de mobilité (voir scénario 28, carte 13).



Fichier : \\Eglobe\drive\englobe\share\c\va\projets\103688-000\_pmmh-haute-gaspésie\4\_CAD\GO2\_carolo5\_produit\100\_PRRM\H0102\_Portrait\_territoire\15-02103688-000-0102-EN-C-13\_00\_scenarios\_actions\_A\_220919.mxd

**Enjeux d'aménagement**

1 Numéro de scénario

Pression

Scénario

**Milieux humides**

Milieu humide

**Milieux humides d'intérêt pour la conservation**

Conservation intégrale

Utilisation durable

Acquisition de connaissances

Perte

**Équilibre des pertes et des gains**

Zone prioritaire de développement

Restauration

Mise en valeur

Création

**Scénarios de conservation**

Conservation intégrale

Utilisation durable

Acquisition de connaissances

Perte

**Milieux hydriques**

Rivière à saumon

Bande riveraine d'intérêt pour la conservation

**Limites**

Zone d'étude

Terres de domanialité privée

Municipalité

Unité géographique d'analyse

**Infrastructures**

Route régionale et nationale

Route locale

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 13**  
Scénarios d'engagements de conservation  
Secteur A

**Sources :**  
Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
Adresses Québec, MERN Québec, juin 2021  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
Tenure, MELCC, mai 2022  
Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
Gouvernement du Québec, 2021

Cartographie : Englobe  
Juin 2022

| Chargé de projet : F. Bolduc |              | Date : 2022-09-19     |       |                     |        |      |
|------------------------------|--------------|-----------------------|-------|---------------------|--------|------|
| Préparé : M. Courchesne      |              | Dessiné : B. Andrieux |       | Vérifié : F. Bolduc |        |      |
| Serv. Maître                 | Projet       | Sous-Phase            | Disc. | Type                | Numéro | Rév. |
| 16                           | 02103688-000 | 0102                  | EN    | C                   | 13     | 00   |



## Secteur B

### Rivière-à-Claude

Pour l'ensemble des milieux humides d'intérêt identifiés, des pertes potentielles ont été considérées pour les parties de ces milieux humides qui se trouvaient à l'intérieur du périmètre urbain. Pour celles se retrouvant à l'extérieur, une **Utilisation durable** a été proposée (scénarios 30 et 32, carte 14).

Ici également, bien que la rivière à Claude ne soit pas identifiée comme d'intérêt, cette dernière demeure dynamique. Il est donc proposé de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de la rivière. À la suite d'une meilleure connaissance de ces dernières, il sera pertinent de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant aux zones de mobilité (voir scénario 30, carte 14).

### Mont-Saint-Pierre

L'application d'une affectation **Utilisation durable** est suggérée pour les milieux humides qui ne semblent pas sous pression. Également, il est proposé de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de la rivière de Mont-Saint-Pierre. Cette dernière semble en effet dynamique. À la suite d'une **Acquisition de connaissances** sur ces zones de mobilité, il sera à propos de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant à ces dernières (voir scénario 33, carte 14).

### Saint-Maxime-du-Mont-Louis

Le scénario propose la **Conservation** des milieux humides en bordure de la rivière. De plus, on suggère de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de la rivière. À la suite d'une meilleure connaissance de ces dernières, il sera pertinent de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant aux zones de mobilité (voir scénario 35, carte 14).

Pour le secteur plus à l'est le long de la rivière de l'Anse Pleureuse, il est proposé de procéder à une **Acquisition de connaissances** sur les zones de mobilité de cette dernière. À la suite d'une **Acquisition de connaissances** sur ces zones de mobilité, il sera à propos de mettre en place une bande riveraine variable, s'adaptant à ces dernières (voir scénario 37, carte 14).

Toujours près de la rivière de l'Anse Pleureuse, un milieu humide d'intérêt est identifié le long de la rue du Lac. Ce dernier est situé en bonne partie dans une affectation forestière, mais où la pression des activités réelles demeure très faible. Il est donc proposé d'appliquer l'affectation **Utilisation durable** pour ce secteur (voir scénario 38, carte 14)

À l'extrême est du territoire de la municipalité, se trouve le secteur de Gros-Morne où une prise d'eau potable a été identifiée. Le scénario 15 illustré à la carte 14, propose l'ajout de l'affectation **Conservation** pour les milieux humides présents dans l'aire de protection de la prise d'eau. Seules des interventions liées à l'entretien d'infrastructures publiques existantes ou en lien avec la sécurité publique seront permises.

À l'extrême sud du territoire de la municipalité, les données cartographiques illustrent un milieu humide d'intérêt le long de la route 198. Toutefois, la localisation et la forme de ce dernier portent à croire que ce dernier n'existe potentiellement pas en réalité. C'est donc dans cette optique qu'il est proposé de procéder à une **Acquisition de connaissances** de ce milieu humide (voir scénario 38, carte 14).

## Sainte-Madeleine-de-la-rivière-Madeleine

Pour les deux milieux humides d'intérêt identifiés, il est proposé de mettre en place un scénario d'**Utilisation durable** par le biais du SAD révisé de la MRC (voir scénarios 42 et 43, carte 14). Le tout dans l'objectif de reconnaître les milieux humides d'intérêt, mais aussi de permettre certaines activités qui seront gérées par un encadrement spécifique déterminé au SADR.

### 4.2.2 Superficies vouées à la protection et à l'utilisation durable

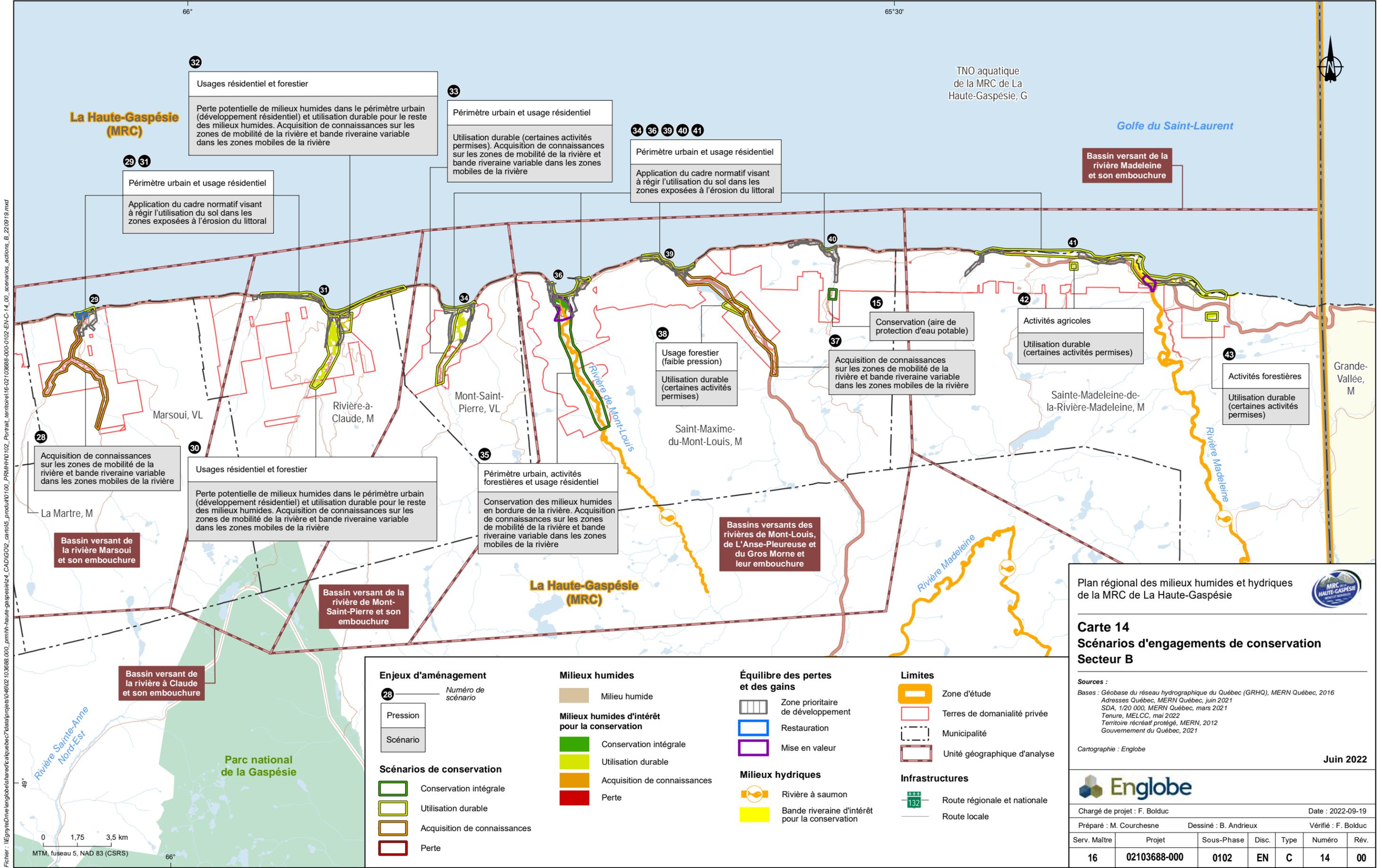
Afin d'atteindre les objectifs de conservation et d'utilisation durable énoncés précédemment, la MRC prévoit protéger dans leur état actuel certains milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Ces derniers, identifiés aux cartes 13 et 14, correspondent :

- ▶ aux milieux humides dans les aires de protection d'eau potable;
- ▶ aux milieux humides situés en bordure des rivières à saumon Cap-Chat, Sainte-Anne et de Mont-Louis.

L'ensemble de ces milieux humides et hydriques représentent une superficie totale de 6,0 km<sup>2</sup> (calculée pour les cours d'eau surfaciques; tableau 43), soit 1,9 km<sup>2</sup> uniquement pour les milieux humides. C'est donc 26,0 % des milieux humides en terres privées qui sont sous conservation. Cette superficie correspond également à 30,6 % des milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation.

Certains milieux humides et hydriques feront l'objet de mesures d'encadrement des activités susceptibles d'être réalisées afin d'assurer leur utilisation durable. Ces milieux humides voués à l'utilisation durable sont situés dans le milieu forestier et près des périmètres urbains. Les milieux humides et hydriques voués à une utilisation durable représentent respectivement une superficie de 3,9 km<sup>2</sup> et 0,9 km<sup>2</sup> (calculée pour les cours d'eau surfaciques; tableau 43). Ainsi, cela porte à 79,5 % des milieux humides du territoire d'application du PRMHH qui seront voués soit à la protection, soit à l'utilisation durable par le biais d'outils urbanistiques. Cette superficie correspond également à 93,5 % des milieux humides identifiés d'intérêt pour la conservation.

Ces modifications aux affectations nécessiteront des changements au SAD, dont il sera question dans la stratégie de conservation décrite subséquemment.



Fichier : \\Eglobe\drive\englobe\share\c\aquebec7\projets\1046102\_103688\_000\_pmmh-haute-gaspésie\4\_CAD\GO2\_carot5\_produit\100\_PRRM\H0102\_Portrail\_territoire\15-02103688-000-0102-ENV-C-14\_00\_scenarios\_actions\_B\_220919.mxd

Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

**Carte 14**  
Scénarios d'engagements de conservation  
Secteur B

Sources :  
Bases : Géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ), MERN Québec, 2016  
Adresses Québec, MERN Québec, Juin 2021  
SDA, 1/20 000, MERN Québec, mars 2021  
Tenure, MELCC, mai 2022  
Territoire récréatif protégé, MERN, 2012  
Gouvernement du Québec, 2021

Cartographie : Englobe

Jun 2022

Chargé de projet : F. Bolduc Date : 2022-09-19  
Préparé : M. Courchesne Dessiné : B. Andrieux Vérifié : F. Bolduc

| Serv. Maître | Projet       | Sous-Phase | Disc. | Type | Numéro | Rév. |
|--------------|--------------|------------|-------|------|--------|------|
| 16           | 02103688-000 | 0102       | EN    | C    | 14     | 00   |



Tableau 43 Sommaire des superficies de milieux humides et hydriques en terres privées sujettes à des engagements de conservation

| Unité géographique d'analyse   | Milieux humides (km <sup>2</sup> ) | Protection                         |                                      | Utilisation durable                |                                      |
|--|------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
|  |                                    | Milieux humides (km <sup>2</sup> ) | Milieux hydriques (km <sup>2</sup> ) | Milieux humides (km <sup>2</sup> ) | Milieux hydriques (km <sup>2</sup> ) |
| Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure                     | 2,7                                | 1,1                                | 0,9                                  | 1,2                                | 0,3                                  |
| Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure           | 2,9                                | 0,7                                | 1,5                                  | 1,6                                | 0,3                                  |
| Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure   | 0,1                                | -                                  | -                                    | -                                  | 0,1                                  |
| Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure   | 0,2                                | -                                  | 1,3                                  | 0,1                                | 0,1                                  |
| Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure   | 0,0                                | -                                  | -                                    | -                                  | < 0,1                                |
| Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure  | 0,8                                | -                                  | -                                    | 0,8                                | < 0,1                                |
| Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure                                  | 0,3                                | -                                  | -                                    | 0,3                                | < 0,1                                |
| Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de L'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure | 0,3                                | 0,1                                | 0,3                                  | 0,1                                | 0,1                                  |
| <b>Total</b>   | <b>7,3</b>                         | <b>1,9</b>                         | <b>4,1</b>                           | <b>3,9</b>                         | <b>0,9</b>                           |

Notes : L'utilisation de nombres arrondis fait en sorte que les sommes indiquées au tableau peuvent différer de l'addition des différentes parties présentées.  
Les calculs de superficie des milieux hydriques sont réalisés à partir des cours d'eau surfaciques et excluent les cours d'eau linéaires.

## 4.3 Équilibre des pertes et des gains écologiques

La présente section vise à définir les pertes en milieux humides et hydriques jugées inévitables sur le territoire d'application du PRMHH au cours des dix prochaines années. Elle vise également à identifier des secteurs voués à l'établissement de gains potentiels pour les milieux humides et hydriques du territoire, afin de tendre vers l'équilibre entre les pertes et les gains, dans l'optique du principe de « zéro perte nette » sur lequel s'appuie la loi provinciale.

### 4.3.1 Estimation des pertes anticipées

Les pertes anticipées ont été calculées sur l'ensemble des milieux humides et hydriques incluant ceux identifiés comme d'intérêt pour la conservation (tableau 44). Pour le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie, les pertes anticipées ne sont pas de grande ampleur et concernent les milieux humides qui sont situés en zones de développement, c'est-à-dire dans les périmètres urbains. Les abords de la route 132 ont en premier lieu été identifiés, puisque ceux-ci sont historiquement un vecteur de développement, et que des pertes en milieux humides pourraient y être enregistrées. Tous les milieux humides situés à l'intérieur des périmètres urbains pourraient subir des pertes potentielles puisque ces derniers pourraient être éventuellement développés. L'ensemble de ces territoires a donc été intégré au calcul des pertes anticipées.

En effet, bien qu'il y ait présence d'espaces vacants dans les secteurs énumérés ci-dessus, il pourrait subsister une certaine pression de développement sur ces derniers à moyen ou long terme. Il semble donc cohérent d'y envisager des pertes éventuelles de milieux humides. Compte tenu du rythme auquel le territoire se développe dans la MRC, il est très probable que ces milieux humides ne soient pas tous détruits dans un horizon de 10 ans. Aussi, ce calcul apparaît prudent pour illustrer le pire scénario envisageable.

Tableau 44 Pertes anticipées en terres privées en milieux humides et hydriques

| Unité géographique d'analyse   | Milieux humides (km <sup>2</sup> ) | Pertes anticipées de milieux humides soumis à des pressions de développement (km <sup>2</sup> ) <sup>2</sup> | Pertes anticipées (%) | Pertes anticipées de milieux humides d'intérêt pour la conservation (km <sup>2</sup> ) |
|--|------------------------------------|--|-----------------------|--|
| Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure                     | 2,7                                | < 0,1  | 1,1                   | < 0,1  |
| Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure           | 2,9                                | < 0,1  | 1,4                   | < 0,1  |
| Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure   | 0,1                                | -  | < 0,1                 | -  |
| Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure   | 0,2                                | -  | < 0,1                 | -  |
| Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure   | < 0,1                              | -  | < 0,1                 | -  |
| Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure  | 0,8                                | < 0,1  | 4,7                   | < 0,1  |
| Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure                                  | 0,3                                | < 0,1  | 5,9                   | < 0,1  |
| Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de L'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure | 0,3                                | < 0,1  | 2,9                   | < 0,1  |
| <b>Total</b>   | <b>7,3</b>                         | <b>0,1</b>   | <b>1,9</b>            | <b>0,1</b>   |

Notes : L'utilisation de nombres arrondis fait en sorte que les sommes indiquées au tableau peuvent différer de l'addition des différentes parties présentées.

1 : Les calculs de superficie des milieux hydriques sont réalisés à partir des cours d'eau surfaciés et excluent les cours d'eau linéaires.

2 : Les milieux humides inclus dans ce calcul comprennent également les milieux humides qui ne sont pas d'intérêt pour la conservation qui ont été identifiés comme étant plus sujets à faire l'objet de projets de développement lors de l'analyse du contexte d'aménagement du territoire.

### 4.3.2 Identification des priorités de création et de restauration

Afin de compenser les pertes éventuelles inévitables de milieux humides et hydriques, la MRC s'est penchée sur l'identification de secteurs pouvant faire l'objet de restauration ou de création de milieux humides et hydriques. Idéalement, les projets de création et de restauration qui seront effectués ultérieurement devraient être réalisés dans le même bassin versant qui a subi des pertes. À défaut, les unités géographiques d'analyse pourront servir de repères.

La recherche de milieux présentant un potentiel de restauration ou de création peut permettre de redonner des fonctions et services écologiques potentiellement perdus ou altérés aux écosystèmes du bassin versant. Elle peut également permettre d'agrandir ou de bonifier (soit restaurer ou créer) des milieux d'intérêt existants. Les milieux naturels homogènes peuvent aussi bénéficier de la création d'un milieu humide ou hydrique en augmentant la diversité d'habitats. La création de milieux humides et hydriques peut en effet contribuer à la remontée du saumon, à diminuer l'érosion des rives et à éliminer les obstacles à la libre circulation de l'eau et des poissons. Par ailleurs, la création de marais salés peut être envisagée le long de la côte. Cette dernière pourrait être jumelée ou non à la stabilisation de rives, intégrant une toposéquence végétale complète allant du marais inférieur, supérieur, marécage arbustif,

arborescent et terrestre. Enfin, un site dégradé pourrait présenter un intérêt à faire l'objet d'un réaménagement complet. En effet, ces derniers pourraient bénéficier de restaurations des milieux humides existants, d'un agrandissement de ces derniers ou d'une création complète. À ces milieux s'ajoutent des milieux humides présentant un potentiel de valorisation, par exemple pour la création de sentiers, l'accès à un plan d'eau valorisé pour la pêche, ou des milieux urbains pouvant servir de site de sensibilisation.

#### 4.3.2.1 Projets potentiels de restauration

L'analyse du territoire de la MRC et de ses différentes composantes ainsi que les consultations réalisées ont permis d'identifier des secteurs potentiels pour de la restauration de milieux humides (cartes 13 et 14). Certains milieux sont identifiés par les parties prenantes comme présentant un potentiel pour la restauration puisqu'ils ont connu dans le passé des perturbations qui justifieraient un projet de restauration. Les projets potentiels de restauration qui sont actuellement examinés par les parties prenantes consultées sont les suivants :

- ▶ La restauration du marais côtier dans la baie des Capucins et la côte à Marsoui, qui sont des secteurs problématiques pour l'altération de la végétation par les VTT. Le secteur de la baie des Capucins a été visé par le comité ZIP Gaspésie pour un projet de restauration et de valorisation dans le cadre du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCHMHH) du MELCC. Le secteur de la côte à Marsoui est également visé par un projet du comité ZIP Gaspésie;
- ▶ Une digue problématique dans un secteur de la rivière Cap-Chat le long de la rue des Fonds a été ciblée par les parties prenantes, soit par le CENG et la Ville de Cap-Chat, comme un secteur pouvant faire l'objet d'un projet de restauration de rives et de milieux humides.

Ces projets permettraient d'assurer le maintien des écosystèmes côtiers vulnérables à l'érosion côtière, rejoignant l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques. Ces milieux humides côtiers remplissent des fonctions de rempart contre l'érosion, ils modèrent les impacts des inondations, limitent les dommages causés par les aléas côtiers et contribuent également à la diversité biologique puisqu'il s'agit d'écosystèmes marins généralement riches.

À Cap-Chat, un tronçon du chemin de la Petite-Rivière a été dévié par le passé et l'ancien tronçon présente de l'érosion. Ce secteur pourrait être visé par un projet de restauration de rives. De plus, le secteur près de l'ancien réservoir d'eau potable pourrait être visé par un projet de restauration étant donné la présence de rives dégradées et de problématiques d'embâcles en période de crue.

Par ailleurs, la MRC aimerait poursuivre les recherches de milieux humides et hydriques potentiels à restaurer en ciblant les endroits les plus propices grâce à une analyse comparative des photographies aériennes historiques et des données plus récentes. L'étude des zones de mobilité des rivières réalisée par le CENG et l'UQAR pourrait notamment servir à identifier des secteurs propices. Les plaines inondables ainsi que les estuaires et les anses des rivières de la MRC sont sans doute les plus prometteurs pour faire l'objet de tels projets de restauration.

Les rives des rivières Cap-Chat et Sainte-Anne pourraient également faire l'objet de projets de restauration dans des secteurs où l'érosion a fait son œuvre. Ces projets contribueraient à maintenir une bonne qualité de l'eau dans ces rivières. Les milieux humides et riverains sont des remparts contre l'érosion et des zones tampons lors des inondations.

Étant donné que plusieurs ponceaux forestiers non entretenus peuvent représenter des obstacles à la libre circulation du poisson sur le territoire, la restauration des cours d'eau

pourrait être envisagée aux endroits où les chemins forestiers ne sont plus utilisés. Ces zones possibles de restauration de milieux hydriques pourraient être identifiées à la suite de la publication du rapport concernant l'état des ponceaux forestiers sur le territoire demandé par la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT).

Quelques occurrences d'espèces exotiques envahissantes sont associées à des milieux hydriques, soit sur la côte à Saint-Maxime-du-Mont-Louis et sur la côte à Sainte-Anne-des-Monts. La possibilité de contrôler les populations d'espèces envahissantes pourrait faire l'objet d'une évaluation dans ces milieux hydriques afin d'assurer le maintien de la biodiversité des milieux hydriques concernés.

#### 4.3.2.2 Projets potentiels de mise en valeur

Également, plusieurs projets de mise en valeur pourraient voir le jour afin de mettre en valeur les fonctions paysagères des milieux humides ainsi que d'encourager les services éducatifs, de sensibilisation et récréotouristiques qu'offrent les milieux humides et hydriques :

- ▶ Les marais côtiers de la baie des Capucins, de la baie de Cap-Chat, de l'anse de Mont-Louis et de l'anse de la rivière Madeleine pourraient faire l'objet de projet de valorisation. Dans le secteur de la baie de Cap-Chat, un partenariat avec les Sentiers de l'estuaire de la rivière Cap-Chat pourrait être possible;
- ▶ La rivière Sainte-Anne et la petite rivière Sainte-Anne pourraient être mises en valeur par le biais d'un partenariat avec les Sentiers du Parc du Petit-Bois;
- ▶ Les cônes alluviaux des rivières de Mont-Saint-Pierre et dans le secteur de L'Anse-Pleureuse.

#### 4.3.2.3 Projets potentiels de création

Enfin, pour établir des possibilités de création, la MRC pourrait envisager la création de milieux humides dans les bassins versants les plus sujets aux inondations, afin de limiter ces dernières. L'analyse des données de la cartographie écoforestière (MFFP, 2021) et de photos aériennes a permis de cibler les sites présentant des perturbations, comme des gravières, des carrières, des remblais ou des sites perturbés. L'analyse a permis de sélectionner de manière préliminaire des sites qui pourraient faire l'objet d'un examen plus poussé afin de vérifier s'ils constituent un site de choix pour la création de milieux humides et hydriques. Les sites apparaissant comme encore actifs ont été retirés des sites possibles. La topographie des sites a été analysée à partir des données Lidar du MFFP (2021a) afin de retirer les sites localisés en forte pente. Par ailleurs, bien que la présente analyse ait été circonscrite au territoire d'application du PRMHH, il pourrait être envisageable d'acquérir de tels sites en terres publiques pour la réalisation de projets de création ou de restauration de milieux humides. Ainsi, un total de 10 sites perturbés, localisés en terres privées, qui sont actuellement exempts de milieux humides pourraient faire l'objet d'études plus poussées pour confirmer le potentiel de création de milieux humides qu'ils présentent. Cette banque de sites pourrait être analysée de façon plus poussée pour permettre la recherche de projets de compensation, en cas de conflit entre le développement économique et la conservation.

Dans le cadre du PRMHH, des sites potentiels de création de milieux humides et hydriques ont été identifiés dans l'espace de liberté de la rivière Sainte-Anne qui est sujette aux inondations. La présence de bras morts (méandre abandonné) est propice à la création de milieux humides et hydriques. La création de milieux humides et hydriques dans l'espace de liberté permettrait d'améliorer la qualité d'eau des rivières et de réduire les inondations. En effet, les milieux

humides possèdent des fonctions écologiques de filtration des eaux et de régulation du niveau d'eau. Une évaluation du potentiel de création de milieux humides et hydriques pourrait également être réalisée sur les autres rivières du territoire.

L'ensemble de ces sites potentiels de création ont une superficie cumulée de 0,2 km<sup>2</sup>. Le tableau 45 présente l'équilibre entre les pertes et les gains attendus pour les dix prochaines années. Cet équilibre est positif, ce qui presse l'atteinte de l'objectif d'aucune perte nette de milieux humides que se donne la MRC.

Tableau 45 Équilibre des pertes et des gains anticipés en terres privées en milieux humides et hydriques

| Unité géographique d'analyse   | Pertes anticipées (km <sup>2</sup> ) | Banque de milieux humides ou hydriques présentant un potentiel pour la restauration (km <sup>2</sup> ) | Banque de milieux présentant un potentiel pour la création de milieux humides (km <sup>2</sup> ) |
|--|--------------------------------------|--|--|
| Bassins versants des rivières Cap-Chat et des Grands Capucins et leur embouchure                     | < 0,1                                | 1,0  | 0,1  |
| Bassins versants des rivières Sainte-Anne et Petite rivière Sainte-Anne et leur embouchure           | < 0,1                                | < 0,1  | 0,1  |
| Bassin versant de la rivière à la Martre et son embouchure   | -                                    | -  | < 0,1  |
| Bassin versant de la rivière Madeleine et son embouchure   | -                                    | -  | -  |
| Bassin versant de la rivière Marsoui et son embouchure   | -                                    | 0,1  | -  |
| Bassin versant de la rivière à Claude et son embouchure  | < 0,1                                | -  | -  |
| Bassin versant de la rivière de Mont-Saint-Pierre et son embouchure                                  | < 0,1                                | -  | -  |
| Bassins versants des rivières de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse et du Gros Morne et leur embouchure | < 0,1                                | -  | -  |
| <b>Total</b>   | 0,1                                  | 1,1  | 0,2  |

Notes : L'utilisation de nombres arrondis fait en sorte que les sommes indiquées au tableau peuvent différer de l'addition des différentes parties présentées.

1 : Les calculs de superficie des milieux hydriques sont réalisés à partir des cours d'eau surfaciques et excluent les cours d'eau linéaires.



## 5 Élaboration d'une stratégie de conservation

Les objectifs de conservation de la MRC de La Haute-Gaspésie seront réalisés par le biais d'une stratégie de conservation. La mise en œuvre de cette stratégie s'effectuera par l'entremise de plusieurs moyens déployés dans le cadre d'un plan d'action ainsi que d'un programme de suivi et d'évaluation de ce dernier. Ces moyens concernent la planification du territoire, les ajustements à la réglementation, la restauration, la mise en valeur ou la création de milieux humides et hydriques, l'acquisition de connaissances jugées nécessaires à la bonne gestion des milieux humides et hydriques du territoire ainsi que la sensibilisation des décideurs et des citoyens de la MRC. Cette dernière a misé sur des moyens et des actions réalistes qui permettront d'atteindre les objectifs établis et qui favoriseront la sensibilisation et la responsabilisation locale quant à la conservation des milieux humides et hydriques.

Ce chapitre présente les différents moyens qui seront mis en place par la MRC pour atteindre ses objectifs dans le cadre des orientations de conservation et visant la protection intégrale, l'utilisation durable et la restauration et la création. À ce titre, des orientations et des objectifs spécifiques ont été élaborés dans le cadre de ce chapitre, en continuité avec les orientations et les objectifs de conservation énoncés dans l'étape du diagnostic pour permettre de couvrir toutes les préoccupations liées à la Biodiversité, à la Qualité de l'eau ainsi qu'à l'Adaptation aux changements climatiques.

### 5.1 Identification des moyens de conservation

#### 5.1.1 Planification du territoire

Le SAD de la MRC permet d'édicter les grandes orientations liées à la planification du territoire. En effet, cet outil est un médium essentiel dans l'application du plan d'action. Déjà, le choix des orientations d'aménagement présentées au SAD en révision met en lumière la volonté claire de la MRC de favoriser la protection des milieux naturels.

L'identification des grandes affectations du territoire dans le SAD en révision et les usages qui y sont autorisés permettent de concilier la protection de la biodiversité et le développement du territoire. La définition des grandes affectations encadre en effet les usages à fort impact sur le milieu naturel dont font partie les milieux humides et hydriques, afin de tendre vers une coexistence harmonieuse des utilisations du sol.

##### 5.1.1.1 De nouvelles affectations

Dans le cadre du PRMHH, l'utilisation de l'outil de planification qu'est le SAD se traduit par la mise à jour de l'affectation *Conservation*. En effet, l'affectation Conservation du projet de SAD révisé, s'appliquait seulement aux territoires du parc de la Gaspésie, dans les réserves écologiques du Mont-Saint-Pierre et de Manche-d'Épée et sur les habitats floristiques. À ces territoires seront ajoutés les milieux humides d'intérêt illustrés qui ont été identifiés pour la conservation stricte aux cartes 13 et 14. Cette affectation sera donc ajoutée dans les secteurs où la priorité de protéger les milieux humides et hydriques a été soulevée sans volonté d'encourager d'autres activités. Les usages autorisés dans cette classe se limiteront principalement à la protection, à l'observation et à l'interprétation de la nature, et ce, à des fins éducatives, scientifiques et de détente. On peut y anticiper le récréotourisme et des

aménagements de faible empreinte au sol permettant l'accès aux milieux naturels. Dans cette affectation du sol, l'ouverture de nouvelles rues et l'implantation de nouveaux réseaux d'aqueduc et d'égout ne sont pas autorisées à l'exception des cas ayant pour but de répondre à des problématiques de salubrité ou de sécurité publique.

De plus, une nouvelle affectation *Utilisation durable* sera créée. Cette dernière aura pour objectif de reconnaître la présence de milieux humides et hydriques, mais également celle d'activités anthropiques, telles que les activités forestières, agricoles et résidentielles. Elle comprendra donc différents niveaux d'activité en reconnaissant parfois certains usages déjà présents sur le territoire en acceptant parfois de nouveaux, en toute cohérence avec la poursuite et la réalisation des objectifs de protection et de mise en valeur de certains milieux naturels. Les activités autorisées sous cette affectation permettront par exemple de limiter la densification résidentielle, d'exiger une superficie minimale lors des opérations cadastrales, de permettre certaines activités de villégiature, d'éviter l'ouverture de nouvelles rues, de protéger les bandes riveraines des cours d'eau, d'interdire le drainage ou le remblai, de permettre des constructions de petits gabarits (ex. : relais de sentier de ski de fond) sur pieux, de permettre l'implantation de sentiers, de permettre la coupe forestière partielle, de permettre la coupe de bois de chauffage, etc. Cette nouvelle affectation *Utilisation durable* viendra donc assurer un compromis acceptable entre la protection des milieux humides d'intérêt et l'exercice de certaines activités par le biais d'un encadrement spécifique dans le document complémentaire au SADR, encadrement qui sera adapté à la réalité de chaque activité anthropique identifiée sur le territoire.

Ces mesures s'inscrivent essentiellement dans les orientations visant le maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation. Elles visent également à assurer la qualité de l'eau en conservant les milieux humides et hydriques inclus dans les aires de protection des prises d'eau potable, et ce, afin de favoriser une bonne gestion des plaines inondables dans le contexte des changements climatiques et d'assurer la libre circulation des poissons dans les bassins versants des rivières à saumon.

## 5.1.2 Réglementation

La réglementation demeure un autre moyen d'assurer la conservation des milieux humides et hydriques, au moyen du document complémentaire du SADR ou de réglementations particulières. Dans son document complémentaire, la MRC fixe des normes minimales relatives aux contraintes naturelles sur son territoire. Ces normes seront ensuite transposées dans les règlements d'urbanisme des municipalités locales, le tout en conformité avec les dispositions de la LAU.

### 5.1.2.1 Des mesures de protection adaptées à chaque milieu

Du côté réglementaire, la MRC appliquera le régime transitoire de gestion de zones inondables, des rives et du littoral, et les bandes riveraines élargies à 20 m déjà en vigueur dans la MRC seront maintenues dans la vision du PRMHH. En effet, afin de protéger les milieux humides et hydriques, les rivières à saumon Cap-Chat, Sainte-Anne et de Mont-Louis présentent une bande de protection riveraine de 20 m de profondeur.

La notion d'espace de liberté des cours d'eau est également un élément central dans la vision de protection des milieux humides et hydriques de la MRC. En effet, la MRC souhaite intégrer la notion d'espace de liberté dans son SADR et se doter de paramètres d'encadrement pertinents. Pour ce faire, elle désire d'abord incorporer les résultats de l'étude du CENG sur les espaces de mobilité des rivières.

### 5.1.2.2 Mise à jour des réglementations gouvernementales

La MRC tiendra compte des normes liées aux nouveaux règlements provinciaux (REAFIE, régime transitoire de gestion de zones inondables, des rives et du littoral).

### 5.1.3 Acquisition de connaissances

La démarche d'élaboration du PRMHH a mis en lumière la nécessité de compléter l'acquisition de données qui permettront d'alimenter la réflexion de l'ensemble des parties prenantes sur la question, tant durant l'application du plan d'action du présent PRMHH que pour l'élaboration d'une deuxième mouture dans dix ans. Le plan d'action vise donc à acquérir certaines connaissances précises, notamment afin de mieux connaître les milieux humides et hydriques présents sur le territoire, de même que leur niveau d'intégrité.

#### 5.1.3.1 La cartographie

Dans cette optique la MRC souhaite mettre à jour la cartographie des milieux humides à partir de projets de caractérisation des milieux humides et de leur intégrité dans les secteurs les plus sujets au développement. Pour atteindre cet objectif, la MRC mettra à jour le PRMHH, à partir des données disponibles au fil du temps, d'abord en faisant le cumul des projets de restauration et de création qui auront lieu sur le territoire par les différentes parties prenantes, et en mettant à jour les cartographies disponibles à partir des informations les plus récentes disponibles.

La MRC souhaite mettre en place une réglementation visant à instaurer une bande riveraine variable selon la mobilité des rivières. Avant d'instaurer cette réglementation, un projet d'acquisition de connaissances devra être réalisé afin d'identifier où sont les zones les plus mobiles des rivières du territoire. Un projet est en cours de réalisation par le CENG en collaboration avec l'UQAR pour les rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, à Claude, de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse, Marsoui et Mont-Saint-Pierre.

MRC désire également effectuer une mise à jour de la cartographie des marais côtiers, afin d'en assurer la conservation. Elle veut aussi poursuivre les actions concrètes de protection de ses côtes en travaillant en collaboration avec l'UQAR sur le projet Résilience côtière afin d'identifier les secteurs les plus problématiques.

Dans le but de favoriser une bonne gestion des plaines inondables dans le contexte des changements climatiques, il est souhaité d'intégrer la nouvelle cartographie produite par le MELCC des zones inondables de toutes les rivières du territoire lorsque celle-ci sera disponible.

#### 5.1.3.2 La qualité de l'eau

Les sources potentielles de contamination des milieux humides et hydriques identifiées sur le territoire sont essentiellement les matières en suspension (en provenance des rives sujettes à l'érosion) et les fosses septiques, dont certaines sont non conformes, malgré les efforts d'application réglementaire. La majeure partie de la stratégie d'acquisition de connaissances du présent PRMHH tourne donc autour de ces problématiques.

En ce qui a trait à la qualité de l'eau, les rives qui devraient faire l'objet de restauration sont peu connues. Ainsi, une étude servant à cibler les rives dégradées et les priorités de restauration sera réalisée.

La MRC souhaite également compléter sa connaissance des aires de protection des prises d'eau potable. Les municipalités, à qui incombe légalement cette responsabilité, seront donc appelées à travailler de concert avec la MRC pour assurer la réalisation de cette action.

Concernant le maintien d'une bonne qualité de l'eau pour la pêche au saumon, la MRC a pour objectif de donner suite au travail déjà entamé par la TGIRT de la Gaspésie afin de poursuivre l'acquisition de connaissances sur la libre circulation des poissons sur les rivières du territoire par le biais du projet de suivi de l'état des ponceaux forestiers. Lorsque l'étude sera réalisée, la MRC pourra prendre connaissance de cette étude et identifier les priorités d'intervention pour assurer le libre passage du poisson.

#### **5.1.4 Restauration et création**

La restauration de milieux humides ou hydriques altérés fait partie de la stratégie de la MRC pour atteindre ses objectifs de conservation. Plusieurs hypothèses ont été avancées au cours de l'élaboration du PRMHH pour cibler d'éventuels projets de restauration. Le plan d'action prévoit l'examen plus attentif de ces hypothèses de façon à cibler éventuellement des projets qui se refléteront par des gains pour la communauté. En effet, la mise en valeur ou la restauration de milieux humides ayant fait l'objet d'altération dans le passé permettront aux citoyens de profiter de ces milieux et de se les approprier.

Dans une optique visant « zéro perte nette », les actions de restauration et de création sont essentielles dans la mesure où il apparaît inévitable que certaines pertes soient subies dans les futures années, et ce, malgré les efforts de densification de la MRC.

##### **5.1.4.1 La restauration de milieux humides et hydriques**

Les options de restauration qui seront examinées dans le cadre du plan d'action comprennent, comme décrit à la section 4.3.2.1, la restauration de marais, de côtes et de rives sujettes à l'érosion.

Également, la possibilité de restaurer des milieux humides ou hydriques colonisés par une espèce exotique envahissante sera aussi examinée et certains ponceaux qui feraient obstacle au passage du saumon ou d'autres poissons pourraient également faire l'objet de correctifs. Les cartes 13 et 14 illustrent les sites qui ont été ciblés pour des restaurations potentielles de milieux humides et hydriques.

##### **5.1.4.2 La création de milieux humides et hydriques**

Quant à la création de milieux humides, la MRC a identifié plusieurs sites potentiels tels qu'identifiés sur les cartes 13 et 14. Elle prévoit toutefois d'abord améliorer sa connaissance des sites potentiels pour la création de milieux humides et hydriques et bonifier la liste des sites déjà identifiés. Elle évaluera par la suite les options qui s'ouvriront à elle dans les prochaines années pour ce genre d'interventions. La section 4.4.3.2 présente plus de détails sur les projets de création de milieux humides et hydriques.

### 5.1.4.3 La mise en valeur de milieux humides et hydriques

Quelques actions de mise en valeur sont également prévues, entre autres, dans les marais côtiers de la baie des Capucins, de la baie de Cap-Chat, de Mont-Louis et de la rivière Madeleine. Cette mise en valeur pourrait être réalisée notamment par le biais d'affichage informatif. La section 4.4.3.3 présente plus de détails sur les projets de mise en valeur de milieux humides et hydriques.

### 5.1.5 Sensibilisation

Afin d'assurer le succès de la démarche et de contribuer à maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, la MRC souhaite entreprendre des actions de sensibilisation et poursuivre les actions de sensibilisation qui sont déjà entreprises. Elle désire d'abord orienter ses actions de sensibilisation vers le personnel délivrant les permis et les certificats municipaux afin de s'assurer qu'il connaisse les outils disponibles favorisant la protection des milieux humides et hydriques.

Plusieurs espèces végétales exotiques envahissantes menacent la biodiversité de certains milieux humides et hydriques, la MRC souhaite sensibiliser les citoyens aux espèces végétales exotiques envahissantes et inciter les citoyens à signaler les occurrences sur le site Sentinelle du MELCC. Une formation pour les employés municipaux sera également réalisée afin qu'ils puissent reconnaître les espèces exotiques envahissantes.

La MRC est préoccupée par le manque de sensibilisation des riverains aux conséquences de leurs actions sur la qualité de l'eau. Elle juge que la prévention est requise auprès des propriétaires de lots privés situés sur les rives des milieux hydriques subissant des pressions de villégiature. Elle souhaite donc sensibiliser les utilisateurs des bandes riveraines jugées prioritaires à l'importance de l'intégrité des bandes riveraines. Ces bandes riveraines prioritaires seront identifiées préalablement par une étude d'acquisition des connaissances sur l'état des bandes riveraines. Elle souhaite également sensibiliser les propriétaires de lots boisés riverains des rivières prioritaires du territoire et les utilisateurs de véhicules motorisés à la protection des milieux sensibles, tels que les flèches littorales et les milieux humides côtiers et riverains. Cette sensibilisation se fera notamment par la publication d'information concernant les nouvelles réglementations gouvernementales (REAFIE et régime transitoire de gestion de zones inondables, des rives et du littoral).

## 5.2 Plan d'action

Le plan d'action (tableau 46) élaboré dans le cadre du PRMHH concerne les enjeux et les problématiques prioritaires dégagés lors de l'établissement du portrait du territoire et du diagnostic. Compte tenu de l'analyse du territoire d'application du PRMHH effectuée, les orientations et les objectifs du plan d'action visent à mettre en valeur les forces du territoire, à réduire les faiblesses, à relever les opportunités et à diminuer les menaces qui pèsent sur les milieux humides et hydriques.

Le PRMHH ayant une portée de 10 ans, les actions mises de l'avant s'inscrivent dans un échéancier correspondant à cette période. Bien que certaines actions puissent se dérouler plus rapidement, leur réalisation est parfois conditionnelle à celle d'autres actions préalables. Aussi, une priorisation des actions est implicitement incluse dans l'échéancier du plan d'action.

La portée géographique des actions est variable selon l'action énoncée et coïncide soit avec le territoire d'une ou de municipalités, soit avec une portion plus spécifique de celles-ci (par exemple aux abords d'une rivière en particulier), bien que certaines actions se rapportent à l'ensemble du territoire de la MRC.

Même si la MRC demeure responsable du suivi du plan d'action auprès du MELCC, celui-ci présente les maîtres d'œuvre envisagés pour la réalisation des actions retenues. À cet égard, il convient de préciser qu'il s'agit de proposition de la MRC à travailler avec des partenaires locaux. Bien que le plan d'action ait fait l'objet de discussions avec les principales parties prenantes interpellées, aucune entente officielle n'a, pour le moment, été établie avec ces partenaires. Plusieurs actions soutiennent les travaux déjà entamés ou des volontés présentées par les parties prenantes lors des consultations effectuées en cours d'élaboration. Ces propositions devront faire l'objet de discussions plus poussées, tout comme le financement envisagé et les budgets consentis pour les différentes actions.

Tableau 46 Plan d'action relatif au PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Enjeu   |  | Biodiversité   |  |                         |                |  |  |  |   |
|---|--|--|--|-------------------------|----------------|--|--|--|---|
| Préoccupation   |  | La biodiversité associée aux milieux humides et hydriques est menacée par certaines activités anthropiques   |  |                         |                |  |  |  |   |
| Orientation 1   |  | Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation  |  |                         |                |  |  |  |   |
| Objectifs   | Activité de la stratégie   | Actions  | Portée géographique  | Échéancier              | Maître d'œuvre | Partenaire(s)  | Financement potentiel  | Coûts estimés  | Indicateurs de suivi  |
| D'ici 10 ans, favoriser des projets de restauration, de mise en valeur et de création de milieux humides et hydriques.  | Restauration/Création  | Réaliser une étude de faisabilité de projets de création de milieux humides et hydriques tels qu'identifiés sur les cartes 13 et 14 du PRMHH selon les besoins | Ensemble du territoire   | 10 ans                  | MRC            | CENG et le Comité ZIP Gaspésie   | Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)  | S.O.   | Étude de faisabilité de projets de création de milieux humides et hydriques réalisée (cible : 1 étude réalisée) |
| D'ici 10 ans, favoriser des projets de restauration, de mise en valeur et de création de milieux humides et hydriques   | Restauration/Création  | Réaliser un projet de mise en valeur de milieux humides et hydriques par le biais des sentiers pédestres déjà présents sur le territoire                       | Sainte-Anne-des-Monts, Cap-Chat  | 6 ans                   | MRC            | CENG et les municipalités concernées   | À même les budgets de développement économique de la MRC et des municipalités concernées ainsi que les budgets d'opération du CENG                                     | S.O.   | Projet de mise en valeur réalisé  |
|   | Restauration/Création  | Évaluer la possibilité de restaurer et de créer des milieux humides et hydriques dans l'espace de liberté des rivières dynamiques du territoire                | Rivières mobiles du territoire   | 7 ans                   | MRC            | CENG   | Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) et selon les sources de financement disponibles auprès du MELCC (budget dédié PRMHH) | S.O.   | Étude de potentiel de restauration et de création réalisée  |
|   | Restauration/Création  | Réaliser un projet de restauration à l'embouchure de la rivière Marsoui  | Marsoui  | 6 ans                   | MRC            | Municipalité de Marsoui en collaboration avec le Comité ZIP Gaspésie                               | Programme Affluents Maritimes  | S.O.   | Projet de restauration réalisé  |
|   | Restauration/Création  | Évaluer la possibilité de réaliser un projet de mise en valeur de la flèche littorale de l'Anse de la rivière Madeleine.                                       | Anse de la rivière Madeleine   | 5 ans                   | MRC            | Comité ZIP Gaspésie, la municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et la SÉPAQ       | À même les budgets d'opération de la MRC, du Comité ZIP, de la municipalité concernée et la SÉPAQ  | S.O.   | Étude de faisabilité du projet de mise en valeur réalisée   |
|   | Sensibilisation  | Promouvoir le projet de mise en valeur réalisé par l'Association chasse et pêche de Mont-Louis et le CENG du marais à Mont-Louis                               | Mont-Louis   | 5 ans                   | MRC            | Municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis en collaboration avec le CENG et le Comité ZIP Gaspésie | À même les budgets de la MRC et des municipalités concernées ainsi que les budgets d'opération du CENG   | S.O.   | Annonce réalisée sur le site Internet de la MRC et les réseaux sociaux (cible : 2 annonces)                     |
|   | Acquisition de connaissances   | Caractériser le site de la baie des Capucins, produire une cartographie des sentiers de VTT visant l'identification de la superficie à revégétaliser.          | Baie des Capucins (Cap-Chat)   | 2 ans                   | MRC            | Comité ZIP Gaspésie  | Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)  | 8 000 \$   | Rapport de caractérisation du site de la Baie des Capucins fait   |
|   | Restauration/Création  | Réaliser la revégétalisation du site de la baie des Capucins   | Baie des Capucins (Cap-Chat)   | 6 ans                   | MRC            | Comité ZIP Gaspésie  | Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH)  | À déterminer après la première phase d'acquisition de connaissances  | Revégétalisation du site  |
|   | D'ici 5 ans, mettre à jour la connaissance des milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les périmètres d'urbanisation et à proximité de ces derniers. | Acquisition de connaissances   | Réaliser des projets de caractérisation de l'intégrité des milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les périmètres urbains de la MRC et à proximité de ceux-ci. | Scénario 7, scénario 21 | 5 ans          | MRC  | CENG en collaboration avec les municipalités et la MRC   | Selon les sources de financement disponibles auprès du MELCC (budget dédié PRMHH) et à même les budgets de la MRC et des municipalités | S.O.  |
| D'ici 10 ans, assurer l'application des exigences gouvernementales (REAFIE, régime transitoire de gestion de zones inondables, des rives et du littoral) en matière de protection des MHH.                  | Réglementation   | Appliquer les normes des lois et règlements provinciaux en lien avec les milieux humides et hydriques dans le SAD et la réglementation d'urbanisme municipale. | Ensemble du territoire   | 10 ans                  | MRC            | Municipalités  | À même les budgets d'opération de la MRC et des municipalités  | S.O.   | Application de la réglementation portant sur la protection des milieux humides et hydriques en cours            |
| D'ici 2 ans, sensibiliser les citoyens aux nouvelles réglementations (REAFIE, RAMHHS - règlement sur les activités dans les milieux humides, hydriques et sensibles, régime transitoire de gestion de zones | Sensibilisation  | Publier une annonce auprès des citoyens rappelant la réglementation en vigueur en lien avec les milieux humides et hydriques.                                  | Ensemble du territoire   | 2 ans                   | MRC            | Municipalités  | À même les budgets d'opération de la MRC et des municipalités  | S.O.   | Publication sur le site Internet de la MRC ou les réseaux sociaux (cible : 1 annonce)                           |

| Enjeu  |   | Biodiversité   |   |            |                |                             |   |               |   |
|--|---|--|---|------------|----------------|-----------------------------|---|---------------|---|
| Préoccupation  |   | La biodiversité associée aux milieux humides et hydriques est menacée par certaines activités anthropiques   |   |            |                |                             |   |               |   |
| Orientation 1  |   | Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation  |   |            |                |                             |   |               |   |
| Objectifs  | Activité de la stratégie                          | Actions  | Portée géographique   | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s)               | Financement potentiel                       | Coûts estimés | Indicateurs de suivi  |
| inondables, des rives et du littoral) en lien avec les milieux humides et hydriques.                 |   |  |   |            |                |                             |   |               |   |
| D'ici 5 ans, favoriser une meilleure utilisation des bandes riveraines et du littoral.               | Sensibilisation                                   | Installer de l'affichage rappelant la réglementation sur la circulation des VTT en littoral dans les milieux sensibles.  | Baie des Capucins, Anse de la rivière Madeleine, rivières du territoire   | 2 ans      | MRC            | Comité ZIP Gaspésie et CENG | À même les budgets du Comité ZIP et du CENG | S.O.          | Affiches installées   |
| D'ici 10 ans, conserver 30 % des milieux humides situés en terres privées à l'échelle du territoire. | Utilisation durable - Planification du territoire | Adopter une affectation Utilisation durable pour les milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les secteurs forestiers et agricoles                                      | Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine   | 5 ans      | MRC            |                             | À même les budgets d'opération de la MRC    | S.O.          | Intégration de l'affectation Utilisation durable pour les secteurs forestiers et agricoles au SADR réalisée |
|  |   | Consulter les parties prenantes du milieu (producteurs agricoles, groupes forestiers, etc.) pour la définition de l'affectation « Utilisation durable » qui sera intégrée au SADR. | Ensemble du territoire  | 5 ans      | MRC            |                             | À même les budgets d'opération de la MRC    | S.O.          | Activité de consultation réalisée   |
|  | Utilisation durable - Planification du territoire | Adopter une affectation Utilisation durable pour les milieux humides d'intérêt pour la conservation dans les secteurs urbanisés.   | Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, Rivière à Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis (L'Anse Pleureuse) | 5 ans      | MRC            |                             | À même les budgets d'opération de la MRC    | S.O.          | Intégration de l'affectation Utilisation durable pour les secteurs urbanisés au SADR réalisée               |

| Enjeu   |                              | Biodiversité   |                        |            |                |   |   |               |  |
|---|------------------------------|--|------------------------|------------|----------------|---|---|---------------|--|
| Préoccupation   |                              | La biodiversité associée aux milieux humides est menacée par la présence d'espèces exotiques envahissantes.  |                        |            |                |   |   |               |  |
| Orientation 2   |                              | Maintenir l'intégrité des milieux humides et hydriques en luttant contre la propagation des espèces exotiques envahissantes.   |                        |            |                |   |   |               |  |
| Objectifs   | Activité de la stratégie     | Actions  | Portée géographique    | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s)   | Financement potentiel   | Coûts estimés | Indicateurs de suivi   |
| D'ici 10 ans, assurer la prévention de la propagation des espèces exotiques envahissantes dans les milieux humides. | Acquisition de connaissances | Poursuivre l'acquisition de connaissances sur les espèces exotiques envahissantes présentes le long de la côte et dans les marais côtiers.                                   | Milieu côtier          | 10 ans     | MRC            | Comité ZIP Gaspésie et CENG   | À même les budgets du Comité Zip et du CENG                                       | S.O.          | Rapport sur la présence d'espèces exotiques envahissantes réalisé  |
|   | Restauration/Création        | Évaluer la possibilité de réaliser un contrôle des espèces exotiques envahissantes.  | Ensemble du territoire | 5 ans      | MRC            | Comité ZIP Gaspésie et CENG   | Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) | S.O.          | Rapport d'évaluation des possibilités de restauration émis   |
|   | Sensibilisation              | Former les employés municipaux (inspecteurs) à reconnaître les espèces végétales exotiques envahissantes et élaborer un guide sur les espèces exotiques envahissantes.       | Ensemble du territoire | 5 ans      | MRC            | Comité ZIP Gaspésie en collaboration avec les municipalités, le CENG et le CREGIM | Demande de financement en cours et à même les budgets des municipalités           | S.O.          | Formation réalisée auprès des municipalités<br>Guide réalisé   |
|   | Sensibilisation              | Sensibiliser les citoyens aux espèces exotiques envahissantes et à l'importance de signaler les occurrences au site Sentinelle du MELCC en diffusant l'information en ligne. | Ensemble du territoire | 3 ans      | MRC            | CENG, le comité ZIP Gaspésie et le CREGIM   | À même les budgets du CENG, Comité ZIP Gaspésie, CREGIM et de la MRC              | S.O.          | Publication d'une annonce sur le site Internet de la MRC ou sur les réseaux sociaux, ajout d'un onglet concernant les espèces exotiques envahissantes sur le site Internet de la MRC |

| Qualité de l'eau et biodiversité  |  |  |                        |            |                |               |   |               |  |
|---|--|--|------------------------|------------|----------------|---------------|---|---------------|--|
| Enjeux  | Il existe un manque d'information sur l'intégrité des bandes riveraines.   |  |                        |            |                |               |   |               |  |
| Préoccupation   | Assurer la protection de l'eau et de l'habitat aquatique en améliorant les connaissances sur les bandes riveraines |  |                        |            |                |               |   |               |  |
| Orientation 1   |  |  |                        |            |                |               |   |               |  |
| Objectifs   | Activité de la stratégie   | Actions  | Portée géographique    | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s) | Financement potentiel                   | Coûts estimés | Indicateurs de suivi                               |
| D'ici 7 ans, cibler les secteurs où les rives des rivières sont les plus dégradées. | Acquisition de connaissances   | Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'état des bandes riveraines sur le territoire | Ensemble du territoire | 5 ans      | MRC            | CENG          | À même les budgets d'opération du CENG  | S.O.          | Étude sur l'état des bandes riveraines réalisée    |
|   | Acquisition de connaissances   | Réaliser une étude afin de déterminer les rives dégradées pouvant être restaurées            | Ensemble du territoire | 7 ans      | MRC            | CENG          | À même les budgets du CENG et de la MRC | S.O.          | Étude sur les rives dégradées à restaurer réalisée |

| Qualité de l'eau et biodiversité   |   |   |                        |            |                |                           |  |               |   |
|--|---|---|------------------------|------------|----------------|---------------------------|--|---------------|---|
| Enjeux   | Le risque d'altération des bandes riveraines et du littoral par les utilisateurs riverains peut affecter la qualité de l'eau. |   |                        |            |                |                           |  |               |   |
| Préoccupation  | Assurer la protection de l'eau et de l'habitat aquatique en conservant les bandes riveraines                                  |   |                        |            |                |                           |  |               |   |
| Orientation 2  |   |   |                        |            |                |                           |  |               |   |
| Objectifs  | Activité de la stratégie  | Actions   | Portée géographique    | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s)             | Financement potentiel  | Coûts estimés | Indicateurs de suivi  |
| D'ici 5 ans, favoriser une meilleure utilisation des bandes riveraines et du littoral. | Sensibilisation   | Sensibiliser la population à l'importance des milieux humides et des bandes riveraines. | Ensemble du territoire | 5 ans      | MRC            | CENG et les municipalités | À même les budgets d'opération de la MRC, du CENG et des municipalités | S.O.          | Séance d'information réalisée et dépliant sur les bandes riveraines produit par le CENG diffusé sur le site Internet de la MRC. |

| Qualité de l'eau et biodiversité  |   |   |   |            |                |                              |   |               |  |
|---|---|---|---|------------|----------------|------------------------------|---|---------------|--|
| Enjeux  | La qualité de la pêche au saumon est tributaire de la qualité de l'eau et de l'état des populations |   |   |            |                |                              |   |               |  |
| Préoccupation   | Assurer la libre circulation des poissons dans les bassins versants des rivières à saumon           |   |   |            |                |                              |   |               |  |
| Orientation 3   |   |   |   |            |                |                              |   |               |  |
| Objectifs   | Activité de la stratégie  | Actions   | Portée géographique                           | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s)                | Financement potentiel   | Coûts estimés | Indicateurs de suivi   |
| Pendant les 5 prochaines années, poursuivre l'acquisition de connaissances sur la libre circulation du poisson dans les bassins versants des rivières à saumon. | Acquisition de connaissances  | Prendre connaissance de l'étude sur l'état des ponceaux forestiers réalisée par la TGIRT et identifier les priorités d'intervention   | Ensemble du territoire                        | 5 ans      | MRC            | TGIRT de la Gaspésie         | À même les budgets d'opération de la MRC  | S.O.          | Liste des ponceaux forestiers prioritaires réalisée                |
|   | Acquisition de connaissances  | Réaliser une consultation avec les organismes du milieu sur les ponceaux forestiers problématiques et mettre en place un moyen de communication   | Ensemble du territoire                        | 3 ans      | MRC            |                              | À même les budgets d'opération de la MRC  | S.O.          | Séance de consultation réalisée et moyen de communication établi   |
| D'ici 10 ans, améliorer la circulation du poisson dans les cours d'eau du territoire en réalisant des projets de restauration de ponceaux forestiers.           | Restauration/Création   | À la suite de l'identification des ponceaux forestiers prioritaires, réaliser des 5 projets de restauration impliquant le retrait ou la réfection de ponceaux forestiers problématiques | Bassins versants des rivières à saumon        | 10 ans     | MRC            | ZEC du territoire et le CENG | Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques (PRCMHH) | S.O.          | Projets de restauration réalisés (cible : 5 projets réalisés)      |
| D'ici 5 ans, augmenter la protection du milieu riverain des rivières à saumon du territoire.  | Protection - Planification du territoire  | Adopter une affectation Conservation pour les milieux humides en bordure des rivières à saumon  | Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis | 5 ans      | MRC            |                              | À même les budgets d'opération de la MRC  | S.O.          | Nouvelle affectation Conservation au SAD implantée                 |
|   | Réglementation  | Appliquer le régime transitoire de gestion de zones inondables, des rives et du littoral et maintien de la bande riveraine de 20 m des rivières à saumon du territoire                  | Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts et Mont-Louis | 5 ans      | MRC            |                              | À même les budgets d'opération de la MRC  | S.O.          | Application du régime transitoire et de la bande riveraine de 20 m |

| Enjeu   |  | Qualité de l'eau   |  |            |                |  |   |               |   |
|---|--|--|--|------------|----------------|--|---|---------------|---|
| Préoccupation   |  | Il existe un risque de contamination de l'eau de surface et souterraine par diverses sources et un manque de connaissance sur la qualité de l'eau souterraine              |  |            |                |  |   |               |   |
| Orientation 1   |  | Assurer la protection de l'eau potable par la gestion des sources de contamination   |  |            |                |  |   |               |   |
| Objectifs   | Activité de la stratégie                 | Actions  | Portée géographique  | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s)                                | Financement potentiel   | Coûts estimés | Indicateurs de suivi  |
| D'ici 5 ans, améliorer les connaissances sur les installations septiques  | Acquisition de connaissances             | Identifier les secteurs prioritaires pour la mise aux normes des installations septiques en fonction du risque de contamination des milieux humides et hydriques           | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            | CENG en collaboration avec les municipalités | À même les budgets d'opération de la MRC et du CENG           | S.O.          | Étude des secteurs prioritaires réalisée  |
| D'ici 10 ans, limiter la contamination des milieux humides et hydriques due aux installations septiques non conformes par un meilleur contrôle et une meilleure gestion sur le territoire | Sensibilisation                          | Véhiculer l'information sur les réseaux sociaux et le site Internet de la MRC rappelant la réglementation provinciale en vigueur concernant les installations septiques.   | Ensemble du territoire   | 3 ans      | MRC            | Municipalités                                | À même les budgets d'opération de la MRC                      | S.O.          | Campagne de sensibilisation par le biais du site Web et des réseaux sociaux de la MRC réalisée  |
|   | Acquisition de connaissances             | Réaliser une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de vidange des installations septiques individuelles géré par la MRC ou par chaque municipalité       | Ensemble du territoire   | 7 ans      | MRC            |  | À même les budgets d'opération de la MRC                      | S.O.          | Étude de faisabilité réalisée   |
|   | Acquisition de connaissances             | Augmenter le nombre d'inspections des installations septiques dans les secteurs jugés prioritaires et identifier les installations septiques non conformes                 | Secteurs prioritaires  | 6 ans      | MRC            | Municipalités                                | À même les budgets d'opération de la MRC et des municipalités | S.O.          | Registre des installations septiques non conformes et le nombre d'inspections réalisées à jour  |
| D'ici 5 ans, assurer la mise en adéquation du PRMHH avec les territoires incompatibles avec l'activité minière identifiés et délimités au schéma d'aménagement de la MRC.                 | Acquisition de connaissances             | Intégrer au PRMHH la localisation des TIAM et valider leur adéquation avec les scénarios de conservation   | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            |  | À même les budgets d'opération de la MRC                      | S.O.          | Intégration des TIAM réalisée   |
| Conserver 100 % des milieux humides et des bandes riveraines inclus dans les aires de protection des prises d'eau potable municipale d'ici 5 ans.   | Protection - Planification du territoire | Intégrer les milieux humides présents dans les aires de protection des prises d'eau potable de catégorie 1 à une nouvelle affectation Conservation au SAD                  | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            |  | À même les budgets d'opération de la MRC                      | S.O.          | Affectation Conservation appliquée dans le SAD sur les milieux humides présents dans les aires de protection des prises d'eau potable |
| D'ici 5 ans, rechercher des moyens d'améliorer le traitement des eaux usées sur le territoire   | Acquisition de connaissances             | Valider les possibilités de subventions ou autres aides gouvernementales pour la construction de système de traitement des eaux usées municipal.                           | Cap-Chat, La Martre, Rivière-à-Claude, Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les secteurs de L'Anse-Pleureuse et Gros-Morne de la municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis | 5 ans      | MRC            | Municipalités concernées                     | À même les budgets d'opération des municipalités concernées   | S.O.          | Recherche de subventions effectuée  |
| D'ici 5 ans, améliorer les connaissances sur l'eau souterraine  | Acquisition de connaissances             | Intégrer au PRMHH les données du projet pilote d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines pour le territoire de la Gaspésie lorsqu'il sera publié par l'UQAR | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            | UQAR et le CENG                              | À même les budgets de la MRC et de l'UQAR                     | S.O.          | Intégration des données du projet pilote du PACES dans le PRMHH réalisée  |

| Adaptation aux changements climatiques   |                          |   |                                      |            |                |               |                                      |               |   |
|--|--------------------------|---|--------------------------------------|------------|----------------|---------------|--------------------------------------|---------------|---|
| Les changements climatiques augmentent les risques d'érosion côtière et le coincement côtier                       |                          |   |                                      |            |                |               |                                      |               |   |
| Orientation 1 Assurer la protection des berges contre l'érosion côtière exacerbée par les changements climatiques. |                          |   |                                      |            |                |               |                                      |               |   |
| Objectifs  | Activité de la stratégie | Actions   | Portée géographique                  | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s) | Financement potentiel                | Coûts estimés | Indicateurs de suivi                                    |
| D'ici 5 ans, assurer la protection des milieux naturels côtiers dans les secteurs à risque d'érosion côtière.      | Réglementation           | Appliquer le cadre normatif du ministère de la Sécurité publique pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones de contraintes relatives à l'érosion côtière et intégré dans les règlements municipaux | Ensemble des municipalités de la MRC | 5 ans      | MRC            | Municipalités | À même les budgets des municipalités | S.O.          | Intégration dans la réglementation d'urbanisme réalisée |

| Adaptation aux changements climatiques  |                              |   |  |            |                |  |  |               |  |
|---|------------------------------|---|--|------------|----------------|--|--|---------------|--|
| Les changements climatiques augmentent la récurrence des inondations et l'érosion fluviale  |                              |   |  |            |                |  |  |               |  |
| Orientation 2 Favoriser une bonne gestion des zones inondables et de l'espace de mobilité des cours d'eau dans un contexte de changements climatiques |                              |   |  |            |                |  |  |               |  |
| Objectifs   | Activité de la stratégie     | Actions   | Portée géographique  | Échéancier | Maître d'œuvre | Partenaire(s)                                | Financement potentiel  | Coûts estimés | Indicateurs de suivi   |
| D'ici 10 ans, protéger l'espace de mobilité des rivières.   | Réglementation               | À la suite de l'identification des secteurs les plus mobiles des rivières, appliquer la bande riveraine à partir de la limite de l'espace de mobilité de la rivière.  | Ensemble du territoire   | 10 ans     | MRC            |  | À même les budgets de la MRC   | S.O.          | Réglementation de bande riveraine variable intégrée au SADR et son document complémentaire |
| D'ici 5 ans, sensibiliser les citoyens aux zones inondables et à l'espace de mobilité.  | Sensibilisation              | Mettre en ligne sur le site Internet de la MRC, des municipalités et du CENG l'information rappelant la réglementation en place concernant la protection des zones inondables et expliquant la notion d'espace de mobilité.         | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            | Municipalités en collaboration avec le CENG  | À même les budgets du CENG, des municipalités et de la MRC   | S.O.          | Mise en ligne de l'information réalisée  |
| D'ici 10 ans, assurer une meilleure connaissance des zones inondables et de l'espace de mobilité.   | Acquisition de connaissances | Identifier les secteurs les plus mobiles des rivières dans le cadre du projet d'acquisition de connaissances sur l'espace de mobilité des rivières prioritaires.  | Rivières Cap-Chat, Sainte-Anne, à Claude, de Mont-Louis, de l'Anse Pleureuse, Marsoui et Mont-Saint-Pierre (si possible) | 3 ans      | MRC            | CENG en collaboration avec l'UQAR            | À même les budgets du CENG et de l'UQAR (selon les sources de financement disponibles auprès du MELCC) | S.O.          | Cartographie des secteurs les plus mobiles des rivières réalisée                           |
|   | Acquisition de connaissances | Intégrer au SAD la cartographie produite par le MELCC des zones inondables de toutes les rivières à la suite des travaux de révision des zones inondables et de l'entrée en vigueur du régime permanent dans le cadre de la Loi 67. | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            |  | À même les budgets de la MRC   | S.O.          | Cartographie des zones inondables intégrée au SADR   |
|   | Acquisition de connaissances | Poursuivre l'acquisition de connaissances sur l'espace de mobilité des rivières initiée par le CENG, aux rivières dynamiques du territoire qui n'ont pas été couvertes dans la première phase d'analyse.                            | Rivières dynamiques du territoire  | 10 ans     | MRC            | CENG et UQAR                                 | À même les budgets du CENG et de l'UQAR (selon les sources de financement disponibles auprès du MELCC) | S.O.          | Analyse de l'ensemble des rivières dynamiques réalisée                                     |
|   | Sensibilisation              | Informar les employés municipaux des résultats de l'étude du CENG concernant l'utilisation anthropique des zones inondables afin de permettre une meilleure gestion de celles-ci.   | Ensemble du territoire   | 5 ans      | MRC            | CENG en collaboration avec les municipalités | À même les budgets du CENG et de la MRC  | S.O.          | Séance d'information réalisée  |



### 5.3 Suivi des actions et évaluation du plan régional

Les constats retenus lors de l'évaluation de la mise en œuvre du plan d'action devront permettre d'éventuels ajustements en cours de route ainsi qu'en vue du deuxième PRMHH de la MRC. Ainsi, il est possible que des opportunités émergent durant la décennie suivant l'adoption du PRMHH, notamment sur la possibilité de financement, nécessitant un réajustement dans la nature exacte d'une action.

L'évaluation permettra de documenter les éléments positifs découlant de la mise en œuvre du plan d'action afin de tabler sur les points forts de la démarche. Elle pourra également justifier l'adéquation des priorités retenues sur les plans des enjeux, des préoccupations, des orientations ou des objectifs. Elle doit également permettre de vérifier l'adhésion des parties prenantes au PRMHH. L'acquisition d'information occupe une place importante dans ce plan d'action. Aussi, les informations qui seront acquises en cours de route pourraient mener à des modifications afin d'assurer la justesse des actions et d'atteindre les objectifs fixés.

Concrètement, le suivi des actions se fera par un comité formé par la MRC, composé de représentants des principaux intervenants appelés à mettre en pratique le plan d'action. Ce comité se réunira de manière régulière (tous les six mois) afin de lancer les différentes actions et de compiler les suivis de celles-ci. Ces suivis feront l'objet de comptes rendus ponctuels visant à vérifier l'atteinte des indicateurs du plan d'action et à proposer des ajustements au besoin.

Le tableau 46 présente un exemple de celui qui pourra être utilisé par le comité de suivi du PRMHH et permettra d'effectuer un bilan de l'avancement. Grâce à ce suivi, ventilé selon les enjeux, il sera possible de dégager des tendances à l'aide des indicateurs globaux visant à repérer où sont les difficultés d'application du plan d'action. Les correctifs apportés seront notés afin de faciliter le suivi et la reddition de comptes.

Par son suivi, le comité du PRMHH pourra ultimement répondre à une série de questions. Sans s'y limiter, les questions suivantes pourront être explorées par le comité :

- ▶ Est-ce que les actions mises en place permettent, de manière générale, d'améliorer le contexte ayant mené à l'identification d'une préoccupation jugée prioritaire?
- ▶ Le maître d'œuvre identifié rapporte-t-il des difficultés particulières à réaliser l'action et de quelle manière le comité pourrait-il lui apporter son appui?
- ▶ Quels sont les moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif, lorsque l'indicateur n'est pas atteint (ajustement de l'échéancier, du budget, de l'ampleur de l'action, etc.)?
- ▶ Les parties prenantes sur le territoire ont-elles une perception positive des actions mises en œuvre et des résultats?

Des rencontres thématiques auront lieu au besoin pour intensifier le suivi de l'une ou l'autre des activités de façon à approfondir les travaux et augmenter les chances de succès de l'action. Ainsi, le comité aura la responsabilité de former des sous-comités *ad hoc* en déterminant les moments où ces rencontres de travail auront lieu. Ces sous-comités pourront également entrer en contact avec les parties prenantes du territoire visées plus spécifiquement pour une action ou une autre afin de vérifier leur adhésion à la démarche. Les conclusions de ces sous-comités alimenteront la réflexion du comité, qui prendra en compte ces informations.

Un bilan périodique sera présenté annuellement au conseil de la MRC. Cette reddition de comptes permettra d'informer le conseil quant à l'avancement de la mise en œuvre du plan d'action et contribuera également à garder vivante la prise en compte de celui-ci pour les parties prenantes municipales. En effet, les membres du conseil, du comité PRMHH et l'ensemble des maîtres d'œuvre seront autant de porteurs du PRMHH au sein de la communauté.

Le cumul des comptes rendus émis par le comité mènera à la production d'un rapport annuel à l'attention du MELCC permettant de rapporter l'atteinte des objectifs du PRMHH et les adaptations nécessaires s'il y a lieu.

Tableau 47 Exemple de tableau de suivi du plan d'action relatif au premier PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Enjeu        | Objectifs | Actions | Avancement                         | Respect de l'échéancier   | Indicateur   | Causes expliquant la non-conformité  | Correctifs à apporter                          | Commentaires |
|--------------|-----------|---------|------------------------------------|---|--|--|--|--------------|
| Biodiversité |           | i)      | % d'avancement<br>(0-25-50-75-100) | <input type="checkbox"/> Dans les délais prévus<br><input type="checkbox"/> Retard mineur<br><input type="checkbox"/> Retard majeur | <input type="checkbox"/> Atteint<br><input type="checkbox"/> Partiellement atteint<br><input type="checkbox"/> Non atteint | <input type="checkbox"/> Budgétaires<br><input type="checkbox"/> Manque de ressources<br><input type="checkbox"/> Techniques<br><input type="checkbox"/> Politiques<br><input type="checkbox"/> Autres : | Description des correctifs à mettre en place : |              |
|              |           | ii)     | % d'avancement<br>(0-25-50-75-100) | <input type="checkbox"/> Dans les délais prévus<br><input type="checkbox"/> Retard mineur<br><input type="checkbox"/> Retard majeur | <input type="checkbox"/> Atteint<br><input type="checkbox"/> Partiellement atteint<br><input type="checkbox"/> Non atteint | <input type="checkbox"/> Budgétaires<br><input type="checkbox"/> Manque de ressources<br><input type="checkbox"/> Techniques<br><input type="checkbox"/> Politiques<br><input type="checkbox"/> Autres : | Description des correctifs à mettre en place : |              |
|              |           | iii)    | % d'avancement<br>(0-25-50-75-100) | <input type="checkbox"/> Dans les délais prévus<br><input type="checkbox"/> Retard mineur<br><input type="checkbox"/> Retard majeur | <input type="checkbox"/> Atteint<br><input type="checkbox"/> Partiellement atteint<br><input type="checkbox"/> Non atteint | <input type="checkbox"/> Budgétaires<br><input type="checkbox"/> Manque de ressources<br><input type="checkbox"/> Techniques<br><input type="checkbox"/> Politiques<br><input type="checkbox"/> Autres : | Description des correctifs à mettre en place : |              |



## 6 Références

### 6.1 Sources documentaires

- ARSENAULT, R. ET FUGÈRE, A. 2003. *Plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Mont-Louis*, Activa Environnement Inc., New Richmond, 207 p
- AFOGÎM. N.D. *Plan de protection et de mise en valeur (PPMV) – tableau des affectations et des modalités*. 3p.
- BASE NATIONALE DE DONNÉES TOPOGRAPHIQUES (BNDT). 2021. *Données géomatiques - Hydrographie 1/250 000*.
- BERNATCHEZ, P. & DUBOIS, J.-M. M. 2004. *Bilan des connaissances de la dynamique de l'érosion des côtes du Québec maritime laurentien*. Géographie physique et quaternaire, 58 (1), 45–71. [En ligne : <https://doi.org/10.7202/013110ar>]
- BERNATCHEZ, P. & QUINTIN, C. 2016. *Potentiel de migration des écosystèmes côtiers meubles québécois de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent dans le contexte de la hausse appréhendée du niveau de la mer*. Le Naturaliste canadien, 140 (2), 91–104. [En ligne : <https://doi.org/10.7202/1036507ar>]
- BOIVIN M., MALTAIS M., ET BUFFIN-BÉLANGER, T. 2019. Guide d'analyse de la dynamique du bois en rivière. Guide scientifique présenté au Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie et à la Fondation de la Faune du Québec. 97 pages + annexes.
- BUFFIN-BÉLANGER, T., M. BOIVIN, S. CLAVEAU, S. DEMERS, S. MASSÉ, M. MALTAIS. 2015. *Forum sur l'adaptation aux changements climatiques : rivières et bassins versants du nord de la Gaspésie, Les changements climatiques et la dynamique des cours d'eau de la Gaspésie*. 2015-11-23. Université du Québec à Rimouski. Laboratoire de recherche en géomorphologie et dynamique fluviale. 24 p. [En ligne : [https://www.conseileanordgaspesie.ca/public/documents/forum/synthese/4\\_uqar\\_tbb.pdf](https://www.conseileanordgaspesie.ca/public/documents/forum/synthese/4_uqar_tbb.pdf)].
- BUFFIN-BÉLANGER, T., CHAILLOU, G., CLOUTIER, C-A., TOUCHETTE, M., HÉTU, B. ET MCCORMACK, R. 2015. *Programme d'acquisition de connaissance sur les eaux souterraines du nord-est du Bas-Saint-Laurent (PACES-NEBSL) : Rapport final*. 199p.
- BUFFIN-BÉLANGER, T. 2008. Les risques d'inondation sur les cônes alluviaux dans l'est du Québec. [En ligne : <http://www.geohazard.ggl.ulaval.ca/alea/buffin.pdf>].
- CANARDS ILLIMITÉS CANADA (CIC) (2008). *Plan de conservation des milieux humides et de leurs terres hautes adjacentes de la région administrative de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*. 100 p. En ligne. [[https://www.ducks.ca/assets/2021/01/PRCMH\\_R11\\_GASP\\_2008\\_portrait\\_texte.pdf](https://www.ducks.ca/assets/2021/01/PRCMH_R11_GASP_2008_portrait_texte.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2014. *Caractérisation des bandes riveraines d'une portion de la rivière Marsoui, 2014*. 24 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2015a. *Rapport de caractérisation – Milieu humide de la rivière Mont-Louis*. 45 p.

- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2015b. *Caractérisation des bandes riveraines du lac à Jimmy, 2015*. 30 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2015c. *Caractérisation des bandes riveraines du lac au Diable*. 30 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016a. *Rapport de caractérisation – Milieux humides de la rivière Cap-Chat*. 56 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016b. *Portrait, plan directeur de l'eau*. 314 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016c. *Diagnostic, plan directeur de l'eau*. 293 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016d. *Document Synthèse - Plan directeur de l'eau, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie*. 28 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016e. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 7, Dégradation des milieux riverains*. 120 p. [En ligne : [https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_7\\_milieux\\_riverains.pdf](https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_7_milieux_riverains.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016f. *Plan stratégique : enjeux, orientations, objectifs et plan d'action, plan directeur de l'eau*. 60 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2016g. *Dynamique des cours d'eau – Fiche 4, Contamination des eaux de surface et souterraines*. 87 p. [En ligne : [https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic\\_final\\_4\\_contamination.pdf](https://www.conseileaunordgaspesie.ca/public/documents/pde/preliminaire/diagnostic_final_4_contamination.pdf)]
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2017. *Suivi de la qualité de l'eau de surface – été 2016*. Rivières Marsoui, de Mont-Louis, du Gros Morne et de la Grande Vallée. 28 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2019. *Présentation des principaux bassins versants*. [En ligne : <https://conseileaunordgaspesie.ca/bassins-versants/>].
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2020. *Rapport de caractérisation – État des berges et qualité de la bande riveraine d'un tronçon de la rivière de Mont-Sainte-Pierre*. 42 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2021. *Orientations, objectifs et plan d'actions visant la conservation des milieux humides et hydriques du nord de la Gaspésie*. 16 p.
- CONSEIL DE L'EAU DU NORD DE LA GASPÉSIE (CENG). 2022. *Données géomatiques sur les fonctions et services écologiques des milieux humides*.
- CONSEIL DE L'EAU DU SUD DE LA GASPÉSIE (CESG). 2016. *Plan directeur de l'eau*. 200 p.
- CONSEIL DE L'EAU GASPÉSIE SUD (CEGS). 2015. *Zone de gestion intégrée de l'eau Gaspésie Sud* [En ligne : <http://eaugaspesiesud.org/wp-content/uploads/2015/11/CarteTerritoire2.jpg>]

- CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE (CREGIM). 2006. *Les herbiers de zostère, un habitat exceptionnel*. 14 p. [En ligne : [http://www.cregim.org/zostere/pdf/a\\_txtvulsc.pdf](http://www.cregim.org/zostere/pdf/a_txtvulsc.pdf)]
- DREJZA, S., FRIESINGER, S. ET P. BERNATCHEZ. 2014. *Vulnérabilité des infrastructures routières de l'Est du Québec à l'érosion et à la submersion côtière dans un contexte de changements climatiques : Caractérisation des côtes, dynamique hydrosédimentaire et exposition des infrastructures routières à l'érosion et à la submersion, Est du Québec*, Laboratoire de dynamique et de gestion intégrée des zones côtières Université du Québec à Rimouski, 226 p. [En ligne : [http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1166760/01\\_Volume\\_1.pdf](http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/1166760/01_Volume_1.pdf)]
- DY, G., M. MARTEL, M. JOLY ET G. DUFOUR TREMBLAY. 2018. *Les plans régionaux des milieux humides et hydriques – Démarche de réalisation*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Direction de la protection des espèces et des milieux naturels et Direction de l'agroenvironnement et du milieu hydrique, Québec, 75 p. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/guide-plans-regionaux.pdf>]
- EDF. 2021. Parc éolien de Mont-Rothery. [En ligne : <https://www.edf-renouvelables.com/project/mont-rothery/>].
- FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES DU QUÉBEC. 2021. *Carte interactive* [En ligne : <http://fcmq.viaexplora.com/carte-motoneige/index.html#map>].
- FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CLUBS QUADS. 2021. *Carte interactive* [En ligne : <https://www.fqcq.qc.ca/carte-interactive/>].
- GASTON ST-PIERRE ET ASSOCIÉS INC. 2020. *Ville de Cap-Chat - Règlement de zonage n 068-2006*. 292 p.
- GASTON ST-PIERRE ET ASSOCIÉS INC. n.d. *Saint-Maxime-du-Mont-Louis - Disposition déclaratoires*. 82 p.
- GROUPEMENT FORESTIER COOPÉRATIF SHICK SHOCK (S.D.). *La zone inondable de la rivière Cap-Chat*. 1 : 20 000; Projection Québec MTM SCOPQ (NAD83) Fuseau 6. MRC de La Haute-Gaspésie.
- HÉBERT, J.-S. 2004. *Rapport concernant les activités réalisées dans le bassin versant de la rivière Mont-Louis pour la saison 2004*, Activa Environnement Inc. Pour le comité de bassin de la rivière Mont-Louis, Mont-Louis, Québec, 44 p. + annexes
- HÉBERT, J.-S. 2006. *Bassin versant de la rivière Mont-Louis – Analyse des problématiques*. Activa Environnement Inc. Pour le comité de bassin de la rivière Mont-Louis, Mont-Louis, Québec, 114 p. + annexes.
- HYDRO-QUÉBEC. 2021. *Contrats d'approvisionnement en électricité en vigueur*. [En ligne : <https://www.hydroquebec.com/achats-electricite-quebec/contrats-electricite.html>]

- JOBIN, B., L. GRATTON ET P. DESAUTELS. 2019. *Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent – Rapport méthodologique*. Environnement et Changement climatique Canada et ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Plan d'action Saint-Laurent, Québec. 93 p. [En ligne : [https://catalogue.ogsl.ca/data/pasl/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e/atlas\\_estuairegolfe\\_rapport\\_final\\_fr.pdf](https://catalogue.ogsl.ca/data/pasl/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e/atlas_estuairegolfe_rapport_final_fr.pdf)]
- L'AVANTAGE GASPÉSIEN. 2017. *Crue des eaux en Haute-Gaspésie : état de situation à 21 h 15*. [En ligne : <https://www.lavantagegaspesien.com/article/2017/05/07/crue-des-eaux-en-haute-gaspesie--etat-de-situation-a-21-h-15>]
- LARRIVÉE, C., N. SINCLAIR-DESGAGNÉ, L. DA SILVA, J.P. REVÉRET, C. DESJARLAIS. 2015. *Évaluation des impacts des changements climatiques et de leurs coûts pour le Québec et l'État québécois*. Rapport d'étude, Ouranos. 58 p. [En Ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/evatuation-impacts-cc-couts-qc-etat.pdf>]
- LAVERY, J.M., J. KUREK, K.M. RÜHLAND, C.A. GILLIS, M.F.J. PISARIC ET J.P. SMOL, 2014. Exploring the environmental context of recent *Didymosphenia geminata* proliferation in Gaspésie, Québec, using paleolimnology. *Can. J. Fish. Aquat. Sci.* (71) : 1–11.
- LE GROUPE CONSEIL ENVIRAM (1986) INC. 1991a. *Municipalité de Rivière-à-Claude – Règlement de zonage numéro 105*. 104 p.
- LE GROUPE CONSEIL ENVIRAM (1986) INC. 1991b. *Municipalité de La Martre – Règlement de zonage numéro 30-91*. 96 p.
- LES POURVOIRIES DU QUÉBEC. n.d. *Recherche par critères*. [En ligne : <https://www.pourvoiries.com/fr/planificateur/?#camp-de-la-haute-madeleine-11-606>]
- MALTAIS, M. 2019. *L'évolution spatiale et temporelle de la dynamique du bois mort en rivière, Mont-Louis, Gaspésie*. Mémoire de maîtrise. UQAR. Rimouski, Québec. 213 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ). 2020. *Agir pour une agriculture durable, plan 2020-2030*. 38 p.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2015. *Plan d'affectation du territoire public, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*. [En ligne : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/territoire/Documents/Gaspesie/PATP/PL-affectation\\_territoire\\_public\\_GIM\\_MERN.pdf?1603997967](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/environnement/territoire/Documents/Gaspesie/PATP/PL-affectation_territoire_public_GIM_MERN.pdf?1603997967)]. 11 janvier 2021.
- MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN). 2016. *Portail cartographique*. [En ligne : [https://vgo.portailcartographique.gouv.qc.ca/full.aspx?gpz\\_point=-7344096.328672663,6251402.98486502&echelle=1091958&epsg=3857&gpz\\_nomMap=Territoires%20r%C3%A9gionales%20et%20locales](https://vgo.portailcartographique.gouv.qc.ca/full.aspx?gpz_point=-7344096.328672663,6251402.98486502&echelle=1091958&epsg=3857&gpz_nomMap=Territoires%20r%C3%A9gionales%20et%20locales)]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021a. *Plan régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) Questions et réponses*. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/milieux-humides/plans-regionaux/faq.htm>]

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021b. *Liste des données cartographiques disponibles pour l'élaboration des PRMHH*. 7 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021c. *Les aires protégées au Québec*. [En ligne : [https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires\\_protegees/aires\\_quebec.htm](https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm) ]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021d. *Données Sentinelle* [En ligne : <https://www.pub.enviroweb.gouv.qc.ca/scc/observation/carteobservations>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021e. *Installations municipales de distribution d'eau potable*. [En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/potable/distribution/resultats.asp>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021f. *Atlas de l'eau*. [En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/atlas/atlas-argis/index.html>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021g. *Répertoire des sites contaminés*. [En ligne : <https://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/terrains-contamines/resultats.asp>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021h. *Portrait des autorisations ministérielles délivrées pour des projets affectant les milieux humides et hydriques des MRC du Québec*. 104 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2021i. *Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques*. Atelier TCREF 19 p. [En ligne : [http://www.tceref.org/6158-presentation-du-prcmhh\\_tceref\\_2021-03-23.pdf](http://www.tceref.org/6158-presentation-du-prcmhh_tceref_2021-03-23.pdf)]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020a. *Projets d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines*. [En ligne : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/programmes/acquisition-connaissance.htm#en-cours>]
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020b. *Bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées pour l'année 2019*. 79 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2020c. *Plantes exotiques envahissantes nuisibles à la biodiversité. Document de travail, Direction générale de la conservation et de la biodiversité, avril 2020*. 4 p.
- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019a. *Cartographie des milieux humides potentiels – 2019*. [Données géomatiques en ligne : <https://www.donneesquebec.ca/recherche/fr/dataset/milieux-humides-potentiels/resource/2331ee09-4cad-4d0e-81c2-b8ccc70732c9>]

- MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC). 2019b. *Cartographie des milieux humides potentiels – Guide de l'utilisateur – Version 2019*. 26 p. [En ligne : [ftp://ftp.mddelcc.gouv.qc.ca/DONNEES\\_OUVERTES/Milieux\\_humides\\_potentiels/MH\\_Potentiel\\_2019\\_Guide\\_utilisateur.pdf](ftp://ftp.mddelcc.gouv.qc.ca/DONNEES_OUVERTES/Milieux_humides_potentiels/MH_Potentiel_2019_Guide_utilisateur.pdf)]
- MINISTÈRE DE LA FORÊT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP). 2021. *Forêt Ouverte – Carte interactive des données écoforestières du Québec*. [En ligne : <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/>] (10 août 2021).
- MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH). 2021. *Région administrative 11 : Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*. [En ligne : [https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation\\_municipale/cartotheque/Region\\_11.pdf](https://www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/organisation_municipale/cartotheque/Region_11.pdf)]
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES (MRN). 2013. Sites fauniques d'intérêt, Modalités d'intervention définies par la Direction générale de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. [En ligne : [https://mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/sfi\\_modalites\\_dgr11.pdf](https://mern.gouv.qc.ca/publications/gaspesie-iles-de-la-madeleine/sfi_modalites_dgr11.pdf)].
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC). 2017. *Données géomatiques – Bassins versants*.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (MDDEP). 2012. Les milieux humides et l'autorisation environnementale, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Direction des politiques de l'eau et Pôle d'expertise hydrique et naturel. 41 p. + ann.
- MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE. 2006. *Règlement de contrôle intérimaire de remplacement relatif au contrôle des constructions à l'intérieur de la plaine inondable de la rivière Sainte-Anne*. 17 p.
- MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE. 2018. *Plan de développement de la zone agricole : MRC de La Haute-Gaspésie*. [En ligne : [http://www.hautegaspesie.com/sites/24358/services/PDZA\\_final\\_10octobre\\_BR.pdf](http://www.hautegaspesie.com/sites/24358/services/PDZA_final_10octobre_BR.pdf)]
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA CÔTE-DE-GASPÉ. 2018. *Schéma d'aménagement et développement révisé 2<sup>e</sup> version de remplacement*. 341 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA HAUTE-GASPÉSIE. 1989. *Schéma d'aménagement du territoire : MRC de Denis Riverin*. [En ligne : [file://egnytedrive/englobe/Shared/CA/Quebec7/Data/Projets/046/02103688.000\\_PRMH-Haute-Gaspesie/2\\_Tech/3\\_Intrant/1\\_Doc\\_technique/Milieu%20humain/Schema%20d'am%C3%A9nagement\\_MRC\\_Haute-Gaspesie\\_1989.pdf](file://egnytedrive/englobe/Shared/CA/Quebec7/Data/Projets/046/02103688.000_PRMH-Haute-Gaspesie/2_Tech/3_Intrant/1_Doc_technique/Milieu%20humain/Schema%20d'am%C3%A9nagement_MRC_Haute-Gaspesie_1989.pdf)]
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA HAUTE-GASPÉSIE. 2021. *Schéma d'aménagement et de développement*, en cours de révision. 187 p.
- MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ (MRC) DE LA HAUTE-GASPÉSIE. n.d. *Haute-Gaspésie un vent de fierté*. [En ligne : <http://www.hautegaspesie.com/frhttp://www.hautegaspesie.com/fr/geographie>]

- OBSERVATOIRE GLOBAL DU SAINT-LAURENT (OGSL). 2020. *Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent*. [En ligne : <https://catalogue.ogsl.ca/fr/dataset/0a232214-05cc-438a-b914-6a8b53ac184e>]
- OURANOS. 2020. *Adaptation aux changements climatiques : Défis et perspectives pour la région de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine*. 14 p. [En ligne : <https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/lutte-contre-les-changements-climatiques/fiches-syntheses-regionales-dadaptation-aux-changements-climatiques/> ]
- RADIO-CANADA. 2013. *Projet de parc éolien du Mont-Rothery : déception en Haute-Gaspésie*. [En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/641247/parc-eolien-mont-rothery>]
- RADIO-CANADA. 2019. *De l'eau potable pour La Martre en 2022*. [En ligne : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1289409/de-leau-potable-pour-la-martre-en-2022>]
- REGROUPEMENT DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU QUÉBEC (ROBVQ). 2021. *Liste des OBV classée par région*. [En ligne : <https://archives.robvq.qc.ca/obv/reseau?tri=region>]
- RESSOURCES NATURELLES CANADA (RNC). 2011. *CanVec*. Données géomatiques.
- SIGÉOM. 2021. Carte interactive [En ligne : [HTTPS://SIGEOM.MINES.GOUV.QC.CA/SIGNET/CLASSES/I1108\\_AFCHCARTEINTR](HTTPS://SIGEOM.MINES.GOUV.QC.CA/SIGNET/CLASSES/I1108_AFCHCARTEINTR)]
- TREMBLAY, B. 2002. *Les milieux humides côtiers du sud de la Gaspésie*. Document présenté à la Société de la Faune et des Parcs et au ministère des Pêches et des Océans du Canada par le Comité Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP) de la Baie-des-Chaleurs, Maria, Québec. viii + 218 p. + 11 ann.
- TREMBLAY, F., YOUNG-VIGNEAULT ET BANVILLE-CÔTÉ, F. 2014. *Analyse de la dynamique fluviale de la rivière Mont-Louis : caractérisation des embâcles, de leur évolution temporelle et de leur influence sur l'utilisation du territoire*. Dans le cadre du cours GEO6213 – Atelier pratique sur le terrain sur l'analyse et la prévention des risques naturels I, Rimouski, 19 p.
- UNION SAINT-LAURENT GRANDS LACS. 2010. *Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes*. Non disponible en ligne. URL:<http://www.rspee.glu.org/autres/index.php>
- VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS. n.d. *Aéroport*. [En ligne : <https://villesadm.net/aeroport/>]

## 6.2 Communications personnelles

| Organismes d'appartenance              | Personnes consultées              | Date de la communication                         |
|--|-----------------------------------|--|
| CENG                                   | Yves Briand et Thierry Ratté      | 30 juin 2021<br>18 février 2022<br>26 avril 2022 |
| CEGS                                   | Julie Leblanc                     | 17 janvier 2021<br>24 janvier 2022               |
| Comité ZIP                             | Rosie Chénard                     | 15 juillet 2021                                  |
| Conseil de l'eau du sud de la Gaspésie | Julie Leblanc                     | 21 mars 2022                                     |
| Ville de Cap-Chat                      | Vincent Aubin                     | 12 avril 2022                                    |
| Ville de Sainte-Anne-des-Monts         | Patrick Tremblay<br>Harold Forbes | 4 mai 2022<br>15 juillet 2022                    |
| MRC de Bonaventure                     | Dany Voyer                        | 24 février 2022<br>9 mars 2022<br>14 juin 2022   |
| MRC de La Côte-de-Gaspé                | Pascal Caron-Savard               | 24 février 2022<br>14 juin 2022                  |
| MRC de La Matanie                      | Olivier Blainville                | 24 février 2022<br>14 juin 2022                  |
| MRC de La Matapédia                    | Denis Bertin                      | 24 février 2022<br>14 juin 2022                  |
| MRC Le Rocher-Percé                    | Christine Roussy                  | 24 février 2022<br>14 juin 2022                  |

## **Annexe 1      Résultats de la consultation préliminaire**



# Sommaire des enjeux relevés lors de la consultation préliminaire

## Érosion

L'érosion est une réalité qui préoccupe les organismes consultés en ce qui a trait aux berges de cours d'eau et à la vulnérabilité à l'érosion des portions meubles du littoral maritime. D'ailleurs, on nous a informés que l'érosion côtière du fleuve Saint-Laurent allait faire l'objet d'un nouveau cadre normatif qui sera adopté par la MRC. De plus, le phénomène de sédimentation des cours d'eau via l'érosion des chemins forestiers semble bien présent selon les organismes consultés.

Le territoire de la MRC fait face aux aléas côtiers qui contribuent à l'érosion des rives et qui vient affecter les infrastructures urbaines et qui a également un impact sur la sécurité civile. Dans cette optique, les parties prenantes consultées nous mentionnent qu'il serait pertinent de limiter le développement autour de la route 132, et développer plus vers l'intérieur des terres. Aussi, on ajoute que les infrastructures de protection contre les aléas côtiers devraient être bien adaptées aux écosystèmes en place.

De plus, on nous mentionne que les bandes riveraines sont, dans plusieurs secteurs, très investies (on empiète dans les 15 m de bande riveraine). Cette situation a plusieurs effets dont, celui de contribuer à l'érosion des berges.

## Intégrité des milieux humides et hydriques

Le maintien de l'intégrité des milieux humides et hydriques ainsi que des bandes riveraines est une préoccupation pour les organismes consultés. Selon ces derniers, une des principales causes menaçant l'intégrité des milieux humides est l'activité humaine soit par l'empiètement sur ces milieux par la construction résidentielle (remblaiement), ou par le piétinement des bandes riveraines par la circulation de véhicules motorisés sur les berges et plages (non-respect de la réglementation). Certains sentiers sont même situés directement dans le marais et la baie des Capucins. Les organismes consultés mentionnent également que l'on devrait mettre davantage en valeur les MHH des milieux côtiers, car non seulement ils ont une valeur écologique, mais ils ont également une valeur économique étant donné qu'ils constituent le cœur touristique de la MRC.

## Acquisition de connaissances

Les organismes consultés soulignent le manque d'information disponible notamment sur la présence d'espèces menacées, les caractéristiques environnementales des milieux humides et hydriques et la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines. L'amélioration des connaissances est pour eux un élément critique pour guider les actions de conservation et de développement dans la région.

Également, les parties prenantes consultées ont abordé le manque de connaissances des acteurs du milieu (citoyens et municipalités) par rapport à la façon d'aménager le terrain pour se protéger des aléas côtiers. On note la nécessité de développer des outils et de fournir des ressources pour aider les municipalités à ce niveau.

Certains participants ont également indiqué la présence de la truite arc-en-ciel dans les embouchures de rivières, particulièrement dans celles des rivières Sainte-Anne et Cap-Chat. On note que cette espèce est considérée comme envahissante puisqu'elle nuit aux saumons. Cet enjeu est toutefois mal documenté et une acquisition de connaissances serait nécessaire afin de bien cerner la problématique et proposer des solutions.

Plusieurs ont également noté le déficit de connaissances par rapport aux zones inondables du territoire de la MRC. On a d'ailleurs beaucoup parlé du dynamisme de plusieurs rivières pour lesquelles l'analyse et la réglementation devraient être adaptées.

### **Qualité de l'eau**

Le maintien et l'amélioration de la qualité de l'eau correspondent à une préoccupation manifeste pour assurer la continuité de l'approvisionnement en eau potable, et éviter la dégradation des écosystèmes aquatiques et des services environnementaux qui leur sont associés. Selon les parties prenantes consultées, le maintien de la qualité de l'eau passe par le maintien des services écologiques prodigués par les milieux humides et hydriques ainsi que par de meilleures pratiques de mitigation des sources de contamination que sont les activités industrielles (actuelles et passées), les résidences (fosses septiques non conformes), les coupes forestières et l'aménagement de diverses infrastructures.

Plusieurs municipalités de la MRC ne possèdent aucune infrastructure de traitement des eaux. Les déversements du contenu des fosses septiques sans traitement dans les milieux hydriques inquiètent certaines des parties prenantes. Malgré la réglementation, des problèmes sont connus au niveau des installations septiques et du traitement des eaux usées dans diverses municipalités de la région. Ces actions ont ainsi des conséquences sur la qualité de l'eau alors qu'elle est exposée à de potentielles contaminations. Qui plus est, la connaissance sur la qualité de l'eau souterraine de la MRC est très faible et pourtant sept (7) municipalités sur huit (8) s'approvisionnent en eau par l'eau souterraine. Les parties prenantes consultées nous mentionnent qu'il serait pertinent de limiter le développement (la construction) dans les endroits les plus durement touchés au niveau de la qualité de l'eau tant que la gestion des eaux usées ne sera pas améliorée. Selon eux, il est primordial de protéger les milieux humides des répercussions de cette gestion déficiente.

Certains participants nous ont également indiqué la présence de sols contaminés particulièrement dans la Baie de Cap-Chat, sols contaminés qui peuvent avoir une influence sur la qualité de l'eau.

## **Annexe 2 Sommaire de l'atelier de travail 1**



# PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE– ATELIER N° 1

## GUIDE DE CONSULTATION

Ce document a pour objectif de présenter brièvement la démarche du Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et de détailler les objectifs de l'atelier de travail auquel vous êtes convoqué.

Il est également important de vous familiariser avec les particularités techniques (logiciel *Microsoft Teams*, site *Web Survey Monkey* et le site *Web My Maps*) et méthodologiques de cet atelier qui se tiendra de manière virtuelle en raison du contexte sanitaire actuel lié à la COVID-19. Avant l'atelier, il est notamment nécessaire de vous assurer que votre logiciel *Microsoft Teams* soit bien installé et configuré.

Ce guide de consultation vous permettra aussi de prendre connaissance des sujets qui seront abordés lors de l'atelier et, par conséquent, d'amorcer votre réflexion.

### 1. OBJECTIFS DU PRMHH

Le PRMHH est un document dont chaque municipalité régionale de comté (MRC) du Québec doit se doter, conformément à la réforme de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (article 15, chapitre c-6.2). Il s'agit d'un document de réflexion permettant d'intégrer la conservation des milieux humides et hydriques à la planification du territoire en favorisant un aménagement durable et structurant du territoire. Il doit être réalisé en concertation avec les acteurs du milieu dans le but d'élaborer une stratégie de mise en œuvre, un plan d'action et des mesures de suivi.

Il est à noter que la portée de la démarche inclut les **milieux humides** de la MRC (tourbières, marais, marécages et autres) **situés sur des terres de domanialité privée** ainsi que les **milieux hydriques** de l'État (étangs, lacs, réservoirs, rivières, ruisseaux et estuaire maritime du Saint-Laurent) **contigus aux terres de domanialité privée**.

Le processus de concertation auquel vous êtes convié permet de circonscrire les enjeux qui sont prioritaires sur le territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie ainsi que d'identifier les milieux humides d'intérêt pour la conservation (atelier No. 1). Le PRMHH vise également l'élaboration de scénarios de conservation des milieux humides et hydriques qui feront l'objet de discussion lors de l'atelier de travail n° 2. Les organisations qui participeront au premier atelier de travail seront également invitées à participer au second.

## 2. OBJECTIFS DE L'ATELIER DE TRAVAIL N° 1

Ce premier atelier virtuel a pour but de déterminer les enjeux et les problématiques relatifs aux milieux humides en terres de domanialité privée et aux milieux hydriques dans le contexte spécifique du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Une consultation préliminaire ainsi que la réalisation du portrait théorique du territoire ont permis de dresser la liste des problématiques regroupées selon des thématiques.

Dans un deuxième temps, l'atelier portera sur le diagnostic des milieux humides et hydriques. Ce dernier a pour finalité l'identification des milieux d'intérêt pour la conservation sur le territoire d'application du PRMHH. Le diagnostic comprend les étapes suivantes :

1. Déterminer les unités géographiques d'analyse en fonction des principales problématiques;
2. Identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces pour chacune des unités géographiques d'analyse;
3. Identifier les enjeux environnementaux propres au territoire en fonction des principales préoccupations du milieu;
4. Élaborer les orientations de conservation;
5. Élaborer les objectifs de conservation;
6. Déterminer la méthode de priorisation des milieux humides et hydriques;
7. Identifier des milieux humides d'intérêt pour la conservation.

L'atelier de travail vise à obtenir les idées des parties prenantes sur les problématiques associées au territoire de la MRC. Il vise à saisir de quelle manière ces organisations priorisent ces problématiques sur le territoire. Les parties prenantes pourront aussi d'exprimer sur les orientations et objectifs de conservation, la méthode de priorisation des milieux humides et hydriques et sur les critères qui ont été identifiés pour le choix des milieux humides d'intérêt. Les participants, grâce à leur expérience du territoire, partageront leurs connaissances et leurs points de vue par rapport aux différents éléments présentés.

## 3. TABLEAU DES PROBLÉMATIQUES

Une consultation préliminaire menée auprès des organismes environnementaux, municipaux et agroforestiers, jumelée à une analyse de la documentation disponible, a permis de dresser un tableau des problématiques relatives au territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie. Le tableau 1 présente ces problématiques par thématique. Préalablement à la tenue de l'atelier, vous êtes invité à prendre connaissance du contenu du tableau des problématiques afin de préparer votre réflexion et de rendre l'atelier virtuel plus efficace.

Tableau 1 Problématiques relatives aux milieux humides et hydriques sur le territoire d'application du PRMHH de la MRC de La Haute-Gaspésie

| Catégories <sup>1</sup> | Problématiques                  | Préoccupations retenues en priorité   |
|-------------------------|---------------------------------|---|
| (1), (3)                | Intégrité des bandes riveraines | <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Manque d'information sur l'état des bandes riveraines sur le territoire afin de déterminer où sont les priorités de restauration;</li><li>▪ Les secteurs les plus touchés sont ceux situés en milieux habités, à l'embouchure des rivières sur la côte.</li><li>▪ Prévention requise auprès des propriétaires de lots privés riverains.</li></ul> |

| Catégories <sup>1</sup> | Problématiques  | Préoccupations retenues en priorité   |
|-------------------------|---|---|
| (1), (2), (3)           | Application réglementaire   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Méconnaissance des particuliers pour l'application de la réglementation sur les propriétés privées ou les baux de villégiature pour un rôle dans l'altération des bandes riveraines et des milieux humides;</li> <li>Aucune disposition spécifique aux milieux humides dans les règlements municipaux.</li> </ul>  |
| (1), (2)                | Plaines inondables  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Manque d'information sur la cartographie de certaines zones inondables et sur l'espace de liberté des cours d'eau;</li> <li>Présence probable d'activités anthropiques dans les zones inondables ou l'espace de liberté des cours d'eau;</li> <li>Cartographie des zones inondables à mettre à jour pour les rivières du territoire, plus particulièrement la rivière Cap-Chat.</li> <li>Les rivières Cap-Chat et Sainte-Anne sont les plus sujettes aux inondations, ainsi que les secteurs des cônes alluviaux des rivières de Mont-Saint-Pierre et de L'Anse-Pleureuse</li> </ul> |
| (1), (2)                | Zones d'érosion et de sédimentation en eau douce  | <ul style="list-style-type: none"> <li>La présence de VTT près des cours d'eau et sur les plages peut contribuer à l'érosion;</li> <li>En général, de l'érosion est présente dans les rivières en aval dans les secteurs habités;</li> <li>Il y a présence de sédimentation problématique à l'embouchure des rivières Petite Cap-Chat, Gros Morne, à Claude, Marsoui et Manche d'Épée.</li> </ul>   |
| (2), (3)                | Rivages maritimes vulnérables aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'érosion côtière et les impacts sur les infrastructures routières sont présents près de la côte.</li> <li>Les marais côtiers et les terrasses de plages sont sujets au coincement côtier le long des infrastructures routières longeant la côte gaspésienne, particulièrement dans le contexte des changements climatiques.</li> </ul>  |
| (1), (2), (3)           | Suivi de la qualité de l'eau  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les installations septiques non conformes entraînent la contamination des eaux souterraines et de surface;</li> <li>Plusieurs municipalités rejettent directement les eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent;</li> <li>Manque de connaissances sur la qualité de l'eau souterraine alors que la plupart des municipalités s'alimentent en eau souterraine;</li> <li>Les milieux humides les plus sensibles à la contamination de l'eau ne sont pas connus.</li> </ul>   |
| (1)                     | Espèces végétales exotiques envahissantes   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les espèces exotiques envahissantes les plus susceptibles d'envahir les milieux humides et hydriques du territoire sont la renouée du Japon, la berce du Caucase et l'alpiste roseau. Le roseau commun pourrait s'ajouter à cette liste.</li> </ul>  |
| (1), (2)                | Obstacles à la libre circulation du poisson et des sédiments de fond                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>Peu d'informations sont disponibles sur la présence d'obstacles dans les cours d'eau.</li> <li>Présence d'embâcles sur la plupart des rivières du territoire de la MRC, ce qui peut représenter des avantages pour la faune aquatique, mais parfois représenter un obstacle pour la circulation du poisson.</li> <li>Le manque d'entretien des ponceaux forestiers est soupçonné de limiter la libre circulation du poisson et des sédiments de fond.</li> </ul>   |

| Catégories <sup>1</sup> | Problématiques  | Préoccupations retenues en priorité   |
|-------------------------|---|---|
| (1), (2)                | Milieus humides et hydriques perturbés, altérés ou disparus | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le nombre et la superficie de milieux humides sont faibles sur le territoire. Cependant, puisque le territoire comporte peu de milieux humides, l'intégrité de ces milieux humides est primordiale, en particulier en ce qui concerne les plus sensibles;</li> <li>▪ Les pertes autorisées par le MELCC sont essentiellement dues à des projets institutionnels, transport, énergie et commercial</li> <li>▪ Manque de connaissances sur les milieux humides présents sur le territoire et sur leur niveau d'intégrité.</li> </ul> |

1 : Catégories : (1) : En lien direct avec les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques; (2) : Influencé par la présence ou non des milieux humides et hydriques; (3) : Associé aux autres milieux naturels.

## 4. DÉROULEMENT DE L'ATELIER VIRTUEL

Dans le contexte de la crise sanitaire actuelle liée à la COVID-19, la consultation des parties prenantes aura lieu par le biais d'un atelier de travail virtuel. Ce mode de consultation implique certaines règles afin d'en assurer le bon déroulement. Veuillez prendre connaissance des règles suivantes :

- Les participants doivent s'assurer d'avoir accès à la plateforme *Microsoft Teams* et à un micro, et ce, préalablement à l'atelier. L'utilisation d'une caméra est facultative. Des instructions additionnelles sont présentées ci-après;
- Les participants sont invités à fermer leur micro afin d'assurer une qualité sonore optimale à tous les participants;
- L'animateur effectuera une brève présentation de la démarche et des participants;
- L'animateur présentera, un à la fois, les enjeux du territoire. Les participants seront invités à commenter l'enjeu.
- L'animateur présentera ensuite les éléments caractérisant le diagnostic. Les participants seront invités à commenter l'information reçue.
- Pour formuler leurs commentaires pendant les deux présentations, les participants seront priés de privilégier la zone de clavardage. Cette façon de faire permettra d'éviter la cacophonie inhérente à la prise de parole simultanée de plusieurs intervenants. De plus, lors d'échanges verbaux, la transition entre les intervenants est généralement moins fluide que dans la réalité. Un coanimateur aidera à relayer certains messages à l'oral pour animer la discussion et susciter des réflexions auprès des participants;
- Toutefois, au besoin, et sur certains éléments suscitant davantage de débats, les participants pourront lever la main (à l'aide de l'outil de *Microsoft Teams*) pour brièvement prendre la parole;
- Dans la dernière partie de l'atelier, une plénière permettra aux participants de prendre la parole pour discuter de leurs enjeux prioritaires, des critères de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt, préciser leurs points de vue ou ajouter des éléments de réflexion;
- À la fin de l'atelier, les participants recevront le lien vers un formulaire *Survey Monkey* et le lien *My Maps* pour visualiser la carte des milieux humides et hydriques d'intérêt qui a été présentée à l'écran, afin d'approfondir certains sujets et formuler des commentaires supplémentaires.

Le tableau 2 présente en détail les différentes étapes du déroulement de l'atelier de 2 heures.

Tableau 2 Étapes du déroulement de l'atelier

| Minutage                     | Étape   |
|------------------------------|---|
| 0-5                          | Accueil des participants sur la plateforme collaborative <i>Microsoft Teams</i>   |
| 0-5                          | Mot de bienvenue de l'animateur et explication du déroulement   |
| 0-5                          | Introduction de l'atelier, de la démarche et des objectifs  |
| 7                            | Présentation du portrait du territoire  |
| 30                           | Discussions par catégorie d'enjeu (en moyenne 2-3 minutes par enjeu)  |
| 10                           | Présentation du diagnostic  |
| 30                           | Échanges portant sur le diagnostic et les forces, faiblesses, menaces et opportunités   |
| 15                           | Période d'échange et de questions libres  |
| 5                            | Mot de la fin et remerciements  |
| À compléter individuellement | Sondage en ligne <i>Survey Monkey</i> et envoi du lien <i>My Maps</i> : priorisation, commentaires supplémentaires et contrôle qualité de l'atelier virtuel |

## 5. ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE

Il est à noter que **l'atelier virtuel sera enregistré** en tant que référence et afin de faciliter la prise de note (incluant les commentaires de la salle de clavardage).

## 6. DIRECTIVES TECHNIQUES

### *Microsoft Teams*

La plateforme *Microsoft Teams* a été sélectionnée pour la tenue de l'atelier virtuel puisqu'elle est gratuite, versatile et que plusieurs participants l'utilisent déjà. Votre **courriel de convocation contient un lien spécifique vous permettant de vous joindre à votre séance d'atelier** par un simple clic. Pour ceux qui utilisent le calendrier *Microsoft* (ex. : sur *Outlook* ou *Office 365*), l'événement sera automatiquement ajouté à votre calendrier lorsque vous accepterez l'invitation.

Les participants qui n'ont jamais utilisé *Microsoft Teams* devront **télécharger l'application au préalable**. Veuillez également prendre quelques instants pour vous familiariser avec l'interface et les fonctionnalités avant le début de la rencontre. Il est conseillé d'**utiliser la version bureau (desktop) du logiciel** puisque la version mobile vous priverait de certaines fonctionnalités. Le lien ci-après vous permet d'accéder directement à la page de téléchargement de l'application.

[\[Téléchargement gratuit de la version bureau de Microsoft Teams\]](#)

*Microsoft* propose également un court guide pour configurer le logiciel et vous familiariser avec les fonctionnalités de base : [\[Guide de démarrage rapide \(anglais seulement\)\]](#).

Si vous éprouvez des difficultés techniques que les services d'aide en ligne de *Microsoft* ne vous permettent pas de solutionner, veuillez contacter : Milène Courchesne au [Milène.Courchesne@englobecorp.com](mailto:Milène.Courchesne@englobecorp.com) ou par téléphone au 418 781-0191, poste 105230.

### **Survey Monkey**

À la suite de l'atelier, vous recevrez par courriel un lien vers un questionnaire hébergé sur le site Web *Survey Monkey*. **Vous n'avez pas besoin de créer un compte pour participer.** Vous serez prié de prendre quelques instants pour remplir ce questionnaire, qui permettra de boucler l'atelier en atteignant les objectifs suivants :

- Identifier les trois enjeux qui sont les plus prioritaires selon votre organisation sur le territoire d'action du PRMHH parmi ceux qui auront été discutés;
- Commenter, s'il y a lieu, les critères de sélection des milieux humides et hydriques d'intérêt;
- Au besoin, approfondir ou ajouter des éléments en lien avec les milieux humides et hydriques du territoire d'action du PRMHH;
- En vue de l'atelier de travail n° 2, chiffrer l'appréciation de la formule de l'atelier rendue nécessaire par le contexte sanitaire actuel.

### **My Maps**

À la suite de l'atelier, avec l'envoi du lien pour le sondage *Survey Monkey* vous recevrez par courriel un lien vers la carte qui a été présentée lors de l'atelier pour illustrer les milieux humides d'intérêt. Celle-ci pourra vous aider dans votre réflexion. **Vous n'avez pas besoin de créer un compte pour visualiser la carte.** Les avantages d'utiliser une cartographie comme celle-ci :

- Environnement numérique connu : la carte est issue de *Google*, elle fonctionne donc de la même façon que la navigation dans *Google Maps* ou *Google Earth* (zoom, etc.);
- À la gauche de l'écran, vous verrez un menu (légende) qui vous permet d'activer ou de désactiver les couches d'information sur la carte;
- Chaque couche d'information est représentée d'une couleur différente (vous verrez apparaître des polygones de couleur sur la carte en activant et désactivant les couches d'information). Ces polygones sont cliquables.

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 1</b> | <b>Page</b> 1 de 5<br><br><b>Date</b> 2022-02-01 et<br>2022-02-02 |
|----------|-------------------------------------|---|

|  |  |
|--|--|
| <p>Nom du projet :</p> <p>Nom du client :</p> <p>Objet :</p> <p>Heure :</p> <p>Lieu :</p> <p>Présences :</p> | <p>Plan régional des milieux humides et hydriques</p> <p><b>MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE</b></p> <p>Atelier de consultation 1</p> <p>13 h 30</p> <p>Plate-forme virtuelle Teams</p> <p>1<sup>er</sup> février 2022 :</p> <p>M. Thierry Ratté, co-directeur - Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)<br/> M. Pascal Lévesque, directeur - Parc national de la Gaspésie<br/> Denis Duteau, directeur - Destination Chic-Choc<br/> Louis Gauthier, directeur - Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie - Les Îles (AFOGIM)<br/> Guy Bernatchez, préfet - MRC de La Haute-Gaspésie<br/> Mme Maryse Létourneau, directrice générale - MRC de La Haute-Gaspésie et CLD de la Haute-Gaspésie<br/> M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint - MRC de La Haute-Gaspésie et CLD de la Haute-Gaspésie<br/> Mme Karine Thériault, aménagiste - MRC de La Haute-Gaspésie<br/> M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement - MRC de La Haute-Gaspésie</p> <p>2 février 2022 :</p> <p>M. Yves Briand, co-directeur - Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)<br/> M. Marcel Soucy, maire - Municipalité de Cap-Chat<br/> M. Harold Forbes, urbaniste et inspecteur en bâtiment - Municipalité de Sainte-Anne-des-Monts<br/> Mme Caroline Duchesne, directrice générale - Conseil régional de l'environnement Gaspésie - Les Îles<br/> Mme Karina Espinoza Rivière, conseillère en aménagement - Fédération UPA Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine<br/> M. Patrick Tremblay, inspecteur en bâtiment - Municipalité Sainte-Anne-des-Monts<br/> Mme Geneviève Lemoyne, directrice - Comité ZIP Gaspésie<br/> M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement - MRC de la Haute-Gaspésie</p> <p>Carte interactive :</p> <p>M. Pascal Lévesque, Parc national de la Gaspésie<br/> Vincent Aubin, Ville de Cap-Chat<br/> Marcel Soucy, Ville de Cap-Chat<br/> Denis Duteau, Destination Chic-Chocs<br/> Harold Forbes, Ville de Sainte-Anne-des-Monts<br/> Thierry Ratté, Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)</p> |
|--|--|

|          |                              |   |
|----------|------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br>Atelier 1 | <b>Page</b> 2 de 5<br><br><b>Date</b> 2022-02-01 et<br>2022-02-02 |
|----------|------------------------------|---|

| N° ITEM   | DESCRIPTION  |
|-----------|--|
| <b>1.</b> | <b>PRÉSENTATION DU PORTRAIT (GÉNÉRAL)</b>  |
|           | <p>Comme seulement les données des milieux humides potentiels de niveau de confiance « Bon » sont prises en compte dans l'étude, le CENG mentionne que cela pourrait avoir comme effet de surestimer ou sous-estimer la valeur et le nombre de certains types de milieux humides par rapport à d'autres.</p> <p>Le CENG mentionne que comme le pourcentage de milieux humides total dans la MRC est probablement faible par rapport à la moyenne québécoise, les milieux sont d'autant plus précieux sur le territoire de la MRC.</p>  |
| <b>2.</b> | <b>INTÉGRITÉ DES BANDES RIVERAINES</b>   |
|           | <p>Le CENG confirme qu'il y a un manque de connaissances concernant l'intégrité des bandes riveraines du territoire. Il confirme également que les secteurs habités en terres privées sont les endroits où il y a potentiellement la plus grande proportion de bandes riveraines détériorées, bien que ce soit variable sur l'ensemble du territoire. Le CENG a réalisé une étude géomatique pour identifier les secteurs les plus problématiques en termes d'altération des bandes riveraines. Il identifie, entre autres, les secteurs près de Sainte-Anne-des-Monts, à proximité des sentiers à Cap-Chat, ainsi que la rive de l'estuaire et des embouchures de rivières à rivière Mont-Louis, comme des endroits où la bande riveraine pourrait potentiellement être altérée. À Gros-Morne, l'occupation de la bande riveraine est exacerbée par la présence de gabions. Des données préliminaires de cette analyse pourront être transmises. Le CENG mentionne également que des projets de revégétalisation pourraient être intéressants à certains endroits, sur des terrains municipaux et résidentiels.</p> <p>La municipalité de Sainte-Anne-des-Monts mentionne que, de façon générale, la réglementation concernant les bandes riveraines est appliquée, et qu'il existe beaucoup de situations où des bâtiments ont été construits avant le cadre réglementaire, et donc, qui détiennent un droit acquis. Autrement, il n'y a pas de secteur précis où on observe un non-respect de la bande riveraine. Aussi, elle propose que les secteurs les plus susceptibles au phénomène de crues printanières pourraient faire l'objet d'une réglementation plus sévère en ce qui a trait à la bande riveraine.</p> |
| <b>3.</b> | <b>APPLICATION RÉGLEMENTAIRE</b>   |
|           | <p>Destination Chic-Choc confirme qu'il y a un manquement quant au respect de la réglementation par rapport aux installations septiques. On note qu'en général, il arrive souvent que les anciennes constructions ne soient pas conformes, en plus de certains secteurs se développent et construisent sans permis.</p>  |
| <b>4.</b> | <b>PLAINES INONDABLES</b>  |
|           | <p>Le CENG mentionne qu'il y a un projet en collaboration avec l'UQAR qui est présentement en vigueur pour identifier l'espace de mobilité de certaines rivières du territoire, dont les rivières Mont-Saint-Pierre, Cap-Chat et Sainte-Anne. Ce projet permet d'identifier les secteurs où il pourrait y avoir potentiellement un enjeu de mobilité de la rivière par rapport au cadre bâti. Les données finales ne sont pas encore disponibles, mais des données préliminaires pourraient toutefois être fournies. Le CENG mentionne également qu'une analyse géomatique a été faite pour identifier les types d'occupations qui existent en zones inondables cartographiées, et on identifie les secteurs de Cap-Chat et de Sainte-Anne-des-Monts. La municipalité de Sainte-Anne-des-Monts souligne que les embâcles de glace peuvent avoir une influence sur la trajectoire de la mobilité de la rivière, ce qui devrait être pris en considération dans l'espace de mobilité. Ce genre de problématique a été observée sur la rivière Cap-Chat il y a 2 à 3 ans. Cela est confirmé par la municipalité de Cap-Chat, et</p>   |

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 1</b> | <b>Page</b> 3 de 5<br><br><b>Date</b> 2022-02-01 et<br>2022-02-02 |
|----------|-------------------------------------|---|

| N° ITEM   | DESCRIPTION  |
|-----------|--|
|           | <p>celle-ci ajoute que la problématique semble s'accroître avec les changements climatiques, avec l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des redoux.</p> <p>Sur le plan de la problématique des inondations, la tempête Arthur a provoqué des précipitations très intenses et entraîné l'inondation de plusieurs secteurs sur le territoire. Cela a poussé la MRC et les autres instances municipales à réfléchir sur la planification territoriale en lien avec le développement près des zones à risque. La vision souhaitée est qu'il faut trouver une planification territoriale en fonction d'un juste milieu entre les inondations récurrentes et celles provoquées par les intempéries majeures.</p> <p>Au parc de la Gaspésie, il y a un futur projet de recherche pour le suivi hydrologique de la rivière Sainte-Anne et le ruisseau du Diable, au Mont-Albert, qui va permettre de documenter les impacts des changements climatiques sur le régime hydrologique et le risque d'inondation de la rivière Sainte-Anne.</p> <p>Le CENG confirme qu'il existe une problématique aux endroits où on retrouve des cônes alluviaux. Ces endroits se caractérisent par la présence d'un petit cours d'eau qui s'est réactivé et s'est fortement déplacé, transportant une quantité importante de matériel. Un projet de recherche avec l'UQAR sera potentiellement mis en branle éventuellement pour les identifier sur le territoire. Trois secteurs sont toutefois connus pour la présence d'un cône alluvial problématique : il s'agit du secteur de Gros-Morne, celui de la coulée à Mélima à Mont-Louis ainsi que le ruisseau Tremblay.</p> |
| <b>5.</b> | <b>ZONES D'ÉROSION ET DE SÉDIMENTATION EN EAU DOUCE</b>  |
|           | <p>Le CENG mentionne la présence de deux zones problématiques de sédimentation, soit les embouchures de la rivière Gros-Morne et Manche-d'Épée. Ces deux secteurs sont touchés par l'effet de marée. La problématique de sédimentation est potentiellement induite par l'apport supplémentaire de sédiments fins en provenance de terrain et de routes à proximité.</p>  |
| <b>6.</b> | <b>RIVAGES MARITIMES VULNÉRABLES AUX ALÉAS CÔTIERS DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES</b>   |
|           | <p>Le CENG confirme qu'il existe une problématique majeure concernant l'érosion côtière, mais qu'il s'agit d'un domaine hors de leur champ d'expertise. Le Comité Zip appuie également qu'il s'agit d'une problématique majeure.</p>   |
| <b>7.</b> | <b>SUIVI DE LA QUALITÉ DE L'EAU</b>  |
|           | <p>Le CENG souligne la présence d'une problématique de nature bactériologique sur la rivière Gros-Morne, plus précisément sur un tronçon d'une longueur d'environ 1-1,5 km à partir de l'embouchure de la rivière, ainsi que sur un secteur en particulier de la rivière Cap-Chat. On note aussi la présence d'ouvrages sur la rivière Marsoui et Mont-Saint-Pierre qui émettent des rejets dans ces cours d'eau, malgré qu'ils soient considérés comme conformes selon le MELCC. On note également une problématique de sédiments fins issus de l'important réseau de voirie, en amont du territoire. De façon plus générale, la qualité de l'eau du territoire est bonne, et les problématiques ont des impacts sur des portions limitées de cours d'eau.</p> <p>Concernant la conformité des équipements d'assainissement de certaines installations, par exemple à Gros-Morne, la MRC mentionne qu'il peut être difficile sur le plan financier et politique de procéder à des travaux d'une telle ampleur, considérant la population et donc des revenus plutôt faibles.</p> <p>Le CENG propose également qu'il serait intéressant de faire un suivi sur l'état de la conformité des installations septiques résidentielles, ce qui n'est pas documenté pour l'instant. La MRC mentionne qu'un projet potentiel de ce genre est prévu dans les années à venir.</p>  |

|          |                              |      |                             |
|----------|------------------------------|------|-----------------------------|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br>Atelier 1 | Page | 4 de 5                      |
|          |                              | Date | 2022-02-01 et<br>2022-02-02 |

| N° ITEM    | DESCRIPTION   |
|------------|---|
| <b>8.</b>  | <b>ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES</b>  |
|            | <p>Le CENG mentionne que la plate-forme Sentinelle éprouve des difficultés techniques, ce qui fait que plusieurs occurrences n'ont pas pu être compilées dans cette base de données. Parmi les espèces répertoriées par le CENG, on note la salicaire pourpre et la renouée du Japon. Aussi, il mentionne qu'il existe un biais de localisation puisque les mentions sont associées à une unité de terrain en particulier et non à une position géographique précise. Le CENG mentionne qu'il y a un manque au niveau de la sensibilisation. Il mentionne que le comité ZIP a comme projet de mieux outiller les municipalités à la détection des EEE. Le parc National de la Gaspésie a plusieurs petits projets en cours ou à venir qui permettraient de réduire le risque de propagation d'EEE sur son territoire, mais ne répertorie aucune occurrence en particulier.</p> <p>Le comité ZIP mentionne qu'un certain inventaire (en milieu côtier) a été réalisé et qu'aucune occurrence n'a été répertoriée. Il semblerait qu'une occurrence serait identifiée à Grande-Vallée, mais comme elle n'était pas localisée en milieu côtier, elle n'a pas été vérifiée.</p> <p>La municipalité de Sainte-Anne-des-Monts répertorie plusieurs observations de grandes colonies de renouée du Japon, plus précisément dans la falaise et en bordure le long de la 1<sup>re</sup> Avenue Est. Des points GPS pourront être fournis.</p> |
| <b>9.</b>  | <b>OBSTACLES À LA LIBRE CIRCULATION DU POISSON ET DES SÉDIMENTS DE FOND</b>   |
|            | <p>Destination Chic-Choc mentionne qu'il existe une problématique importante de ponceaux mal installés sur l'ensemble du territoire, empêchant les poissons de remonter plusieurs cours d'eau. Les données finales ne sont toutefois pas encore disponibles, mais des données préliminaires pourraient être transmises (à confirmer). Dans d'autres MRC de la Gaspésie, des études sur les ponceaux ont été réalisées et la plupart des ponceaux sont mal entretenus et empêchent la libre circulation du poisson. Le Parc national de la Gaspésie a également procédé à une caractérisation d'environ 300 traverses de cours d'eau qui témoignent d'une mauvaise installation de la plupart des ponceaux. Des données préliminaires pourraient potentiellement être transmises, si requis.</p>   |
| <b>10.</b> | <b>MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES PERTURBÉS, ALTÉRÉS OU DISPARUS</b>  |
|            | <p>Le CENG mentionne qu'il a commencé un projet en géomatique pour l'identification des milieux humides qui auraient fait l'objet de perturbation (routes, coupes forestières, etc.). Il a également fait l'évaluation du potentiel des milieux humides en regard de leurs services écologiques, par le biais de calculs d'indices divers. Les données préliminaires pourraient être fournies. Il identifie un secteur à Mont-Louis où des résidences privées ont des remblais en milieux humides.</p> <p>Le CENG ainsi que la municipalité de Sainte-Anne-des-Monts mentionnent qu'un règlement encadrant les coupes forestières en terres privées serait bénéfique et nécessaire.</p> <p>La MRC souligne le fait que plusieurs milieux humides ne sont pas identifiés ni cartographiés dans les bases de données disponibles, et qu'une connaissance accrue de ces milieux serait nécessaire.</p>   |
| <b>11.</b> | <b>DIAGNOSTIC</b>   |
|            | <p>Le CENG a fait une analyse spatiale des fonctions écologiques des milieux humides basée sur des critères spatiaux. Cette analyse a permis d'identifier certains milieux humides qui ont une plus grande</p>  |

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 1</b> | <b>Page</b> 5 de 5<br><br><b>Date</b> 2022-02-01 et<br>2022-02-02 |
|----------|-------------------------------------|---|

| N° ITEM    | DESCRIPTION   |
|------------|---|
|            | capacité à remplir certaines fonctions que d'autres (la régulation des crues, la biodiversité, la captation du carbone et la filtration de l'eau). Des données pourront être transmises.  |
| <b>12.</b> | <b>COMMENTAIRES SUR LA CARTE INTERACTIVE</b>  |
|            | <p>À la suite de l'analyse de la carte interactive, les parties prenantes du territoire de la MRC ont soulevé les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le portrait des zones inondables à l'échelle de la MRC est incomplet (en raison d'un manque de données);</li> <li>- Certains milieux humides n'ont pas été retenus comme d'intérêt dans le cadre de l'analyse, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- les rivières traversant les municipalités, mais ne détenant pas le statut de rivières à saumon;</li> <li>- les milieux riverains des principales rivières y compris ceux des quatre rivières à saumon;</li> <li>- aucun plan d'eau du territoire visé ni leur milieu riverain.</li> </ul> </li> </ul> <p>Le CENG mentionne que bien que les plus petites rivières de la MRC n'abritent pas de populations de saumon atlantique, celles-ci sont habituellement fréquentées par l'omble de fontaine, une autre espèce prisée par la pêche sportive dans la région. Dans ce contexte, il pourrait être envisagé de cibler certains tronçons de ces rivières comme étant d'intérêt pour la conservation.</p> <p>Le CENG ajoute également qu'il serait approprié d'envisager le maintien d'une bande de protection riveraine plus importante dans certains cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les rives des rivières à saumon ainsi que leurs tributaires (dans un contexte de pérennisation de la ressource salmonicole et des retombées de sa mise en valeur);</li> <li>- Les rives de tronçons de tous cours d'eau présentant une mobilité latérale importante qui pourrait engendrer la perte d'une bande riveraine végétalisée de largeur minimale en quelques années (dans un contexte de sécurité publique et d'adaptation aux changements climatiques).</li> </ul> <p>Bien que le nombre de plans d'eau soit restreint en terres privées, le CENG croit qu'une analyse quant au maintien du milieu riverain de ces derniers pourrait être envisagée.</p> <p>Le CENG mentionne qu'il manque certaines terres privées sur le territoire dans les secteurs de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et Cap-Chat.</p> <p>Le CENG considère qu'il faudrait parler de la présence de cônes alluviaux. Il y en a plusieurs sur le territoire de la MRC et avec le réchauffement climatique et les grandes pluies plus en plus fréquentes, ces derniers peuvent être réactivés et résulter en inondations (risque surtout si le cône est habité).</p> <p>Le CENG met l'accent sur l'importance de la prise en considération de la mobilité des rivières. Les rivières sont très dynamiques dans le territoire de la MRC et cette réalité a une importance dans la dynamique d'érosion naturelle et de sédimentation naturelle.</p> |



## **Annexe 3 Sommaire de l'atelier de travail 2**

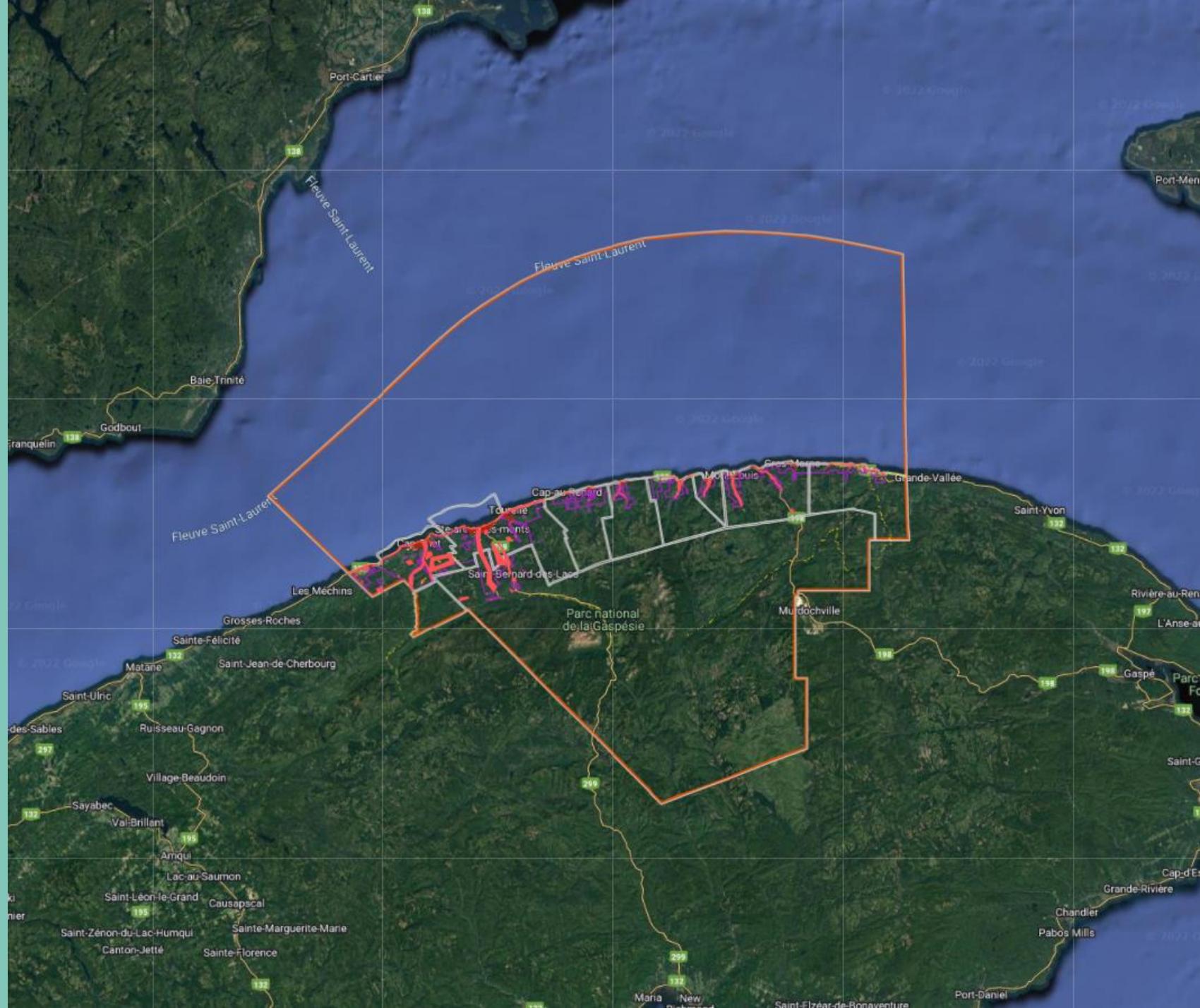




# Plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de La Haute-Gaspésie

Guide d'utilisation pour la carte en ligne - Atelier #2

Mars 2022



# La cartographie en ligne

- Logiciel utilisé : *My Maps*
  - Convivial
  - Environnement numérique connu
- Pour visualiser la carte en ligne, vous pouvez cliquer sur le lien suivant: [Carte PRMHH de La Haute-Gaspésie](#)
- En cliquant sur le lien, la carte s'ouvrira directement. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte Google pour la visualiser.
- La carte est issue de Google, elle fonctionne donc de la même façon que la navigation dans Google Maps ou Google Earth (zoom, etc.).
- Vous pouvez visualiser le territoire de la MRC, les terres privées, les limites des municipalités, les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation, les autres milieux humides, les plaines inondables, les zones de développement, les sites potentiels de restauration, mise en valeur et création des milieux humides et hydriques ainsi que les scénarios de conservation.

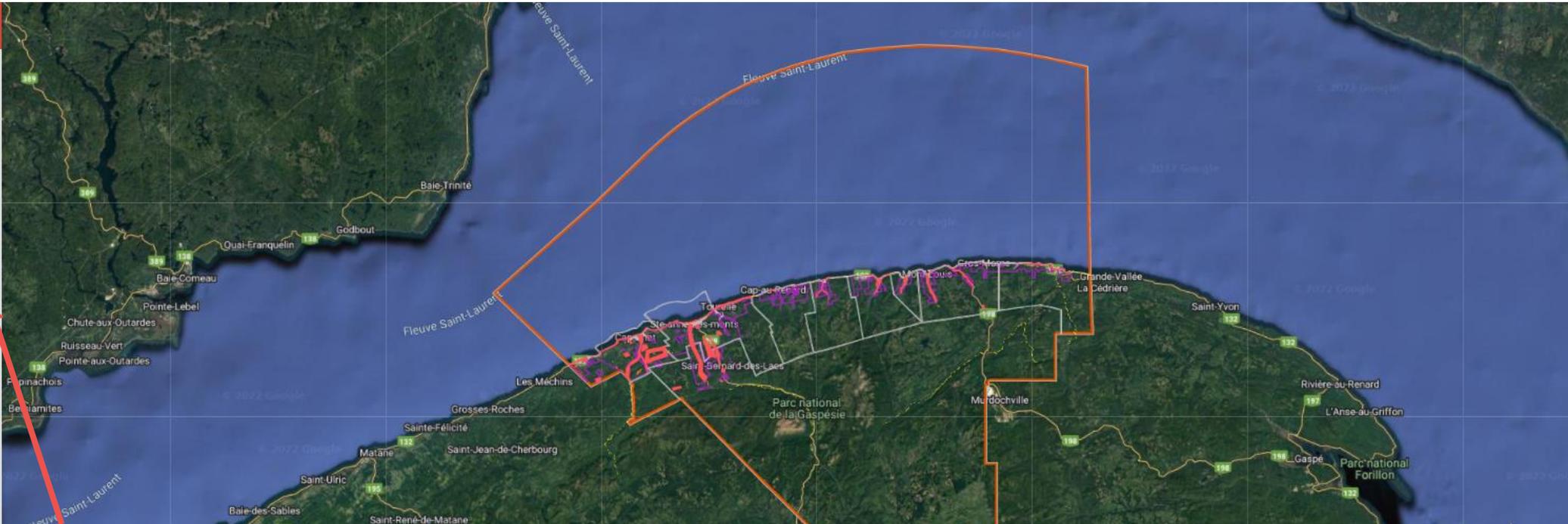


# Marche à suivre

PRMHH de la MRC de ...  
Milène Courchesne

La carte présente les scénarios de conservation et les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans 69 vues  
Publié il y a 2 heures  
[PARTAGER](#) [MODIFIER](#)

- Limite de la MRC de La Haute-Gaspésie
- MRC de La Haute-Gaspésie
- Terres privées
- Terres privées
- Municipalités
- Municipalités
- Zones de développement
- Périmètre d'urbanisation
- Milieux hydriques d'intérêt pour la conser...
- Milieux hydriques d'intérêt pour la conservati...
- Plaines inondables
- Plaines inondables
- Milieux humides
- Milieux humides
- Milieux humides d'intérêt pour la conserv...
- Milieux humides d'intérêt pour la conservation
- Restauration, mise en valeur et création ...



À la gauche de l'écran vous verrez un menu (légende) qui vous permet d'activer ou de désactiver les couches d'information sur la carte.

Vous pouvez activer la couche d'information souhaitée en cochant la case à gauche du nom de cette dernière.

Chaque couche d'information est représentée d'une couleur différente (vous verrez apparaître des polygones de couleur sur la carte en activant et désactivant les couches d'information). Ces polygones sont cliquables.

# Marche à suivre

← Sans titre

source  
IEQM

confiance  
Bon

superficie  
0.05203370775

classe  
Marécage arborescent

Objet  
Milieu humide d'intérêt pour la conservation

Interet\_A  
MH identifié par l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation

Interet\_B  
touche un habitat du CdPNQ

Interet\_C  
inclus dans une bande riveraine de 60m d'une rivière à saumon

Interet\_D  
inclus dans une bande riveraine de 30m dans un secteur à risque d'altération



En cliquant sur un polygone des milieux humides d'intérêt pour la conservation, les critères de sélection utilisés sont indiqués sous les champs « Interet ». Plusieurs critères peuvent avoir été utilisés pour la sélection d'un même milieu humide. Par exemple, ce milieu humide d'intérêt pour la conservation a été sélectionné puisqu'il a été identifié par l'Atlas des milieux côtiers d'intérêt pour la conservation, il abrite une espèce à statut particulier (CDPNQ), est inclus dans une bande riveraine de 60 m d'une rivière à saumon et est inclus dans une bande riveraine de 30 m dans un secteur à risque d'altération.

# Marche à suivre

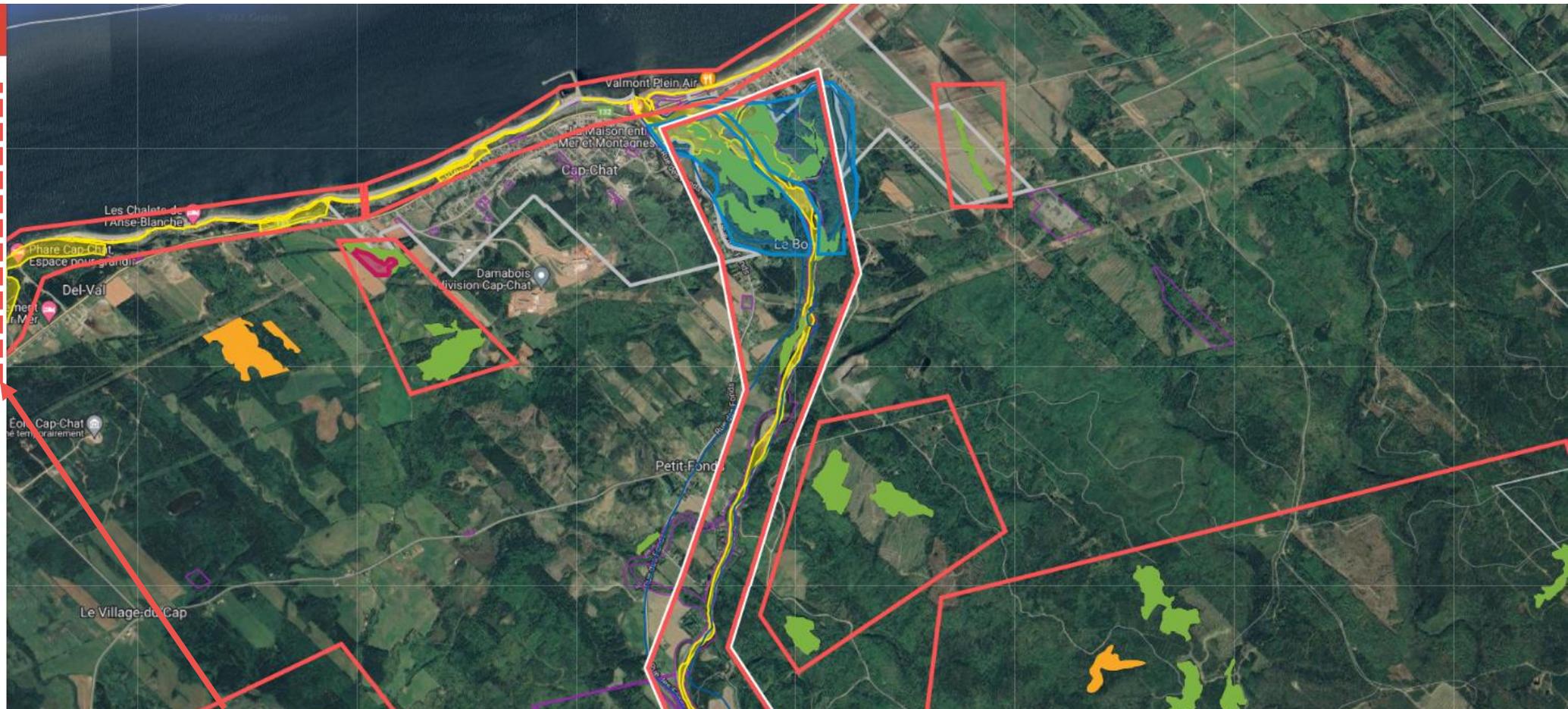
## ← Scénario 8

nom  
Scénario 8

id  
8

Conflit  
Activités forestières, résidentiel

Scenario  
Conservation des milieux humides en bordure de la rivière et bande riveraine de 30 m. Acquisition de connaissances sur les zones de mobilité de la rivière et bande riveraine variable dans les zones mobiles de la rivière



Pour chaque scénario de conservation, il est possible de cliquer sur le polygone afin de visualiser le scénario proposé ainsi que le conflit d'usage. Le numéro d'identification du scénario est indiqué dans le titre et sous le champ « nom ». Il est possible de commenter les scénarios de conservation par le biais du sondage Survey Monkey.

# Marche à suivre

← 2. Baie de Cap-Chat

2. Baie de Cap-Chat

id  
2

Endroit  
Baie Cap-Chat

Descrip  
Mise en valeur des marais et de la rivière, possibilité de partenariat avec les Sentiers de l'estuaire de la rivière Cap-Chat

Type  
Mise en valeur



Pour chaque site potentiel de mise en valeur ou de restauration, il est possible de cliquer sur le polygone afin d'obtenir une description du projet de mise en valeur ou de restauration proposé. Le numéro d'identification du site potentiel est indiqué dans le titre et sous le champ « nom ». Il est possible de commenter les sites potentiels de mise en valeur, de restauration ou de création par le biais du sondage Survey Monkey.

# Marche à suivre

**PRMHH de la MRC de ...**  
Milène Courchesne

La carte présente les scénarios de conservation et les milieux humides et hydriques d'intérêt pour la conservation dans le cadre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) de la MRC de La Haute-Gaspésie. À noter que seuls les milieux humides localisés dans les terres de domanialité privée sont affichés.

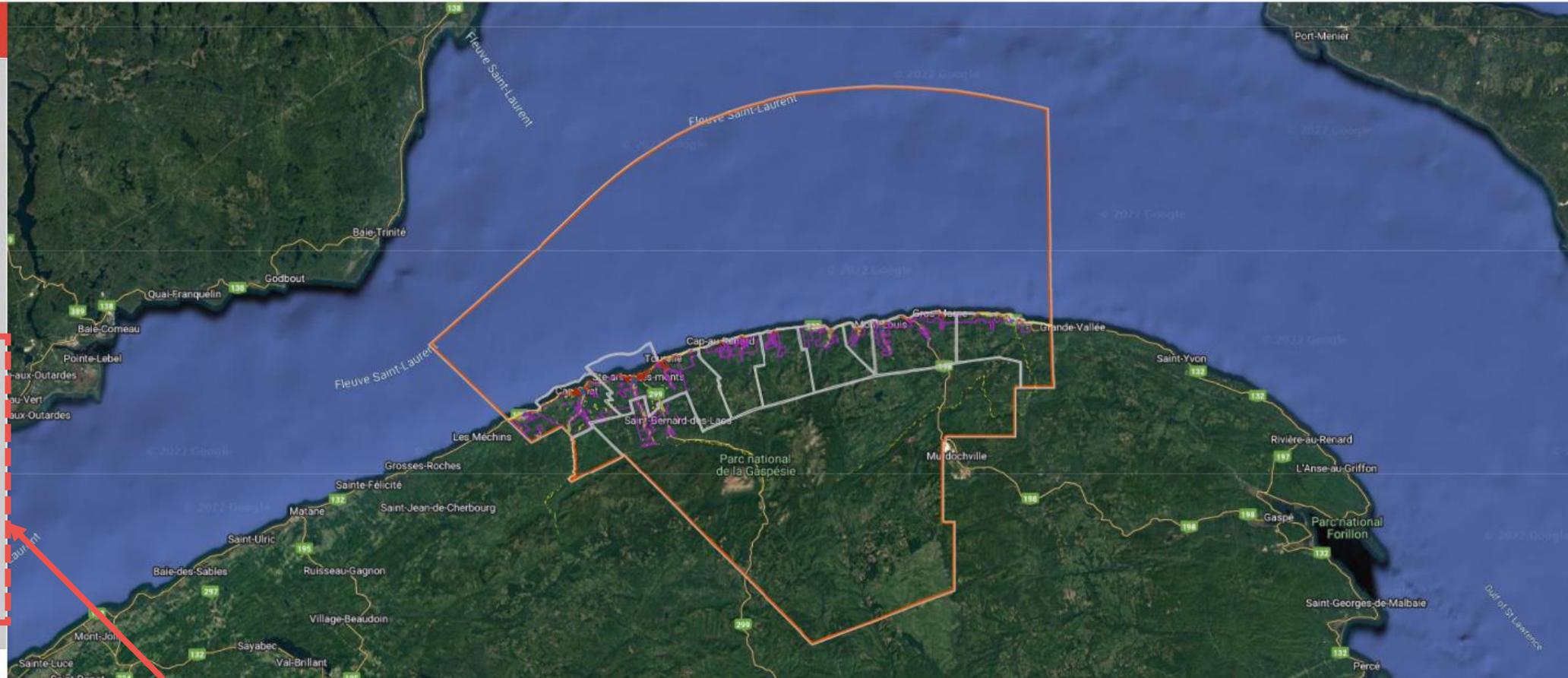
Cette carte en ligne vous permet de naviguer dans les différentes municipalités de la MRC afin de visualiser les différents scénarios de conservation et les sites potentiels de mise en valeur, de restauration et de création de milieux humides.

L'utilisation durable proposée dans les scénarios de conservation est une forme de conservation qui permet certaines activités. Les activités qui seront permises seront définies après l'adoption du PRMHH dans le cadre de la mise en adéquation avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC. Ces changements feront l'objet de consultations ultérieures.

Pour toute question concernant la carte et son fonctionnement, vous pouvez contacter Milène Courchesne au 418-781-0191 poste 105230 ou par courriel [milene.courchesne@englobecorp.com](mailto:milene.courchesne@englobecorp.com).

Publié hier à 18:48

**PARTAGER MODIFIER**



- Limite de la MRC de La Haute-Gaspésie
- MRC de La Haute-Gaspésie
- Terres privées
- Terres privées
- Municipalités
- Municipalités

Une description du scénario « Utilisation durable » est indiquée dans la description de la carte.

Les coordonnées d'une personne ressource sont indiquées dans le haut du menu si vous rencontrez des problématiques avec la carte.



**eNGLOBE**

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 2</b> | <b>Page</b> 1 de 4<br><br><b>Date</b> 2022-03-29 et<br>2022-03-31 |
|----------|-------------------------------------|---|

|  |   |
|--|---|
| <p>Nom du projet :</p> <p>Nom du client :</p> <p>Objet :</p> <p>Heure :</p> <p>Lieu :</p> <p>Présences :</p> | <p>Plan régional des milieux humides et hydriques</p> <p><b>MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE</b></p> <p>Atelier de consultation 2</p> <p>13 h 30</p> <p>Plate-forme virtuelle Teams</p> <p>29 mars 2022 :</p> <p>M. Yves Briand, co-directeur - Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)</p> <p>M. Denis Duteau, directeur - Destination Chic-Chocs</p> <p>M. Magella Edmond, maire - Mont-Saint-Pierre</p> <p>M. Louis-Martin Pilote - Comité ZIP Gaspésie</p> <p>M. Michel Marin - Groupement Forestier Coopératif Shick Shock</p> <p>M. Dan Soucy - Groupement Forestier Coopératif Shick Shock</p> <p>M. Vincent Aubin - Ville de Cap-Chat</p> <p>M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement - MRC de La Haute-Gaspésie</p> <p>Mme Karine Thériault, aménagiste - MRC de La Haute-Gaspésie</p> <p>31 mars 2022 :</p> <p>M. Thierry Ratté, co-directeur - Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)</p> <p>M. Karina Espinoza Rivière, conseillère en aménagement - Fédération UPA Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine</p> <p>M. Harold Forbes, urbaniste et inspecteur en bâtiment - Ville de Sainte-Anne-des-Monts</p> <p>M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint - MRC de La Haute-Gaspésie et CLD de la Haute-Gaspésie</p> <p>M. Patrick Tremblay, inspecteur en bâtiment - Ville de Sainte-Anne-des-Monts</p> <p>M. David Brodeur-Desbiens, coordonnateur à l'environnement - MRC de la Haute-Gaspésie</p> <p>Carte interactive (31 mars au 15 avril 2022) :</p> <p>M. Louis-Martin Pilote - Comité ZIP Gaspésie</p> <p>M. Denis Duteau, directeur - Destination Chic-Chocs</p> <p>M. Vincent Aubin - Ville de Cap-Chat</p> <p>M. Michel Marin - Groupement Forestier Coopératif Shick Shock</p> <p>M. Charles-Philippe Laflamme, MRC de La Haute-Gaspésie et Conseillers forestiers Foremo</p> <p>Mme Katherine Court, Syndicat des producteurs du bois de la Gaspésie</p> <p>M. Yves Briand et M. Thierry Ratté, co-directeurs - Conseil de l'eau du nord de la Gaspésie (CENG)</p> |
|--|---|

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 2</b> | <b>Page</b> 2 de 4<br><br><b>Date</b> 2022-03-29 et<br>2022-03-31 |
|----------|-------------------------------------|---|

| N° ITEM | DESCRIPTION  |
|---------|--|
| 1.      | <b>RETOUR SUR L'ATELIER 1</b>  |
|         | <p>Une mise en contexte de l'atelier de travail 2 a été effectuée. Ensuite, un court retour sur l'atelier de travail 1 a été fait. Au total, 11 participants étaient présents dans l'atelier de travail 1. Les enjeux et problématiques du territoire qui avaient été évoqués ont été nommés. Les modifications effectuées depuis l'atelier de travail 1 ont été présentées aux participants, soit principalement l'intégration des données du CENG concernant les indices de fonctions écologiques dans la méthode de sélection des milieux humides d'intérêt pour la conservation et l'ajout d'une terre privée à Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine à la suite d'une mise à jour de la donnée du registre du domaine de l'état.</p>   |
| 2.      | <b>PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS DE CONSERVATION</b>  |
|         | <p>L'analyse du contexte d'aménagement du territoire a été présentée ainsi que les grands constats de l'analyse du territoire. Les moyens utilisés dans la stratégie de conservation ont également été présentés, soit l'acquisition de connaissance, la planification, la réglementation, les projets de restauration et la sensibilisation.</p> <p>Le CENG se demande si les affectations du territoire ont été prises en compte dans l'analyse en plus de l'occupation du sol, ce qui est le cas dans le cadre de l'analyse réalisée. Le CENG est préoccupé par le peu de participation des municipalités lors des ateliers 1 et 2. Le CENG présente des informations sur le projet d'espace de mobilité des rivières en collaboration avec l'UQAR, un comité de suivi sera réactivé pour cette étude et les aménagistes des MRC seront invités à participer. Le CENG mentionne que la cartographie de Canards illimités pourrait potentiellement être faite sur le territoire de la MRC et mentionne qu'une opportunité serait à évaluer par la MRC pour participer à une telle démarche. Il s'agit d'une photo-interprétation plus précise sur le territoire (30 cm). Un suivi pourrait être fait avec les partenaires de Canards illimités.</p> <p>Les grands principes qui ont guidé les scénarios de conservation proposés ont été présentés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation des milieux humides dans les plaines inondables des rivières</li> <li>- Mobilité des rivières : bande de protection riveraine adaptée à la mobilité de chaque rivière</li> <li>- Protection des rivières à saumon : conservation des milieux humides et hydriques (MHH) en bordure + bande de protection 30 m</li> <li>- Protection des côtes : cadre normatif visant à régir l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion du littoral</li> <li>- Lorsque conflit entre MHH et activités forestières / résidentielles / agricoles : utilisation durable</li> <li>- Protection par conservation stricte proposée lorsqu'il n'y a pas de conflit apparent</li> </ul> <p>On mentionne que la bande riveraine pourrait être plus large. Cette dernière devrait commencer après les milieux humides longeant la rivière (et non en bordure de la rivière), car le MHH fait partie intégrante de la rivière. On ajoute que la bande riveraine sert à protéger la rivière en tant que telle, mais qu'il est nécessaire d'avoir une bande de protection large sans coupe. Il serait pertinent d'augmenter la profondeur de la bande riveraine particulièrement dans les zones dynamiques. On nous fait part de l'inquiétude que ceci soulève quant à la jouissance de la propriété privée. Il est mentionné qu'en terres publiques, une récolte partielle des tiges dans les bandes riveraines est permise. Le Groupement forestier Shick Shock mentionne que la coupe pourrait être permise dans le 30 m en bordure des milieux humides de la rivière. Cette bande riveraine devrait être modulée selon certains paramètres. La Ville de Cap-Chat mentionne qu'une adéquation doit être faite avec le régime transitoire pour la profondeur de la bande riveraine.</p> |

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 2</b> | <b>Page</b> 3 de 4<br><br><b>Date</b> 2022-03-29 et<br>2022-03-31 |
|----------|-------------------------------------|---|

| N° ITEM | DESCRIPTION  |
|---------|--|
| 3.      | <b>PRÉSENTATION DES SITES POTENTIELS DE CRÉATION, MISE EN VALEUR ET RESTAURATION DE MILIEUX HUMIDES</b>  |
|         | <p>Les sites visés par la création, mise en valeur et restauration de milieux humides sont présentés. Une bande riveraine le long de la rivière Cap-Chat est identifiée comme un secteur possible pour la restauration/création de milieux humides (près du lac Keable) par le CENG et la Ville de Cap-Chat. L'espace de liberté des rivières est mentionné comme propice à la création de milieux humides et hydriques. Le CENG mentionne de regarder les travaux de Mme Pascale Biron à cet effet. Les efforts de végétalisation devraient se faire le long de la rivière Sainte-Anne selon le CENG. Le CENG mentionne que cette activité requerrait un peu d'acquisition de connaissances pour identifier les secteurs les plus propices. Le Comité ZIP mentionne que la zone identifiée à Marsoui pour un potentiel de restauration est un site qui est visé par le Comité afin d'en faire un modèle de restauration aux citoyens et aux municipalités afin de sensibiliser les gens aux techniques de restauration côtière. La baie des Capucins est également visée par un projet du Comité ZIP pour la restauration des sentiers de VTT présents dans la baie.</p>  |
| 4.      | <b>PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DE LA CARTE INTERACTIVE ET DU SONDAGE SURVEY MONKEY</b>  |
|         | <p>Le logiciel utilisé est présenté ainsi que la méthode d'utilisation. Le sondage en ligne est présenté et la date limite pour recevoir les commentaires est fixée au 15 avril.</p>   |
| 5.      | <b>COMMENTAIRES SUR LA CARTE INTERACTIVE</b>   |
|         | <p>Le comité ZIP Gaspésie mentionne que certains milieux humides isolés et de plus faible superficie n'ont pas été sélectionnés par l'analyse de même que les ruisseaux et cours d'eau secondaires et ne font pas partie des scénarios de conservation. Le Comité travaille à sensibiliser et à former les employés municipaux à reconnaître les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Destination Chic-Chocs souhaiterait dans l'ensemble une protection plus grande des MHH. La mise en valeur à l'endroit de la rivière Sainte-Anne pourrait être plus grande puisque la ville prépare actuellement des scénarios à l'embouchure.</p> <p>La Ville de Cap-Chat partage des informations sur des problématiques d'érosion et d'inondation sur son territoire. Ces secteurs pourraient être visés par un projet de restauration/création de milieux humides, notamment l'endroit où une digue est présente le long de la rivière Cap-Chat et à l'endroit d'une station de pompage d'eau.</p> <p>Le groupement forestier Shick-Shock mentionne que pour la zone près de la petite rivière Cap-Chat (scénario 20), seule une bande 30 m pourrait être conservée du milieu humide d'intérêt. Les Conseillers forestiers Foremo souhaite que pour le scénario 25 à Sainte-Anne-des-Monts, on parle plus d'utilisation durable que de conservation intégrale. Un aménagement de coupe partielle sans changement de vocation serait préférable.</p> <p>Le CENG est d'accord en grande partie avec les scénarios de conservation, mais souhaiterait voir de la conservation au niveau des plans d'eau de la MRC, et ce, en raison de leur rareté sur le territoire. Selon le CENG, les activités permises dans les milieux humides qui sont sous « utilisation durable » ne devraient pas inclure les remblais, le drainage, les coupes forestières ainsi que la circulation à l'intérieur des milieux humides. Le CENG suggère de communiquer avec Conservation de la nature Canada pour la proposition de mise en valeur à Cap-Chat. Le CENG se questionne sur les sites potentiels de création qui correspondent à d'anciennes gravières. Certaines gravières devraient être retirées, car elles sont encore en exploitation. Le CENG suggère également d'utiliser les données lidar pour vérifier la topographie de ces sites. Le CENG suggère de conserver des espaces de mobilité</p> |

|          |                                     |   |
|----------|-------------------------------------|---|
| 02103688 | <b>SOMMAIRE</b><br><b>Atelier 2</b> | <b>Page</b> 4 de 4<br><br><b>Date</b> 2022-03-29 et<br>2022-03-31 |
|----------|-------------------------------------|---|

| N° ITEM | DESCRIPTION  |
|---------|--|
|         | <p>dans les secteurs les plus dynamiques des rivières de la MRC. Par exemple, le recoupement de méandres génère des bras morts de rivière créant par le fait même de nouveaux milieux humides. Selon nous, les efforts de restauration devraient davantage être consacrés aux milieux hydriques qu'aux milieux humides, et ce, particulièrement au niveau des rivières. Trois types de projets de restauration pourraient être envisagés : 1) Restauration des bandes riveraines dégradées ou absentes - prioriser les terrains municipaux situés dans les portions habitées des rivières; 2) Retrait ou réfection de ponceaux jugés problématiques pour la sédimentation et la libre circulation du poisson - prioriser les rivières à saumon et leurs tributaires ; 3) Amélioration des berges artificialisées (p. ex. végétalisation d'encrochement). Le CENG mentionne que la petite rivière Cap-Chat ne fait pas partie pour l'instant de l'étude de mobilité, mais dans le contexte de l'acquisition de connaissance sur les zones de mobilité, le CENG pourrait s'impliquer dans les années à venir sur d'autres rivières du territoire (notamment petite rivière Cap-Chat et Gros Morne).</p> <p>Le CENG mentionne que le milieu humide du scénario 16 dans le parc industriel de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts devrait être conservé pour ses fonctions écologiques. La Ville de Sainte-Anne-des-Monts considère que ce milieu humide devrait être considéré comme une perte étant donné que ce milieu humide a été créé par l'homme (selon les observations de la Ville) et que des projets de développement sont prévus à cet endroit. Pour les aires de protection d'eau potable, le CENG suggère de faire référence uniquement aux prises d'eau potable de catégorie 1 comme les plus petites municipalités (prise d'eau de catégorie 2) n'ont pas accès à un financier pour faire une expertise.</p> |

2022-06-03

## **Annexe 4 Correspondances avec les MRC adjacentes**



---

**De :** Mélanie Tremblay

**Envoyé le :** 24 février 2022 17:48

**À :** Mélanie Tremblay

**Cc :** Maryse Létourneau; 'Karine Thériault'; Milène Courchesne

**Objet :** Consultation dans le cadre de l'élaboration du PRMHH MRC de La Haute-Gaspésie

Bonjour,

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), la MRC de La Haute-Gaspésie a mandaté Englobe pour la production du plan et des consultations qui y sont associées. La MRC de La Haute-Gaspésie a l'obligation légale de consulter les MRC avec lesquelles elle partage des bassins versants. C'est dans cette perspective que nous vous interpellons aujourd'hui afin de connaître vos préoccupations, que vous nous partagiez vos connaissances et afin d'assurer la cohérence de la gestion des milieux humides et hydriques au plan régional. Nous avons élaboré une cartographie interactive qui fait état des milieux humides présents sur les terres privées du territoire. Cette cartographie illustre également les milieux humides d'intérêt sur lesquels viendront éventuellement s'apposer des scénarios de conservation. Nous aimerions que vous consultiez cette carte interactive et que vous nous fassiez part de vos commentaires par rapport au(x) bassin(s) versant(s) que vous partagez avec la MRC de La Haute-Gaspésie. La carte en pièce jointe présente les bassins versants du territoire de la MRC de La Haute-Gaspésie et les limites administratives des MRC. Ceci est la première étape de consultation que nous effectuerons auprès de vous. Une deuxième étape de consultation avec vous, portant sur les scénarios de conservation, est également prévue pour le mois de mars. Voici le lien menant à la carte interactive : [Carte interactive](#)

Le tutoriel ci-joint vous guidera dans l'utilisation de la carte interactive.

Également, nous aimerions avoir un retour de votre part sur les questionnements suivants :

- Quel est l'état des connaissances sur les enjeux environnementaux liés aux milieux humides et hydriques dans les bassins versants partagés?
- Y a-t-il des sources d'informations nouvelles concernant ces territoires partagés qui pourraient être utiles à la MRC de La Haute-Gaspésie?
- Est-ce que des activités actuelles ou projetées ont une incidence sur les milieux humides et hydriques de la MRC voisine. Par exemple y a-t-il :
  - Des travaux qui auraient des répercussions sur la qualité de l'eau des milieux naturels situés en aval.
  - Des infrastructures qui causeraient des problèmes d'érosion ou d'inondation.
  - Des obstacles à la libre circulation du poisson empêchent-ils sa circulation entre les deux territoires administratifs.
- Est-ce que des projets de restauration ou de création de milieux humides ou hydriques sont envisagés dans ces territoires partagés?
- Est-ce que des territoires d'intérêt écologique ou des projets de conservation sont identifiés dans le territoire partagé et pourraient être améliorés par la création de projets contigus dans le territoire voisin?

Vous pouvez nous envoyer vos commentaires par rapport à l'identification des milieux humides et des milieux humides d'intérêt (cartographie interactive), les réponses aux questionnements ci-haut mentionnés et toute autre préoccupation ou information en répondant directement à ce courriel. Nous aimerions recevoir vos réponses **d'ici le 11 mars 2022.**

N'hésitez pas pour toute question, nous vous remercions pour votre collaboration.

Cordialement,



**Mélanie Tremblay, M.Sc.**

Professionnelle en aménagement du territoire et urbanisme

Études environnementales et changements climatiques

T 418.781-0191, 105628

**ENGLOBE**

505, boul. du Parc-Technologique, bureau 200, Québec (Québec) G1P 4S9

[englobecorp.com](http://englobecorp.com)



## Milène Courchesne

---

**De:** Mélanie Tremblay  
**Envoyé:** 14 juin 2022 10:18  
**À:** Pascal Caron-Savard; Dany Voyer; [croussy@rocherperce.qc.ca](mailto:croussy@rocherperce.qc.ca); [olivier.banville@lamatanie.ca](mailto:olivier.banville@lamatanie.ca); [b.denis@mrcmatapedia.quebec](mailto:b.denis@mrcmatapedia.quebec)  
**Cc:** 'Karine Thériault'; David Brodeur-Desbiens; Maryse Létourneau; Milène Courchesne  
**Objet:** Consultation sur les scénarios de conservation du PRMHH MRC de La Haute-Gaspésie  
**Pièces jointes:** Carte\_scenarios\_actions\_A.pdf; Carte\_scenarios\_actions\_B.pdf

Bonjour,

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) la MRC de la Haute-Gaspésie a mandaté Englobe pour la production du plan et des consultations qui y sont associées. Par la présente, nous faisons suite à notre première consultation réalisée au printemps dernier.

Nous avons élaboré une cartographie qui fait état des scénarios de conservation proposés sur le territoire de la MRC de la Haute-Gaspésie. Cette cartographie illustre les milieux humides et hydriques d'intérêt et leurs scénarios de conservation, d'utilisation durable, d'acquisition de connaissances, etc. Nous aimerions que vous consultiez les cartes ci-jointes et que vous nous fassiez part de vos commentaires/préoccupations par rapport au(x) bassin(s) versant(s) que vous partagez avec la MRC de la Haute-Gaspésie.

Vous verrez que chacun des scénarios possède un numéro d'identification. Svp bien noter ce numéro en relation avec vos commentaires afin que nous puissions assurer l'adéquation entre vos commentaires et les scénarios.

Vous pouvez nous envoyer vos commentaires en répondant directement à ce courriel. Nous aimerions recevoir vos réponses d'ici le 30 juin 2022.

N'hésitez pas pour toute question, nous vous remercions pour votre collaboration.

Cordialement,



**Mélanie Tremblay, M.Sc.**  
Professionnelle en aménagement du territoire et urbanisme  
Études environnementales et changements climatiques  
T 418 781-0191, 105628

**ENGLOBE**

505, boul. du Parc-Technologique, bureau 200, Québec (Québec) G1P 4S9  
[englobecorp.com](http://englobecorp.com)







